

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)DÉNOMINATION **BPOST**Forme juridique¹ : **Société Anonyme de Droit Public**Adresse: **Boulevard Anspach**N°: **1 , boîte 1**Code postal: **1000**Commune: **Bruxelles**Pays: **Belgique**Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Bruxelles, francophone**Adresse Internet²: **https://bpostgroup.com/fr**Adresse e-mail²:

Numéro d'entreprise

0214.596.464DATE **13-05-2020** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.Ce dépôt concerne³ : les COMPTES ANNUELS en **EUROS (2 décimales)**⁴approuvés par l'assemblée générale du **08-05-2024** les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2023

au

31-12-2023

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2022

au

31-12-2022Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ne sont pas⁵ identiques à ceux publiés antérieurement.Nombre total de pages déposées: **64**

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

objet: 6.2.2, 6.2.5, 6.3.4, 6.4.2, 6.5.2, 6.7.2, 6.17, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15

Signature
(nom et qualité)**Audrey HANARD****Présidente du Conseil d' Administration**Signature
(nom et qualité)**Christiaan PEETERS****délégué à la gestion journalière**

1 Le cas échéant, la mention "en liquidation" est ajoutée à la forme juridique.

2 Mention facultative.

3 Cocher les cases ad-hoc.

4 Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

5 Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

STONE MICHAEL

SheenPark 54, TW9 1UP Richmond, Royaume-Uni

Mandat: Administrateur, début: 11/05/2022, fin: 13/05/2026

VEN CAROLINE

Kannunik Peetersstraat 70, 2600 Berchem (Antwerpen), Belgique

Mandat: Administrateur, début: 08/05/2019, fin: 10/05/2023

LEVAUX LAURENT

Avenue du Maréchal 23, 1180 Uccle, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 08/05/2019, fin: 10/05/2023

HANARD AUDREY

Clapham Common South Side 94, SW4 9DN London, Royaume-Uni

Mandat: Administrateur, début: 12/05/2021, fin: 14/05/2025

DESCLEE LIONEL

Avenue Prekelinden 165, 1200 Woluwe-Saint-Lambert, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 12/05/2021, fin: 14/05/2025

EL GHABRI MOHSSIN

Rue Emile Feron 141, 1060 Saint-Gilles, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 12/05/2021, fin: 13/09/2023

NOTEN JULES

Zegersdreef 3, 2930 Brasschaat, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 12/05/2021, fin: 14/05/2025

ROTTIERS SONJA

Nieuwpoortstraat 9b1.1, 8300 Knokke-Heist, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 12/05/2021, fin: 14/05/2025

WILLEMS SONJA

Kruisstraat 14, 3545 Zelem, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 12/05/2021, fin: 14/05/2025

CUNNINGHAM DAVID

Cordova Rd Fort Lauderdale 909, FL 33316 x, United States

Mandat: Administrateur, début: 11/05/2022, fin: 13/05/2026

CALUWAERTS ANN

Sint-Medardusstraat 28, 3060 Bertern, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 01/01/2023, fin: 12/05/2027

THIRION VERONIQUE

Avenue du Bosquet 11, 1332 Genval, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 23/11/2023, fin: 12/05/2027

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

VAN EECKHOUT DENIS

Rue Van Elewyck 37, 1050 Bruxelles, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 23/11/2023, fin: 12/05/2027

VEREECKE ANN

Rijsbrugge 22, 9051 Afsnee, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 10/05/2023, fin: 12/05/2027

PEETERS CHRISTIAAN

Sterrenlaan 17a, 3360 Bierbeek, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 01/11/2023, fin: 31/10/2029

EY REVISEURS D'ENTREPRISES SRL - EY BEDRIJFSREVISOREN BV 0446.334.711

Kouterveldstraat 7B, 1831 Machelen, Belgique

Numéro de membre: B00160

Mandat: Commissaire, début: 12/05/2021, fin: 08/05/2024

Représenté par:

1 WEVERS HAN

Kouterveldstraat 7B 1831 Machelen Belgique

, Numéro de membre : A01843

PVMD REVISEURS D'ENTREPRISE SC - PVMD BEDRIJFSREVISOREN CV 0471.089.804

Avenue d'Argenteuil 51, 1410 Waterloo, Belgique

Numéro de membre: B00416

Mandat: Commissaire, début: 12/05/2021, fin: 08/05/2024

Représenté par:

1 CHAERELS ALAIN

Avenue d'Argenteuil 51 1410 Waterloo Belgique

, Numéro de membre : A01690

ROLAND PHILIPPE

Rue de la Régence / Regentschapsstraat 2, 1000 Bruxelles, Belgique

Numéro de membre: 00000000

Mandat: Commissaire, début: 01/10/2022, fin: 31/05/2023

FRANCOIS HILDE

Rue de la Régence / Regentschapsstraat 2, 1000 Bruxelles, Belgique

Numéro de membre: 00000000

Mandat: Commissaire, début: 01/10/2021, fin: 30/09/2024

GUIDE DOMINIQUE

Rue de la Régence / Regentschapsstraat 2, 1000 Bruxelles, Belgique

Numéro de membre: 00000000

Mandat: Auditeur, début: 01/06/2023, fin: 03/05/2026

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels ont / n'ont pas * été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société**,
- B. L'établissement des comptes annuels **,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20	1.031.554,46	1.439.924,71
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>1.682.037.151,34</u>	<u>1.656.870.827,25</u>
Immobilisations incorporelles	6.2	21	28.467.604,20	32.996.212,48
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	442.696.254,23	298.832.002,60
Terrains et constructions		22	168.825.123,08	75.054.584,19
Installations, machines et outillage		23	92.779.226,05	59.088.740,43
Mobilier et matériel roulant		24	51.494.238,26	52.463.922,97
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	125.978.599,51	112.224.755,01
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	3.619.067,33	
Immobilisations financières	6.4 / 6.5.1	28	1.210.873.292,91	1.325.042.612,17
Entreprises liées	6.15	280/1	1.210.721.601,41	1.324.773.879,63
Participations		280	992.877.394,23	1.139.469.061,01
Créances		281	217.844.207,18	185.304.818,62
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	151.691,50	268.732,54
Actions et parts		284	13.951,00	123.951,00
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	137.740,50	144.781,54

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>1.430.312.808,39</u>	<u>1.545.124.473,15</u>
Créances à plus d'un an		29	0,00	2.000.000,00
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	0,00	2.000.000,00
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	8.857.301,10	8.399.891,57
Stocks		30/36	8.857.301,10	8.399.891,57
Approvisionnements		30/31	4.295.310,44	4.740.983,14
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33	3.177.405,93	2.235.306,72
Marchandises		34	1.115.678,27	1.408.833,45
Immeubles destinés à la vente		35	268.906,46	14.768,26
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	625.558.824,25	661.161.296,40
Créances commerciales		40	585.099.347,80	543.572.768,93
Autres créances		41	40.459.476,45	117.588.527,47
Placements de trésorerie	6.5.1 / 6.6	50/53	247.861.480,03	182.194.414,90
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	247.861.480,03	182.194.414,90
Valeurs disponibles		54/58	509.999.517,97	656.145.768,39
Comptes de régularisation	6.6	490/1	38.035.685,04	35.223.101,89
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	3.113.381.514,19	3.203.435.225,11

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
		10/15	<u>888.184.402,43</u>	<u>806.706.363,07</u>
Apport		10/11	363.980.448,31	363.980.448,31
Capital	6.7.1	10	363.980.448,31	363.980.448,31
Capital souscrit		100	363.980.448,31	363.980.448,31
Capital non appelé ⁶		101		
En dehors du capital		11		
Primes d'émission		1100/10		
Autres		1109/19		
Plus-values de réévaluation		12	76.039,96	76.039,96
Réserves		13	67.887.767,45	71.947.354,47
Réserves indisponibles		130/1	50.846.957,82	50.846.957,82
Réserve légale		130	50.846.957,82	50.846.957,82
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132	17.040.808,11	21.100.395,13
Réserves disponibles		133	1,52	1,52
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	456.240.146,71	370.702.520,33
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net ⁷		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS				
		16	<u>243.534.720,79</u>	<u>171.146.869,81</u>
Provisions pour risques et charges		160/5	237.854.451,43	164.113.404,78
Pensions et obligations similaires		160	28.651.148,10	26.395.874,65
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162	461.637,32	389.188,97
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5	208.741.666,01	137.328.341,16
Impôts différés		168	5.680.269,36	7.033.465,03

⁶ Montant venant en déduction du capital souscrit.

⁷ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	<u>1.981.662.390,97</u>	<u>2.225.581.992,23</u>
Dettes à plus d'un an	6.9	17	648.130.266,10	652.390.078,60
Dettes financières		170/4	648.130.266,10	652.390.078,60
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171	648.130.266,10	647.390.078,60
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174	0,00	5.000.000,00
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	1.167.191.446,96	1.399.958.005,97
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	58.823.568,79	173.448.340,52
Dettes financières		43	490,03	644,51
Etablissements de crédit		430/8	490,03	644,51
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	286.123.063,16	316.378.056,80
Fournisseurs		440/4	286.123.063,16	316.378.056,80
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46	27.970.120,83	26.243.575,67
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	434.706.767,26	454.700.372,42
Impôts		450/3	16.120.538,08	45.001.238,11
Rémunérations et charges sociales		454/9	418.586.229,18	409.699.134,31
Autres dettes		47/48	359.567.436,89	429.187.016,05
Comptes de régularisation	6.9	492/3	166.340.677,91	173.233.907,66
TOTAL DU PASSIF		10/49	3.113.381.514,19	3.203.435.225,11

⁶ Montant venant en déduction du capital souscrit.

⁷ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	2.387.036.942,64	2.301.899.223,85
Chiffre d'affaires	6.10	70	2.349.467.098,09	2.256.820.903,94
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71	901.159,07	-704.514,82
Production immobilisée		72	4.060.455,11	3.072.009,45
Autres produits d'exploitation	6.10	74	32.608.230,37	42.710.825,28
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A		
Coût des ventes et des prestations		60/66A	2.205.143.250,64	2.211.705.487,32
Approvisionnements et marchandises		60	7.380.118,39	6.435.136,66
Achats		600/8	7.070.059,57	5.632.272,05
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609	310.058,82	802.864,61
Services et biens divers		61	780.503.828,35	757.669.251,20
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.10	62	1.300.261.913,31	1.270.065.042,77
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	85.801.971,01	62.923.626,92
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	6.10	631/4	2.422.195,61	1.275.441,19
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.10	635/8	-8.758.953,36	-904.481,79
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	34.412.142,88	20.076.940,13
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A	3.120.034,45	94.164.530,24
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	181.893.692,00	90.193.736,53

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	137.399.627,18	92.609.747,87
Produits financiers récurrents		75	83.935.574,73	18.543.727,20
Produits des immobilisations financières		750	47.329.452,02	3.999.999,02
Produits des actifs circulants		751	33.896.897,89	8.993.211,00
Autres produits financiers	6.11	752/9	2.709.224,82	5.550.517,18
Produits financiers non récurrents	6.12	76B	53.464.052,45	74.066.020,67
Charges financières		65/66B	165.148.581,28	33.313.097,24
Charges financières récurrentes	6.11	65	26.750.838,19	28.316.501,37
Charges des dettes		650	23.477.733,13	17.002.559,88
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651	14.240,21	23.163,04
Autres charges financières		652/9	3.258.864,85	11.290.778,45
Charges financières non récurrentes	6.12	66B	138.397.743,09	4.996.595,87
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	154.144.737,90	149.490.387,16
Prélèvement sur les impôts différés		780	1.353.195,67	1.353.075,84
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.13 67/77	48.019.771,49	30.599.308,68
Impôts		670/3	51.809.112,04	40.116.648,39
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77	3.789.340,55	9.517.339,71
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	107.478.162,08	120.244.154,32
Prélèvement sur les réserves immunisées		789	4.059.587,02	4.059.227,49
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	111.537.749,10	124.303.381,81

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	482.240.269,43	450.702.897,93
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	111.537.749,10	124.303.381,81
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	370.702.520,33	326.399.516,12
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
sur l'apport		791		
sur les réserves		792		
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	456.240.146,71	370.702.520,33
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7	26.000.122,72	80.000.377,60
Rémunération de l'apport		694	26.000.122,72	80.000.377,60
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE**ETAT DES FRAIS DE CONSTITUTION, D'AUGMENTATION DE CAPITAL OU D'AUGMENTATION DE L'APPORT, FRAIS D'ÉMISSION D'EMPRUNTS ET FRAIS DE RESTRUCTURATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	20P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.439.924,71
Mutations de l'exercice			
Nouveaux frais engagés	8002		
Amortissements	8003	408.370,25	
Autres	8004		
		(+)/(-)	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	(20)	1.031.554,46	
Dont			
Frais de constitution, d'augmentation de capital ou d'augmentation de l'apport, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement	200/2	1.031.554,46	
Frais de restructuration	204		

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**FRAIS DE DÉVELOPPEMENT**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051P	xxxxxxxxxxxxxxx	122.798.908,76
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8021	5.484.246,78	
Cessions et désaffectations	8031		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8041		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051	128.283.155,54	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121P	xxxxxxxxxxxxxxx	92.748.649,11
Mutations de l'exercice			
Actés	8071	12.945.582,21	
Repris	8081		
Acquis de tiers	8091	6.930,88	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8101		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8111	-679.338,24	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121	105.021.823,96	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	81311	<u>23.261.331,58</u>	

**CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE,
MARQUES ET DROITS SIMILAIRES****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	xxxxxxxxxxxxxxx	72.090.651,20
8022	47.223.209,25	
8032	4.564.752,96	
8042		
8052	114.749.107,49	
8122P	xxxxxxxxxxxxxxx	69.578.028,99
8072	2.042.834,51	
8082		
8092	41.916.699,19	
8102	4.564.752,96	
8112	679.338,24	
8122	109.652.147,97	
211	<u>5.096.959,52</u>	

GOODWILL

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8053P	xxxxxxxxxxxxxxxx	41.261.222,47
8023		
8033		
8043		
8053	41.261.222,47	
8123P	xxxxxxxxxxxxxxxx	40.827.891,85
8073	324.017,52	
8083		
8093		
8103		
8113		
8123	41.151.909,37	
212	<u>109.313,10</u>	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	xxxxxxxxxxxxxxxx	313.347.312,43
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	194.955.081,91	
Cessions et désaffectations	8171	5.223.936,98	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8181		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	503.078.457,36	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.512.519,28
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251	1.512.519,28	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	xxxxxxxxxxxxxxxx	239.805.247,52
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	13.207.871,41	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291	87.737.445,05	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301	4.984.710,42	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	335.765.853,56	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	<u>168.825.123,08</u>	

INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8192P	xxxxxxxxxxxxxxxx	186.899.918,55
Mutations de l'exercice		
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	175.559.128,29
Cessions et désaffectations	8172	7.753.710,58
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8182	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	354.705.336,26
Plus-values au terme de l'exercice		
8252P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice		
Actées	8212	
Acquises de tiers	8222	
Annulées	8232	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8242	
Plus-values au terme de l'exercice		
8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		
8322P	xxxxxxxxxxxxxxxx	127.811.178,12
Mutations de l'exercice		
Actés	8272	19.539.479,35
Repris	8282	
Acquis de tiers	8292	122.329.163,32
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302	7.753.710,58
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8312	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		
8322	261.926.110,21	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(23)	<u>92.779.226,05</u>

MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8193P	xxxxxxxxxxxxxxx	245.886.001,53
Mutations de l'exercice		
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	23.637.882,42
Cessions et désaffectations	8173	9.383.540,35
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8183	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	260.140.343,60
Plus-values au terme de l'exercice		
8253P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice		
Actées	8213	
Acquises de tiers	8223	
Annulées	8233	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8243	
Plus-values au terme de l'exercice		
8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		
8323P	xxxxxxxxxxxxxxx	193.422.078,56
Mutations de l'exercice		
Actés	8273	18.163.791,99
Repris	8283	
Acquis de tiers	8293	6.443.775,14
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	9.383.540,35
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8313	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	208.646.105,34
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	<u>51.494.238,26</u>

AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
	8195P	xxxxxxxxxxxxxxxx	302.663.726,48
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165	42.130.792,78	
Cessions et désaffectations	8175	2.484.462,81	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8185		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	342.310.056,45	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	xxxxxxxxxxxxxxxx	7.441.694,17
Mutations de l'exercice			
Actées	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8245		
Plus-values au terme de l'exercice	8255	7.441.694,17	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	xxxxxxxxxxxxxxxx	197.880.665,64
Mutations de l'exercice			
Actés	8275	22.698.386,49	
Repris	8285		
Acquis de tiers	8295	5.615.037,27	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305	2.420.938,29	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8315		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	223.773.151,11	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(26)	<u>125.978.599,51</u>	

IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Plus-values au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8196P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
8166	3.619.067,33	
8176		
8186		
8196	3.619.067,33	
8256P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
8216		
8226		
8236		
8246		
8256		
8326P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
8276		
8286		
8296		
8306		
8316		
8326		
(27)	<u>3.619.067,33</u>	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.214.121.599,88
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361	21.495.442,75	
Cessions et retraits	8371	112.189.366,45	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	1.123.427.676,18	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	xxxxxxxxxxxxxxxx	74.652.538,87
Mutations de l'exercice			
Actées	8471	55.897.743,08	
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521	130.550.281,95	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	xxxxxxxxxxxxxxxx	0,00
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551	0,00	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(280)	<u>992.877.394,23</u>	
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	xxxxxxxxxxxxxxxx	<u>185.304.818,62</u>
Mutations de l'exercice			
Additions	8581	5.209.106,05	
Remboursements	8591	1.125.000,00	
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change (+)/(-)	8621	-4.077.426,49	
Autres (+)/(-)	8631	32.532.709,00	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(281)	<u>217.844.207,18</u>	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	xxxxxxxxxxxxxxxx	123.951,00
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8383	-110.000,00	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	13.951,00	
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)	<u>13.951,00</u>	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	<u>xxxxxxxxxxxxxxxx</u>	<u>144.781,54</u>
Mutations de l'exercice			
Additions	8583	13.034,97	
Remboursements	8593	20.076,01	
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change (+)/(-)	8623		
Autres (+)/(-)	8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	<u>137.740,50</u>	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653		

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
CERTIPOST Société anonyme Boulevard Anspach / Anspachlaan 1 , 1000 Bruxelles Belgique 0475.396.406	Aandelen op naam zonder nominale waarde	8.260	100,00	0,00	31/12/2022	EUR	2.393.678	578.618
EURO-SPRINTERS Société anonyme Boulevard Anspach / Anspachlaan 1 , 1000 Bruxelles Belgique 0447.703.597	Aandelen op naam zonder nominale waarde	21.676	99,99	0,01	31/12/2022	EUR	6.865.893	326.223
SPEOS BELGIUM Société anonyme Boulevard Anspach/Anspachlaan 1 , 1000 Bruxelles Belgique 0427.627.864	Aandelen op naam zonder nominale waarde	77.413	100,00	0,00	31/12/2022	EUR	22.843.758	5.066.439
ALTERIS Société anonyme Boulevard Anspach / Anspachlaan 1 , 1000 Bruxelles Belgique 0474.218.449	Aandelen op naam zonder nominale waarde	4.099.999	99,99	0,01	31/12/2022	EUR	156.304.053	4.750.827
LANDMARK GLOBAL (UK) LTD LTD Heathrow Logistics Park, Bedford Road TW14 8EE Feltham Royaume-Uni	Gewone aandelen	32.497.599	100,00	0,00	31/12/2022	GBP	-1.020.205	-3.290.511

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
LANDMARK GLOBAL INC. Geen rechtsvorm Anacapa Street 212 CA93101 Santa Barbara Etats-Unis	Gewone aandelen	45.071.273	100,00	0,00	31/12/2022	USD	103.675.418	29.916.367
LANDMARK TRADE SERVICES LTD Geen rechtsvorm Halford drive 5130 N9A6J3 Windsor Ontario Canada	Gewone aandelen	151	100,00	0,00	31/12/2022	CAD	3.026.770	228.516
BPOST US HOLDINGS INC. Geen rechtsvorm Centeville Road, Suite 400 2711 19808 City of Wilmington Etats-Unis	Gewone aandelen	500.000	100,00	0,00	31/12/2022	USD	12.921.596	-2.061.660
Radial Poland Sp z.o.o. Geen rechtsvorm ul. Swierkowa , Bronze 1A 05-850 Ozarow Mazowiecki Pologne	Gewone aandelen	1.000	100,00	0,00	31/12/2022	PLN	10.348.451	2.964.453
FREIGHT DISTRIBUTION MANAGEMENT WAREHOUSING LTD Geen rechtsvorm Eucalyptus Place, Eastern Creek 7 NSW 2766 Sidney Australie	Aandelen op naam zonder nominale waarde	2.226	100,00	0,00	31/12/2022	AUD	4.872.931	383.661
FREIGHT DISTRIBUTION MANAGEMENT SYSTEM LTD Geen rechtsvorm Eucalyptus Place, Eastern Creek 7 NSW 2766 Sidney Australie					31/12/2022	AUD	6.076.960	573.779

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
APPLE EXPRESS COURIER LTD Geen rechtsvorm Satellite Drive 5300 L4W 512 Mississauga, Ontario Canada	Aandelen op naam zonder nominale waarde	2.226	100,00	0,00	31/12/2022	CAD	27.044.846	3.573.005
AMP Société anonyme Route de Lennik 451 1070 Anderlecht Belgique 0403.482.188	Aandelen op naam zonder nominale waarde	100	100,00	0,00	31/12/2022	EUR	22.777.036	1.967.404
DYNAGROUP BV Geen rechtsvorm Daelderweg 21 6361 HK Nuth Pays-Bas	Aandelen op naam zonder nominale waarde	168.000	100,00	0,00	31/12/2022	EUR	26.766.562	-193.513
BPOST NORTH AMERICA HOLDING , INC. Geen rechtsvorm 1st Avenue 935 xxxxx King of Prussia, Pennsylvania Etats-Unis	Aandelen op naam zonder nominale waarde	2.900	100,00	0,00	31/12/2022	USD	1.194.188.513	9.541
Radial Belgium Geen rechtsvorm Boulevard Anspach/Anspachlaan 1 , 1000 Bruxelles Belgique 0680.928.617	Aandelen op naam zonder nominale waarde	500.000	100,00	0,00	31/12/2022	EUR	578.894	-45.731
	Aandelen op naam zonder nominale waarde	10.000	99,99	0,01				

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
Radial Luxembourg SARL Geen rechtsvorm rue de Bitbourg 7a 1273 Luxembourg Luxembourg	Gewone aandelen	125	100,00	0,00	31/12/2022	EUR	106.214.219	-357.102
Leen Menken Foodservice Logistis BV Geen rechtsvorm Chroomstraat 155 2718 RJ Zoetermeer Pays-Bas	Gewone aandelen	2.100	100,00	0,00	31/12/2022	EUR	451.187	-258.410
Anthill BV Geen rechtsvorm Zeelandhaven 6 3433 PL Nieuwegein Pays-Bas	Gewone aandelen	1.482	75,00	0,00	31/12/2022	EUR	4.863.600	100.971
Radial Italy srl Geen rechtsvorm Via Leonardo Da Vinci 4-6-8 20090 Cusago (MI) Italie	Aandelen op naam zonder nominale waarde	1.000.000	100,00	0,00	31/12/2022	EUR	349.916	226.670
Jofico cv Geen rechtsvorm Grotesteeweg 214 2600 Berchem (Antwerpen) Belgique 0737.436.758	Gewone aandelen	1	20,00	0,00	31/12/2022	EUR	283.502	49.110
Freight4U Logistics bv Geen rechtsvorm Bedrijvenzone Machelen-Cargo 709 2 1830 Machelen (Brabant Flamand) Belgique 0568.772.663	Gewone aandelen	100	100,00	0,00	31/12/2022	EUR	-303.581	9.072

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
Active Ants International bv Geen rechtsvorm Zeelandhaven 6 3433 PL Nieuwegein Pays-Bas	Aandelen op naam	160	75,00	25,00	31/12/2022	EUR	6.384.140	0
Radial Commerce Ltd Geen rechtsvorm Broadgate Chadderton 26 OL9 9XA Middleton Oldham Royaume-Uni	Gewone aandelen	56.000.000	14,66	85,34	31/12/2022	GBP	-2.527.643	-1.297.664
Marceau 1 SAS SAS Avenue Marceau 6 75008 Paris France	Gewone aandelen	3.166.423	68,58	0,00	31/12/2022	EUR	-4.447.057	84.396
Aldipress bv BV Joan Muyskenweg 43 1114 AN Amsterdam-Duivendrecht Pays-Bas	Gewone aandelen	1.100	100,00	0,00	31/12/2022	EUR	-18.347.998	412.376

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE			
Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe	51		
Actions et parts – Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681		
Actions et parts – Montant non appelé	8682		
Métaux précieux et œuvres d'art	8683		
Titres à revenu fixe	52	16.444.245,49	42.194.414,90
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684		
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53	231.417.234,54	140.000.000,00
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus	8686		
de plus d'un mois à un an au plus	8687	231.417.234,54	140.000.000,00
de plus d'un an	8688		
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION**Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important**

	Exercice
490 LOYERS PAYES	2.424.082,84
490 INTEREST RATE SWAP : partie effective	6.312.684,55
490 AUTRES	16.681.224,90
491 PRODUITS ACQUIS POUR LIVRAISON & SERVICES DIVERS, COMMISSIONS	6.580.760,34
491 PRODUITS FINANCIERS RECUS	6.036.932,41

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT**ETAT DU CAPITAL****Capital**

Capital souscrit au terme de l'exercice

Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXXXXXXXX	363.980.448,31
(100)	363.980.448,31	

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital
Catégories d'actions

S.F.P.I. + ETAT BELGE

Actions publiques

Actions nominatives

Actions dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions
	185.766.825,60	102.075.649
	178.213.622,71	97.925.295
8702	XXXXXXXXXXXXXXXX	102.075.649
8703	XXXXXXXXXXXXXXXX	97.925.295

Capital non libéré

Capital non appelé

Capital appelé, non versé

Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(101)		XXXXXXXXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXXXXXXXX	

Actions propres

Détenues par la société elle-même

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

Détenues par ses filiales

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion

Montant des emprunts convertibles en cours

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Suite à l'exercice de droits de souscription

Nombre de droits de souscription en circulation

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

Parts non représentatives du capital

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

Exercice

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

Exercice

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES**VENTILATION DE LA RUBRIQUE 164/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT**

	Exercice
1636 PROVISION POUR RISQUES PERTES & CHARGES LITIGES EN COURS	98.186.377,19
1637 PROVISION POUR RISQUES & CHARGES DE PERSONNEL	104.453.171,71
1639 PROVISION POUR RISQUES PERTES & CHARGES AUTRES OPERATIONS	1.871.642,49
1640 PROVISION POUR LE FONDS D'ASSURANCE ET REFACTURATION	4.230.474,62

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	58.823.568,79
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	
Autres emprunts	8851	58.823.568,79
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

(42) 58.823.568,79

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	648.130.266,10
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	648.130.266,10
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	
Autres emprunts	8852	0,00
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

8912 648.130.266,10

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

8913

DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

	Codes	Exercice
Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société	9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES**Impôts** (rubriques 450/3 et 178/9 du passif)

Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	
Dettes fiscales estimées	450	16.120.538,08

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 178/9 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
Autres dettes salariales et sociales	9077	418.586.229,18

COMPTES DE RÉGULARISATION**Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important**

4920 CHARGES A IMPUTER POUR LIVRAISON & SERVICES DIVERS
4929 AUTRES CHARGES A IMPUTER
4930 PRODUITS A REPORTER CONCERNANT LES RECETTES
4960 PROFIT DES DIFFERENCES DE CHANGE NON ENCORE REALISE

Exercice
104.190.540,50
10.966.624,01
50.262.828,42
920.684,98

RÉSULTATS D'EXPLOITATION**PRODUITS D'EXPLOITATION****Chiffre d'affaires net**

Ventilation par catégorie d'activité

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Courrier transactionnelle		747.170.625,96	731.104.996,96
Courrier publicitaires		179.594.863,23	187.329.984,06
Presse		255.721.182,63	265.823.378,99
Paquets + e-commerce		504.020.083,63	453.025.301,96
Services a valeur ajoutée		82.623.205,04	79.519.738,03
Courrier International		288.257.034,59	259.727.264,00
Distribution, commodité et autre		292.080.103,01	280.290.239,94

Ventilation par marché géographique

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

740

CHARGES D'EXPLOITATION**Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Nombre total à la date de clôture	9086	26.296	26.763
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	24.709,4	25.048,5
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	33.615.707	34.371.481

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs	620	1.065.479.844,54	1.042.261.068,12
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	211.952.527,72	206.537.580,46
Primes patronales pour assurances extralégales	622	9.379.866,35	7.403.480,83
Autres frais de personnel	623	13.449.674,70	13.862.913,36
Pensions de retraite et de survie	624		

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635	2.255.273,45	-2.584.492,89
Réductions de valeur				
Sur stocks et commandes en cours				
Actées		9110	76.173,59	
Reprises		9111		
Sur créances commerciales				
Actées		9112	2.346.022,02	1.275.441,19
Reprises		9113		
Provisions pour risques et charges				
Constitutions		9115	23.577.400,79	25.848.271,89
Utilisations et reprises		9116	32.336.354,15	26.752.753,68
Autres charges d'exploitation				
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation		640	27.679.454,37	17.484.899,21
Autres		641/8	6.732.688,51	2.592.040,92
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société				
Nombre total à la date de clôture		9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein		9097	1.321,0	1.053,0
Nombre d'heures effectivement prestées		9098	2.544.439	2.019.659
Frais pour la société		617	80.482.246,19	58.172.695,62

RÉSULTATS FINANCIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS			
Autres produits financiers			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats			
Subsides en capital	9125		
Subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits financiers			
Différences de change réalisées	754	1.036.306,58	5.515.525,21
Autres			
Divers		36.050,17	34.991,97
CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES			
Amortissement des frais d'émission d'emprunts	6501	408.370,25	408.370,26
Intérêts portés à l'actif	6502		
Réductions de valeur sur actifs circulants			
Actées	6510	14.240,21	23.163,04
Reprises	6511		
Autres charges financières			
Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances	653		
Provisions à caractère financier			
Dotations	6560		
Utilisations et reprises	6561		
Ventilation des autres charges financières			
Différences de change réalisées	654	2.050.012,04	9.149.473,47
Ecart de conversion de devises	655	680.154,22	480.433,75
Autres			
658 Frais de transaction et de banque		460.465,73	1.624.834,38
659 Commissions sur mandats postaux		68.232,86	36.036,85

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	53.464.052,45	74.066.020,67
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)		
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8		
Produits financiers non récurrents	(76B)	53.464.052,45	74.066.020,67
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		72.954.778,22
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631	53.464.052,45	1.111.242,45
Autres produits financiers non récurrents	769		
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	141.517.777,54	99.161.126,11
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)	3.120.034,45	94.164.530,24
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660	3.120.034,45	2.019.014,09
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630	0,00	92.145.516,15
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7		
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6690		
Charges financières non récurrentes	(66B)	138.397.743,09	4.996.595,87
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	55.897.743,08	4.996.550,29
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668	82.500.000,01	45,58
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6691		

IMPÔTS ET TAXES**IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés

Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif

Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés

Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

DEPENSES NON ADMISES

DIVERS REDUCTIONS D'IMPÔTS ET EXEMPTIONS

AMORTISSEMENT ET PERTE DE VALEUR SUR ACTION

Codes	Exercice
9134	51.809.112,04
9135	48.042.471,34
9136	0,00
9137	3.766.640,70
9138	
9139	
9140	
	29.968.719,28
	-104.793.537,50
	55.897.743,08

Exercice

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice**Sources de latences fiscales**

Latences actives

Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs

Latences passives

Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS**Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A la société (déductibles)

Par la société

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel

Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	52.013.054,23	59.680.487,84
9146	72.469.518,79	63.696.496,75
9147	166.967.299,59	168.613.337,92
9148	11.228.556,28	13.860.789,78

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par la société	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société	9153	
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91611	
Montant de l'inscription	91621	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91631	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91711	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91721	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91811	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91821	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91911	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91921	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92011	
Le montant du prix non payé	92021	

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

91612

Montant de l'inscription

91622

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

91632

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

91712

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

91722

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

91812

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

91822

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

91912

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

91922

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

92012

Le montant du prix non payé

92022

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN**ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS****ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS****MARCHÉ À TERME**

Marchandises achetées (à recevoir)

9213

Marchandises vendues (à livrer)

9214

Devises achetées (à recevoir)

9215

Devises vendues (à livrer)

9216

16.836.551,68

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES**MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS**

Garanties données

14.235.917,11

Produit en consignation

2.090.523,51

N°	0214.596.464	C-cap 6.14
Lignes de crédit		475.399.153,86
Garanties bancaires		17.053.368,43
Situation avec l'Etat		6.813.194,33
Contingent		9.687.107,76

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

En janvier 1995, la société bpost SA a instauré un plan de pension complémentaire (police d'assurance 01.1790) au profit du personnel contractuel barémique dont les fonctions sont rattachées aux classes F ou H et du personnel contractuel non barémique. En janvier 2012, la société bpost SA a instauré un nouveau plan de pension complémentaire (police d'assurance 07.8382) au profit du personnel contractuel barémique dont les fonctions sont rattachées aux classes F ou H. Le personnel concerné qui était affilié au plan de 1995 a eu le choix entre rester dans l'ancien plan ou entrer dans le nouveau plan, alors que les nouveaux entrants sont directement affiliés au nouveau plan. En janvier 2013, la société bpost SA a instauré un nouveau plan de pension complémentaire (police d'assurance 07.8555) au profit du personnel contractuel non barémique. Le personnel concerné qui était affilié au plan de 1995 a eu le choix entre rester dans l'ancien plan ou entrer dans le nouveau plan, alors que les nouveaux entrants sont directement affiliés au nouveau plan. La société bpost SA a introduit un plan supplémentaire (police d'assurance 03.5635) qui permet aux membres du Comité exécutif de transférer leur bonus (STIP) dans un plan de pension mis en route le 20 décembre 2022 avec transfert des bonus de 2022 payé en 2023. Ces plans de pension sont des plans dit " contribution définie " et sont externalisés et financés par un contrat d'assurance de groupe. Ces plans définissent le versement de contributions payées par l'employeur et par les membres du personnel qui visent principalement à financer un capital payable en cas de vie à l'âge de officiel de la retraite soit 65,66 ou 67 ans respectivement en fonction de l'année au cours de laquelle cet âge est atteint selon la législation en vigueur.

Mesures prises pour en couvrir la charge

Les allocations patronales et cotisations personnelles sont versées périodiquement à l'organisme en charge du financement des pensions. Selon la législation belge, l'employeur doit garantir un rendement minimal applicable tant aux allocations patronales qu'aux cotisations personnelles. A la date de clôture, la compagnie d'assurance nous a informé qu'il n'existe pas un sous-financement des réserves acquises légales par rapport aux réserves mathématiques constituées. La méthode utilisée par la compagnie d'assurance est la méthode de la valeur intrinsèque. Cette méthode consiste à comparer par individu d'une part les réserves définies dans le plan de pension et disponibles sur les comptes/contrats individuels à la date de clôture et d'autre part les réserves minimales individuelles calculées à la date de clôture. La différence négative détermine le sous financement individuel à la date de clôture. Le sous financement total est la somme des sous financement individuel.

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Cfr. 6.20

Exercice
37.399.786,00

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES
ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	(280/1)	1.210.721.601,41	1.324.773.879,63
Participations	(280)	992.877.394,23	1.139.469.061,01
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281	217.844.207,18	185.304.818,62
Créances	9291	52.783.570,00	114.792.872,29
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311	52.783.570,00	114.792.872,29
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351	77.311.604,00	27.524.471,97
A plus d'un an	9361		5.000.000,00
A un an au plus	9371	77.311.604,00	22.524.471,97
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421	47.329.452,02	3.999.999,02
Produits des actifs circulants	9431	14.918.443,92	6.876.342,52
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

ENTREPRISES ASSOCIÉES

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs

AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253		
9263		
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252		
9262		
9272		
9282		
9292		
9302		
9312		
9352		
9362		
9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	587.533,49
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Codes	Exercice
9505	541.616,32
95061	251.811,17
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS**INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS****La société établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion***

La société n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)*

La société et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 1:26 du Code des sociétés et des associations*

La société ne possède que des sociétés filiales qui, eu égard à l'évaluation du patrimoine consolidé, de la position financière consolidée ou du résultat consolidé, ne présentent, tant individuellement que collectivement, qu'un intérêt négligeable* (article 3:23 du Code des sociétés et des associations)

La société est elle-même filiale d'une société mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la (des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation**:

Si la (les) société(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus**:

* Biffer la mention inutile.

** Si les comptes de la société sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit de sociétés dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

RELATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE DONT LA SOCIÉTÉ EST À LA TÊTE EN BELGIQUE AVEC LE (LES) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

	Codes	Exercice
Mentions en application de l'article 3:65, §4 et §5 du Code des sociétés et des associations		
Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête	9507	674.237,09
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95071	251.811,17
Missions de conseils fiscaux	95072	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95073	
Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête	9509	547.924,98
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)		
Autres missions d'attestation	95091	
Missions de conseils fiscaux	95092	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95093	
Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations		

RÈGLES D'ÉVALUATION

bpost SA

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÈGLES D'ÉVALUATION

établies conformément aux dispositions
de l'arrêté royal du
29 avril 2019 - Arrêté Royal portant exécution du Code des sociétés et des associations

COORDINATION

établie
le 30 novembre 2016

TABLE DES MATIÈRES

Art.

Chapitre Ier : ACTIF

Frais d'établissement
Immobilisations incorporelles – Logiciels d'application
Terrains et constructions
Installations, machines et outillages
Mobilier et matériel roulant
Immobilisations corporelles en vertu de contrats de location-financement
Autres immobilisations corporelles
Immobilisations corporelles en cours et acomptes versés
Immobilisations financières
Matières premières, fournitures et petit outillage
En cours de fabrication, produits finis, immeubles destinés à la vente (construits)
Marchandises
Actifs destinés à la vente
Commandes en cours d'exécution
Créances à un an au plus
Placements de trésorerie
Valeurs disponibles

Chapitre II : PASSIF

RÈGLES D'ÉVALUATION

Capital souscrit
Plus-values de réévaluation
Réserve légale
Autres réserves indisponibles
Subsides en capital
Provisions pour pensions et obligations similaires
Provisions pour autres risques et charges :
 Provision pour grosses réparations et gros entretiens
 Litiges en cours
 Fonds d'assurance
 Accidents du travail et maladies professionnelles
Provisions pour l'assainissement du sol
Provisions pour autres obligations
Dettes à un an au plus
Comptes de régularisation

REMARQUE GÉNÉRALE

Tous les investissements sont amortis d'une manière linéaire et prorata temporis à partir de la date de mise en service. Les charges accessoires, comme les frais d'installation, les frais de transport, les taxes à l'entrée et les autres taxes non déductibles, les honoraires des notaires et des architectes seront amorties de la même manière que le montant principal de l'investissement. Les frais et les investissements, effectués par bpost SA et faisant partie de l'obligation d'investir dans l'informatisation et la modernisation des bureaux de poste dans le cadre du contrat avec La Banque de La Poste, sont portés à l'actif et amortis selon les règles d'évaluation en vigueur. Les actifs et les passifs courants reprennent les comptes dont le contenu porte sur la période de 12 mois à partir de la date bilantaire. Ces règles d'évaluation sont d'application depuis le 1er janvier 2006.

Chapitre 1er

ACTIF

Art. 1er

I. Frais d'établissement (20).

Les frais d'établissement sont pris en charge durant la période de comptabilisation au cours de laquelle ils sont exposés.

Les frais de restructuration sont amortis sur 5 ans.

Art. 1bis

II. Immobilisations incorporelles (21).

Les immobilisations incorporelles, acquises de tiers ou par apport, sont comptabilisées à l'actif à la valeur d'acquisition. Les immobilisations incorporelles autres que celles acquises de tiers ne sont portées à l'actif pour leur coût de revient que dans la mesure où celui-ci ne dépasse pas une estimation prudemment établie de la valeur d'utilisation de ces immobilisations ou de leur rendement futur pour l'entreprise.

Les écarts de consolidation sont considérés comme immobilisations incorporelles. Les immobilisations incorporelles sont amorties en cinq ans.

Les investissements en recherche et développement de Poststation sont portés à l'actif et amortis en 3 ans.

Les autres investissements en recherche et développement sont amortis sur une période de 3 à 5 ans suivant leur durée de vie économique.

Logiciels d'application

Les logiciels d'application sont comptabilisés comme des immobilisations incorporelles aux conditions suivantes :

Soit s'ils sont acquis auprès de tiers ou obtenus en vertu d'un droit d'usage (contre rémunération unique), et utilisés dans l'entreprise pendant plusieurs exercices, qu'ils contribuent à la réalisation de l'objet social de l'entreprise et qu'ils sont destinés à un usage interne, les logiciels sont évalués au prix d'acquisition ou au montant de la rémunération unique.

Soit s'ils sont développés par bpost SA elle-même, les frais de coding, testing et maintenance, qui font partie d'un projet bien établi et circonscrit dans bpost SA, sont portés à l'actif. Ces frais sont portés à l'actif à condition qu'ils puissent être commercialisés.

Les logiciels d'application sont amortis en cinq ans.

Art. 2

RÈGLES D'ÉVALUATION

III.A. Terrains et constructions (22).

§ 1. Les terrains sont évalués à la valeur d'acquisition.

Les frais d'assainissement sont pris en charge immédiatement.

§ 2. Les constructions sont évaluées à la valeur d'acquisition.

§ 3. Les terrains et les constructions, acquis gratuitement lors de l'entrée en vigueur de l'arrêté royal du 14 septembre 1992 portant approbation du premier Contrat de gestion de la Régie des postes et fixant des mesures relatives à cette Régie, sont évalués à la valeur d'apport.

§ 4. Les terrains et les constructions existants au 30 septembre 1992, date de la clôture des comptes de la Régie des postes, sont évalués à la valeur reprise dans lesdits comptes.

§ 5. Les constructions administratives et le réseau des bureaux de vente, ainsi que les installations fixes et utilitaires y attachées, sont évalués au prix d'acquisition et amortis en 30 ans. Les constructions acquises de l'État lors de la création de la Régie des postes ainsi que les travaux d'aménagement sont amortis en 30 ans à partir de l'exercice 1971.

§ 6. Les bâtiments industriels, achetés ou acquis, sont amortis en 25 ans.

§ 7. Lors de l'acquisition d'un terrain bâti, la valeur du terrain d'une part, et la valeur de la construction d'autre part, sont déterminées par un expert externe.

§ 8. Les coûts des expertises techniques, effectuées pour l'achat ou l'acquisition d'actifs immobilisés, sont compris dans leur valeur d'acquisition. Les amortissements suivent le même rythme que ces actifs.

§ 9. Les nouveaux travaux d'aménagement des immeubles sont comptabilisés sur un compte spécifique du grand livre et amortis en 10 ans ou sur la période d'amortissement restant si cette période est supérieure à 10 ans.

Art. 3

III.B. Installations, machines et outillages (23).

§ 1. Ces actifs sont évalués à la valeur d'acquisition.

§ 2. La valeur d'acquisition des éléments de l'actif, dont les caractéristiques techniques ou juridiques sont identiques, est établie par une individualisation du prix de chaque élément.

§ 3. Ces actifs sont amortis en dix ans.

Art. 4

III.C. Mobilier et matériel roulant (24).

§ 1. Ces éléments de l'actif sont évalués à la valeur d'acquisition.

§ 2. La valeur d'acquisition des éléments de l'actif, dont les caractéristiques techniques ou juridiques sont identiques, est établie par une individualisation du prix de chaque élément.

§ 3. Les éléments de l'actif qui sont fabriqués par bpost SA elle-même, sont évalués à leur valeur marchande.

§ 4. Pour les améliorations et travaux au matériel roulant, réalisés par bpost SA même, les dépenses sont évaluées à leur valeur marchande.

§ 5. Le mobilier est amorti en 10 ans.

§ 6. Le matériel roulant est amorti en général en 5 ans.

Toutefois, les exceptions suivantes sont d'application :

- Les tracteurs et les chariots élévateurs, obtenus ou acquis, sont amortis en 10 ans.
- Les bicyclettes et cyclomoteurs, obtenus ou acquis, sont amortis en 4 ans.

§ 7. Les actifs suivants sont amortis en 5 ans :

l'équipement accessoire du matériel roulant ;

les éléments de l'actif dont la durée d'utilité ou d'utilisation est minime.

§ 8. Les équipements pour le traitement de l'information sont amortis en 4 ou 5 ans en fonction de leur durée d'utilisation.

RÈGLES D'ÉVALUATION

Art. 4bis

III.D. Immobilisations corporelles détenues en vertu de contrats de location-financement (25).

Les immobilisations corporelles détenues en vertu de contrats de location-financement sont évaluées à concurrence de la partie des versements échelonnés représentant la reconstitution en capital de la valeur du bien, objet du contrat.

Les amortissements sont basés sur la durée économique probable du bien, comme prévu dans le contrat de location-financement.

Art. 5

III.E. Autres immobilisations corporelles (26).

§ 1. Principe

Ces éléments de l'actif sont évalués à la valeur d'acquisition.

§ 2. Collections

Une collection de timbres est reprise à la valeur marchande sous déduction d'un coefficient de liquidité.

Les articles philatéliques et les attributs postaux sont valorisés à la valeur d'apport.

§ 3. Travaux d'aménagement

Les travaux d'aménagement des bâtiments loués et des bâtiments propriété de l'État sont évalués à la valeur d'acquisition.

Les amortissements tiennent compte de la durée du bail restant à courir au moment des travaux. Le délai normal d'amortissement est 10 ans.

§ 4. Biens immobiliers désaffectés

Lorsqu'il est décidé qu'un certain bien immobilier ne convient plus à l'exploitation, il est transféré, avec ses amortissements, vers la rubrique III.E. de l'actif du bilan.

Les amortissements continuent jusqu'au moment où la valeur de réalisation probable du bien est atteinte.

§ 5. Biens mobiliers qui ne conviennent plus à l'exploitation

Lorsqu'il est décidé qu'un bien mobilier ne convient plus à l'exploitation, il est maintenu dans les divers comptes.

Art. 6

III.F. Immobilisations corporelles en cours et acomptes versés (27).

Ces éléments de l'actif sont évalués à la valeur d'acquisition.

Art. 7

IV. Immobilisations financières (28).

Les participations et les actions sont évaluées à la valeur d'acquisition. Les créances et les cautionnements sont évalués à la valeur nominale.

Réductions de valeur :

Des réductions de valeur sont actées sur les participations et actions en cas de moins-values durables ou de dévalorisation justifiée par la situation, la rentabilité ou les perspectives des sociétés dans lesquelles on détient les participations ou les actions.

S'il ne peut être démontré, par la voie de budgets, projets d'entreprise, évaluations de tiers, contrats, promesses,...., que l'entreprise a des perspectives bénéficiaires suffisantes, une réduction de valeur sera actée.

Art. 8

A) VI.A.1. Matières premières, fournitures et petit outillage (30/31).

Les matières premières sont évaluées à la valeur d'acquisition.

RÈGLES D'ÉVALUATION

Les achats de fournitures sont comptabilisés dans le compte de résultats, à l'exception du petit outillage et les uniformes qui sont évalués à la valeur d'acquisition.

B) VI.A.2/A.3/A.5. En cours de fabrication, produits finis, immeubles destinés à la vente (construits) (32/33/35).

Ces actifs sont évalués à leur coût de revient ou à la valeur de marché, si cette dernière est inférieure à la date de clôture de l'exercice.

Sous cette rubrique, les timbres-poste sont évalués au prix de revient de l'impression. Le prix de revient comprend les coûts directs et les coûts indirects de la production.

C) VI.A.4. Marchandises (34).

Ces actifs sont évalués à la valeur d'acquisition ou à la valeur de marché, si cette dernière est inférieure à la date de clôture de l'exercice. La valeur est calculée suivant la méthode FIFO (first in, first out).

D) Actifs destinés à la vente (35).

Les actifs destinés à la vente, pour lesquels un compromis de vente à été signé, sont repris dans cette rubrique jusqu'au moment de la signature de l'acte notarié.

Ces actifs sont évalués à leur valeur d'acquisition diminué des amortissements cumulés ou à leur valeur de vente si cette dernière est inférieure.

E) VI.B. Commandes en cours d'exécution (37).

Ces actifs sont évalués à leur coût de revient. Celui ci est majoré des bénéfices imputables, à condition qu'ils puissent être considérés avec certitude comme acquis, et en tenant compte du degré d'avancement des travaux.

Art. 9

VII. Créances à un an au plus (40/41).

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

§ 1. Les créances, dont les recouvrements sont douteux, sont comptabilisées comme des créances douteuses.

§ 2. Les créances comptabilisées comme créances douteuses font annuellement l'objet d'une réduction de valeur. La réduction de valeur estimée est comptabilisée dans le compte de résultats.

§ 3. Les créances, définitivement irrécouvrables et pour lesquelles on n'a pas appliqué des réductions de valeur, sont prises en charge dans le compte de résultats.

Art. 10

VIII. Placements de trésorerie (50/53).

Les titres sont évalués à la valeur d'acquisition.
Les créances sur comptes à terme sont évaluées à leur valeur nominale.

Art. 11

IX. Valeurs disponibles (54/58).

Les valeurs disponibles sont évaluées à leur valeur nominale.

§1. Lorsqu'elles sont exprimées en devises étrangères, la conversion en euros s'effectue au taux de change en cours à la date de clôture.

Les différences de calcul négatives ou positives sont comptabilisées aux comptes de régularisation, code 490/1 et code 492/3 comme perte ou bénéfice.
À la fin de l'exercice, les deux comptes sont soldés par le compte de résultats.

Chapitre II

PASSIF

RÈGLES D'ÉVALUATION

Art. 12

I.A. Capital souscrit (100).

Les apports en numéraire sont évalués à leur valeur nominale. Les apports en nature sont repris à une valeur conventionnelle. Cette valeur ne peut pas excéder la valeur de marché à l'achat des biens en cause, au moment où l'apport ou l'affectation a eu lieu.

Art. 13

III. Plus-values de réévaluation (12).

Les plus-values de réévaluation représentent :

- a) la plus-value non réalisée des constructions ;
- b) la valeur du Patrimoine des timbres de Malines.

Art. 14

IV. Réserves (13).

Elles sont évaluées à leur valeur nominale.

A) IV.A. Réserve légale.

La réserve légale est alimentée annuellement par un montant minimal de 5 % des bénéfices nets, jusqu'à ce que le montant total atteigne un dixième du capital social.

B) IV.B.2. Autres réserves indisponibles.

À partir de l'exercice 1993, une partie du bénéfice annuel peut être affectée, sur décision du Conseil d'administration, à la constitution d'une réserve spéciale dont le Conseil d'administration définit la destination au moment de l'établissement des comptes annuels et de l'affectation des bénéfices.

Conformément à l'article 10, § 4, de la loi du 6 juillet 1971 portant création de bpost SA, les bénéfices annuels à affecter sont diminués d'un montant de 5 %, qui est accordé à la direction et aux membres du personnel de bpost SA à titre de participation aux bénéfices, sans préjudice des dispositions de l'article 617 du code des Sociétés.

Art. 14bis

VI. Subsidés en capital (15).

Les subsidés reçus en capital sont valorisés à leur valeur nominale, sous déduction des impôts différés afférents à ces subsidés.

Art. 15

VII.A.1. Provisions pour pensions et obligations similaires

Lors de la conclusion des accords-cadres, des provisions sont constituées pour couvrir les coûts de ces engagements. Les provisions sont revues chaque année.

Art. 16

VII.A.3. Provisions pour grosses réparations et gros entretiens (16).

Si nécessaire, afin de maintenir les actifs, une provision est constituée pour les coûts de grosses réparations et gros entretiens périodiques. Les coûts sont estimés sur base d'évaluations techniques.

RÈGLES D'ÉVALUATION

Art. 17

VII.A.4. Provisions pour autres risques et charges

Litiges en cours (16).

Une provision est constituée pour les litiges en cours.

Cette provision est constituée sur base d'un inventaire des litiges en cours connus à la date de clôture. Elle doit reprendre toutes les charges et profits inhérents au litige en cours.

Art. 18.

VII.A.4. Provisions pour autres risques et charges

Fonds d'assurance (16).

Les principes légaux du Fond d'assurance sont formulés dans l'article 10, § 3, de la loi du 6 juillet 1971, modifié par l'article 15, 1°, de l'arrêté royal du 14 septembre 1992 et par la loi du 1er avril 2007, MB 14 mai 2007. Suivant l'article 5 de cette loi, "La Poste ouvre dans sa comptabilité un compte afférant à un fonds d'assurance".

Le Fond d'assurance a pour objet de couvrir les pertes et dépenses résultant d'incendies, de vols, de pertes ou d'avaries ainsi que les indemnités en cas d'accident ou de dommage généralement quelconque causés aux tiers. Les risques concernés sont, soit non assurés, soit en dessous la franchise d'intervention d'une assurance existante.

Les dotations du fonds d'assurance seront calculées sur base d'informations statistiques fiables. Chaque année, le calcul sera soumis au Comité d'Audit pour approbation.

Art. 19.

VII.A.4. Provisions pour autres risques et charges

Accidents du travail et maladies professionnelles (16).

En matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles, une provision est constituée.

Cette provision couvre l'octroi de rentes et/ou de capitaux aux victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles et à leurs ayants droit.

La provision est calculée annuellement sur la base des dossiers en cours et selon les critères appliqués par les assureurs «Accidents du travail».

Art. 20.

Provision pour l'assainissement du sol

Une provision est constituée pour couvrir les charges qui pourraient éventuellement résulter des lois et décrets concernant l'obligation d'assainissement du sol.

La provision est constituée sur la base d'un inventaire des terrains pour lesquels le risque existe.

Art. 21.

VII.A.4. Provisions pour autres risques et charges

Provisions pour des obligations actuelles

Une provision peut être constituée pour les obligations résultant des événements pour lesquels des besoins de cash-flow seront probablement nécessaires pour le déroulement de ces événements. Le besoin de trésorerie doit être estimé d'une manière fiable.

Art. 22

IX. Dettes à un an au plus (42/43/44/45/46/47/48).

RÈGLES D'ÉVALUATION

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Le solde des congés et repos restant à accorder au personnel postal est comptabilisé comme une dette.

Cette dette est valorisée individuellement sur base de la rémunération individuelle valable en fin d'année, majorée de la partie due à la Sécurité sociale.

Art. 23.

Comptes de régularisation

Sont comptabilisées dans les comptes de régularisation toutes les recettes réalisées et dépenses effectuées qui se rapportent soit à des prestations, soit à des services, qui ne sont pas prestés dans la période clôturée.

Les comptes de régularisation sont valorisés à leur valeur nominale.

COMPLEMENT AUX REGLES D'EVALUATION, A INTEGRER DANS LES PROCEDURES DE TRAVAIL

Art 1bis

Logiciels

La valeur minimale doit être de 1.000 EUR par logiciel

Art 2

Terrains et constructions

Le seuil minimal à partir duquel les travaux d'aménagement des immeubles sont considérés comme investissements, est fixé à 3.800 EUR.

Les coûts du renouvellement ou de l'installation du câblage sont immédiatement comptabilisés comme "charges" dans le compte de résultants, s'ils n'apportent pas une plus-value substantielle.

Art 3 et Art 4

Installations, machines et outillages, mobilier et matériel roulant

Ces biens sont comptabilisés comme des immobilisations corporelles si le prix d'acquisition ou le prix de fabrication a une valeur minimale de 250 EUR (hors TVA)

Art 5

Les collections sont l'objet d'une valorisation quinquennale.

L'inventaire des collections est séparé de celui relatif à l'équipement infrastructurel de la division "Philatélie"

Aménagements : Le seuil minimal à partir duquel les travaux d'aménagement des immeubles loués et des bâtiments acquis de l'Etat sont considérés comme investissements, est 3.800 euro.

Art 8b)

Les coûts indirects ne comprennent pas les "business sustaining non-production overheads"

Art 9

Les créances sont considérées comme douteuses :

- 1) lorsque n'étant pas parvenue à contraindre par ses propres moyens le débiteur au paiement de sa dette, bpost doit avoir recours à d'autres instances pour en obtenir le recouvrement ;
- 2) lorsque la créance est échue depuis plus de 120 jours, à l'exclusion :
 1. des créances sur les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles bpost a un lien de participation.
 2. des 15 clients les plus importants de bpost à condition :

- qu'il s'agisse de factures incontestées.
- que le client en question ne présente pas de risque financier d'insolvabilité
- que le client fasse partie d'une des catégories suivantes :

RÈGLES D'ÉVALUATION

- opérateur télécom
- organisme public
- organisme financier ou compagnie d'assurance
- organisme intercommunal

3. des créances provenant de la vente des bâtiments
- 3) lorsqu'un autre motif permet de conclure que la créance est douteuse.

Les créances sont considérées comme irrécouvrables lorsque, soit :

1. bpost renonce à la créance parce que la procédure de recouvrement est estimée trop aléatoire ou génératrice de frais trop importants par rapport à la créance (article 17bis de la loi du 6 juillet 1971) ;
2. le débiteur a été déclaré en faillite et que la faillite est définitive ;
3. le débiteur est décédé et les héritiers renoncent à la succession ;
4. un autre motif permet de conclure à l'irrécouvrabilité de la créance.

Art 17

Pour la fixation du montant de la provision par litige, les règles suivantes sont utilisées :

- Principe général : la provision est égale au montant réclamé par la partie adverse, augmenté
- des intérêts légaux, judiciaires, moratoires et/ou conventionnels
- des frais (frais du rapport d'expert, frais de huissiers, des honoraires des avocats et autres frais de dossiers)
- A l'inverse du principe général : la provision peut être inférieure au montant réclamé dans les cas suivants :
 - la créance est assurée : dans ce cas la provision est égale à la dispense prévue dans la police d'assurance
 - il y a des éléments dans le dossier qui peuvent justifier un montant plus bas (par.ex. : un rapport d'expert, un jugement favorable en première instance, un autre arrêt, une clause dans le contrat, etc...)
 - Si on juge, sur base des arguments précités, que le risque d'un arrêt/verdict favorable pour bpost est inférieur à 50%, le principe général sera appliqué et le montant de la provision sera égal à 100% du montant réclamé

Art 20

Provision pour l'assainissement du sol

Un rapport d'expert indépendant doit être la base d'un inventaire des terrains pour lesquels le risque existe

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

cfr. Rapport de Gestion : Risques et incertitudes

Le 10 août 2022, la Présidente du Conseil d'Administration de bpost a demandé à la personne responsable de Compliance & Data Protection de bpost, avec le soutien du responsable Corporate Audit de bpost, de procéder à un examen de conformité interne portant sur les appels d'offres publics de l'Etat belge alors en cours concernant la distribution de journaux et de périodiques reconnus en Belgique.

L'examen de conformité a débuté le 28 août 2022, en se concentrant sur les principes de gouvernance énoncés dans le Code de Conduite de bpostgroup et les directives de conformité spécifiques liées à cet appel d'offres et s'est basé, en termes de constatation factuelle, (1) sur des questionnaires et des entretiens avec les personnes les plus pertinentes et les plus haut placées travaillant pour bpost ; et (2) sur des documents pertinents demandés aux personnes interrogées au cours de leurs entretiens. Les résultats préliminaires de l'examen, datant du 27 septembre 2022, n'ont pas révélé d'éléments indiquant des violations potentielles des lois applicables.

Début octobre 2022, de nouveaux faits sont apparus, qui n'avaient pas été divulgués à l'équipe chargée de l'examen de conformité lors de la phase initiale. Cela a conduit la Présidente du Conseil d'Administration, le 7 octobre 2022, à étendre l'examen de conformité initial et à procéder à un examen plus étendu et approfondi. Un audit forensique avec le soutien d'une société d'analyse forensique externe a été lancé immédiatement après.

Sur la base des premiers résultats de l'audit forensique, de nouveaux entretiens ont eu lieu et la portée de l'audit forensique a été étendue à d'autres employés, en mettant plus particulièrement l'accent sur tout échange d'informations illégal ou toutes pratiques concertées illégales.

Le Conseil d'Administration a été informé des résultats de l'examen de conformité étendu, révélant des éléments qui indiquaient des violations potentielles des codes et politiques de bpostgroup et des législations applicables. Le 24 octobre 2022, le Conseil d'Administration et le CEO de bpostgroup ont mutuellement convenu que le CEO de bpostgroup ferait temporairement un pas de côté pendant la durée de l'examen.

Au cours de son déroulement, l'examen de conformité a révélé des cas de non-conformité aux codes et politiques de bpostgroup, ainsi que des indications de manquements aux lois applicables. L'examen de conformité a également été étendu à la concession actuelle pour la distribution des journaux et périodiques en Belgique, et a révélé des éléments pouvant également indiquer des violations potentielles des lois en vigueur.

Le 9 décembre 2022, le Conseil d'Administration et le CEO de bpostgroup ont décidé de mettre mutuellement fin à leur collaboration. L'examen de conformité interne de la concession de presse est à présent finalisé. Les enquêtes externes déclenchées à la suite de l'examen de conformité interne sont toujours en cours.

Tout au long du processus, bpost a été assistée par des conseillers juridiques externes et a coopéré activement avec les autorités compétentes afin de préserver ses intérêts.

Impact potentiel

Sur la base des informations actuellement à sa disposition et des discussions avec ses conseillers juridiques, bpost estime comme suit l'impact potentiel des résultats de l'examen de conformité :

- (i) bpost comprend que l'Autorité belge de la Concurrence ("ABC") a ouvert une enquête et a effectué des inspections dans les locaux d'une entreprise active dans le secteur de la distribution de la presse et d'un éditeur de presse, qui sont indépendants de bpostgroup. Bpost a coopéré, et continue de coopérer entièrement à l'enquête en cours de l'ABC. Les avancées enregistrées quant à l'enquête en cours de l'ABC n'ont pas changé l'évaluation de bpost sur le risque d'une amende, qui reste possible mais non probable.
- (ii) Le Gouvernement belge mène un audit sur la compensation pour la concession de presse actuelle (2016-2020), qui court jusqu'à mi-2024, et a annoncé son intention de récupérer toute surcompensation. Les coûts associés à ce service ont été examinés et analysés ex-ante dans le cadre de l'examen des aides d'Etat par la Commission européenne et ex-post par le Collège des Commissaires dans le cadre de l'approbation annuelle des comptes financiers, et ces examens n'ont donné lieu à aucune constatation de surcompensation. bpost n'est actuellement pas en mesure d'évaluer les risques liés à l'audit externe en cours et à ses conclusions potentielles, étant donné qu'il est toujours en cours. bpost a offert sa coopération à l'Etat belge dans le cadre de cet audit en cours.
- (iii) Considérant les mesures correctrices prises par bpost, il est probable que les pouvoirs adjudicateurs considéreront que bpost a démontré sa fiabilité et qu'ils autoriseront donc bpost à participer aux procédures d'appels d'offres en cours et futures. En outre, conformément aux pratiques antérieures pour des dossiers similaires, bpost considère que la possibilité que les autorités contractantes reviennent sur des décisions d'attribution antérieures et résilient les contrats ou concessions en cours en raison des résultats de l'examen de conformité est faible, sans préjudice des demandes potentielles de remboursement de surcompensation résultant de l'audit gouvernemental.
- (iv) bpost a également pris des mesures de coopération avec le ministère public afin de réduire tout risque de poursuites pénales. Compte tenu des divers éléments expliqués aux points i à iv ci-dessus, bpost, avec l'appui d'un conseiller juridique externe, continue actuellement à considérer comme possible mais non probable l'exposition à une sortie de trésorerie liée à (l'appel d'offres public pour) la concession pour la distribution de journaux et périodiques reconnus en Belgique. Etant donné que les enquêtes externes sont toujours en cours et malgré l'évaluation du risque possible mais non probable, bpost n'est pas en mesure, à ce stade, de fournir des estimations des sorties de trésorerie, si celles-ci devaient se produire.

A part ces examens de conformité, bpost est actuellement impliquée dans les contentieux suivants, initiés par des intermédiaires :

- Une demande de dommages et intérêts pour un montant (provisoire) présumé d'environ 21,1 mEUR (hors paiement des intérêts de retard) dans le cadre d'une procédure judiciaire initiée par Publimail NV/SA. Le tribunal de commerce de Bruxelles a rejeté la plainte de Publimail le 3 mai 2016. Publimail a fait appel de cette décision le 16 décembre 2016. L'affaire devait être plaidée en avril 2021, mais le juge a décidé de reporter l'audience en attendant la décision de la Cour de justice européenne dans l'affaire opposant bpost aux Autorités belges de la concurrence. L'affaire va maintenant être jugée par la Cour des marchés de Bruxelles, en tenant compte de l'arrêt préliminaire de la CJUE.

La procédure reprendra probablement en 2024. Aucun jugement n'est attendu avant la fin de l'année 2024.

- Une demande de dommages et intérêts d'un montant (provisoire) d'environ 28,0 mEUR (hors paiement des intérêts de retard) dans le cadre d'une procédure judiciaire initiée par Link2Biz International NV/SA et en cours devant le tribunal de commerce de Bruxelles. Certains

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

aspects de la relation contractuelle entre Link2Biz et bpost font également l'objet d'une procédure pour mesures provisoires (adoptée le 21 juin 2010), pour laquelle bpost a fait appel en août 2010 et qui est actuellement en cours devant la Cour d'appel de Bruxelles. Bien que l'on s'attende à ce que la Cour retire ce point du registre dans le courant de l'année 2023, suite à la clôture de la procédure de faillite de Link2Biz en 2020, le retrait n'a pas été confirmé. bpost réévaluera sa position en 2024.

Toutes les plaintes et allégations sont contestées par bpost

Le 10 décembre 2012, l'Autorité belge de la concurrence a conclu que certains aspects de la politique tarifaire de bpost sur la période janvier 2010-juillet 2011 enfreignaient le droit belge et européen de la concurrence et a imposé une amende d'environ 37,4 mEUR. Même si bpost a payé l'amende en 2013, elle a contesté les conclusions de l'Autorité belge de la concurrence et a fait appel de la décision devant la Cour d'appel de Bruxelles.

Le 10 novembre 2016, la Cour d'appel de Bruxelles a annulé la décision de l'Autorité. L'Autorité belge de la concurrence a fait appel de ce jugement devant la Cour de Cassation sur des points de droit.

Le 22 novembre 2018, la Cour de Cassation a annulé le jugement et a renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Bruxelles pour qu'elle soit rejugée. Par un arrêt du 19 février 2020, la Cour d'appel de Bruxelles a décidé de soumettre deux questions préjudicielles à la Cour de justice de l'UE ("CJUE"). Le 22 mars 2022, la CJUE a rendu une décision préjudicielle sur les deux questions soulevées par la Cour d'appel de Bruxelles. La Cour d'appel devra maintenant se prononcer à la lumière des réponses données par la CJUE. Une décision finale n'est pas attendue avant la fin de l'année 2024. Ce qui précède constitue un actif éventuel car, si la Cour d'Appel annule la décision de l'Autorité belge de la Concurrence, bpost pourrait récupérer le montant de l'amende de 37,4 mEUR (hors intérêts), à moins que la Cour de Cassation n'annule à nouveau le jugement de la Cour d'Appel.

Au début de l'année 2023, bpost a volontairement lancé 3 examens de conformité, à la suite de l'examen de conformité effectué en 2022 par rapport à (l'appel d'offres pour) la concession pour la distribution de journaux et périodiques en Belgique. Ces examens de conformité concernaient plus particulièrement le traitement des amendes routières, la gestion des comptes 679 et la distribution/radiation des plaques d'immatriculation.

Une enquête approfondie a été menée, en recourant à des experts externes et à des méthodes d'investigation forensiques. Les principales conclusions ont été partagées entretemps avec les services publics concernés, dans un esprit d'étroite coopération et de volonté de trouver des solutions.

Certains examens de conformité ont révélé qu'un nombre limité de personnes à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise ont agi à l'encontre du Code de Conduite de bpostgroup et des lois et règlements potentiellement applicables. Dans ce contexte, bpostgroup a pris des mesures disciplinaires, y compris, dans certains cas, la résiliation de la collaboration.

Amendes routières (Cross Border Fines – CBF)

Contexte

Depuis 2006, bpost gère les processus administratifs du traitement des amendes routières pour le compte du Service Public Fédéral de la Justice (SPF Justice), en se concentrant dans un premier temps uniquement sur les amendes nationales et, depuis 2015, en élargissant ses services aux amendes internationales. Ces services comprennent l'envoi des amendes, les tâches d'externalisation des processus d'affaires (y compris, entre autres, un centre d'appel, des opérations de back-office et le traitement des retours) ainsi que la gestion de la plateforme informatique et les développements informatiques ultérieurs. La fourniture de ces services a contribué de manière significative à la modernisation et à la professionnalisation de la gestion des amendes de circulation routière.

Ces services étaient initialement inclus dans le quatrième Contrat de Gestion et ils ont continué à faire partie des Contrats de Gestion suivants. La rémunération de ces services a ensuite été fixée dans les Conventions d'Approfondissement⁴ et dans divers autres accords.

Principales constatations

La compensation perçue par bpost peut en partie constituer une aide d'Etat illégale. Les services CBF ont été définis dans des Contrats de Gestion, mais leur compensation a été fixée dans des accords distincts et n'a pas été couverte par des décisions relatives aux aides d'Etat déclarant compatible la compensation pour les Contrats de Gestion concernés.

L'enquête révèle également que divers autres services ont été inclus dans les Conventions d'Approfondissement, qui sont à proprement parler distincts des services de perception des amendes routières. La majorité de ces services sont liés à la maintenance de la plateforme informatique, ainsi qu'au recrutement de consultants. Ces services n'ont pas fait l'objet d'un appel d'offres.

Prochaines étapes

bpost s'est engagée avec le SPF Justice à déterminer mutuellement les mesures correctives nécessaires à la lumière des constatations susmentionnées. bpost remboursera toute compensation reçue qui dépasserait les règles applicables en matière d'aides d'Etat. La compensation pour la période allant jusqu'à l'attribution d'un nouvel appel d'offres pour les services CBF sera également soumise à examen. Dans le cadre de ces discussions, bpost et le SPF Justice devront définir en détail la nature et l'étendue des services CBF à fournir, le niveau de compensation auquel bpost peut prétendre et la manière dont la continuité des services peut être assurée.

Comptes 679

Contexte

Depuis 1912, bpost gère les comptes bancaires du Gouvernement et de plus de 200 organismes publics (comme le paiement de la TVA).

Le SPF Finances a confié ce service historique à bpost par le biais de contrats sans lancer de procédure d'appel d'offres. Une procédure d'appel d'offres est en cours et le 31 mars 2023, le consortium bpost/speos a été l'un des trois candidats sélectionnés pour y participer.

Principales constatations

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

La compensation reçue par bpost n'a jamais été notifiée à la Commission européenne et peut être considérée en partie comme une aide d'Etat illégale.

Prochaines étapes

bpost s'est engagée avec le SPF Finance à déterminer mutuellement les mesures correctives nécessaires à la lumière des constatations susmentionnées. bpost remboursera toute compensation reçue qui dépasserait les règles applicables en matière d'aides d'Etat. La compensation existante sera également soumise à examen pour la période allant jusqu'à l'attribution du nouveau contrat pour la gestion des comptes 679.

Plaques d'immatriculation européennes (European Licence Plates – ELP)

Contexte

Les services ELP comprennent la production et la distribution de plaques d'immatriculation et du certificat d'enregistrement correspondant pour les voitures neuves et d'occasion en Belgique. Les services ELP comprennent également la radiation des plaques d'immatriculation et la perception des paiements pour les services concernés.

Le consortium bpost/speos a remporté le contrat pour ces services lors de deux appels d'offres successifs, lancés par la DIV (Service d'immatriculation des véhicules du ministère de la Mobilité) en 2010 et 2019.

Principales constatations

Aucune infraction au droit de la concurrence n'a été constatée en ce qui concerne le cadre des deux appels d'offres en vertu desquels la concession a été attribuée. L'appel d'offres a donné lieu à des prix concurrentiels, ce qui est également confirmé par une étude comparative des prix menée par bpost.

Prochaines étapes

bpost s'est engagée avec le SPF Mobilité à établir la validité des conditions de la concession (y compris la compensation) à la lumière des conclusions susmentionnées.

Considérations financières

Outre la finalisation des examens de conformité internes, bpost, avec l'aide d'économistes et d'experts juridiques indépendants, a réalisé une évaluation juridique et économique approfondie de la rémunération versée par l'Etat belge pour les trois services susmentionnés. Cela ne couvre pas la concession de presse, à laquelle il est fait référence dans la note sur les passifs et actifs éventuels.

La phase suivante, qui implique des efforts de résolution avec les ministères concernés, est maintenant en cours. Le calendrier concernant l'issue de ce processus est très incertain et dépend de divers éléments qui échappent au contrôle de bpost. Dans l'attente d'une résolution complète des dossiers en question, bpost estime une sortie de trésorerie comme probable, ce qui conduit aux considérations financières suivantes :

- Dans le cadre de son engagement à rembourser les éventuelles surcompensations, bpost a enregistré une provision de 75 mEUR au troisième trimestre 2023. La provision, comme il est d'usage pour le remboursement d'une aide d'Etat, est déjà nette de l'impôt sur les sociétés payé sur le montant principal de l'aide incompatible. Par conséquent, ce montant n'est pas déductible fiscalement au moment de sa comptabilisation. En tant qu'élément exceptionnel dépassant le seuil de 20 mEUR (tel que défini dans les Mesures alternatives de performance de bpost), cette provision est exclue des états financiers ajustés. Sur base de son évaluation juridique et économique approfondie, bpost estime que ce montant constitue la meilleure estimation disponible de la surcompensation à rembourser à l'Etat belge pour les années allant jusqu'à 2022 pour les trois contrats. Ce montant reste préliminaire, car il ne reflète pas encore le point de vue de l'Etat belge. bpost fournira une mise à jour si et dès qu'il apparaîtra que la conclusion des efforts de résolution entraînerait un montant sensiblement différent à rembourser au titre de la surcompensation.

- En prévision de la nouvelle tarification requise pour les services susmentionnés aux trois ministères, un impact négatif annualisé sur l'EBIT en 2023 de 10 mEUR a été comptabilisé sur la base de l'évaluation juridique et économique approfondie de bpost. Ce montant reste préliminaire, étant donné qu'il ne reflète pas encore le point de vue de l'Etat belge. L'impact final de la révision des prix dépendra de la conclusion des efforts de médiation engagés par bpost et les autorités belges. Etant donné qu'aucune conclusion sur la révision des prix n'est intervenue avant le 31 décembre 2023, les 10 mEUR comptabilisés dans les états financiers intermédiaires trimestriels 2023 en diminution des revenus ont été comptabilisés pour 7,5 mEUR – 10 mEUR nets d'impôts sur les sociétés (2,5 mEUR) concernant habituellement le remboursement des aides d'Etat – en tant que provision dans les états financiers consolidés du 31 décembre 2023.

- Par conséquent, la provision totale enregistrée dans les états financiers consolidés concernant la surcompensation potentielle s'élevait à 82,5 mEUR fin décembre 2023.



bpost SA

Rapport de gestion 2023

Le rapport de gestion est conforme à l'article 3:6 du Code belge des sociétés et associations.

Table des matières

1.	<i>Événement marquant de l'année</i>	3
2.	<i>États Financiers</i>	4
	2.1 Compte de résultats.....	4
	2.2 Bilan	5
	2.3 Mouvements des capitaux propres	6
3.	<i>Commentaires sur les chiffres</i>	7
	3.1. Compte de résultats	7
	3.2. Bilan.....	11
4.	<i>Risques et incertitudes</i>	13
5.	<i>Recherche et développement</i>	17
6.	<i>Affectation du résultat</i>	17
7.	<i>Succursales</i>	17
8.	<i>Indépendance et compétence en matière de comptabilité et d'audit d'au moins un membre du Comité d'Audit et de supervision</i>	18
9.	<i>Événements importants survenus après la clôture de l'exercice</i>	18
10.	<i>Instruments Financiers</i>	18
11.	<i>Management et Rémunération</i>	19
12.	<i>Informations requise par l'article 7:96 du code belge des sociétés et associations</i>	55
13.	<i>Information requises par l'article 7:97 du code belge des sociétés et associations</i>	55

1. Événement marquant de l'année

Au début de l'année 2023, bpost a volontairement lancé trois examens de conformité, à la suite de l'examen de conformité mené en 2022 dans le cadre de (l'appel d'offres relatif à) la concession pour la distribution de journaux et périodiques en Belgique. Ces examens de conformité concernaient plus particulièrement le traitement des amendes routières, la gestion des comptes 679 et la distribution/radiation des plaques d'immatriculation. Outre la finalisation des examens de conformité internes, bpost, avec l'aide d'économistes et d'experts juridiques indépendants, a réalisé une évaluation juridique et économique approfondie de la rémunération versée par l'État belge pour les trois services susmentionnés. La phase suivante, qui implique des efforts de résolution avec les ministères concernés, est en cours. Le calendrier concernant l'issue de ce processus est très incertain et dépend de divers éléments qui échappent au contrôle de bpost. Dans l'attente d'une résolution complète des dossiers concernés, bpost estime actuellement qu'une sortie de trésorerie est probable, ce qui entraîne l'enregistrement d'une provision de 82,5 mEUR au bilan en 2023.

Depuis le lancement, en 2020, d'une Ecozone pilote à Malines, plusieurs villes belges ont été transformées en Ecozone bpost et sont dès lors desservies par des véhicules sans émission. Le nombre a depuis augmenté pour atteindre un total impressionnant de 14 villes et 33 codes postaux à travers la Belgique. En 2023, les villes de Seraing, Verviers, Ostende et Courtrai, entre autres, sont venues s'y ajouter. L'Ecozone est un modèle qui réduit l'impact de nos activités dans les villes belges. Concrètement, les Ecozones reposent sur trois piliers : un réseau dense de points d'enlèvement dans les centres-villes (par ex., les Bureaux de Poste, les Points Poste et les Distributeurs de Colis), la distribution en recourant à des dispositifs de mobilité douce (vélos et remorques électriques) et le remplacement des camionnettes au diesel restantes par des camionnettes électriques. En misant sur une flotte de camionnettes et de vélos 100% écologique, l'objectif est de réduire considérablement le nombre de trajets en voiture effectués pour les enlèvements et livraisons. L'avantage pour les citoyens est double : premièrement, une amélioration de l'air qu'ils respirent et deuxièmement, un relâchement de la pression dans leur quotidien bien rempli. En outre, en 2023, bpost a continué à investir dans sa flotte automobile verte, notamment dans des vélos avec remorque, des camionnettes électriques et des remorques à double étage. Plus de 42% des véhicules arborant la marque bpost sont désormais écologiques. bpost a également investi dans de nouveaux Distributeurs de Colis et points d'enlèvement.

Le 21 août 2023, bpostgroup a acquis 100% d'Active Ants, une filiale active dans l'e-fulfilment automatisé pour les magasins en ligne. Cette acquisition s'inscrit dans le cadre du partenariat stratégique visant à soutenir les activités de l'e-commerce en fournissant des solutions de bout en bout aux boutiques en ligne.

Le 6 septembre 2023, Chris Peeters a été nommé CEO de bpostgroup pour une période de 6 ans.

Le 23 novembre 2023, l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de bpost a modifié la politique de rémunération de bpostgroup, principalement pour introduire un plan d'intéressement à long terme.

Le Gouvernement belge avait lancé un appel d'offres pour la concession de la distribution des journaux et périodiques en Belgique pour la période 2024-2028. Les candidats, dont bpost, avaient soumis leurs offres en juin 2023. En décembre, le Conseil des ministres a décidé de prolonger temporairement les deux concessions de presse au-delà du 31 décembre 2023. Pendant la période de prolongation, bpost continuera à fournir dans tout le pays les services de la concession actuelle, pour laquelle le Gouvernement a prévu un budget de 75 mEUR. Les impacts opérationnels et financiers pour bpost, après la période de prolongation, dépendront des offres commerciales qui seront mises en place, au sujet desquelles bpost est en discussion avec les éditeurs. bpost s'efforce de limiter ces impacts.

2. États Financiers

2.1 Compte de résultats

En millions EUR	2023	2022	Evol. %
Chiffre d'affaires	2.349,5	2.256,8	4,1%
Autres produits d'exploitation	37,6	45,1	(16,7%)
Produits d'exploitation non récurrents	0,0	0,0	-
Total des produits d'exploitation	2.387,0	2.301,9	3,7%
Approvisionnement et marchandises	7,4	6,4	(15,3%)
Charges de personnel	1.300,3	1.270,1	(2,4%)
Services et biens divers	780,5	757,7	(3,0%)
Autres charges d'exploitation	36,8	21,4	(72,1%)
Provisions	(8,8)	(0,9)	(873,2)
Amortissements et réductions de valeur	85,8	62,9	(36,4%)
Charges d'exploitation non récurrentes	3,1	94,2	96,7%
Total des charges d'exploitation	2.205,1	2.211,7	0,3%
Bénéfice d'exploitation	181,9	90,2	101,7%
Bénéfice d'exploitation avant réductions de valeur et amortissements	267,7	153,1	74,9%
Revenus financiers récurrents	83,9	18,5	353,7%
Revenus financiers non récurrents	53,5	74,1	(27,8%)
Charges financières récurrentes	26,8	28,3	5,5%
Charges financières non récurrentes	138,4	5,0	(2.668,0%)
Bénéfice de l'exercice avant impôts	154,1	149,5	3,1%
Prélèvement sur impôts différés	(1,4)	(1,4)	-
Transfert aux impôts différés	0,0	0,0	-
Charges d'impôts	48,0	30,6	(56,9%)
Prélèvements sur les réserves immunisées	(4,1)	(4,1)	-
Transfert aux réserves immunisées	0,0	0,0	-
Bénéfice de l'exercice à affecter	111,5	124,3	(10,3%)

2.2 Bilan

En millions EUR	2023	2022
Actif		
Actifs non courants		
Immobilisations incorporelles (frais d'établissement inclus)	29,5	34,4
Immobilisations corporelles	442,7	298,8
Immobilisations financières	1.210,9	1,325,0
Créances commerciales et autres	0,0	2,0
	1.683,1	1.660,3
Actifs courants		
Stocks et en-cours	8,9	8,4
Créances commerciales et autres	625,6	661,2
Placements de trésorerie et valeurs disponibles	757,9	838,3
Comptes de régularisation	38,0	35,2
	1.430,3	1.543,1
Total de l'Actif	3.113,4	3.203,4
Passif		
Capitaux propres		
Capital souscrit	364,0	364,0
Plus-values de réévaluation	0,1	0,1
Réserves	67,9	71,9
Bénéfices reportés	456,2	370,7
	888,2	806,7
Provisions		
Provisions liées aux congés précédents la retraite	28,7	26,4
Provisions pour risques et charges	0,5	0,4
Autres provisions	208,7	137,3
Impôts différés	5,7	7,0
	243,5	171,1
Passifs non courants		
Dettes à long terme	648,1	652,4
	648,1	652,4
Passifs courants		
Dettes commerciales et autres	314,1	342,6
Dettes court terme	58,8	173,4
Charges sociales	418,6	409,7
Dettes fiscales	16,1	45,0
Autres dettes	359,6	429,2
Compte de régularisation	166,3	173,2
	1.333,5	1.573,2
Total du Passif	3.113,4	3.203,4

2.3 Mouvements des capitaux propres

En millions EUR						
Sélection de chiffres financiers	Capital souscrit	Réserves immunisées	Bénéfices reportés	Autres réserves	Plus-values de réévaluation	Total
Au 1^{er} janvier 2023	364,0	0,0	370,7	71,9	0,1	806,7
Résultat de l'année	-	-	111,5	(4,0)	-	107,5
Dividendes	-	-	(26,0)	-	-	(26,0)
Prélèvements sur les réserves immunisées	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2023	364,0	0,0	456,2	67,9	0,1	888,2

3. Commentaires sur les chiffres

3.1. Compte de résultats

Le résultat opérationnel hors charges d'exploitation non récurrentes est en ligne avec celui de l'année précédente (2023 : 185,0 mEUR et 2022 : 184,4 mEUR) grâce à la résilience du Domestic Mail, des colis nationaux et entrants et aux économies en matière d'ETP qui compensent la plupart des impacts de l'inflation sur la masse salariale et les coûts.

L'impact de la provision pour surcompensation et des dépréciations de filiales a été presque compensé par l'écart d'acquisition négatif (« badwill ») lors de la fusion d'Alteris, la hausse des dividendes des filiales et l'augmentation des revenus financiers sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie, de sorte que bpost a réalisé au cours de l'exercice financier 2023 un bénéfice après impôts de 111,5 mEUR, contre 124,3 mEUR l'année précédente.

Produits d'exploitation (revenus)

Le produit d'exploitation de bpost a augmenté de 3,7%, pour atteindre 2.387,0 mEUR (2022 : 2.301,9 mEUR).

En millions EUR	2023	2022	Evol. €	Evol. %
Ventes	2.349,5	2.256,8	92,7	4,1%
Autres produits d'exploitation	37,6	45,1	(7,5)	(16,7%)
Produits d'exploitation non récurrents	0,0	0,0	0,0	-
Produits d'exploitation	2.387,0	2.301,9	85,1	3,7%

L'évolution par portefeuille de produits se présente comme suit :

En millions EUR	2023	2022	Evol. €	Evol. %
Domestic Mail	1.182,5	1.189,1	(6,6)	(0,6%)
<i>Transactional Mail</i>	747,2	735,5	11,7	1,6%
<i>Advertising Mail</i>	179,6	187,3	(7,7)	(4,1%)
<i>Press</i>	255,7	266,2	(10,5)	(3,9%)
Proximity and convenience retail network	292,1	280,9	11,2	4,0%
Value added services	82,6	79,6	3,0	3,8%
Parcels Belgium and E-commerce logistics	504,0	453,0	51,0	11,3%
Cross border	288,3	266,4	21,8	8,2%
Autres	37,6	32,8	4,6	14,6%
Produits d'exploitation non récurrents	0,0	0,0	0,0	-
Produits d'exploitation	2.387,0	2.301,9	85,1	3,7%

Les revenus du **Domestic Mail** (c'est-à-dire Transactional, Advertising et Press combinés) ont légèrement diminué de 6,6 mEUR, pour atteindre 1.182,5 mEUR, compte tenu de la baisse du volume de -8,4% contre -6,8% l'année précédente. Cette diminution a été partiellement compensée par l'amélioration nette des prix et du mix.

Le **Transactional Mail** a enregistré une baisse de volume sous-jacente de -9,2%, pour l'année, contre -6,5% de baisse sous-jacente du volume lors de l'année 2022. En 2022, l'Admin mail avait été soutenu par la communication autour de la COVID-19 (estimée à 11,0 mEUR). **L'Advertising mail**, soumis à la pression continue du marché, a connu une baisse de volume sous-jacente de -11,9% contre -6,9% l'année

précédente. Le volume **Press** a diminué de -9,4% sous l'effet de la substitution électronique et de la rationalisation.

Proximity and convenience retail network a augmenté de 11,2 mEUR pour atteindre 292,1 mEUR, principalement en raison de l'indexation du 7^e Contrat de Gestion.

Les revenus des Value Added Services ont augmenté de 3,0 mEUR pour atteindre 82,6 mEUR en 2022, principalement grâce à l'augmentation des revenus des solutions liées aux amendes routières.

Parcels Belgium et **E-commerce Logistics** ont augmenté de 51,0 mEUR (ou +11,3%) à 504,0 mEUR, conséquence d'une augmentation du volume de colis de +6,3%, contre -7,5% en 2022, reflétant le succès du Plan de prospection commerciale 2022, et d'une amélioration du prix/mix de +4,8%. Les volumes de 2022 ont subi l'impact de l'internalisation chez Amazon, mais en excluant cette internalisation, le volume sous-jacent a augmenté de +1,0%.

L'activité **Cross-border** a augmenté de 21,8 mEUR pour atteindre 288,3 mEUR, principalement grâce à l'augmentation du nombre de clients gagnés en Asie.

Les revenus classés sous **Autres** ont diminué de 7,5 mEUR pour atteindre 37,6 mEUR, principalement en raison de la récupération de la TVA de l'année dernière au moment de la révision annuelle du taux de TVA et de la baisse des ventes de bâtiments, partiellement compensées par la refacturation de coûts à BNP Paribas Fortis.

Les charges d'exploitation

Pour l'année 2023, les charges d'exploitation de bpost ont légèrement diminué de 0,3% par rapport à l'année précédente, atteignant ainsi 2.205,1 mEUR (2022 : 2.211,7 mEUR). Si l'on exclut les charges d'exploitation non récurrentes de l'année dernière, le total des charges d'exploitation a augmenté de 4,0%, essentiellement en raison de l'impact de l'inflation sur la masse salariale et les autres coûts.

Les coûts des Approvisionnements et marchandises, qui comprennent le coût des matières premières, des consommables, des biens destinés à la revente et les mouvements de stock, ont légèrement augmenté, de 1,0 mEUR, pour s'établir à 7,4 mEUR, en raison surtout du nombre supérieur d'uniformes achetés.

Les coûts des **Services et autres biens** ont augmenté de 3,0%, principalement en raison de la hausse des coûts liés aux intérimaires.

En millions EUR	2023	2022	Evol. €
Loyers et charges locatives	137,9	157,6	19,7
Entretiens et réparations	68,0	58,5	(9,5)
Autres biens	23,0	19,5	(3,5)
Fourniture d'énergie	51,5	57,4	5,9
Frais postaux et de télécommunication	4,2	4,4	0,2
Frais d'assurances	27,4	23,6	(3,8)
Frais de transport	178,8	175,5	(3,3)
Publicité et annonces	12,8	11,4	(1,4)
Frais de consultance	15,4	13,0	(2,4)
Rémunération de tiers, honoraires	156,6	156,2	(0,4)
Autres services	24,5	22,4	(2,1)
Frais d'intérim	80,5	58,2	(22,3)
Total	780,5	757,7	(22,8)

- Les coûts de location ont diminué de 19,7 mEUR, principalement en raison de la baisse des coûts de location des bâtiments et des machines d'Alteris à la suite de l'incorporation d'Alteris au sein de bpost et de la baisse des coûts de la flotte de camionnettes louées à court terme, partiellement neutralisées par l'augmentation des coûts relatifs au cloud.
- L'entretien et les réparations ont augmenté de 9,5 mEUR en raison de l'augmentation des coûts d'entretien des véhicules, due à la hausse des coûts liés aux camionnettes électriques.
- Les frais de transport se sont élevés à 178,8 mEUR et ont augmenté de 3,3 mEUR, conformément à l'évolution des activités Cross-border.
- Les frais de rémunération des tiers concernent principalement les services ICT, la rémunération des Points Poste, la gestion des intérimaires, les infrastructures, la sécurité et les services externalisés. Ces coûts ont légèrement augmenté de 0,4 mEUR, principalement en raison de l'augmentation des frais de gestion des intérimaires et du recours à des experts juridiques (augmentation des coûts liés aux examens de conformité), compensée par une baisse des frais relatifs à l'informatique et au nettoyage.
- Les frais d'intérim ont augmenté de 22,3 mEUR, ce qui s'explique par l'augmentation du coût par ETP due à l'inflation et au nombre supérieur de travailleurs intérimaires. À noter que les frais d'intérim sont analysés avec les charges de personnel, sachant qu'ils constituent un meilleur indicateur de performance de l'utilisation du capital humain.

Les charges liées au personnel (1.300,3 mEUR) et **les frais d'intérim** (80,5 mEUR) se sont élevés en 2023 à 1.380,7 mEUR, en hausse de 52,5 mEUR ou 3,9% par rapport à 2022. Les coûts liés au personnel ont augmenté de 30,2 mEUR et les frais d'intérim de 22,3 mEUR. Au 31 décembre 2023, l'effectif de bpost s'élevait à 26.296 membres du personnel (2022 : 26.763). Le nombre moyen d'ETP et d'intérimaires pour 2023 était de 25.278 (2022 : 25.428).

L'augmentation des charges liées au personnel et aux intérimaires est principalement due à des coûts plus élevés par ETP (7 indexations salariales au cours de la période 2022-2023), les effets de la convention collective de travail (« CCT ») 2023-2024 et les augmentations liées au mérite ont eu un impact négatif sur les prix de 64,8 mEUR. Les effets susmentionnés ont été partiellement compensés par la diminution du nombre d'ETP (productivité accrue et poursuite de l'exécution des actions de gestion spécifiques) qui a généré une baisse des coûts de 9,1 mEUR et par un effet de mix positif de 3,2 mEUR, notamment dû à une diminution du nombre d'agents des postes statutaires et contractuels barémiques et à une augmentation du nombre d'agents des postes intérimaires et de travailleurs logistiques et postaux.

Les **dépréciations et amortissements** ont augmenté, pour atteindre 85,8 mEUR (2022 : 62,9 mEUR), soit -36,4% compte tenu de l'incorporation d'Alteris au sein de bpost. Cette augmentation est à mettre en parallèle avec la diminution des charges de location de bpost.

L'impact net des provisions s'est élevé à -8,8 mEUR en 2023 (2022 : -0,9 mEUR) et a résulté principalement de l'évolution des provisions pour accidents du travail.

Les **autres charges d'exploitation** ont augmenté de 15,4 mEUR (2022 : 21,4 mEUR), principalement en raison de l'augmentation des impôts fonciers due à l'incorporation d'Alteris au sein de bpost et à la révision annuelle défavorable du taux de TVA en 2023.

Les **charges d'exploitation non récurrentes** ont diminué de 91,1 mEUR (2022 : 94,2 mEUR), principalement en raison de la liquidation d'Ubiway l'année dernière (92,1 mEUR). Les charges d'exploitation non récurrentes de l'année dernière doivent être considérées conjointement avec les produits financiers non récurrents de l'année dernière liés à la liquidation d'Ubiway et d'AMP en 2022 (69,2 mEUR).

Résultats financiers nets

Les **produits financiers récurrents** ont augmenté pour atteindre 83,9 mEUR (2022 : 18,5 mEUR), principalement en raison de l'augmentation des dividendes des filiales en 2023 (43,3 mEUR), de l'augmentation des intérêts sur les prêts aux filiales (8,0 mEUR), de l'augmentation des produits financiers sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie conformément à l'augmentation des taux d'intérêt du marché (18,2 mEUR), partiellement neutralisées par la diminution des gains provenant des différences de taux de change (4,4 mEUR).

Les **produits financiers non récurrents** ont diminué pour s'établir à 53,5 mEUR (2022 : 74,1 mEUR). Les produits financiers non récurrents de l'année dernière sont principalement liés à la reprise de réduction de valeur sur la participation dans bpost banque, suite à la vente de cette participation à BNP Paribas Fortis (4,8 mEUR) et à la liquidation d'Ubiway et d'AMP en 2022 (69,2 mEUR). Ces dernières doivent être considérées avec les charges d'exploitation non récurrentes de l'année dernière liées à la liquidation d'Ubiway (92,1 mEUR). Les produits financiers non récurrents de 2023 s'expliquent par l'écart d'acquisition négatif (badwill) lors de la fusion d'Alteris.

Les **charges financières récurrentes** se sont élevés à 26,8 mEUR et sont en ligne avec ceux de l'année dernière (2022 : 28,3 mEUR). D'une part, les pertes dues aux différences de taux de change ont diminué (7,1 mEUR), d'autre part, l'augmentation des taux d'intérêt a eu un impact sur le prêt à terme en USD qui avait un taux d'intérêt variable (5,9 mEUR).

Les **charges financières non récurrentes** se sont élevés à 138,4 mEUR, contre 5 mEUR l'année dernière, cette augmentation s'expliquant principalement par la provision liée à la surcompensation de 82,5 mEUR et par l'évolution des dépréciations sur les participations. En 2023, bpost avait volontairement lancé 3 examens de conformité concernant le traitement des amendes routières, la gestion des comptes 679 et la distribution/radiation des plaques d'immatriculation et avait mené à terme une évaluation juridique et économique interne concernant la rémunération payée par l'État belge pour ces 3 services. Dans le cadre de son engagement à rembourser les éventuelles surcompensations, bpost a enregistré au troisième trimestre 2023 une provision de 75 mEUR pour les années allant jusqu'à 2022. La provision, comme il est d'usage pour le remboursement d'une aide d'État, est déjà nette de l'impôt sur les sociétés payé sur les montants principaux de l'aide incompatible. Pour 2023, 7,5 mEUR ont été comptabilisés (10 mEUR nets d'impôts sur les sociétés). Ces montants restent préliminaires, étant donné qu'ils ne reflètent pas encore le point de vue de l'État belge. En outre, en 2023, une réduction de valeur a été comptabilisée pour les participations dans Dyna Group (47,3 mEUR) et Radial Luxembourg (8,6 mEUR), tandis qu'en 2022, une dépréciation a été comptabilisée en rapport avec bpost banque (5,0 mEUR).

Impôts sur le résultat

Les impôts sur le résultat s'est élevé à 48,0 mEUR (2022 : 30,6 mEUR). L'augmentation s'explique par la hausse du bénéfice avant impôts et par des résultats non récurrents supérieurs (dépréciation des filiales et provision pour examen de conformité, partiellement compensés par l'écart d'acquisition négatif lors de la fusion Alteris – bpost) qui sont exonérés d'impôts.

Le transfert aux réserves immunisées et les impôts différés étaient liés à la plus-value enregistrée sur la vente du bâtiment du Centre Monnaie, pour laquelle bpost a choisi d'appliquer l'imposition étalée du bénéfice. Le prix de vente sera réinvesti, si bien que ce gain sera soumis à l'impôt conformément à la dépréciation de ces actifs réinvestis et a été comptabilisé en profit sur les années à venir. En 2023, 5,5 mEUR ont été comptabilisés en profit, ce qui est en ligne avec 2022.

3.2. Bilan

Actifs

Le total du bilan s'élevait à 3.113,4 mEUR en 2023 (2022 : 3.203,4 mEUR), soit une diminution de 90,0 mEUR par rapport à 2022.

Les immobilisations incorporelles ont diminué de 4,9 mEUR, les amortissements ayant été supérieurs aux acquisitions.

Les immobilisations corporelles ont augmenté de 143,9 mEUR. Cette augmentation s'explique principalement par les investissements et l'incorporation d'Alteris au sein de bpost, partiellement compensés par des amortissements et des dépréciations.

Les immobilisations financières ont diminué, pour atteindre 1.210,9 mEUR (2022 : 1.325,0 mEUR). Les principales raisons de cette baisse de 114,1 mEUR sont :

- la cession résultant de l'incorporation d'Alteris au sein de bpost (-102,8 mEUR) et le dividende reçu de la filiale US Holding comptabilisé en déduction des actifs financiers (-9,4 mEUR) ;
- l'acquisition des actions restantes d'Anthill (9,7 mEUR) et de b2boost (1,9 mEUR) ;
- le transfert de Radial Netherlands de Landmark Global à bpost (5,2 mEUR) ;
- l'augmentation du capital d'Active Ants (5,0 mEUR) et de Freight 4U Logistics (0,3 mEUR) ;
- les réductions de valeur actées sur les participations de Dyna Group (-47,3 mEUR) et Radial Luxembourg (-8,6 mEUR) ;
- l'augmentation des créances à long terme envers les filiales (31,6 mEUR).

Les créances commerciales et autres créances ont diminué de 35,6 mEUR, principalement en raison du remboursement du prêt d'Alteris à la suite de la fusion (77,3 mEUR), partiellement compensé par un prêt supplémentaire à Active Ants (9,2 mEUR) et une augmentation des créances commerciales (34,4 mEUR).

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont diminué pour atteindre 757,9 mEUR (2022 : 838,3 mEUR), ce qui s'explique principalement par le remboursement en 2023 du prêt à terme de 185,0 mUSD arrivant à échéance.

Les charges à reporter et les produits acquis s'élèvent à 38,0 mEUR et sont en ligne avec ceux de l'année dernière (2022 : 35,2 mEUR).

Passifs

Les capitaux propres ont augmenté, pour atteindre 888,2 mEUR (2022 : 806,7 mEUR), en raison surtout du bénéfice de l'exercice (111,5 mEUR) neutralisé par le dividende proposé de 26,0 mEUR.

Les provisions et impôts différés se sont chiffrés à 243,5 mEUR (2022 : 171,1 mEUR), cette augmentation est principalement due à la provision de 82,5 mEUR liée à la surcompensation.

Les dettes financières à long terme se sont élevées à 648,1 mEUR (2022 : 652,4 mEUR). Cette diminution s'explique principalement par le transfert du prêt de Certipost du long terme vers le court terme (5,0 mEUR).

Les dettes commerciales et autres dettes ont diminué pour passer de 342,6 mEUR en 2022 à 314,1 mEUR en 2023, principalement en raison de la diminution du solde des fournisseurs (44,5 mEUR).

Les dettes à court terme ont diminué pour passer de 173,4 mEUR en 2022 à 58,8 mEUR, principalement en raison du remboursement du prêt à terme de 185 mUSD arrivant à échéance le 29 décembre 2023.

Les dettes sociales ont augmenté légèrement, de 8,9 mEUR, pour s'établir à 418,6 mEUR (2022 : 409,7 mEUR).

Les impôts à payer ont diminué de 28,9 mEUR pour s'établir à 16,1 mEUR (2022 : 45,0 mEUR) principalement en raison du démantèlement du paiement différé du précompte professionnel (30,6 mEUR), une mesure accordée par le Gouvernement belge dans le contexte de la crise énergétique au quatrième trimestre 2022.

Les autres dettes ont diminué de 69,6 mEUR pour atteindre 359,6 mEUR, principalement en raison de la baisse du dividende en 2023 par rapport à l'année précédente (-54,0 mEUR).

Les charges différées et les revenus à recevoir ont diminué à 166,3 mEUR (2022 : 173,2 mEUR) en raison d'une baisse des charges à imputer.

4. Risques et incertitudes

Le 10 août 2022, la Présidente du Conseil d'Administration de bpost a demandé à la personne responsable de Compliance & Data Protection de bpost, avec le soutien du responsable Corporate Audit de bpost, de procéder à un examen de conformité interne portant sur les appels d'offres publics de l'Etat belge alors en cours concernant la distribution de journaux et de périodiques reconnus en Belgique.

L'examen de conformité a débuté le 28 août 2022, en se concentrant sur les principes de gouvernance énoncés dans le Code de Conduite de bpostgroup et les directives de conformité spécifiques liées à cet appel d'offres et s'est basé, en termes de constatation factuelle, (1) sur des questionnaires et des entretiens avec les personnes les plus pertinentes et les plus haut placées travaillant pour bpost ; et (2) sur des documents pertinents demandés aux personnes interrogées au cours de leurs entretiens. Les résultats préliminaires de l'examen, datant du 27 septembre 2022, n'ont pas révélé d'éléments indiquant des violations potentielles des lois applicables.

Début octobre 2022, de nouveaux faits sont apparus, qui n'avaient pas été divulgués à l'équipe chargée de l'examen de conformité lors de la phase initiale. Cela a conduit la Présidente du Conseil d'Administration, le 7 octobre 2022, à étendre l'examen de conformité initial et à procéder à un examen plus étendu et approfondi. Un audit forensique avec le soutien d'une société d'analyse forensique externe a été lancé immédiatement après.

Sur la base des premiers résultats de l'audit forensique, de nouveaux entretiens ont eu lieu et la portée de l'audit forensique a été étendue à d'autres employés, en mettant plus particulièrement l'accent sur tout échange d'informations illégal ou toutes pratiques concertées illégales.

Le Conseil d'Administration a été informé des résultats de l'examen de conformité étendu, révélant des éléments qui indiquaient des violations potentielles des codes et politiques de bpostgroup et des législations applicables. Le 24 octobre 2022, le Conseil d'Administration et le CEO de bpostgroup ont mutuellement convenu que le CEO de bpostgroup ferait temporairement un pas de côté pendant la durée de l'examen.

Au cours de son déroulement, l'examen de conformité a révélé des cas de non-conformité aux codes et politiques de bpostgroup, ainsi que des indications de manquements aux lois applicables. L'examen de conformité a également été étendu à la concession actuelle pour la distribution des journaux et périodiques en Belgique, et a révélé des éléments pouvant également indiquer des violations potentielles des lois en vigueur.

Le 9 décembre 2022, le Conseil d'Administration et le CEO de bpostgroup ont décidé de mettre mutuellement fin à leur collaboration. L'examen de conformité interne de la concession de presse est à présent finalisé. Les enquêtes externes déclenchées à la suite de l'examen de conformité interne sont toujours en cours.

Tout au long du processus, bpost a été assistée par des conseillers juridiques externes et a coopéré activement avec les autorités compétentes afin de préserver ses intérêts.

Impact potentiel

Sur la base des informations actuellement à sa disposition et des discussions avec ses conseillers juridiques, bpost estime comme suit l'impact potentiel des résultats de l'examen de conformité :

(i) bpost comprend que l'Autorité belge de la Concurrence ("ABC") a ouvert une enquête et a effectué des inspections dans les locaux d'une entreprise active dans le secteur de la distribution de la presse et d'un éditeur de presse, qui sont indépendants de bpostgroup. Bpost a coopéré, et continue de coopérer entièrement à l'enquête en cours de l'ABC. Les avancées enregistrées quant à l'enquête en cours de l'ABC n'ont pas changé l'évaluation de bpost sur le risque d'une amende, qui reste possible mais non probable.

(ii) Le Gouvernement belge mène un audit sur la compensation pour la concession de presse actuelle (2016-2020), qui court jusqu'à mi-2024, et a annoncé son intention de récupérer toute surcompensation. Les coûts associés à ce service ont été examinés et analysés ex-ante dans le cadre de l'examen des

aides d'Etat par la Commission européenne et ex-post par le Collège des Commissaires dans le cadre de l'approbation annuelle des comptes financiers, et ces examens n'ont donné lieu à aucune constatation de surcompensation. bpost n'est actuellement pas en mesure d'évaluer les risques liés à l'audit externe en cours et à ses conclusions potentielles, étant donné qu'il est toujours en cours. bpost a offert sa coopération à l'Etat belge dans le cadre de cet audit en cours.

(iii) Considérant les mesures correctrices prises par bpost, il est probable que les pouvoirs adjudicateurs considéreront que bpost a démontré sa fiabilité et qu'ils autoriseront donc bpost à participer aux procédures d'appels d'offres en cours et futures. En outre, conformément aux pratiques antérieures pour des dossiers similaires, bpost considère que la possibilité que les autorités contractantes reviennent sur des décisions d'attribution antérieures et résilient les contrats ou concessions en cours en raison des résultats de l'examen de conformité est faible, sans préjudice des demandes potentielles de remboursement de surcompensation résultant de l'audit gouvernemental.

(iv) bpost a également pris des mesures de coopération avec le ministère public afin de réduire tout risque de poursuites pénales.

Compte tenu des divers éléments expliqués aux points i à iv ci-dessus, bpost, avec l'appui d'un conseiller juridique externe, continue actuellement à considérer comme possible mais non probable l'exposition à une sortie de trésorerie liée à (l'appel d'offres public pour) la concession pour la distribution de journaux et périodiques reconnus en Belgique. Etant donné que les enquêtes externes sont toujours en cours et malgré l'évaluation du risque possible mais non probable, bpost n'est pas en mesure, à ce stade, de fournir des estimations des sorties de trésorerie, si celles-ci devaient se produire.

A part ces examens de conformité, bpost est actuellement impliquée dans les contentieux suivants, initiés par des intermédiaires :

- Une demande de dommages et intérêts pour un montant (provisoire) présumé d'environ 21,1 mEUR (hors paiement des intérêts de retard) dans le cadre d'une procédure judiciaire initiée par Publimail NV/SA. Le tribunal de commerce de Bruxelles a rejeté la plainte de Publimail le 3 mai 2016. Publimail a fait appel de cette décision le 16 décembre 2016. L'affaire devait être plaidée en avril 2021, mais le juge a décidé de reporter l'audience en attendant la décision de la Cour de justice européenne dans l'affaire opposant bpost aux Autorités belges de la concurrence. L'affaire va maintenant être jugée par la Cour des marchés de Bruxelles, en tenant compte de l'arrêt préliminaire de la CJUE. La procédure reprendra probablement en 2024. Aucun jugement n'est attendu avant la fin de l'année 2024.

- Une demande de dommages et intérêts d'un montant (provisoire) d'environ 28,0 mEUR (hors paiement des intérêts de retard) dans le cadre d'une procédure judiciaire initiée par Link2Biz International NV/SA et en cours devant le tribunal de commerce de Bruxelles. Certains aspects de la relation contractuelle entre Link2Biz et bpost font également l'objet d'une procédure pour mesures provisoires (adoptée le 21 juin 2010), pour laquelle bpost a fait appel en août 2010 et qui est actuellement en cours devant la Cour d'appel de Bruxelles. Bien que l'on s'attende à ce que la Cour retire ce point du registre dans le courant de l'année 2023, suite à la clôture de la procédure de faillite de Link2Biz en 2020, le retrait n'a pas été confirmé. bpost réévaluera sa position en 2024.

Toutes les plaintes et allégations sont contestées par bpost

Le 10 décembre 2012, l'Autorité belge de la concurrence a conclu que certains aspects de la politique tarifaire de bpost sur la période janvier 2010-juillet 2011 enfreignaient le droit belge et européen de la concurrence et a imposé une amende d'environ 37,4 mEUR. Même si bpost a payé l'amende en 2013, elle a contesté les conclusions de l'Autorité belge de la concurrence et a fait appel de la décision devant la Cour d'appel de Bruxelles.

Le 10 novembre 2016, la Cour d'appel de Bruxelles a annulé la décision de l'Autorité. L'Autorité belge de la concurrence a fait appel de ce jugement devant la Cour de Cassation sur des points de droit.

Le 22 novembre 2018, la Cour de Cassation a annulé le jugement et a renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Bruxelles pour qu'elle soit rejugée. Par un arrêt du 19 février 2020, la Cour d'appel de Bruxelles a décidé de soumettre deux questions préjudicielles à la Cour de justice de l'UE ("CJUE"). Le 22 mars 2022, la CJUE a rendu une décision préjudicielle sur les deux questions soulevées par la Cour d'appel de Bruxelles. La Cour d'appel devra maintenant se prononcer à la lumière des réponses données par la

CJUE. Une décision finale n'est pas attendue avant la fin de l'année 2024. Ce qui précède constitue un actif éventuel car, si la Cour d'Appel annule la décision de l'Autorité belge de la Concurrence, bpost pourrait récupérer le montant de l'amende de 37,4 mEUR (hors intérêts), à moins que la Cour de Cassation n'annule à nouveau le jugement de la Cour d'Appel.

Au début de l'année 2023, bpost a volontairement lancé 3 examens de conformité, à la suite de l'examen de conformité effectué en 2022 par rapport à (l'appel d'offres pour) la concession pour la distribution de journaux et périodiques en Belgique. Ces examens de conformité concernaient plus particulièrement le traitement des amendes routières, la gestion des comptes 679 et la distribution/radiation des plaques d'immatriculation.

Une enquête approfondie a été menée, en recourant à des experts externes et à des méthodes d'investigation forensiques. Les principales conclusions ont été partagées entretemps avec les services publics concernés, dans un esprit d'étroite coopération et de volonté de trouver des solutions.

Certains examens de conformité ont révélé qu'un nombre limité de personnes à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise ont agi à l'encontre du Code de Conduite de bpostgroup et des lois et règlements potentiellement applicables. Dans ce contexte, bpostgroup a pris des mesures disciplinaires, y compris, dans certains cas, la résiliation de la collaboration.

Amendes routières (Cross Border Fines – CBF)

Contexte

Depuis 2006, bpost gère les processus administratifs du traitement des amendes routières pour le compte du Service Public Fédéral de la Justice (SPF Justice), en se concentrant dans un premier temps uniquement sur les amendes nationales et, depuis 2015, en étendant ses services aux amendes internationales. Ces services comprennent l'envoi des amendes, les tâches d'externalisation des processus d'affaires (y compris, entre autres, un centre d'appel, des opérations de back-office et le traitement des retours) ainsi que la gestion de la plateforme informatique et les développements informatiques ultérieurs. La fourniture de ces services a contribué de manière significative à la modernisation et à la professionnalisation de la gestion des amendes de circulation routière.

Ces services étaient initialement inclus dans le quatrième Contrat de Gestion et ils ont continué à faire partie des Contrats de Gestion suivants. La rémunération de ces services a ensuite été fixée dans les Conventions d'Approfondissement⁴ et dans divers autres accords.

Principales constatations

La compensation perçue par bpost peut en partie constituer une aide d'Etat illégale. Les services CBF ont été définis dans des Contrats de Gestion, mais leur compensation a été fixée dans des accords distincts et n'a pas été couverte par des décisions relatives aux aides d'Etat déclarant compatible la compensation pour les Contrats de Gestion concernés.

L'enquête révèle également que divers autres services ont été inclus dans les Conventions d'Approfondissement, qui sont à proprement parler distincts des services de perception des amendes routières. La majorité de ces services sont liés à la maintenance de la plateforme informatique, ainsi qu'au recrutement de consultants. Ces services n'ont pas fait l'objet d'un appel d'offres.

Prochaines étapes

bpost s'est engagée avec le SPF Justice à déterminer mutuellement les mesures correctives nécessaires à la lumière des constatations susmentionnées. bpost remboursera toute compensation reçue qui dépasserait les règles applicables en matière d'aides d'Etat. La compensation pour la période allant jusqu'à l'attribution d'un nouvel appel d'offres pour les services CBF sera également soumise à examen. Dans le cadre de ces discussions, bpost et le SPF Justice devront définir en détail la nature et l'étendue

des services CBF à fournir, le niveau de compensation auquel bpost peut prétendre et la manière dont la continuité des services peut être assurée.

Comptes 679

Contexte

Depuis 1912, bpost gère les comptes bancaires du Gouvernement et de plus de 200 organismes publics (comme le paiement de la TVA).

Le SPF Finances a confié ce service historique à bpost par le biais de contrats sans lancer de procédure d'appel d'offres. Une procédure d'appel d'offres est en cours et le 31 mars 2023, le consortium bpost/speos a été l'un des trois candidats sélectionnés pour y participer.

Principales constatations

La compensation reçue par bpost n'a jamais été notifiée à la Commission européenne et peut être considérée en partie comme une aide d'Etat illégale.

Prochaines étapes

bpost s'est engagée avec le SPF Finance à déterminer mutuellement les mesures correctives nécessaires à la lumière des constatations susmentionnées. bpost remboursera toute compensation reçue qui dépasserait les règles applicables en matière d'aides d'Etat. La compensation existante sera également soumise à examen pour la période allant jusqu'à l'attribution du nouveau contrat pour la gestion des comptes 679.

Plaques d'immatriculation européennes (European Licence Plates – ELP)

Contexte

Les services ELP comprennent la production et la distribution de plaques d'immatriculation et du certificat d'enregistrement correspondant pour les voitures neuves et d'occasion en Belgique. Les services ELP comprennent également la radiation des plaques d'immatriculation et la perception des paiements pour les services concernés.

Le consortium bpost/speos a remporté le contrat pour ces services lors de deux appels d'offres successifs, lancés par la DIV (Service d'immatriculation des véhicules du ministère de la Mobilité) en 2010 et 2019.

Principales constatations

Aucune infraction au droit de la concurrence n'a été constatée en ce qui concerne le cadre des deux appels d'offres en vertu desquels la concession a été attribuée. L'appel d'offres a donné lieu à des prix concurrentiels, ce qui est également confirmé par une étude comparative des prix menée par bpost.

Prochaines étapes

bpost s'est engagée avec le SPF Mobilité à établir la validité des conditions de la concession (y compris la compensation) à la lumière des conclusions susmentionnées.

Considérations financières

Outre la finalisation des examens de conformité internes, bpost, avec l'aide d'économistes et d'experts juridiques indépendants, a réalisé une évaluation juridique et économique approfondie de la rémunération

versée par l'Etat belge pour les trois services susmentionnés. Cela ne couvre pas la concession de presse, à laquelle il est fait référence dans la note sur les passifs et actifs éventuels.

La phase suivante, qui implique des efforts de résolution avec les ministères concernés, est maintenant en cours. Le calendrier concernant l'issue de ce processus est très incertain et dépend de divers éléments qui échappent au contrôle de bpost. Dans l'attente d'une résolution complète des dossiers en question, bpost estime une sortie de trésorerie comme probable, ce qui conduit aux considérations financières suivantes :

- Dans le cadre de son engagement à rembourser les éventuelles surcompensations, bpost a enregistré une provision de 75 mEUR au troisième trimestre 2023. La provision, comme il est d'usage pour le remboursement d'une aide d'Etat, est déjà nette de l'impôt sur les sociétés payé sur le montant principal de l'aide incompatible. Par conséquent, ce montant n'est pas déductible fiscalement au moment de sa comptabilisation. En tant qu'élément exceptionnel dépassant le seuil de 20 mEUR (tel que défini dans les Mesures alternatives de performance de bpost), cette provision est exclue des états financiers ajustés. Sur base de son évaluation juridique et économique approfondie, bpost estime que ce montant constitue la meilleure estimation disponible de la surcompensation à rembourser à l'Etat belge pour les années allant jusqu'à 2022 pour les trois contrats. Ce montant reste préliminaire, car il ne reflète pas encore le point de vue de l'Etat belge. bpost fournira une mise à jour si et dès qu'il apparaîtra que la conclusion des efforts de résolution entraînerait un montant sensiblement différent à rembourser au titre de la surcompensation.

- En prévision de la nouvelle tarification requise pour les services susmentionnés aux trois ministères, un impact négatif annualisé sur l'EBIT en 2023 de 10 mEUR a été comptabilisé sur la base de l'évaluation juridique et économique approfondie de bpost. Ce montant reste préliminaire, étant donné qu'il ne reflète pas encore le point de vue de l'Etat belge. L'impact final de la révision des prix dépendra de la conclusion des efforts de remédiation engagés par bpost et les autorités belges. Etant donné qu'aucune conclusion sur la révision des prix n'est intervenue avant le 31 décembre 2023, les 10 mEUR comptabilisés dans les états financiers intermédiaires trimestriels 2023 en diminution des revenus ont été comptabilisés pour 7,5 mEUR – 10 mEUR nets d'impôts sur les sociétés (2,5 mEUR) concernant habituellement le remboursement des aides d'Etat – en tant que provision dans les états financiers consolidés du 31 décembre 2023.

- Par conséquent, la provision totale enregistrée dans les états financiers consolidés concernant la surcompensation potentielle s'élevait à 82,5 mEUR fin décembre 2023.

5. Recherche et développement

bpost développe de nouveaux produits et solutions afin d'enrichir son offre existante à destination des clients.

Par conséquent, bpost s'implique de façon intense dans l'innovation et les activités de recherche et de développement (R&D), à travers l'achat de nouveaux produits et solutions innovants ou le développement en gestion propre ou avec des partenaires de telles solutions neuves et innovantes. Les activités R&D exercent également un impact sur ICT et l'efficacité opérationnelle. En tant que tels, les investissements R&D réalisés par bpost visent à réduire l'impact environnemental de bpost.

6. Affectation du résultat

L'année civile 2023 se termine par un bénéfice de 111,5 mEUR. Le conseil d'administration propose la distribution d'un dividende d'un montant total de 26,0 mEUR relatif aux résultats de l'année 2023. Il propose en outre de reporter le solde du bénéfice de l'exercice, qui s'élève à 85,5 mEUR.

7. Succursales

L'entreprise ne compte pas de succursales.

8. Indépendance et compétence en matière de comptabilité et d'audit d'au moins un membre du Comité d'Audit et de supervision

Le Comité d'Audit, des Risques et de Conformité est composé de maximum 5 administrateurs non exécutifs, avec en tout temps une majorité d'administrateurs indépendants. Le ou la Président.e du Comité d'Audit, des Risques et de Conformité doit être un administrateur indépendant ou une administratrice indépendante et est désigné.e par les membres du Comité d'Audit, des Risques et de Conformité.

Collectivement, les membres du Comité d'Audit, des Risques et de Conformité possèdent suffisamment d'expertise pertinente dans le domaine de la comptabilité et de l'audit afin de remplir efficacement leurs rôles, notamment en matière financière. Sonja Rottiers est compétente en matière de comptabilité, de contrôle interne et de gestion des risques, comme en témoignent ses fonctions actuelles d'administratrice de Belgian Finance Center ASBL et d'administratrice indépendante de Kinopolis Group SA et de Matexi SA. En outre, elle totalise plus de 35 ans d'expérience professionnelle dans le secteur financier (par exemple, en tant que CEO de Lloyd's Insurance Company, CFO d'AXA Belgium et Dexia Insurance). Les autres membres du Comité d'Audit, des Risques et de Conformité occupent ou ont occupé également plusieurs mandats d'administrateur ou d'exécutif dans de grandes entreprises ou organisations.

9. Événements importants survenus après la clôture de l'exercice

Aucun événement significatif susceptible d'exercer un impact sur la situation financière de bpost n'a été constaté après la date de clôture de l'exercice.

10. Instruments Financiers

Les principaux instruments financiers de bpost sont des prêts et emprunts intersociétés, des comptes bancaires, des dépôts à court terme, une obligation à long terme et des prêts et emprunts portant intérêt. L'objectif principal de ces instruments financiers est de financer les activités de bpost. En outre, bpost utilise des contrats de change à terme et des contrats de swap de change pour gérer certaines de ses expositions en devises étrangères. Ces contrats ont été souscrits afin de couvrir les risques de change liés aux prêts interentreprises accordés par bpost à ses filiales.

11. Management et Rémunération

Déclaration de Gouvernance d'Entreprise

Code de référence et introduction

Dans la présente Déclaration de Gouvernance d'Entreprise, la Société décrit les principaux aspects de son cadre réglementaire de gouvernance d'entreprise. Ce cadre est conforme aux règles et principes énoncés dans la Loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques, et ses modifications ponctuelles (la « **Loi de 1991** »), le Code belge des Sociétés et Associations¹ (le « **CSA** »), les Statuts et la Charte de Gouvernance d'Entreprise.

En tant que société anonyme de droit public, la Société est régie par le CSA, sauf disposition contraire énoncée dans la Loi de 1991 ou d'autres lois ou règlements belges.

Statuts

La dernière version des Statuts de la Société a été adoptée lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui s'est tenue le 13 mai 2020 et a été approuvée par l'Arrêté Royal du 6 décembre 2020².

Les principales caractéristiques du modèle de gouvernance de la Société sont les suivantes :

- Le **Conseil d'Administration** définit la politique et la stratégie générales de la Société et supervise la gestion opérationnelle ;
- Le Conseil d'Administration a mis en place un **Comité Stratégique**, un **Comité d'Audit, des Risques et de Conformité**, un **Comité de Rémunération et de Nomination** et un **Comité ESG** chargés d'assister le Conseil d'Administration et de lui soumettre des recommandations ;
- Un **Comité Ad Hoc** composé d'au moins 3 administrateurs indépendants du Conseil d'Administration, qui est établi et intervient si et lorsque la procédure prescrite à l'article 7:97 du CSA doit être appliquée ;
- L'Administrateur Délégué (Chief Executive Officer ou **CEO**) est responsable de la gestion opérationnelle. Le Conseil d'Administration a délégué les pouvoirs de gestion journalière au CEO³ ;
- L'**Executive Committee** (Comité Exécutif) assiste le CEO dans la gestion opérationnelle ;
- Les responsabilités sont clairement réparties entre le Conseil d'Administration et le CEO.

¹ Daté du 23 mars 2019. Ce Code a été publié au Moniteur belge le 4 avril 2019.

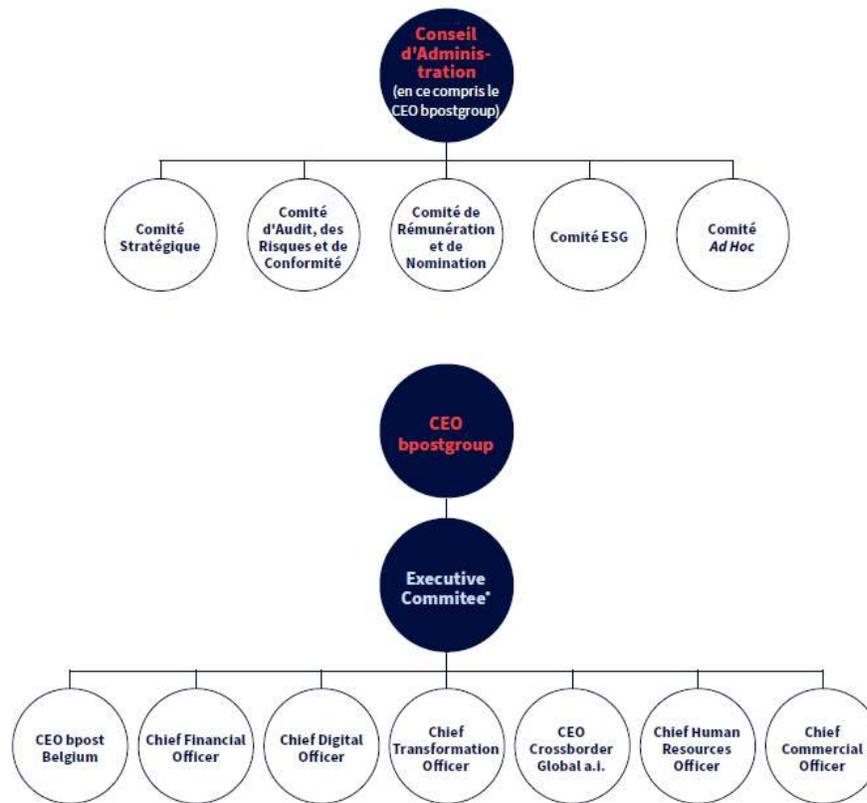
² Cet Arrêté Royal a été publié au Moniteur belge le 29 décembre 2020. Conformément à l'article 41, § 4 de la Loi de 1991, toute modification des Statuts de la Société doit être approuvée par un Arrêté Royal délibéré en Conseil des Ministres.

³ Le 9 novembre 2022, sur recommandation du Comité Rémunération et de Nomination, le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité de nommer Philippe Dartienne comme CEO *ad interim* avec effet immédiat, dans l'attente de la désignation d'un nouveau CEO. Son mandat de CEO *ad interim* a pris fin le 5 novembre 2023 (à minuit). Pour plus de facilité, les références au « CEO » dans le présent rapport doivent être comprises comme une référence au CEO ou au CEO *ad interim*, sauf indication contraire.

Le 6 septembre 2023, sur recommandation du Comité de Rémunération et de Nomination, le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité de nommer Christiaan (« Chris ») Peeters en tant que personne investie (i) de la gestion quotidienne de la Société et de la représentation de la Société dans le cadre de cette gestion, (ii) de l'exécution des décisions du Conseil d'Administration et (iii) des pouvoirs spéciaux qui lui sont délégués par le Conseil d'Administration conformément à l'article 18, §2 des Statuts pour une durée de six ans avec effet à partir d'une date convenue d'un commun accord entre Chris Peeters et la Société. Cette date a été fixée au 1^{er} novembre 2023.

L'Assemblée Générale Spéciale des Actionnaires du 23 novembre 2023 a décidé de nommer Chris Peeters membre du Conseil d'Administration pour un mandat de 6 ans à partir du 1^{er} novembre 2023.

Le 11 décembre 2023, le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité de nommer Chris Peeters en tant que CEO (*administrateur délégué*) investi de la gestion quotidienne de la Société et de la représentation de la Société dans le cadre de cette gestion pour un mandat de 6 ans à partir du 1^{er} novembre 2023.



*Composition de l'Executive Committee au 1er février 2024.

Charte de Gouvernance d'Entreprise

Le Conseil d'Administration a adopté la Charte de Gouvernance d'Entreprise en date du 27 mai 2013. La Charte est en vigueur depuis le 25 juin 2013 et a été amendée pour la dernière fois par une décision du Conseil d'Administration du 11 décembre 2023.

Le Conseil d'Administration réexamine régulièrement la Charte de Gouvernance d'Entreprise et adopte tout changement jugé nécessaire et approprié.

La Charte de Gouvernance d'Entreprise contient des règles concernant :

- la structure de gouvernance d'entreprise : la Société applique une structure d'administration moniste conformément à l'article 7:85 du CSA ;
- les devoirs du Conseil d'Administration, des Comités du Conseil, de l'Executive Committee et du CEO ;
- les responsabilités du ou de la Président-e du Conseil d'Administration et du ou de la Secrétaire Général-e ;
- les exigences qui s'appliquent aux membres du Conseil d'Administration afin de garantir qu'ils disposent de l'expérience, de l'expertise et des compétences requises pour exercer leurs obligations et responsabilités ;

- le système de déclaration des mandats exercés, la réglementation visant à éviter les conflits d'intérêts et à formuler des directives quant à la manière dont il convient d'informer le Conseil d'Administration de manière transparente lorsque des conflits surviennent et l'interdiction faite à un administrateur ou une administratrice de participer aux délibérations et au vote portant sur toute question par rapport à laquelle il ou elle présente un conflit d'intérêts.

Code de Gouvernance d'Entreprise de référence

Le Code belge de Gouvernance d'Entreprise 2020 (le « **Code de Gouvernance d'Entreprise** ») est le code de référence applicable à la Société⁴. Le Code de Gouvernance d'Entreprise se base sur l'approche « se conformer ou expliquer ». Les sociétés belges cotées en bourse sont tenues de respecter le Code de Gouvernance d'Entreprise, mais peuvent déroger à ses dispositions pour autant qu'elles indiquent la justification à une telle dérogation.

Dérogations au Code de Gouvernance d'Entreprise

Durant l'exercice financier 2023, la Société a respecté le Code de Gouvernance d'Entreprise, à l'exception des 4 dérogations suivantes :

- Le Code de Gouvernance d'Entreprise (disposition 5.6) établit que la durée d'un mandat au sein du Conseil d'Administration ne devrait pas excéder 4 ans. Toutefois, Chris Peeters a été nommé lors de l'Assemblée Générale Spéciale des Actionnaires du 23 novembre 2023 comme administrateur pour une durée de 6 ans à partir du 1^{er} novembre 2023. Le fait de lier son mandat au sein du Conseil d'Administration à celui de CEO, au lieu de fixer une durée de 4 ans, était justifié et même nécessaire afin d'assurer la continuité au sein de l'organisation et du management de la Société et contribue à la réalisation des objectifs à long terme de la Société.
- Le Code de Gouvernance d'Entreprise (disposition 7.6) prévoit que les administrateurs non exécutifs devraient recevoir une partie de leur rémunération sous forme d'actions dans la Société afin de leur permettre d'agir sur la base d'une perspective d'actionnaire à long terme. La Société déroge à ce principe et n'accorde aucune rémunération sous forme d'actions aux membres non exécutifs du Conseil d'Administration. Compte tenu de la rémunération actuelle, ainsi que de l'indépendance des administrateurs non exécutifs, la Société est d'avis qu'accorder une rémunération en actions ne contribuerait pas nécessairement aux objectifs du Code de Gouvernance d'Entreprise et considère que la Politique de Rémunération appliquée réalise déjà l'objectif qui vise à permettre à ces administrateurs d'agir avec une perspective d'actionnaire à long terme et réduit la probabilité de conflits d'intérêts. En outre, au 31 décembre 2023, 5 des 11 administrateurs non exécutifs étaient nommés sur proposition de l'actionnaire de référence et, selon une étude de Spencer Stuart, de nombreuses sociétés cotées en bourse ne rémunèrent pas leurs administrateurs non exécutifs en actions, en ce compris d'autres sociétés publiques belges cotées en bourse. Dès lors, la Société considère qu'une telle dérogation à la disposition 7.6 du Code de Gouvernance d'Entreprise est justifiée.

⁴ Le Code de Gouvernance d'Entreprise est disponible sur le site web de la Commission Corporate Governance (<https://corporategovernancecommittee.be/fr/>).

- Le Code de Gouvernance d'Entreprise (dispositions 7.7 et 7.9) prévoit que les managers exécutifs devraient détenir un nombre minimum d'actions dans la Société et bénéficier d'un équilibre approprié entre une rémunération en espèces et une rémunération différée. Toutefois, les membres de l'Executive Committee ne reçoivent aucune rémunération fondée sur des actions (actions, stock-options ou autres droits d'acquisition d'actions) et, en vertu de la Politique de Rémunération telle qu'approuvée pour la première fois par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 12 mai 2021, aucune partie de leur rémunération n'a été différée. Cette dérogation au Code de Gouvernance d'Entreprise est conforme aux attentes de l'actionnaire majoritaire et la Société la considère justifiée dès lors que le Conseil d'Administration est convaincu qu'un tel système de rémunération des managers exécutifs contribue à la réalisation des objectifs de promotion de la création de valeur durable et des objectifs stratégiques, ainsi qu'à l'attraction et à la rétention des talents. Afin d'aligner davantage la Politique de Rémunération avec le Code de Gouvernance d'Entreprise en général et de garantir que les actions et initiatives prises par les managers exécutifs sont guidées par des intérêts à long terme en particulier, un plan d'intéressement à long terme a été introduit par la Politique de Rémunération révisée, telle qu'approuvée par l'Assemblée Générale Spéciale des Actionnaires du 23 novembre 2023.
- Le Code de Gouvernance d'Entreprise (disposition 7.12) prévoit que les contrats avec des managers exécutifs devraient inclure des dispositions de recouvrement. Il n'existe aucune disposition contractuelle spécifique de recouvrement en faveur de la Société pour la rémunération variable à court terme versée aux membres de l'Executive Committee qui étaient en fonction le 23 novembre 2023⁵ (à l'exclusion du CEO). L'intéressement à long terme pour le membre de l'Executive Committee situé aux États-Unis, tel qu'applicable en vertu de la Politique de Rémunération approuvée en 2021, n'est pas non plus soumis à des dispositions de recouvrement. Cette dérogation au Code de Gouvernance d'Entreprise est justifiée dès lors que la rémunération variable des membres de l'Executive Committee est plafonnée et ne représente pas une part significative de leur rémunération globale⁶. Dans ces circonstances, l'insertion de dispositions de recouvrement concernant le paiement de la rémunération variable des managers exécutifs aurait une influence limitée sur la poursuite d'objectifs de création de valeur à long terme et durable. En outre, le nombre de situations susceptibles de donner lieu à un recouvrement est très limité car l'octroi d'une rémunération variable est fondé sur des informations financières vérifiées. Pour aligner davantage la Politique de Rémunération avec le Code de Gouvernance d'Entreprise, le CEO nouvellement nommé et les membres de l'Executive Committee nommés après le 23 novembre 2023⁷ se voient attribuer leur rémunération variable à court terme sous réserve de dispositions de recouvrement. La rémunération variable à long terme, telle qu'introduite (pour les membres exécutifs qui ne sont pas employés par une entité située aux États-Unis) ou modifiée (pour les membres exécutifs employés par une entité située aux États-Unis) par la Politique de Rémunération révisée en 2023, est également soumise à des dispositions de recouvrement.

⁵ Date de l'Assemblée Générale Spéciale des Actionnaires approuvant la Politique de Rémunération révisée.

⁶ Pour le membre de l'Executive Committee situé aux États-Unis, la part de la rémunération variable est plus élevée, conformément aux pratiques de marché locales.

⁷ La date de l'Assemblée Générale Spéciale des Actionnaires approuvant la Politique de Rémunération révisée.

Conseil d'Administration

Composition

Règles générales régissant la composition du Conseil d'Administration

La composition du Conseil d'Administration est régie comme décrit ci-dessous :

- le Conseil d'Administration compte un maximum de 12 administrateurs, en ce compris le CEO, et ne comprend que des administrateurs non exécutifs, à l'exception du CEO ;
- tous les administrateurs sont nommés (et peuvent être révoqués) par l'Assemblée Générale des Actionnaires à la majorité simple, sur proposition du Conseil d'Administration, et parmi les candidats proposés par le Comité de Rémunération et de Nomination ;
- les administrateurs sont nommés pour un mandat renouvelable de maximum 4 ans, pour autant que la durée totale de leur mandat (renouvelé) n'excède pas 12 ans. Afin d'assurer la continuité de l'organisation, ces limitations ne s'appliquent pas au CEO ;
- chaque actionnaire détenant au moins 15% des actions de la Société a le droit de proposer la nomination d'administrateurs au prorata de sa participation (« droit de nomination »). Les administrateurs désignés après nomination par un actionnaire peuvent être indépendants, à condition de satisfaire le critère général d'indépendance prévu par l'article 7:87 du CSA (compte tenu également des critères spécifiques d'indépendance prévus à la disposition 3.5 du Code de Gouvernance d'Entreprise et à l'article 4.2.6 de la Charte de Gouvernance d'Entreprise), mais il ne s'agit pas d'une obligation ;
- tous les administrateurs autres que le CEO et ceux nommés en vertu du droit de nomination susmentionné, doivent être des administrateurs indépendants. En tout état de cause, le Conseil d'Administration doit compter à tout moment au moins 3 administrateurs répondant au critère général d'indépendance énoncé à l'article 7:87 du CSA, compte tenu également des critères spécifiques d'indépendance prévus à la disposition 3.5 du Code de Gouvernance d'Entreprise et à l'article 4.2.6 de la Charte de Gouvernance d'Entreprise. La Charte de Gouvernance d'Entreprise prévoit en outre que la moitié au moins des administrateurs doit satisfaire à tout moment aux critères d'indépendance énoncés à la disposition 3.5. du Code de Gouvernance d'Entreprise ;
- tout administrateur peut être révoqué par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires ;
- si un mandat d'administrateur devait devenir vacant, les administrateurs restants sont habilités, conformément à l'article 7:88 du CSA, à pourvoir provisoirement cette vacance jusqu'à ce qu'une nomination définitive intervienne conformément aux règles susmentionnées.

La composition actuelle du Conseil d'Administration est conforme aux :

- exigences de représentation des sexes définies à (i) l'article 18, §2*bis* de la Loi de 1991 et (ii) à l'article 7:86 du CSA ; et
- exigences en matière de langue définies aux articles 16, 20, §2, 54/6, 5° et 148*bis*/1 de la Loi de 1991.

Enfin, conformément à la Loi du 3 septembre 2017 relative à la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes, la Société applique une politique de diversité vis-à-vis de ses organes d'administration, de direction et de surveillance en ce qui concerne certains aspects tels l'âge, le genre, la formation scolaire et/ou l'expérience professionnelle. Une description de cette politique, de ses objectifs, de la façon dont elle a été mise en œuvre et des résultats obtenus au cours de la période couverte par le rapport est présentée ci-après dans le présent Rapport annuel.

Au 31 décembre 2023, le Conseil d'Administration était composé des 12 membres suivants :

Membres du Conseil d'Administration désignés par l'Assemblée Générale des Actionnaires sur nomination de l'État belge

Nom	Fonction	Premier mandat d'Administrateur ou d'Administratrice	Mandat expirant en
Christiaan Peeters ⁽⁶⁾ (« Chris »)	Chief Executive Director	2023	2029
Audrey Hanard ^{(1) (2)}	Présidente du Conseil d'Administration et Administratrice non exécutive	2021	2025
Ann Caluwaerts ⁽⁵⁾	Administratrice non exécutive	2023	2027
Véronique Thirion ⁽⁶⁾	Administratrice non exécutive	2023	2027
Denis Van Eeckhout ⁽⁶⁾	Administrateur non exécutif	2023	2027
Ann Vereecke ⁽⁵⁾	Administratrice non exécutive	2023	2027

Membres du Conseil d'Administration nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires

Nom	Fonction	Premier mandat d'Administrateur ou d'Administratrice	Mandat expirant en
David Cunningham ⁽⁴⁾	Administrateur indépendant	2022	2026
Lionel Desclée ⁽¹⁾	Administrateur indépendant	2021	2025
Jules Noten ⁽¹⁾	Administrateur indépendant	2021	2025
Sonja Rottiers ⁽¹⁾	Administratrice indépendante	2021	2025
Michael Stone ⁽³⁾	Administrateur indépendant	2014	2026
Sonja Willems ⁽¹⁾	Administratrice indépendante	2021	2025

⁽¹⁾ Nommé(e) par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société qui s'est tenue le 12 mai 2021.

⁽²⁾ Nommée comme Présidente par décision du Conseil d'Administration en date du 12 mai 2021.

⁽³⁾ Nommé lors de l'Assemblée Générale de tous les Actionnaires de la Société autres que les Institutions publiques qui s'est tenue le 22 septembre 2014. Son mandat a été renouvelé par les Assemblées Générales des Actionnaires qui se sont tenues respectivement le 9 mai 2018 et le 11 mai 2022.

⁽⁴⁾ Nommé(e) par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société qui s'est tenue le 11 mai 2022.

⁽⁵⁾ Nommé(e) par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société qui s'est tenue le 10 mai 2023.

⁽⁶⁾ Nommé(e) par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société qui s'est tenue le 23 novembre 2023.

Changements au niveau de la composition du Conseil d'Administration

Les changements suivants sont survenus au niveau de la composition du Conseil d'Administration en 2023 :

- le 9 décembre 2022, sur nomination de l'État belge conformément à son droit de nomination et sur recommandation du Comité de Rémunération et de Nomination, le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité de nommer, par le biais de la cooptation, Ann Caluwaerts comme administratrice non exécutive en remplacement de Jos Donvil (lequel avait démissionné de son mandat d'administrateur non exécutif suite à sa nomination comme membre de l'Executive Committee), avec effet à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
- lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 10 mai 2023, les mandats de Laurent Levaux et de Caroline Ven, désignés comme administrateurs non exécutifs sur nomination de l'État belge, ont expiré. L'Assemblée Générale des Actionnaires a décidé de (i) confirmer la cooptation d'Ann Caluwaerts comme administratrice et de la nommer administratrice pour un mandat de 4 ans et (ii) de nommer Ann Vereecke comme administratrice pour un mandat de 4 ans ;
- le 13 septembre 2023, Mohssin El Ghabri a démissionné de son mandat d'administrateur (désigné sur nomination de l'État belge), avec effet immédiat ;
- lors de l'Assemblée Générale Spéciale des Actionnaires du 23 novembre 2023, sur nomination de l'État belge conformément à son droit de nomination et sur recommandation du Comité de Rémunération et de Nomination, l'Assemblée Générale des Actionnaires a décidé de nommer (i) Chris Peeters comme administrateur pour un mandat de 6 ans à partir du 1^{er} novembre 2023 et (ii) Véronique Thirion et Denis Van Eeckhout comme administrateurs pour un mandat de 4 ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires de 2027.

Les administrateurs nouvellement nommés peuvent choisir de suivre un programme d'initiation afin de les familiariser avec les activités et l'organisation de la Société, ainsi qu'avec les règles énoncées dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise. Ce programme comprend une visite des centres opérationnels et des centres de tri.

Pouvoirs et fonctionnement

Pouvoirs et responsabilités du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est investi du pouvoir d'accomplir tous les actes qui sont nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet de la Société, à l'exception des actions qui sont spécifiquement réservées par la loi ou les Statuts à l'Assemblée Générale des Actionnaires ou à d'autres organes de gestion.

Plus particulièrement, le Conseil d'Administration est responsable pour :

- définir et revoir régulièrement la stratégie à moyen et à long terme, de même que les orientations de politique générales de la Société et de ses filiales ;
- décider en toutes matières stratégiques, financières ou opérationnelles importantes pour la Société et ses filiales ;
- assurer que la culture de la Société soit favorable à la réalisation de sa stratégie et qu'elle encourage un comportement responsable et éthique ;
- contrôler la gestion de la Société par le CEO et l'Executive Committee ;
- toutes autres matières réservées au Conseil d'Administration par le CSA ou la Loi de 1991.

Le Conseil d'Administration est habilité à déléguer des pouvoirs spécifiques et limités au CEO et aux autres membres du senior management et peut autoriser la subdélégation desdits pouvoirs. Le 30 juin 2017, le Conseil d'Administration a décidé d'approuver une délégation d'autorité formalisant la délégation par le Conseil d'Administration de pouvoirs spécifiques au CEO et aux autres membres de l'Executive Committee. Cette politique, qui ne porte pas atteinte aux pouvoirs conférés au Conseil d'Administration par ou en vertu des Statuts de la Société, a été publiée le 16 novembre 2017 aux Annexes du Moniteur belge.

Fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit chaque fois que les intérêts de la Société l'exigent ou à la demande d'au moins deux administrateurs. Le Conseil d'Administration se réunit en tout état de cause au moins cinq fois par an. En 2023, le Conseil d'Administration s'est réuni à 24 reprises.

En règle générale, les décisions du Conseil d'Administration et des Comités du Conseil sont prises à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés, bien que pour certaines questions du Conseil, une majorité des deux tiers est requise (telles que, par exemple, les décisions relatives à l'approbation de tout renouvellement ou toute modification du contrat de gestion et certaines décisions relatives au statut administratif légal des collaboratrices et collaborateurs statutaires). En cas d'égalité des voix, le ou la Président-e a une voix prépondérante.

La Charte de Gouvernance d'Entreprise reflète les principes de fonctionnement selon lesquels le Conseil d'Administration et des Comités du Conseil agissent.

La Charte de Gouvernance d'Entreprise prévoit, entre autres, que les décisions du Conseil d'Administration qui revêtent une importance stratégique, en ce compris l'adoption du plan d'entreprise et du budget annuel, ainsi que les décisions concernant des acquisitions stratégiques, alliances et cessions, doivent être préparées par un Comité du Conseil existant ou *ad hoc*. Pour ces décisions, le Conseil d'Administration s'efforcera d'obtenir un large soutien parmi ses différentes composantes, étant entendu qu'après un dialogue et des consultations appropriés, le ou la Président-e du Conseil d'Administration pourra décider d'appeler à une décision et la proposition sera supportée si adoptée par la majorité des votes émis.

Procédure d'évaluation du Conseil d'Administration

Sous la direction du ou de la Président-e, le Conseil d'Administration conduit régulièrement des évaluations sur l'étendue de ses activités, sa composition et sa performance, de même que celles des Comités du Conseil, ainsi que l'interaction avec l'Executive Committee. Si besoin, le ou la Président-e proposera les mesures nécessaires pour remédier aux éventuelles faiblesses du Conseil d'Administration ou de l'un des Comités du Conseil.

Le Conseil d'Administration a mené une évaluation externe de son fonctionnement et de sa composition. Cette évaluation externe dirigée par Guberna a eu lieu entre septembre et novembre 2022. Les résultats de cette évaluation ont été présentés au Conseil d'Administration en décembre 2022 et des initiatives ont été préparées pour s'assurer que le fonctionnement du Conseil d'Administration et des Comités du Conseil continue toujours à s'améliorer. Les initiatives découlant de cette évaluation ont été mises en œuvre en 2023 et le Conseil d'Administration continue de chercher des opportunités afin de déployer des initiatives additionnelles découlant de cette évaluation.

Le Conseil d'Administration évalue et améliore continuellement son fonctionnement afin d'assurer une gestion de la Société qui soit toujours meilleure et plus efficace.

Transactions entre la Société, les membres de son Conseil d'Administration et les managers exécutifs

Une politique générale en matière de conflits d'intérêts s'applique au sein de la Société qui proscrit toute situation de conflits d'intérêts de nature financière pouvant affecter le jugement personnel ou les tâches professionnelles d'un administrateur au détriment de bpostgroup.

La procédure relative aux conflits d'intérêts prévue à l'article 7:96 du CSA n'a pas été appliquée en 2023.

Transactions entre la Société et ses parties liées

La procédure relative aux transactions avec une partie liée, décrite à l'article 7:97 du CSA, doit être observée pour toute opération ou décision relative au contrat de gestion ou à toute autre transaction conclue avec l'État belge ou d'autres parties liées de la Société (autres que celles visées à l'article 7:97, § 1^{er}, alinéa 3 du CSA).

En 2023, la Société a appliqué la procédure dans le cadre (i) du deuxième contrat de gestion lié aux obligations du service postal universel et (ii) de la prolongation de six mois de la concession de presse. Le(s) communiqué(s) relatif(s) à ces opérations et décisions est (sont) disponible(s) sur le site internet de la Société⁸.

Comités du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a institué 4 Comités du Conseil qui assistent le Conseil d'Administration et lui soumettent des recommandations dans des domaines spécifiques : (i) le Comité Stratégique, (ii) le Comité d'Audit, des Risques et de Conformité (conformément à l'article 7:99 du CSA), (iii) le Comité de Rémunération et de Nomination (conformément à l'article 7:100 du CSA) et (iv) le Comité ESG. Les termes de référence de ces Comités du Conseil sont définis dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise. Ces Comités du Conseil sont des comités consultatifs. La prise de décision stratégique demeure la responsabilité du Conseil d'Administration dans son ensemble.

Comité Stratégique

Le Comité Stratégique conseille le Conseil d'Administration sur des questions stratégiques et est chargé, en particulier de :

- revoir périodiquement les développements du secteur, de la concurrence et du marché, en les confrontant aux objectifs et stratégies de la Société et de ses filiales, et recommander si nécessaire des mesures correctrices ;
- aider et guider le management dans la préparation des dossiers stratégiques à soumettre à l'examen et aux discussions connexes du Conseil d'Administration. Cela inclut notamment sans s'y limiter ; l'aide et l'octroi de conseils au management sur (i) la vision, la mission et les stratégies de la Société, (ii) l'élaboration d'options et de scénarios stratégiques, (iii) la définition de propositions de valeur, (iv) l'élaboration de canevas stratégiques pour superviser l'exécution de la stratégie à long terme par le biais d'objectifs stratégiques, de plans progressifs et d'objectifs et (v) les dossiers de planification et de mise en œuvre des activités en général ;
- examiner et affiner les dossiers stratégiques avec le management avant de les présenter et de les proposer au Conseil d'Administration ;
- examiner les transactions ou initiatives stratégiques proposées par le Conseil d'Administration, le CEO ou l'Executive Committee, en ce compris les acquisitions et cessions, les alliances stratégiques ou tout accord de coopération à long terme, ainsi que l'entrée sur des nouveaux marchés ou zones géographiques ;
- contrôler l'avancement des projets et initiatives stratégiques et du plan d'entreprise en fonction des progrès de la Société par rapport aux objectifs stratégiques, en recourant aux KPI prédéfinis et convenus, et fournir un feedback et des recommandations au Conseil d'Administration sur les résultats et sur les actions correctives si nécessaire ;
- revoir les résultats des transactions stratégiques (par exemple, les acquisitions, fusions, cessions) par rapport à la valeur prévue de la transaction pour la Société et recommander des actions au Conseil d'Administration comme requis ;
- faire rapport au Conseil d'Administration sur ses activités, ce qui inclut notamment un bilan annuel des prestations du Comité et toute recommandation visant à modifier l'étendue de ses devoirs, sa composition et son fonctionnement.

⁸ <https://bpostgroup.com/fr/qui-nous-sommes/statuts-et-chartes>

Le Comité Stratégique est composé au maximum de 6 administrateurs. Le ou la Président-e du Comité Stratégique est désigné-e par les membres du Comité Stratégique.

Au 31 décembre 2023, le Comité Stratégique se composait des 6 membres suivants :

Nom	Fonction
Lionel Desclée (Président)	Administrateur indépendant
Michael Stone	Administrateur indépendant
Jules Noten	Administrateur indépendant
Ann Caluwaerts	Administratrice non exécutive
Ann Vereecke	Administratrice non exécutive
Chris Peeters	CEO

Le Comité Stratégique s'est réuni à 6 reprises en 2023.

Comité d'Audit, des Risques et de Conformité

Le Comité d'Audit, des Risques et de Conformité conseille le Conseil d'Administration en matière de comptabilité, d'audit et de questions de contrôle interne et est chargé en particulier de :

- contrôler l'intégrité des états financiers de la Société, des processus de reporting comptables et financiers, des audits des états financiers et du budget de la Société ;
- en collaboration avec le Comité ESG, contrôler l'intégrité du reporting des informations non financières de la Société contenues dans son rapport annuel ;
- contrôler et superviser l'efficacité du système de contrôle interne et de gestion des risques de la Société ;
- contrôler la fonction d'audit interne et son efficacité ;
- contrôler la performance du Collège des Commissaires et l'audit obligatoire des comptes annuels et consolidés, en ce compris le suivi des questions et recommandations formulées par le Collège des Commissaires ;
- revoir et contrôler l'indépendance du Collège des Commissaires, en particulier au regard des dispositions du CSA ;
- proposer des candidats au Conseil d'Administration pour les 2 Commissaires à nommer par l'Assemblée Générale des Actionnaires ;
- informer le Conseil d'Administration des résultats de l'audit et de l'exécution de ses missions ;
- nommer, révoquer, remplacer et évaluer annuellement les performances du Chief Audit Officer ;
- aborder la gestion des risques et la gouvernance au sein de la Société, notamment à la lumière de la stratégie de la Société et favoriser une culture appropriée du risque ;
- approuver et réexaminer la politique de gestion des risques de la Société et le processus visant à identifier, gérer et surveiller les risques critiques et suivre la mise en œuvre de cette politique et de ce processus ;
- suivre minutieusement le processus d'identification des risques au sein de la Société et superviser l'exposition aux risques de la Société : cela inclut le développement d'une vision des risques critiques, de leurs expositions et de la stratégie du management pour y faire face ;
- conseiller et rendre compte régulièrement au Conseil d'Administration de la stratégie des risques et de l'exposition aux risques et informer le Conseil d'Administration de la mise en œuvre de la politique de gestion des risques et de leur processus;
- analyser les risques et opportunités de la stratégie, tels qu'identifiés par l'évaluation des risques stratégiques de la Société et d'autres facteurs essentiels, comme : les tendances et changements pertinents au sein du secteur, les activités émergentes ou en évolution au sein de la concurrence, les développements gouvernementaux ou législatifs et la performance de la Société par rapport aux objectifs financiers fixés par le Conseil d'Administration et communiqués aux Actionnaires ;
- surveiller les risques de conformité potentiels ou émergents de la Société qui sont de nature significative sur base des activités de la Société et des environnements réglementaires ;
- suivre de près les audits, examens et enquêtes portant sur d'éventuelles violations de la conformité de nature significative au sein de la Société et les mesures qui ont été prises pour contrôler, corriger et/ou atténuer ces violations ou le risque de violations futures ;
- rendre compte au Conseil d'Administration des principales conclusions des examens et enquêtes portant sur des violations potentielles de la conformité de nature significative ;
- contrôler la mise en œuvre et assurer la supervision d'un système efficace de gestion de la conformité au sein de la Société qui est conçu afin de garantir que la Société atteigne les objectifs relatifs fixés par le Comité d'Audit, des Risques et de Conformité et par le Conseil d'Administration ;

- veiller à ce que les programmes qui sous-tendent le système de gestion de la conformité de la Société soient dotés des ressources adéquates ;
- examiner périodiquement la structure, le fonctionnement et l'efficacité du système de gestion de la conformité de la Société et formuler des recommandations à cet égard au Conseil d'Administration ;
- en général, donner le ton pour favoriser une culture de conformité et d'éthique au sein de la Société.

Le Comité d'Audit, des Risques et de Conformité est composé de maximum 5 administrateurs non exécutifs, avec en tout temps une majorité d'administrateurs indépendants. Le ou la Président-e du Comité d'Audit, des Risques et de Conformité doit être un administrateur indépendant ou une administratrice indépendante et est désigné-e par les membres du Comité d'Audit, des Risques et de Conformité.

Collectivement, les membres du Comité d'Audit, des Risques et de Conformité possèdent suffisamment d'expertise pertinente dans le domaine de la comptabilité et de l'audit afin de remplir efficacement leurs rôles, notamment en matière financière. Sonja Rottiers est compétente en matière de comptabilité, de contrôle interne et de gestion des risques, comme en témoignent ses fonctions actuelles d'administratrice de Belgian Finance Center ASBL et d'administratrice indépendante de Kinopolis Group SA et de Matexi SA. En outre, elle totalise plus de 35 ans d'expérience professionnelle dans le secteur financier (par exemple, en tant que CEO de Lloyd's Insurance Company, CFO d'AXA Belgium et Dexia Insurance). Les autres membres du Comité d'Audit, des Risques et de Conformité occupent ou ont occupé également plusieurs mandats d'administrateur ou d'exécutif dans de grandes entreprises ou organisations.

Au 31 décembre 2023, le Comité d'Audit, des Risques et de Conformité se composait des 5 membres suivants :

Nom	Fonction
Sonja Rottiers (Présidente)	Administratrice indépendante
David Cunningham	Administrateur indépendant
Véronique Thirion	Administratrice non exécutive
Denis Van Eeckhout	Administrateur non exécutif
Michael Stone	Administrateur indépendant

Le Comité d'Audit, des Risques et de Conformité s'est réuni à 8 reprises en 2023.

Comité de Rémunération et de Nomination

Le Comité de Rémunération et de Nomination conseille le Conseil d'Administration principalement sur des dossiers relatifs à la nomination et à la rémunération des membres du Conseil d'Administration, du CEO et des membres de l'Executive Committee. Il est tenu, en particulier de :

- identifier des candidats au Conseil d'Administration pour pourvoir les postes vacants à mesure qu'ils se présentent, en tenant compte des propositions faites par les parties pertinentes, en ce compris les actionnaires ;
- proposer pour nomination des candidats pour un mandat de membre du Conseil d'Administration (en application ou non du droit de nomination prévu à l'article 14, §2 des Statuts) ;
- conseiller le Conseil d'Administration quant à la nomination du ou de la Président-e du Conseil d'Administration ;
- conseiller le Conseil d'Administration quant à la nomination du CEO et aux propositions faites par le CEO pour la nomination des autres membres de l'Executive Committee ;
- conseiller le Conseil d'Administration sur la rémunération du CEO et des autres membres de l'Executive Committee, y compris sur les arrangements relatifs à la résiliation anticipée;
- conseiller le Conseil d'Administration quant à la rémunération des membres du Conseil d'Administration ;
- évaluer la rémunération (programmes d'intéressement à long terme en actions ou en espèces et à court terme) des administrateurs, membres de l'Executive Committee et employés ;
- revoir périodiquement les processus d'évaluation des performances au sein de la Société ;
- établir des objectifs de performance et mener des évaluations de performance pour le CEO et d'autres membres de l'Executive Committee ;
- conseiller le Conseil d'Administration sur la gestion des talents, politiques de diversité et d'inclusion et, en général, les politiques relatives aux ressources humaines ;
- revoir périodiquement les valeurs déclarées de la Société, les comportements souhaités en matière de leadership et les éléments connexes qui définissent la culture de la Société ;

- préparer et présenter le rapport de rémunération au Conseil d'Administration ;
- conseiller le Conseil d'Administration sur la politique de rémunération à soumettre, le cas échéant, à l'Assemblée Générale des Actionnaires ;
- mener le processus de planification de la succession des membres du Conseil d'Administration et de l'Executive Committee, en tenant compte des défis et opportunités auxquels fait face la Société, des compétences et de l'expertise requises pour chaque poste et de l'équilibre approprié d'aptitudes, de connaissances, d'expérience et de diversité à conserver au niveau du Conseil d'Administration et de ses comités ;
- mener la définition du profil des talents pour les membres du Conseil d'Administration et de l'Executive Committee en tenant compte des compétences et de l'expertise requises pour chaque poste et des compétences généralement nécessaires à la Société à la lumière des défis et des opportunités auxquels la Société est confrontée.

Le Comité de Rémunération et de Nomination est composé d'un minimum de 3 et d'un maximum de 5 administrateurs non exécutifs, avec en permanence une majorité d'administrateurs indépendants.

La Président-e du Conseil d'Administration préside le Comité de Rémunération et de Nomination.

Collectivement, les membres du Comité de Rémunération et de Nomination possèdent une expertise pertinente suffisante en ce qui concerne les politiques de rémunération afin de remplir efficacement leurs rôles.

Au 31 décembre 2023, le Comité de Rémunération et de Nomination se composait des 5 membres suivants :

Nom	Fonction
Audrey Hanard (Présidente)	Présidente du Conseil d'Administration ⁹ et Administratrice non exécutive
Sonja Willems	Administratrice indépendante
Sonja Rottiers	Administratrice indépendante
Michael Stone	Administrateur indépendant
Ann Caluwaerts	Administratrice non exécutive

Le Comité de Rémunération et de Nomination s'est réuni à 17 reprises en 2023.

Comité ESG

Le Comité ESG (environnemental, social et gouvernance) conseille le Conseil d'Administration principalement sur des questions relatives à la stratégie et aux activités ESG de la Société, en ce compris la préparation et la mise en œuvre d'initiatives ESG et le soutien du groupe dans le développement d'une position de leader mondial en matière de performance ESG.

Le Comité ESG se compose au maximum de 6 administrateurs. Le ou la président-e du Comité ESG est désigné-e par les membres du Comité ESG.

⁹ Comme Audrey Hanard, Présidente du Conseil d'Administration, était en congé de maternité à partir du 16 décembre 2022 jusqu'au 10 mars 2023, le Conseil d'Administration a décidé que Sonja Rottiers la remplacerait en tant que Présidente du Conseil d'Administration durant cette période.

Au 31 décembre 2023, le Comité ESG se composait des 5 membres suivants :

Nom	Fonction
Sonja Willems (Présidente)	Administratrice indépendante
Ann Vereecke	Administratrice non exécutive
Audrey Hanard	Présidente du Conseil d'Administration ¹⁰ et Administratrice non exécutive
Denis Van Eeckhout	Administrateur non exécutif
Jules Noten	Administrateur indépendant

Le Comité ESG s'est réuni à 3 reprises en 2023.

Direction générale

CEO

Dans l'attente de la nomination d'un nouveau CEO, le Conseil d'Administration a nommé Philippe Dartienne comme CEO *ad interim* avec effet immédiat le 9 novembre 2022. Le mandat de Philippe Dartienne comme CEO *ad interim* a pris fin le 5 novembre 2023 (à minuit). Le CEO actuel, Chris Peeters, a été nommé par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité de Rémunération et de Nomination, pour un mandat de 6 ans à compter du 1^{er} novembre 2023.

Pour plus de facilité, les références au « CEO » dans ce rapport s'entendent comme une référence au CEO ou au CEO *ad interim*, sauf mention contraire.

Le CEO est investi (i) de la gestion journalière et de la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion conformément à l'article 7:121 du CSA, (ii) de la mise en œuvre des décisions du Conseil d'Administration et (iii) des pouvoirs spécifiques qui lui sont délégués par le Conseil d'Administration conformément aux articles 18, §2 et 25 des Statuts. Le CEO fait régulièrement rapport au Conseil d'Administration.

Le CEO peut être révoqué par le Conseil d'Administration.

Executive Committee

La gestion opérationnelle de la Société est assurée par l'Executive Committee sous la direction du CEO. L'Executive Committee compte un maximum de 9 membres qui sont nommés (pour la durée déterminée par le Conseil d'Administration) et révoqués par le Conseil d'Administration, sur proposition du CEO et après avoir reçu l'avis du Comité de Rémunération et de Nomination.

L'Executive Committee se réunit régulièrement sur convocation du CEO. L'Executive Committee est assisté par le ou la Secrétaire Général-e.

¹⁰ Comme Audrey Hanard, Présidente du Conseil d'Administration, était en congé de maternité à partir du 16 décembre 2022 jusqu'au 10 mars 2023, le Conseil d'Administration a décidé que Sonja Rottiers la remplacerait en tant que Présidente du Conseil d'Administration durant cette période.

Les membres individuels de l'Executive Committee exercent les pouvoirs spécifiques qui leur sont confiés par le Conseil d'Administration ou le CEO, selon le cas. Dans les limites de ces pouvoirs, les membres de l'Executive Committee peuvent assigner des pouvoirs spécifiques et limités à un ou plusieurs membres du personnel de la Société. Les membres de l'Executive Committee peuvent autoriser la sous-délégation de ces pouvoirs.

Au 31 décembre 2023, l'Executive Committee se composait des membres suivants :

Nom	Fonction
Chris Peeters	CEO bpostgroup
Anette Böhm	Chief Human Resources Officer
Philippe Dartienne	CEO e-Logistics North America / Eurasia a.i.
Jos Donvil	CEO bpost Belgium
Nicolas Baise	Chief Strategy & Transformation Officer / CEO Crossborder Global a.i
James Edge	Chief Technology Officer

L'Executive Committee comptait au 31 décembre 2023 un certain nombre de fonctions *ad interim*. Afin de pouvoir réaliser les ambitions de bpostgroup et de construire un avenir solide pour bpostgroup, un certain nombre de décisions ont été prises pour renforcer l'Executive Committee. Au 1^{er} février 2024, l'Executive Committee se composait des membres suivants :

Nom	Fonction
Chris Peeters	CEO bpostgroup
Anette Böhm	Chief Human Resources Officer
Frank Croket	Chief Digital Officer
Philippe Dartienne	Group CFO
Jos Donvil	CEO bpost Belgium
Nicolas Baise	Chief Transformation Officer
James Edge	CEO Crossborder Global a.i

Une nouvelle fonction de Chief Commercial Officer (directeur commercial) a été créée au sein de l'Executive Committee. La procédure de recrutement pour cette fonction a été lancée. Au moment de la préparation de ce rapport annuel, le poste de Chief Commercial Officer n'était pas encore pourvu.

Comité Loi 1991

La Loi de 1991 contient plusieurs dispositions précisant la composition, la nomination et le fonctionnement d'un « Comité Loi 1991 ». Depuis l'entrée en vigueur de la Loi de décembre 2015, les pouvoirs à assigner au Comité Loi 1991 sont limités à la négociation du Contrat de Gestion avec l'État belge (étant entendu que le Contrat de Gestion requiert l'approbation ultérieure du Conseil d'Administration). Par conséquent, le Comité Loi 1991 ne reste en vigueur que pour les fins et tâches limitées qui lui sont assignées par la Loi de 1991 amendée.

Au 31 décembre 2023, le Comité Loi 1991 était composé du CEO, qui préside le Comité, et de deux autres membres (un membre d'expression néerlandophone et un membre d'expression francophone) : Jos Donvil et Catherine Delvaux.

Secrétaire Général

Le Conseil d'Administration et les Comités du Conseil sont assistés par le Company Secretary (Secrétaire Général), Ross Hurwitz, qui est également Chief Legal Officer de la Société. Il a été nommé en ces qualités le 23 septembre 2021.

Le Collège des Commissaires

Le Collège des Commissaires audite la situation financière de la Société ainsi que les états financiers consolidés et non consolidés. Le Collège des Commissaires comprend quatre membres : (i) deux Commissaires nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires et (ii) deux Commissaires nommés par la Cour des Comptes, l'institution belge responsable de la vérification des comptes publics. Les membres du Collège des Commissaires sont nommés pour des mandats renouvelables de trois ans. L'Assemblée Générale des Actionnaires détermine la rémunération des membres du Collège des Commissaires

Au 31 décembre 2023, le Collège des Commissaires était composé comme suit :

- EY Réviseurs d'entreprises SRL (« **EY** »), représentée par M. Han Wevers (membre de l'*Institut des Réviseurs d'Entreprises*), Kouterveldstraat 7B, box 1, 1831 Machelen, Belgique (son mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires du 12 mai 2021 et expirera après l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2024) ;
- PVMD Réviseurs d'Entreprises SC (« **PVMD** »), représentée par M. Alain Chaerels (membre de l'*Institut des Réviseurs d'Entreprises*), Avenue d'Argenteuil 51, 1410 Waterloo, Belgique (son mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires du 12 mai 2021 et expirera après l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2024) ;
- M. Dominique Guide, Conseiller auprès de la Cour des Comptes, Rue de la Régence 2, 1000 Bruxelles, Belgique (nommé par la Cour des Comptes le 1^{er} juin 2023 jusqu'au 31 mai 2026) ; et
- Mme Hilde François, première Présidente de la Cour des Comptes, Rue de la Régence 2, 1000 Bruxelles, Belgique (nommée par la Cour des Comptes le 1^{er} octobre 2021 jusqu'au 30 septembre 2024).

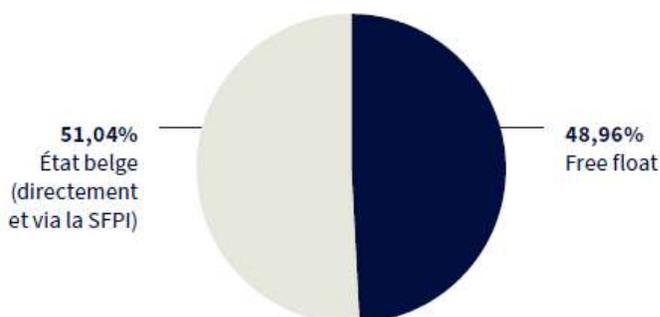
EY et PVMD sont responsables de l'audit des états financiers consolidés de la Société. Pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2023, EY et PVMD ont perçu 1.334.838 EUR (hors TVA) d'honoraires pour l'audit des états financiers de la Société et de ses filiales, et 256.811 EUR (hors TVA) d'honoraires pour des services non-audit. Les deux Commissaires désignés par la Cour des Comptes ont perçu 94.690,26 EUR de rémunération pour leurs services liés à l'audit des états financiers non consolidés de la Société pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2023.

Structure d'actionariat et droits des actionnaires

Les actions de la Société ont la forme nominative ou dématérialisée. Au 31 décembre 2023, le capital de la Société était représenté par 200.000.944 actions, admises à la négociation sur le marché réglementé d'Euronext Brussels.

Avec respectivement 48.263.200 (24,13%) et 53.812.449 (26,91%) actions de la Société en leur possession au 31 décembre 2023, l'État belge et la SFPI détenaient ensemble 102.075.649 (51,04%) des actions avec droits de vote émises par la Société. Les 97.925.295 actions restantes sont détenues par des actionnaires individuels et des actionnaires institutionnels européens et internationaux.

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT AU 31 DÉCEMBRE 2023



En 2023, la Société n'a pas reçu de déclaration de transparence indiquant qu'un seuil de notification avait été franchi (ou croisé à la hausse ou à la baisse) conformément à la Loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé et portant des dispositions diverses et aux Statuts. Toutes les notifications de transparence sont disponibles sur le site web de la Société à l'adresse <https://bpostgroup.com/fr/investisseurs/declarations-de-transparence>.

Les actions de la Société sont librement cessibles, à condition que, conformément à l'article 147bis de la Loi de 1991 et à l'article 11 de la Charte de Gouvernance d'Entreprise, la participation directe des Institutions publiques dans le capital social soit supérieure à 50%.

Au 31 décembre 2023, la Société ne détenait aucune action propre.

Chaque action donne à son détenteur le droit à une voix. Outre les restrictions sur les droits de vote imposées par la loi, les Statuts prévoient que, si des actions sont détenues par plus d'un propriétaire, sont mises en gage ou si les droits afférents aux actions font l'objet d'une copropriété, d'un usufruit ou de tout autre type de démembrement des droits y attachés, le Conseil d'Administration peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme seule détentrice des actions concernées à l'égard de la Société.

Rapport de Rémunération

Ce Rapport de Rémunération de bpost NV/SA (le « **Rapport de Rémunération** ») est établi conformément à l'article 3:6 §3 du Code des Sociétés et Associations belge (le « **CSA** »), au Code belge de Gouvernance d'Entreprise 2020 (le « **Code de Gouvernance d'Entreprise** ») et aux pratiques et tendances du marché.

La Société considère qu'une communication claire et transparente sur les principes et la mise en œuvre de sa politique de rémunération est essentielle. Dès lors, dans le présent Rapport de Rémunération, elle

partage des informations pertinentes sur les rémunérations versées aux membres du Conseil d'Administration et de l'Executive Committee au cours de l'exercice financier 2023. Le Rapport de Rémunération inclut en outre des tableaux qui fournissent des informations complémentaires concernant la rémunération totale des membres du Conseil d'Administration et de l'Executive Committee, les performances réalisées et le versement de la rémunération variable.

1. Procédure d'élaboration de la politique de rémunération et de fixation de la rémunération individuelle des membres du Conseil d'Administration et de l'Executive Committee

Conformément à l'article 7:89/1 du CSA et au Code de Gouvernance d'Entreprise, la Société dispose d'une politique de rémunération spécifique (« la « **Politique de Rémunération** ») fixant les principes de rémunération applicables (i) aux membres non exécutifs du Conseil d'Administration, (ii) au CEO et (iii) aux autres membres de l'Executive Committee.

La Politique de Rémunération a été approuvée pour la première fois par l'Assemblée générale des Actionnaires du 12 mai 2021 et était applicable depuis le 1^{er} janvier 2021¹¹. Sur recommandation du Comité de Rémunération et de Nomination, le Conseil d'Administration a préparé une version révisée de la Politique de Rémunération, principalement pour introduire un plan d'intéressement à long terme. La Politique de Rémunération révisée a été approuvée par l'Assemblée Générale Spéciale des Actionnaires du 23 novembre 2023¹². La Politique de Rémunération, ainsi que les résultats du vote des actionnaires, sont disponibles sur le site internet¹³ de la Société. Toute modification importante de cette Politique de Rémunération doit être approuvée par l'Assemblée Générale des Actionnaires, sur recommandation du Conseil d'Administration et du Comité de Rémunération et de Nomination. Dans tous les cas, la Politique de Rémunération doit être approuvée par l'Assemblée Générale des Actionnaires au moins tous les quatre ans. La Politique de Rémunération révisée est applicable depuis le 23 novembre 2023.

La Société distingue trois groupes différents pour lesquels les principes de rémunération sont détaillés dans ce Rapport de Rémunération :

- les membres non exécutifs du Conseil d'Administration ;
- le CEO et
- les autres membres de l'Executive Committee.

La rémunération individuelle des membres du Conseil d'Administration et des membres de l'Executive Committee dépend de la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Le Comité de Rémunération et de Nomination examine régulièrement les principes de la Politique de Rémunération et leur application, et continuera de le faire.

¹¹ https://bpostgroup.com/fr/investisseurs/gouvernance/assemblees-generales-des-actionnaires?year_id=89 : la Politique de rémunération a été approuvée par l'Assemblée générale des Actionnaires le 12 mai 2021 avec une majorité de 91,73% des votes en sa faveur et 8,27% de votes défavorables.

¹² <https://bpostgroup.com/fr/qui-nous-sommes/statuts-et-chartes> : la Politique de Rémunération a été approuvée par l'Assemblée Générale Spéciale des Actionnaires le 23 novembre 2023 avec une majorité de 89,32% des votes en sa faveur et 10,68% de votes défavorables.

¹³ <https://bpostgroup.com/fr/qui-nous-sommes/statuts-et-chartes>.

2. Rémunération totale des membres du Conseil d'Administration, du CEO et des autres membres de l'Executive Committee

A. Rémunération des membres non exécutifs du Conseil d'Administration

La rémunération des membres du Conseil d'Administration (à l'exception du CEO) se compose de deux éléments :

- une rémunération fixe mensuelle et
- un jeton de présence par réunion de Comité Consultatif¹⁴ à laquelle assistent les administrateurs.

La rémunération fixe mensuelle et les jetons de présence sont soumis à une indexation automatique au 1^{er} mars de chaque année civile sur la base de l'Indice Santé.

Aucune autre allocation n'est payée aux membres du Conseil d'Administration dans le cadre de leur mandat.

Le CEO n'a droit à aucune rémunération pour son mandat de membre du Conseil d'Administration.

Rémunération fixe mensuelle

Au cours de l'exercice financier 2023, les membres du Conseil d'Administration (à l'exception du CEO) ont reçu la rémunération fixe mensuelle suivante :

- 4.123,54 EUR pour la présidente du Conseil d'Administration, qui préside également la Commission paritaire de bpost, telle qu'indexée au 1^{er} mars 2023 ;
- 2.061,77 EUR pour chaque autre administrateur (à l'exception du CEO), comme indexé au 1^{er} mars 2023. À compter du 23 novembre 2023, la rémunération fixe mensuelle du Président du Comité d'Audit, des Risques et de Conformité a été augmentée à 3.092,66 EUR.

Jetons de présence

Les membres du Conseil d'Administration (à l'exception du CEO) ont également reçu un jeton de présence de 2.061,77 EUR, comme indexé au 1^{er} mars 2023, par réunion de Comité consultatif à laquelle ils ont assisté, que ce soit en tant que Président/Présidente ou en tant que membre du Comité consultatif.

Rémunération totale

Pour l'exercice financier 2023, le montant total de la rémunération octroyée à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration (à l'exception du CEO) s'est élevé à 587.533,49 EUR.

Le tableau ci-dessous reprend la rémunération annuelle totale versée à titre individuel à chaque membre du Conseil d'Administration (à l'exception du CEO), sur la base de sa participation aux réunions des différents Comités consultatifs :

¹⁴ Les Comités consultatifs incluent le Comité Stratégique, le Comité de Rémunération et de Nomination, le Comité d'Audit, des Risques et de Conformité, le Comité ESG et le Comité Ad hoc.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINI- STRATION	CONSEIL D'ADMINISTRATION		COMITÉ STRATÉGIQUE		COMITÉ DE RÉMUNÉRATION ET DE NOMINATION		COMITÉ D'AUDIT, DES RISQUES ET DE CONFORMITÉ		COMITÉ ESG		COMITÉ AD HOC		RÉMUNÉRATION ANNUELLE TOTALE (EUR)
	MONTANT (EUR)	RÉUNIONS (¹)	MONTANT (EUR) ^(*)	RÉUNIONS (¹)	MONTANT (EUR) ^(*)	RÉUNIONS (¹)	MONTANT (EUR) ^(*)	RÉUNIONS (¹)	MONTANT (EUR) ^(*)	RÉUNIONS (¹)	MONTANT (EUR) ^(*)	RÉUNIONS (¹)	
ANN CALUWAERTS	24.477,22	21/24	2.061,77	1/2	NA		NA		NA		NA		26.538,99
DAVID CUNNINGHAM	24.477,22	18/24	NA		NA		16.362,15	8/8	NA		10.308,85	5/5	51.148,22
LIONEL DESCLÉE	24.477,22	22/24	12.106,60	6/6	NA		12.370,62	6/8	NA		2.061,77	1/1	51.016,21
MOSSHIN EL GHABRI (Jusqu'au 13 septembre 2023)	17.113,76	10/18	NA		NA		NA		NA		NA		17.113,76
AUDREY HANARD (Présidente à partir du 11 mars 2023) ^(**)	44.345,18	22/24	NA		32.988,32	17/17	NA		6.185,31	3/3	NA		83.518,81
LAURENT LEVAUX (Jusqu'au 10 mai 2023)	8.768,50	6/10	NA		NA		NA		NA		NA		8.768,50
JULES NOTEN	24.477,22	21/24	8.115,07	4/6	32.856,31	16/17	NA		NA		4.123,54	2/2	69.572,14
SONJA ROTTIERS (Présidente jusqu'au 10 mars 2023) ^(**)	30.679,67	22/24	NA		32.856,31	16/17	16.362,15	8/8	NA		4.123,54	2/2	84.021,67
MICHAEL STONE	24.477,22	21/24	10.044,83	5/6	32.856,31	16/17	NA		NA		10.308,85	5/5	77.687,21

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINI- STRATION	CONSEIL D'ADMINISTRATION		COMITÉ STRATÉGIQUE		COMITÉ DE RÉMUNÉRATION ET DE NOMINATION		COMITÉ D'AUDIT, DES RISQUES ET DE CONFORMITÉ		COMITÉ ESG		COMITÉ AD HOC		RÉMUNÉRATION ANNUELLE TOTALE (EUR)
	MONTANT (EUR)	RÉUNIONS (¹)	MONTANT (EUR) ^(*)	RÉUNIONS (¹)	MONTANT (EUR) ^(*)	RÉUNIONS (¹)	MONTANT (EUR) ^(*)	RÉUNIONS (¹)	MONTANT (EUR) ^(*)	RÉUNIONS (¹)	MONTANT (EUR) ^(*)	RÉUNIONS (¹)	
VÉRONIQUE THIRION (à compter du 23 novembre 2023)	2.624,07	1/2	NA		NA		NA		NA		NA		2.624,07
DENIS VAN EECKHOUT (à partir du 23 novembre 2023)	2.624,07	2/2	NA		NA		NA		NA		NA		2.624,07
CAROLINE VEN (jusqu'au 10 mai 2023)	8.768,50	4/10	6.053,30	3/4	NA		NA		2.061,77	1/1	NA		16.883,57
ANN VEREECKE (à compter du 10 mai 2023)	16.003,27	14/14	4.123,54	2/2	NA		NA		4.123,54	2/2	NA		24.250,35
SONJA WILLEMS	24.477,22	22/24	NA		30.794,54	15/17	NA		6.185,31	3/3	10.308,85	5/5	71.765,92
TOTAL	277.790,34		42.505,11		162.351,79		45.094,92		18.555,93		41.235,40		587.533,49

(*) Ces montants couvrent tous les montants attribués aux administrateurs pour leur participation aux réunions de Comités consultatifs qui se sont tenues au cours de l'exercice financier 2023, y compris les montants qui ont été payés au cours de l'exercice financier 2024.

(**) Le nombre total de réunions utilisé comme référence dans le tableau dépend du moment où l'administrateur concerné a été nommé membre du Conseil d'Administration ou d'un Comité consultatif.

(***) Audrey Hanard étant partie en congé de maternité en date du 16 décembre 2022 jusqu'au 10 mars 2023, le Conseil d'Administration a décidé de son remplacement par Sonja Rottiers en tant que Présidente du Conseil d'Administration pendant son absence.

B. Rémunération du CEO et des autres membres de l'Executive Committee

Conformément à la Politique de Rémunération, la rémunération globale du CEO¹⁵ et des autres membres de l'Executive Committee comprenait en 2023 :

- un salaire de base fixe ;
- un intéressement variable à court terme ;
- un intéressement variable à long terme¹⁶ ;
- des primes d'assurance épargne-pension ; et
- d'autres avantages divers.

Aucune action, option sur action ou tout autre droit d'acquiescer des actions (ou autre rémunération basée sur des actions) n'a été accordé(e) à ou exercé(e) par le CEO ou les autres membres de l'Executive Committee ou n'est venu(e) à échéance en 2023. Aucune option relevant d'un précédent plan d'option sur action n'était due pour l'exercice financier 2023.

Par rapport à la Politique de Rémunération approuvée pour la première fois par l'Assemblée générale des Actionnaires du 12 mai 2021, la Politique de Rémunération révisée approuvée par l'Assemblée Générale Spéciale des Actionnaires du 23 novembre 2023 a introduit les principaux changements suivants en ce qui concerne la rémunération des membres de l'Executive Committee :

- introduction d'un intéressement à long terme pour le CEO et les autres membres de l'Executive Committee qui ne sont pas employés par une entité des États-Unis et modification de l'intéressement à long terme pour les autres membres de l'Executive Committee employés par une entité des États-Unis, sous réserve de dispositions de recouvrement ;
- l'ajustement du pourcentage de l'intéressement annuel potentiel à court terme à l'objectif pour le CEO ;
- l'ajout de dispositions de recouvrement pour le CEO et les futurs membres de l'Executive Committee en ce qui concerne leur intéressement à court terme ;
- l'ajout de la possibilité d'une prime exceptionnelle de signature pour le CEO et les autres membres de l'Executive Committee.

Le nouvel intéressement à long terme introduit pour le CEO et les autres membres de l'Executive Committee qui ne sont pas employés par une entité des États-Unis, ainsi que la modification de l'intéressement à long terme pour les autres membres de l'Executive Committee employés par une entité des États-Unis, ont été activés à partir de l'exercice financier 2024.

La rémunération variable liée à la réalisation d'objectifs collectifs et d'objectifs de performances individuels au cours de l'exercice financier 2022 et versée au cours de l'exercice financier 2023, telle que publiée dans ce Rapport de Rémunération, a été déterminée sur la base de la Politique de Rémunération approuvée par l'Assemblée générale des Actionnaires du 12 mai 2021.

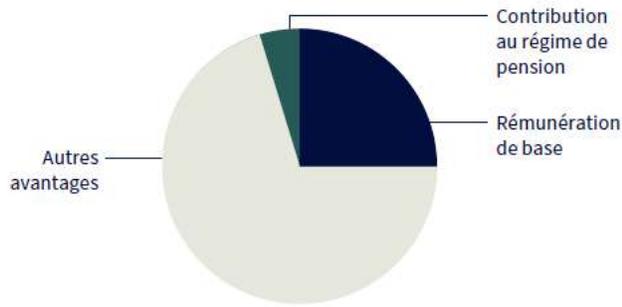
L'importance relative des différentes composantes de la rémunération du CEO et des membres de l'Executive Committee est illustrée dans les graphiques ci-dessous.

¹⁵ Le 9 novembre 2022, le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité de nommer Philippe Dartienne au poste de CEO *ad interim* avec effet immédiat. Son mandat de CEO *ad interim* a pris fin le 5 novembre 2023 (à minuit). Philippe Dartienne a continué à être rémunéré en tant que membre de l'Executive Committee pendant toute la durée de son mandat de CEO *ad interim*, à l'exception d'une indemnité couvrant la période où il était CEO *ad interim*. Sa rémunération est donc incluse dans la rémunération globale des membres de l'Executive Committee.

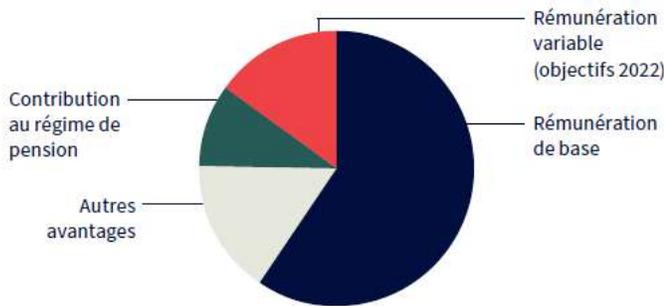
Sur recommandation du Comité de Rémunération et de Nomination, le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité, le 6 septembre 2023, de nommer Chris Peeters en tant que CEO de la Société pour une durée de six ans à compter d'une date convenue entre Chris Peeters et la Société. Cette date a été fixée au 1^{er} novembre 2023. Chris Peeters est rémunéré en tant que CEO depuis le 1^{er} novembre 2023. L'Assemblée Générale Spéciale des Actionnaires du 23 novembre 2023 a décidé de nommer Chris Peeters membre du Conseil d'Administration pour un mandat de 6 ans à compter du 1^{er} novembre 2023.

Aux fins du présent Rapport de rémunération, le terme « CEO » fait référence à Chris Peeters et non à Philippe Dartienne.

¹⁶ Au cours de l'exercice financier 2023, un intéressement à long terme variable n'était disponible que pour le(s) membre(s) de l'Executive Committee situé(s) aux États-Unis.



PROPORTION RELATIVE DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION DU CEO (2023)



PROPORTION RELATIVE DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION GLOBALE DES MEMBRES DE L'EXECUTIVE COMMITTEE (HORS CEO) (2023)

Salaire de base

Le salaire de base consiste en un salaire de base fixe payé en espèces, défini par la nature et les spécificités des fonctions et accordé indépendamment des résultats de la Société :

- le salaire de base total du CEO pour l'exercice financier 2023 s'élevait à 92.166,15 EUR (en ce compris la rémunération de départ en novembre et la rémunération indexée pour décembre 2023). Le CEO n'a reçu aucune rémunération pour son mandat de membre du Conseil d'Administration ;
- le salaire de base total versé aux autres membres de l'Executive Committee pour l'exercice financier 2023 s'est élevé à 3.562.815,19 EUR (tel qu'indexé au 1^{er} janvier et au 1^{er} décembre 2023). Le montant de leur salaire de base individuel reflète les responsabilités et caractéristiques de la fonction, le niveau d'expérience et, dans une certaine mesure, les performances des membres de l'Executive Committee durant l'année écoulée.

Le salaire de base fait l'objet d'une révision annuelle selon une étude comparative qui couvre de grandes sociétés belges et/ou de grandes sociétés postales en Europe, afin d'offrir une rémunération totale conforme à la médiane du marché de référence. Pour les postes équivalents aux États-Unis dans les entités situées aux É.-U., des études comparatives qui reflètent la situation du marché aux États-Unis sont utilisées dans le même but.

Salaire variable à court terme

L'intéressement à court terme consiste en une rémunération variable versée en espèces ou, à partir du 23 novembre 2023, sous la forme d'une contribution à un plan de pension extralégal. En 2023, les membres de l'Executive Committee en Belgique (à l'exception du CEO)¹⁷ ont reçu un salaire variable à court terme en rapport avec leurs performances au cours de l'exercice 2022 de 30% (à l'objectif) de leur rémunération annuelle fixe de base. Le(s) membre(s) de l'Executive Committee aux États-Unis a (ont) reçu une rémunération variable à court terme de 50%¹⁸ (à l'objectif) de sa (leur) rémunération annuelle fixe de base. En cas de surperformance, le salaire variable à court terme pourrait dépasser 30%, respectivement 50% et potentiellement atteindre un maximum de (i) 60% de la rémunération annuelle fixe de base pour les membres de l'Executive Committee en Belgique, et (ii) 105% de la rémunération annuelle fixe de base pour le(s) membre(s) de l'Executive Committee aux États-Unis.

Le salaire variable à court terme a été accordé sur la base de la réalisation d'objectifs de performance à la fois collectifs et individuels, qui avaient été fixés début 2022. Le ratio entre les objectifs collectifs et les objectifs de performance individuels est de 70%-30%. Enfin, les objectifs collectifs sont segmentés pour le groupe et les *business units* afin d'en améliorer la pertinence.

- Les **objectifs collectifs** (70% du potentiel salaire variable total cible à court terme¹⁹) sont liés aux performances par rapport aux Indicateurs Clés de Performance (Key Performance Indicators ou KPIs) fixés par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité de Rémunération et de Nomination. Ces KPIs comprennent des indicateurs financiers et non financiers :
 - **EBIT** (50%) : reflète les résultats financiers du groupe et des *business units*. Les résultats financiers applicables au CEO et aux autres membres de l'Executive Committee en charge des unités de support sont liés au groupe, tandis que ceux des membres de l'Executive Committee en charge d'une *business unit* sont liés, pour 30% au groupe et pour 70% à leur *business unit* respective. Le facteur de paiement pour 2022 variait entre 19,00% et 81,10%.
 - **Indice de Loyauté Client** (20%)^{20, 21} : reflète la fidélité des clients de la Société. Le paiement pour ce critère est égal aux résultats de l'année donnée. L'indice de loyauté client pour 2022 se composait de trois indicateurs. Les résultats pour 2022 ont atteint un facteur de paiement de 73,90% et 112,40%.
- Les **objectifs de performance individuels** (30% du potentiel salaire variable total cible à court terme²²) sont fixés et convenus au début de chaque année (i) entre le Conseil d'Administration et le CEO et (ii) entre le CEO et chaque membre de l'Executive Committee. Le Conseil d'Administration approuve les objectifs de performance individuels du CEO et des autres membres de l'Executive Committee sur recommandation du Comité de Rémunération et de Nomination.

¹⁷ L'actuel CEO, Chris Peeters, n'a pas reçu de rémunération variable à court terme en 2023 pour l'exercice 2022, étant donné qu'il a été nommé dans le courant de l'année 2023.

Durant son mandat de CEO *ad interim*, Philippe Dartienne a continué à être rémunéré en tant que membre de l'Executive Committee (d'abord comme CFO puis en tant que CEO e-Logistics North America / Eurasia *ad interim*) et il a reçu une rémunération variable à court terme basée sur l'atteinte des objectifs collectifs et des objectifs individuels durant l'exercice financier 2022 en tant que membre de l'Executive Committee (CFO). Son salaire variable à court terme en tant que membre de l'Executive Committee est inclus dans la rémunération variable globale à court terme des membres de l'Executive Committee payée en 2023.

¹⁸ Par opposition à 70% (à l'objectif) de la rémunération annuelle fixe de base telle que définie dans la Politique de Rémunération.

¹⁹ Avec un minimum de 0% en cas de sous-performance et un maximum de 200% en cas de surperformance.

²⁰ La Politique de rémunération, telle qu'approuvée pour la première fois par l'Assemblée générale des Actionnaires le 12 mai 2021, détermine les KPI suivants : EBIT (50%), indice de loyauté client (15%) et indice d'absentéisme à court terme ou score d'enthousiasme du personnel (5%). Afin d'assurer un alignement constant sur la réalité du marché et les meilleures pratiques, la pondération des indicateurs non financiers pour les objectifs collectifs a légèrement été adaptée. Depuis le 1^{er} janvier 2022 (pour le salaire variable payé en 2023), l'indice de loyauté client pèse 20% et l'indice d'absentéisme à court terme n'est plus pris en compte.

²¹ Pour le(s) membre(s) de l'Executive Committee aux États-Unis, les KPIs comprennent les indicateurs financiers et non financiers suivants : EBIT (50%), indice de loyauté client (10%) et score d'enthousiasme du personnel (10%).

²² Avec un minimum de 0% en cas de sous-performance et un maximum de 200% en cas de surperformance.

Ces objectifs individuels sont évalués annuellement au cours du premier trimestre suivant la fin de l'exercice financier par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité de Rémunération et de Nomination.

Des objectifs clairs et mesurables sont fixés, lesquels doivent être atteints dans un délai convenu. La performance individuelle est mesurée par rapport à ces objectifs.

Les principaux objectifs de performance individuels à atteindre par les membres de l'Executive Committee (à l'exclusion du CEO¹⁷) au cours de l'exercice financier 2022 étaient les suivants :

- People : prendre soin des collaborateurs et collaboratrices et de leurs familles au sortir de la pandémie ; renforcer la culture, le leadership et le talent en tant que leviers pour la transformation du groupe
- Clients : comprendre les implications de l'évolution spectaculaire de la demande des consommateurs sur les activités de bpostgroup et les moteurs de satisfaction des clients
- ESG : intégrer l'ESG dans la stratégie commerciale de bpostgroup
- Technology : mener la transformation numérique, la modernisation et la simplification du paysage technologique de bpostgroup ; innover grâce aux données et à l'automatisation agile ; renforcer la sensibilisation à la cybersécurité et les capacités du cloud ; comprendre le pouvoir de l'IA pour bpostgroup
- Performance : instaurer une discipline financière et une mentalité de contrôle des coûts dans l'ensemble du groupe ; aligner les coûts de la main-d'œuvre et les mécanismes de rémunération sur la stratégie de bpostgroup
- Belgique : développer un plan industriel visant à développer et à transformer la Business Unit Belgium ; passer à une organisation orientée sur le client et se concentrer sur la qualité ; introduire une planification dynamique des effectifs fondée sur des données
- E-Logistics Eurasia : réaliser les plans de croissance de Radial EU, Active Ants et d'autres entités E-Logistics Eurasia ; accélérer la stratégie de croissance inorganique (y compris les partenariats) en vue de compléter les plans de croissance organique
- E-Logistics North-America : mettre en œuvre le plan de croissance accélérée de Radial US et instaurer une gestion rigoureuse des pics d'activité.

En 2022, les objectifs de performances individuels ont atteint un paiement de 100% pour tous les membres de l'Executive Committee.

Les membres de l'Executive Committee (à l'exception du CEO¹⁷) ont reçu un salaire variable total à court terme de 765.458,53 EUR en 2023, sur la base de la réalisation des objectifs collectifs et des objectifs de performance individuels pour l'année 2022.

Le salaire variable à court terme pour la réalisation des objectifs collectifs et des objectifs de performance individuels au cours de l'exercice financier 2023 sera, le cas échéant, déterminé et payé en mai 2024, après l'évaluation des performances de chaque membre de l'Executive Committee et repris dans le Rapport de Rémunération qui sera publié en 2025.

Rémunération variable à long terme pour le(s) autre(s) membre(s) de l'Executive Committee employé(s) par une entité des États-Unis

Lors de l'exercice financier 2023, un intéressement à long terme n'était disponible que pour le(s) membre(s) de l'Executive Committee situé(s) aux États-Unis. Le nouvel intéressement à long terme introduit pour le CEO et les autres membres de l'Executive Committee qui ne sont pas employés par une entité des États-Unis ainsi que la modification de l'intéressement à long terme pour les autres membres de l'Executive Committee employés par une entité des États-Unis ont été activés à partir de l'exercice financier 2024.

Le plan d'intéressement à long terme (« LTIP ») de Landmark Global, Inc. est conçu pour récompenser les performances financières exceptionnelles au regard d'un KPI d'objectifs extensibles par rapport au

bénéfice avant intérêts et impôts (« **EBIT** »). Le LTIP est conforme aux pratiques générales du marché en matière de rémunération et sert également d'outil de fidélisation en encourageant la rétention à long terme de talents clés les plus performants grâce à des primes monétaires versées sur une période de 3 ans. La réalisation du LTIP garantit que les récompenses ne soient obtenues que lorsque l'EBIT dépasse les objectifs EBIT convenus.

Le(s) membre(s) de l'Executive Committee éligible(s) au LTIP a (ont) reçu en 2023 une rémunération variable à long terme de 127.642,91 EUR pour la réalisation des objectifs de performance sur les exercices financiers 2020, 2021 et 2022.

Contribution au régime de pension

Le CEO et les autres membres de l'Executive Committee bénéficient d'un régime de pension complémentaire (deuxième pilier) :

- la contribution totale au régime de pension du CEO pour l'exercice financier 2023 s'est élevée à 16.598,32 EUR ;
- la contribution globale au régime de pension des membres de l'Executive Committee pour l'exercice financier 2023 s'est élevée à 576.971,94 EUR.

Autres avantages

Le CEO et les autres membres de l'Executive Committee ont reçu d'autres avantages, par ex., une assurance couvrant le décès en service et l'invalidité, une assurance médicale, des chèques-repas, des frais de représentation, un bonus de signature et une voiture de société. Ces avantages font l'objet d'une étude comparative régulière et sont adaptés en fonction des pratiques courantes. Le montant des autres avantages est exposé dans le tableau ci-dessous.

Rémunération totale

La **rémunération totale** versée au CEO en 2023 s'élève à 367.135,50 EUR (comparée à 968.373,62 EUR en 2022) et peut être ventilée comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

La **rémunération totale** versée en 2023 aux membres de l'Executive Committee (autres que le CEO) s'élève à 5.976.306,57 EUR (comparée à 5.796.181,98 EUR en 2022) et peut être ventilée comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Rémunération totale du CEO et des autres membres de l'Executive Committee en 2023						
Nom et fonction	Rémunération fixe (EUR)			Rémunération variable (EUR)	Rémunération totale (EUR)	Proportion de rémunération fixe et variable ²³
	Rémunération de base	Autres avantages	Contribution au régime de pension			
Chris Peeters (CEO depuis le 1 ^{er} novembre 2023)	92.166,15	258.371,03 ²⁴	16.598,32	0	367.135,50	Fixe : 100% Variable : 0%
Autres membres de l'Executive Committee ²⁵	3.562.815,19 ²⁶	943.418,00 ²⁷	576.971,94	893.101,44	5.976.306,57	Fixe : 85,06% Variable : 14,94%

C. Utilisation de dispositions de recouvrement

Il n'existe aucune disposition contractuelle spécifique de recouvrement en faveur de la Société pour la rémunération variable à court terme versée aux membres de l'Executive Committee qui étaient en fonction le 23 novembre 2023²⁸ (à l'exclusion du CEO). Le CEO et les membres de l'Executive Committee qui ont rejoint la Société après le 23 novembre 2023²⁸ reçoivent leur rémunération variable à court terme sous réserve de dispositions de recouvrement.

L'intéressement à long terme pour le membre de l'Executive Committee situé aux États-Unis, tel qu'applicable en vertu de la Politique de Rémunération approuvée en 2021, n'est pas soumis à des dispositions de recouvrement. La rémunération variable à long terme, telle qu'elle a été introduite (pour les Membres Exécutifs qui ne sont pas employés par une entité nord-américaine) ou modifiée (pour les Membres Exécutifs employés par une entité nord-américaine) par la Politique de Rémunération révisée en 2023, est soumise à des dispositions de recouvrement.

Il n'a pas été fait usage de ces dispositions de recouvrement en 2023.

D. Modifications dans la composition de l'Executive Committee de la Société

Les changements suivants sont intervenus en 2023 dans la composition de l'Executive Committee :

- Le 9 novembre 2022, le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité de nommer Philippe Dartienne (CFO) au poste de **CEO ad interim** avec effet immédiat. Son mandat de CEO *ad interim* a pris fin le 5 novembre 2023 (à minuit). Pendant son mandat de CEO *ad interim*, il n'a pas été rémunéré en tant que CEO. Philippe Dartienne a continué à être rémunéré en tant que membre de l'Executive Committee, à l'exception d'une indemnité d'un montant total de 138.746,00 EUR pour couvrir la période où il a été CEO *ad interim* ;
- le 7 août 2023, dans le cadre de l'examen de conformité, le Conseil d'Administration et Kathleen Van Beveren, CEO E-Logistics Eurasia et membre de l'Executive Committee, ont

²³ La rémunération fixe comprend le salaire de base, les autres avantages et les contributions au régime de pension. Le salaire variable comprend la rémunération variable à court terme et, le cas échéant, la rémunération à long terme.

²⁴ Les autres avantages du CEO incluent : (i) un bonus de signature (250.000 EUR), (ii) d'autres assurances (4.751,32 EUR), (iii) des frais de leasing pour la voiture de société (2.786,40 EUR), (iv) des frais de représentation et des chèques-repas (833,31 EUR).

²⁵ Durant son mandat de CEO *ad interim*, Philippe Dartienne a continué à être rémunéré en tant que membre de l'Executive Committee (d'abord CFO puis CEO e-Logistics North America / Eurasia *ad interim*). Sa rémunération en tant que membre de l'Executive Committee est incluse dans la rémunération globale des autres membres de l'Executive Committee payée en 2023.

²⁶ La rémunération de base des autres membres de l'Executive Committee comprend les primes de fin d'année et le pécule de vacances, ainsi que l'indemnité d'un montant total de 138.746 EUR reçue par Philippe Dartienne pour couvrir la période où il a été CEO *ad interim*.

²⁷ Les autres avantages des autres membres de l'Executive Committee incluent : (i) bonus (543.518,52 EUR), (ii) autres assurances (123.611,49 EUR) ; (iii) frais de leasing pour la voiture de société (70.862,81 EUR) ; (iv) remboursement des frais de déménagement et de voyage (154.184,00 EUR), (v) My Benefit My Choice (25.897,77 EUR) et (vi) frais de représentation, chèques-repas et carte-cadeau (25.343,41 EUR).

²⁸ La date de l'Assemblée Générale Spéciale des Actionnaires approuvant la Politique de Rémunération révisée.

décidé de mettre fin à leur collaboration avec effet immédiat. Aucune indemnité de départ ou de non-concurrence n'était due. Sur recommandation du Comité de Rémunération et de Nomination, le Conseil d'Administration a décidé que Philippe Dartienne assumerait temporairement les responsabilités de CEO d'E-Logistics Eurasia ;

- le 6 septembre 2023, sur recommandation du Comité de Rémunération et de Nomination, le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité de nommer Chris Peeters en tant que CEO de la Société pour une durée de six ans avec effet à une date convenue d'un commun accord entre Chris Peeters et la Société. Cette date a été fixée au 1^{er} novembre 2023. Chris Peeters a été rémunéré en tant que CEO conformément à la Politique de Rémunération depuis le 1^{er} novembre 2023 ;
- Henri de Romrée a démissionné de son poste de CEO E-Logistics North America et de membre de l'Executive Committee avec effet au 15 septembre 2023. Aucune indemnité de départ ou de non-concurrence n'était due. Sur recommandation du Comité de Rémunération et de Nomination, le Conseil d'Administration a décidé que Philippe Dartienne assumerait temporairement les responsabilités de CEO d'E-Logistics North America.

3. Conformité avec la Politique de Rémunération, objectifs à long terme et durabilité

Le montant total des rémunérations payées durant l'exercice financier 2023 est conforme aux principes de la Politique de Rémunération approuvée par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

En 2023, Philippe Dartienne a reçu un bonus de signature de 150.000 EUR pour sa fonction de CFO et Henri de Romrée a reçu un bonus de signature de 375.000 USD pour sa fonction de CEO E-Logistics North America. Les bonus de signature ont été accordés dans le but d'attirer les talents les plus qualifiés nécessaires à la réalisation des objectifs à court et à long terme de la Société. Henri de Romrée a reçu une prime de 50.000 USD en reconnaissance de son leadership dans les efforts de résolution, de stabilisation et de communication à la suite des examens de conformité. La Politique de rémunération, telle qu'elle a été approuvée pour la première fois par l'Assemblée Générale des Actionnaires le 12 mai 2021, ne prévoyait pas la possibilité de verser un bonus (de signature) aux membres de l'Executive Committee. La possibilité d'accorder un bonus de signature en fonction a été explicitement incorporée dans la Politique de rémunération révisée, telle qu'approuvée par l'Assemblée Générale Spéciale des Actionnaires du 23 novembre 2023.

Philippe Dartienne a été nommé CEO *ad interim* à la suite d'un examen de conformité relatif à la concession pour la distribution des journaux en Belgique. Il a reçu une indemnité d'un montant total de 138.746 EUR pour couvrir la période pendant laquelle il a été CEO *ad interim*.

Ces dérogations ont été approuvées par le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité de Rémunération et de Nomination.

L'objectif de la Politique de Rémunération est d'attirer, de motiver et de retenir les meilleurs talents qualifiés nécessaires pour atteindre les objectifs à court et à long terme de la Société au sein d'un cadre cohérent. La Politique de Rémunération est structurée de façon à concilier les intérêts du Conseil d'Administration et du management de la Société avec ceux des actionnaires, des parties prenantes et de la société au sens large :

- le niveau de la rémunération de base fixe garantit que bpostgroup pourrait toujours compter sur un management professionnel et expérimenté, même dans les périodes plus difficiles ;
- le paiement de la rémunération variable à court terme permet de garantir l'accomplissement de critères de performances à la fois financiers et non financiers qui traduisent la stratégie de la Société ;
- l'introduction de la rémunération variable à long terme encourage les performances et la croissance durables et rentables à long terme.

4. Rémunération des collaboratrices et collaborateurs

La Société applique les mêmes principes de rémunération pour son personnel de direction et ses collaboratrices et collaborateurs : toutes et tous bénéficient d'une rémunération de base fixe, d'une rémunération variable et de divers avantages. La partie de la rémunération de base fixe est régulièrement revue. La partie de la rémunération variable dépend d'indicateurs financiers et non financiers de la Société. Des avantages supplémentaires sont accordés, en fonction des qualifications et de l'ancienneté du personnel.

En tant que premier opérateur postal belge et fournisseur de services logistiques pour les colis et l'e-commerce en Europe, en Amérique du Nord et en Asie, bpostgroup emploie plus de 35.000 collaboratrices et collaborateurs expérimentés et talentueux, résolus à servir les clients et les communautés de bpostgroup. La Société est engagée à continuer d'améliorer les conditions de travail afin de promouvoir un lieu de travail collaboratif, inclusif et sain. La Société est convaincue que cela l'aidera à attirer, développer et retenir les meilleurs talents et compétences pour mener à bien sa stratégie.

Le ratio entre la rémunération la plus élevée parmi les membres de la direction (CEO ou membre de l'Executive Committee, selon le cas) et la rémunération la plus basse parmi les collaboratrices et collaborateurs (sur la base d'un équivalent temps plein) au sein de la Société en 2023 était de 32,77²⁹. Pour des raisons de transparence et de clarté, la Société a décidé d'introduire la publication des trois ratios supplémentaires suivants, basés sur une structure de rémunération conforme aux objectifs (100% de résultats par rapport aux objectifs) sur une base d'équivalent temps plein, ce qui permet d'effectuer des mesures lissant les éventuelles variations.

Le ratio « de la rémunération la plus élevée à la plus basse » est mesuré en comparant la rémunération la plus élevée et la plus basse³⁰, en tenant compte de l'enveloppe totale de la rémunération cible (y compris la rémunération de base, les primes, la rémunération variable, les assurances groupe et les avantages sociaux) à l'exclusion des cotisations sociales dues par l'employeur.

Le ratio « de la rémunération la plus élevée à la rémunération médiane » est mesuré en comparant la rémunération la plus élevée et la rémunération médiane³⁰, en tenant compte de l'enveloppe totale de la rémunération cible (y compris la rémunération de base, les primes, la rémunération variable, les assurances groupe et les avantages sociaux) à l'exclusion des cotisations sociales dues par l'employeur.

Le ratio « rémunération la plus élevée et rémunération moyenne » est basé sur les coûts de rémunération de tous les membres du personnel (temps plein, temps partiel, contrat à durée déterminée et indéterminée), même si le membre du personnel a moins d'un an d'ancienneté.

²⁹ Contrairement au ratio de 35,61 (voir tableau ci-dessous), le ratio de 32,77 est calculé sur la base de la rémunération effectivement versée en 2023 sur un équivalent temps plein et non sur la base de la rémunération cible.

³⁰ Les contrats à durée déterminée ont été exclus du champ d'application en raison de la difficulté de calculer avec précision l'enveloppe de rémunération annuelle pour de tels contrats. Il est toutefois important de noter que ces contrats souscrivent à la même politique de rémunération que les contrats à durée indéterminée et qu'ils représentent une minorité parmi les effectifs de la Société (2%) et ne se situent pas dans la fourchette des rémunérations les plus basses. Cela garantit la cohérence et l'intégrité du calcul du ratio.

	Exercice financier 2021	Évolution en % par rapport à l'exercice financier 2021	Exercice financier 2022	Évolution en % par rapport à l'exercice financier 2022	Exercice financier 2023
Rapport entre la rémunération la plus élevée et la plus basse	28,80	15%	33,23	8%	35,61 ⁽³¹⁾
Rapport entre la rémunération la plus élevée et la rémunération médiane	21,62	18%	25,51	4%	26,56
Rapport entre la rémunération la plus élevée et la rémunération moyenne	15,99	20%	19,25	8%	20,72 ⁽³²⁾

5. Informations concernant le vote des actionnaires

L'Assemblée Générale des Actionnaires du 10 mai 2023 a approuvé le Rapport de Rémunération de 2022 avec une majorité de 85,56% des votes (contre 87,92% en 2022) (et 14,18% de votes défavorables contre 12,08% en 2022).

La Société encourage un dialogue ouvert et constructif avec ses actionnaires pour discuter de son approche de gouvernance, y compris la rémunération.

L'une des préoccupations soulevées à propos de la Politique de Rémunération est que la Société se base sur les performances de l'année précédente plutôt que sur les performances de l'année faisant l'objet du rapport pour le paiement de la rémunération variable à court terme. Néanmoins, comme énoncé ci-dessus (voir **Section 2B**), la rémunération variable à court terme pour la réalisation des objectifs collectifs et des objectifs de performances individuels pendant l'année de référence, le cas échéant, n'est déterminée (et payée) qu'en mai de l'année suivante, après l'évaluation des performances du CEO et de chaque membre de l'Executive Committee. Par conséquent, le montant de la rémunération variable à court terme, le cas échéant, lié à la réalisation des objectifs durant l'exercice financier 2023 et devant être défini (et payé) en mai 2024, n'est dès lors pas connu le jour de la publication de ce Rapport de Rémunération et sera repris dans le Rapport de Rémunération qui sera publié en 2025.

³¹ Le ratio de 35,61 est basé sur la rémunération cible du CEO sur un équivalent temps plein, en tenant compte du fait qu'aucune rémunération variable à long terme n'a été accordée.

³² Le ratio relatif à la rémunération moyenne est généralement plus faible et évolue moins vite que les deux autres ratios, car il est fortement influencé par la population des cadres, qui n'a pas d'influence sur la rémunération médiane ou la rémunération la plus basse.

6. Rémunération des membres du Conseil d'Administration et de l'Executive Committee contextualisée

Cette section situe la rémunération des membres du Conseil d'Administration et des membres de l'Executive Committee et son évolution au fil du temps dans le contexte plus large de la rémunération moyenne des collaboratrices et collaborateurs de la Société (sur base d'équivalent temps plein) et des performances de la Société. Le tableau suivant donne une vue d'ensemble sur l'évolution de la rémunération totale des membres du Conseil d'Administration et des membres de l'Executive Committee dans le temps durant les cinq dernières années. Le tableau affiche également cette évolution dans le contexte plus large de la rémunération moyenne des collaboratrices et collaborateurs de la Société (sur base d'équivalent temps plein) et des critères de performances annuels globaux.

La méthodologie utilisée pour le calcul de la moyenne de rémunération (sur base d'équivalent temps plein) des collaboratrices et collaborateurs est la suivante : la somme du salaire mensuel, du bonus annuel et d'autres avantages, divisée par le nombre total de collaboratrices et collaborateurs sur une base d'équivalent temps plein.

Des explications concernant les informations incluses dans le tableau ci-dessus peuvent être trouvées ci-dessous :

	EXERCICE 2019 (EUR OU %)	ÉVOLUTION EN % VS EXER- CICE 2019	EXERCICE 2020 (EUR OU %)	ÉVOLUTION EN % VS EXER- CICE 2020	EXERCICE 2021 (EUR OU %)	ÉVOLUTION EN % VS EXER- CICE 2021	EXERCICE 2022 (EUR OU %)	ÉVOLUTION EN % VS EXER- CICE 2022	EXERCICE 2023 (EUR OU %)
RÉMUNÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU MANAGEMENT ⁽¹⁾									
Rémunération totale des membres du Conseil d'Administration	388.123	-17,8% ⁽²⁾	319.138	53,59% ⁽¹⁾	490.162	-7,05%	455.604	28,96% ⁽¹⁾⁽³⁾	587.533
Rémunération totale du CEO	736.326	-15,4%	623.285	-0,42%	620.659	56,02%	968.374 ⁽¹⁾	-62,09% ⁽¹⁾⁽³⁾	367.136
Rémunération totale des autres membres de l'Executive Committee	4.277.965	10,7%	4.791.691 ⁽²⁾	-18,65% ⁽¹⁾	3.898.219	48,69%	5.796.182 ⁽¹⁾⁽³⁾	3,11%	5.976.307
PERFORMANCES DE LA SOCIÉTÉ									
Mesures financières (EBIT ajusté)	310.805.491	-9,7%	280.573.881	24,51%	349.346.005	-20%	278.498.241	-10,8%	248.478.479
Produit d'exploitation total (ajusté)	3.837.800.000	8,3%	4.154.600.000	4,31%	4.333.721.259	1,47%	4.397.525.431	-2,9%	4.272.179.837
Indice de loyauté client	100%	-8,2%	92%	34% ⁽¹⁾	123%	-3,36%	119%	-19,24%	96%
Indice d'absentéisme à court terme	5%	9,7%	5% ⁽¹⁾	2,41%	5%	11,02%	6%	-14,83%	5,11%
Indice d'engagement des collaborateurs					7%	-1,24%	72%	-	- ⁽¹⁾⁽³⁾
RÉMUNÉRATION MOYENNE DES COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS SUR LA BASE D'UN ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN ⁽¹⁾									
Collaboratrices et collaborateurs de la Société	47.259	1,8%	48.118	0,1%	48.182	5,2%	50.704	3,35%	52.403,17

Des explications concernant les informations incluses dans le tableau ci-dessus peuvent être trouvées ci-dessous :

- (1) La rémunération totale des membres du Conseil d'Administration et des membres de l'Executive Committee comprend la rémunération variable à court terme et à long terme (le cas échéant). La rémunération totale de l'Executive Committee comprend également les indemnités de départ, le cas échéant.
- (2) La diminution de la rémunération totale des membres du Conseil d'Administration en 2020 s'explique par le fait que depuis octobre 2019, le mandat d'un administrateur indépendant était vacant.
- (3) L'augmentation de la rémunération totale des membres de l'Executive Committee (à l'exception du CEO) en 2020 en comparaison avec 2019 peut s'expliquer par (i) des changements dans la composition de l'Executive Committee ayant entraîné une rémunération de base d'un montant supérieur, de même que par (ii) une augmentation des coûts de pension et (iii) par l'amélioration des performances de la Société en 2019 en comparaison avec les résultats de 2018, ce qui a débouché sur un salaire variable à court terme d'un montant supérieur pour les performances des membres de l'Executive Committee en 2019, payé en 2020.

- (4) Le pourcentage de 4,96% représente l'indice d'absentéisme à court terme pour tout l'exercice financier 2020. Toutefois, pour le calcul des objectifs collectifs de 2020, seul l'indice d'absentéisme à court terme du 3e trimestre 2020 est pris en compte en raison de l'impact des quarantaines liées à la Covid-19, soit 3,94%.
- (5) La rémunération moyenne des collaboratrices et collaborateurs de la Société exclut les administratrices et administrateurs, les membres de l'Executive Committee et le CEO qui auraient conclu un contrat de travail avec la Société.
- (6) L'augmentation de la rémunération totale des membres du Conseil d'Administration en 2021 s'explique par le fait que (i) le nombre de membres du Conseil d'Administration était moindre en 2020 et (ii) qu'il y a eu un nombre important de réunions du Comité de Rémunération et de Nomination en 2021, en raison du remplacement du CEO et d'autres administrateurs dont le mandat s'est terminé.
- (7) La diminution de la rémunération totale des membres de l'Executive Committee s'explique par un nombre réduit de membres de l'Executive Committee durant l'exercice financier 2021.
- (8) L'augmentation de l'indice de loyauté client en 2021 s'explique par les progrès et les bons résultats liés à tous les indicateurs composant cet indice au cours de l'année.
- (9) L'augmentation de la rémunération totale du CEO en 2022 par rapport aux 3 exercices financiers précédents s'explique par le fait que (i) la couverture de la police d'assurance du CEO (couvrant la période de juillet 2021 - date de nomination de Dirk Tirez en tant que CEO - jusqu'au 31 décembre 2021) a été facturée en 2022 et non en 2021, (ii) en 2020 et 2021, aucun bonus n'a été versé aux CEOs respectifs car ils n'avaient pas accompli une année complète (i.e., Jean-Paul Van Avermaet pour 2020 et 2021, Dirk Tirez pour 2021) et (iii) l'indexation au cours de 2022.
- (10) L'augmentation de la rémunération totale de l'Executive Committee en 2022 s'explique par (i) le fait qu'en 2021, le nombre de membres de l'Executive Committee était inférieur, (ii) la rémunération totale inclut l'indemnité de départ de 619.461,53 EUR versée à Jean Muls et (iii) l'indexation au cours de 2022.
- (11) L'augmentation de la rémunération totale des membres du Conseil d'Administration en 2023 s'explique principalement par le fait qu'il y a eu un nombre important de réunions de Comités consultatifs en 2023, en particulier des réunions du Comité de Rémunération et de Nomination en raison du remplacement du CEO et d'autres administrateurs dont le mandat a pris fin.
- (12) La diminution de la rémunération globale du CEO s'explique par le fait que le mandat de l'actuel CEO n'a commencé qu'à partir du 1er novembre 2023.
- (13) Pour la Société, l'indice d'enthousiasme du personnel n'a pas été mesuré en 2023 (la dernière enquête a été réalisée en septembre 2022). La décision a été prise de remplacer l'indice d'enthousiasme du personnel par un indice de bien-être du personnel à partir de 2024 (via une enquête par sondage).

Gestion des risques et Conformité

Gestion des risques

Le cadre de gestion des risques d'entreprise (Entreprise Risk Management – « **ERM** ») assiste la Société à gérer efficacement les risques et à mettre en œuvre les contrôles nécessaires en vue d'atteindre ses objectifs. Le cadre ERM couvre : (i) la gestion des risques, permettant à la Société de prendre des décisions éclairées sur les risques qu'elle est prête à prendre pour atteindre ses objectifs stratégiques en tenant compte des facteurs externes et (ii) les activités de contrôle interne, comprenant toutes les politiques, procédures et pratiques opérationnelles internes pour mitiger les risques. Les meilleures pratiques en matière d'activité de gestion des risques et de contrôle interne (telles que par exemple la norme internationale ISO31000) et les directives de la Commission on Corporate Governance ont été utilisées comme références pour définir le cadre ERM.

La description suivante des activités de contrôle interne et de gestion des risques de la Société est factuelle et vise à couvrir les principales caractéristiques de ces activités.

Évaluation des risques

L'objectif de la gestion des risques, basée sur le cadre ERM, est d'instaurer une approche cohérente dans l'entreprise et d'insuffler une culture de la gestion des risques dans l'organisation. Une évaluation des risques stratégiques fait partie intégrante du processus de définition et de révision de la stratégie de la Société. De plus, une gestion des risques et du contrôle interne est implémentée au niveau des processus, des produits ou des projets. Ce dernier aspect comprend l'évaluation de l'adéquation des contrôles internes les plus importants pour limiter les risques identifiés au niveau d'un processus, d'un produit ou d'un projet particulier. Une même méthode structurée est appliquée pour la gestion des risques :

- identification des risques susceptibles d'avoir un impact sur la réalisation des objectifs ;
- évaluation des risques afin de pouvoir les prioriser ;
- décision quant aux réponses à apporter et aux plans d'action pour traiter les principaux risques ;
- contrôle de la mise en œuvre des plans d'action, de l'évolution globale et identification des risques émergents.

La cohérence des activités relatives aux risques est assurée par l'utilisation d'un cadre unique de critères d'évaluation des risques. Cette approche garantit une circulation des risques, à la fois en aval et en amont.

De plus amples informations à ce sujet sont fournies dans la section « Gestion des risques » du rapport annuel.

Activités de contrôle

En général

Des politiques et procédures sont en place pour les processus clés (comptabilité, achats, investissements, trésorerie, etc.). Ils sont soumis à des contrôles réguliers et les contrôles internes sont surveillés le cas échéant.

Toutes les sociétés de bpostgroup utilisent un système informatique central d'entreprise (Enterprise Resource Planning – « ERP ») ou un logiciel de comptabilité pour soutenir le traitement efficace des transactions opérationnelles, effectuer les activités de comptabilité et fournir des données pour la consolidation. Ces systèmes fournissent à la direction les informations de gestion transparentes et fiables dont elle a besoin pour surveiller, contrôler et diriger les opérations commerciales. Les conflits potentiels liés à la séparation des droits dans le système ERP font l'objet d'un suivi étroit et régulier. Des processus de gestion sont mis en œuvre par la Société pour s'assurer que des mesures appropriées soient prises quotidiennement afin de maintenir la performance, la disponibilité et l'intégrité de ses systèmes informatiques. L'adéquation et l'efficacité des services sont contrôlées par des accords internes au niveau du service (SLA) et via des rapports de performances et d'incidents périodiques adressés aux différentes entités (*business units*) concernées.

En lien spécifique avec les états financiers

Des processus financiers systématiques et structurés garantissent un reporting qualitatif et ponctuel. Ces processus incluent les principaux contrôles ou activités suivants :

- un planning minutieux et détaillé de toutes les activités, en ce compris les responsables et les délais,
- la communication par le Finance Group Department des directives à appliquer avant la clôture, en ce compris tous les principes comptables IFRS qui sont applicables à toutes les entités légales et unités opérationnelles ;
- une séparation des tâches entre les équipes dans les différentes entités juridiques chargées effectivement de la réalisation des activités comptables et les départements chargés d'examiner les informations financières. La révision est plus spécifiquement assurée par (i) les partenaires financiers notamment chargés de l'analyse de l'information financière dans leur domaine de responsabilité et (ii) le Finance Group Department, responsable de l'analyse finale de l'information financière des différentes entités légales et unités opérationnelles, ainsi que de la préparation des états financiers consolidés ;
- une justification et une analyse systématiques des comptes après la clôture. Celle-ci entraîne un suivi et un feed-back sur le respect des délais et de la qualité ainsi que les enseignements à tirer afin de tendre vers une amélioration continue.

Information et communication

Le département de Communication Interne utilise une grande variété d'outils tels que l'intranet de la Société et le bulletin d'information des collaboratrices et collaborateurs pour transmettre des messages de manière structurée et systématique en provenance du top management et du niveau opérationnel. Des points de contact digitaux réguliers sont organisés à différents niveaux de l'organisation.

Les informations sur la performance financière et opérationnelle sont partagées entre le management opérationnel et financier et l'Executive Committee. Outre l'analyse mensuelle du reporting préparée par les partenaires financiers, le CEO, le CFO et le CTO mènent un dialogue approfondi sur la gestion des performances avec les différentes *business units*.

Une répartition claire des responsabilités et une bonne coordination entre les différents départements impliqués assurent un processus efficace et ponctuel de communication des informations financières périodiques. Tous les principes, directives et interprétations comptables IFRS à appliquer par l'ensemble des entités juridiques et des entités opérationnelles sont communiqués régulièrement par le Finance Group Department aux équipes comptables des différentes entités juridiques et unités opérationnelles.

En externe, les départements Relations Presse, Relations publiques et Relations Investisseurs assurent la gestion des parties prenantes, telles que la presse, les pouvoirs publics et la communauté financière. Ces départements centralisent et valident les communications externes susceptibles d'avoir un impact potentiel au niveau de bpostgroup. Cela comprend, mais sans s'y limiter, les informations financières.

Des informations financières sont mises à la disposition du marché sur une base trimestrielle, semestrielle et annuelle. Avant toute publication externe, ces informations financières sont soumises à (i) un processus de validation interne approfondi, (ii) à une analyse par le Comité d'Audit, des Risques et de Conformité et (iii) à l'approbation du Conseil d'Administration de la Société.

Surveillance

Engagement à une gouvernance d'entreprise qui favorise la responsabilisation

Le Conseil d'Administration supervise la gestion opérationnelle de la Société. Le Comité d'Audit, des Risques et de Conformité conseille le Conseil d'Administration sur les questions de comptabilité, d'audit, de gestion des risques, de conformité et de contrôle interne. Sans préjudice du rôle de supervision du Conseil d'Administration, l'Executive Committee met en place des directives et procédures de gestion des risques et de la conformité et de contrôle interne et s'assure de leur déploiement effectif. Un modèle de trois « lignes de défense » a été mis en œuvre :

- la direction opérationnelle est chargée de l'élaboration de la maintenance de la gestion des risques et des contrôles internes (première ligne) ;
- les fonctions de la deuxième ligne, telles que Legal, HR, Finance, Enterprise Risk Management, ESG, Regulatory & Competition, Compliance & Data Protection, Cyber & Information Security, Safety & Prevention, Physical Security or Integrity, fournissent un soutien spécialisé à la première ligne de direction opérationnelle. Toutes les fonctions de deuxième ligne font rapport au moins une fois par an à l'Executive Committee, au Comité d'Audit, des Risques et de Conformité et au Conseil d'Administration sur l'évolution des risques dans leurs domaines respectifs. En outre, une ligne de reporting dédiée a été créée pour les directeurs d'Enterprise Risk Management and Compliance à destination du ou de la Président-e du Comité d'Audit, des Risques et de Conformité ;
- enfin, Corporate Audit, qui est responsable de la réalisation des audits internes au sein de bpostgroup, est la troisième ligne de défense. Le Chief Audit Officer rapporte au ou à la Président-e du Comité d'Audit, des Risques et de Conformité et au CEO.

L'Audit d'entreprise (interne) et le Collège des Commissaires (externe)

La Société dispose d'un département d'audit interne professionnel travaillant d'après les standards de l'Institute of Internal Auditors. Le département est soumis tous les cinq ans à un examen externe de qualité. L'Audit d'entreprise effectue une évaluation annuelle des risques avec une révision semestrielle pour déterminer le programme d'audit. Au travers de ses missions, le département d'Audit d'entreprise fournit une garantie raisonnable quant à l'efficacité du contrôle interne dans les différents processus, produits ou projets révisés.

Le Collège des Commissaires fournit un avis indépendant sur les états financiers annuels statutaires et consolidés. Il effectue une révision limitée sur les états financiers consolidés intermédiaires à mi-année. En outre, il passe en revue les changements matériels apportés aux principes comptables IFRS et évalue les différents contrôles clés identifiés dans les processus qui soutiennent la mise en place des états financiers.

Comité d'Audit, des Risques et de Conformité et Conseil d'Administration

Le Comité d'Audit, des Risques et de Conformité conseille le Conseil d'Administration sur les questions de comptabilité, d'audit, de gestion des risques et de contrôle interne.

Pour ce faire, le Comité d'Audit, des Risques et de Conformité reçoit et vérifie :

- toutes les informations financières pertinentes permettant au Comité d'Audit, des Risques et de Conformité d'analyser les états financiers ;
- une mise à jour trimestrielle de la trésorerie ;
- tout changement significatif apporté aux principes comptables IFRS ;
- les constatations pertinentes résultant des activités du Corporate Audit Department et/ou du Collège des Commissaires ;
- les rapports trimestriels du département d'Audit, des Risques et de Conformité sur l'état du suivi des recommandations d'audit, des risques et de conformité et le rapport d'activité annuel ;
- les conclusions annuelles de l'Executive Committee sur la réalisation effective des activités de gestion des risques et de la conformité et de contrôle interne de la Société, ainsi que les informations périodiques concernant les évolutions des activités principales et des risques y associés.

En dernier ressort, le Conseil d'Administration s'assure que des systèmes de contrôle interne et des procédures soient mis en place. Le Conseil d'Administration surveille le fonctionnement et l'adéquation des systèmes de contrôle interne et procédures, en considérant l'examen effectué par le Comité d'Audit, des Risques et de Conformité et il prend les mesures nécessaires pour assurer l'intégrité des états financiers. Une procédure est en place, permettant de convoquer rapidement l'organe directeur approprié de la Société si et quand les circonstances l'exigent.

Des informations plus détaillées sur la composition et le fonctionnement du Comité d'Audit, des Risques et de Conformité et du Conseil d'Administration figurent dans la section relative au Conseil d'Administration et au Comité d'Audit, des Risques et de la Conformité de la présente Déclaration de Gouvernance d'Entreprise.

Compliance (conformité)

bpostgroup s'appuie sur une fondation de valeurs d'entreprise fortes et des pratiques commerciales éthiques conçues pour soutenir notre stratégie commerciale durable et responsable. Ces valeurs et pratiques reflètent notre engagement envers nos collègues, collaborateurs et collaboratrices, fournisseurs, clients, partenaires commerciaux, actionnaires et la société au sens large. Il est nécessaire de se forger une réputation d'organisation digne de confiance et éthique auprès de nos parties prenantes pour entretenir des relations saines et solides et favoriser une expérience client et des performances financières positives.

Pour y parvenir, bpostgroup encourage chaque collaboratrice et collaborateur à se conformer en permanence aux normes éthiques les plus élevées. Ces standards, valeurs et principes sont énoncés dans le Code de Conduite de bpostgroup, qui se reflète dans de multiples codes, politiques et procédures de bpostgroup.

Le respect des codes, politiques et procédures de bpostgroup fait l'objet d'un contrôle minutieux. Le Conseil d'Administration et le Comité d'Audit, des Risques et de Conformité supervisent régulièrement l'engagement de bpostgroup envers des valeurs d'entreprise fortes et des pratiques commerciales éthiques et prennent des décisions et des mesures pour les améliorer, le cas échéant.

Département Compliance de bpostgroup

Le département Compliance de bpostgroup est responsable de la coordination des activités liées à la conformité au sein de bpostgroup, vise à promouvoir, à tous les niveaux, une conduite éthique, le respect des valeurs et la conformité avec les lois et les règles et politiques internes et externes, à prévenir les comportements illégaux ou non éthiques et à assurer une réponse appropriée si de tels comportements se produisent. Le département Compliance de bpostgroup est géré par le Director Compliance, qui rapporte directement au Chief Legal Officer ainsi qu'au ou à la Président-e du Comité d'Audit, des Risques et de Conformité.

Engagement en faveur de l'intégrité et des valeurs éthiques

Code de Conduite

Le Conseil d'administration et l'Executive Committee ont adopté le Code de Conduite de bpostgroup, initialement publié en 2007, modifié en 2022 et modifié la dernière fois en mars 2023 afin de mettre à jour la partie consacrée à « Speak Up ».

Ce Code – mis à la disposition du grand public sur le site internet de bpostgroup - renferme des principes généraux décrivant les valeurs et les standards éthiques applicables à toutes celles et tous ceux qui travaillent au sein du groupe et permet de prendre les mesures adéquates en cas de non-respect de ces principes. Ces principes sont renforcés par les codes, politiques et procédures pertinents en vigueur au sein des entités, filiales et coentreprises de bpostgroup.

bpostgroup attend de l'ensemble de ses collaborateurs et collaboratrices qu'ils se conforment au Code de Conduite et l'utilisent comme référence dans leur pratique quotidienne. Toute violation du Code de Conduite doit être signalée au travers des canaux établis prévus dans le Code de Conduite de bpostgroup, le cas échéant de manière confidentielle.

En 2023, plus de 90% des collaboratrices et collaborateurs de bpostgroup ont reçu une formation, conçue par les départements RH et Compliance, sur le Code de Conduite par le biais de sessions en présentiel pour les membres du personnel n'ayant pas d'adresse e-mail professionnelle ou par le biais d'un e-learning dédié pour les membres du personnel disposant d'une adresse e-mail professionnelle. Cette formation a été pensée pour être pratique, en insistant sur les meilleures pratiques et les processus à suivre en cas de doute (première ligne de défense).

Politique en matière de droits humains

bpostgroup s'engage à respecter les standards de comportement éthique les plus élevés en matière de protection et de promotion des droits humains (en ce compris la liberté d'association et de négociation collective, l'interdiction du travail forcé, de la traite des êtres humains, de l'esclavage moderne et du travail des enfants). bpostgroup a adopté et publié une Politique des Droits de l'Homme. bpostgroup attend de toutes les personnes impliquées dans les activités du groupe qu'elles respectent cette Politique des Droits de l'Homme. bpostgroup applique une tolérance zéro en ce qui concerne les violations des droits humains et n'admet aucune exception à cette Politique des Droits de l'Homme.

Code des Transactions et de Communication

Afin de se conformer aux réglementations en matière de délits d'initiés et de manipulation du marché, bpostgroup a adopté un Code des Transactions et de Communication qui est disponible sur le site internet de bpostgroup. Ce Code, modifié de temps à autre pour être conforme aux lois et réglementations les plus récentes en matière d'abus de marché, vise à sensibiliser les collaboratrices et collaborateurs, les cadres supérieurs et les personnes occupant des responsabilités dirigeantes (membres du Conseil d'Administration et de l'Executive Committee) ainsi que les personnes qui leur sont associées de près aux conduites potentiellement inappropriées. Le Code des Transactions et de Communication contient des règles strictes en matière de confidentialité et de non-utilisation des informations « sensibles » sur le prix de l'action et des restrictions en matière de transactions. Les règles de ce Code ont été largement diffusées au sein de bpostgroup et le Code est disponible pour l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs, cadres supérieurs et personnes assumant des responsabilités dirigeantes. Conformément à la Réglementation en matière d'abus de marché du 16 avril 2014, les personnes exerçant des responsabilités dirigeantes au sein de la Société ont été informées de leurs obligations concernant les opérations d'initiés telles qu'établies par la réglementation en matière d'abus de marché.

Engagement en faveur du développement des compétences des collaboratrices et collaborateurs

Un bon leadership est inestimable et génère de meilleurs résultats pour la Société. Pour développer les compétences, la Société a mis en place son propre centre de formation. Des cours techniques sont organisés dans les différentes unités opérationnelles (par exemple, une formation sur les Normes Internationales d'Information Financière (International Financial Reporting Standards ou « IFRS ») utilisées dans le cadre de la préparation des comptes consolidés de la Société) et des cours *ad hoc* sont développés en fonction des besoins. Le développement personnel est motivé par des descriptions de fonction claires et une évaluation semestrielle structurée des performances. Des sessions de coaching *ad hoc* sont également encouragées.

Diversité

Création d'une culture de diversité et d'inclusion

La Société est une entreprise très diversifiée en termes de personnel et est engagée à créer et soutenir une culture collaborative sur le lieu de travail. Un tel environnement diversifié permet au groupe d'optimiser les interactions avec ses clients et parties prenantes et de répondre aux défis de manière efficace et variée.

Dans ce contexte, la Société a développé une Politique de la Diversité visant à sensibiliser aux questions de diversité et d'inclusion au sein du groupe. L'objectif de cette Politique de la Diversité est d'aider les collaboratrices et collaborateurs et le management de la Société à créer une culture où la diversité et l'inclusion font partie des pratiques quotidiennes.

Le programme est axé sur l'engagement, la sensibilisation et la participation. Le Conseil d'Administration donne le ton en amont et est le véritable sponsor des workshops consacrés à la diversité et à l'intégration organisés pour les équipes qui investissent dans la sensibilisation à la diversité et à l'inclusion et/ou qui traitent de sujets précis dans le cadre de la diversité et l'inclusion.

Diversité au sein du Conseil d'Administration et de l'Executive Committee

La Société est d'avis que la diversité des compétences et des points de vue au sein du Conseil d'Administration et de l'Executive Committee facilite une bonne compréhension de l'organisation et des affaires de l'entreprise. Elle permet aux membres de remettre en cause de manière constructive les décisions stratégiques, d'assurer une sensibilisation à la gestion des risques et d'être plus ouverts aux idées novatrices.

La Société respecte les dispositions de l'article 7:86 du CSA en matière de diversité des genres, mais la Politique de la Diversité pour les membres de son management va au-delà de ce strict minimum légal.

Dans la composition du Conseil d'Administration et de l'Executive Committee, une attention particulière est accordée à la diversité selon des critères d'âge, d'expérience professionnelle, de genre et de diversité géographique. Lors de l'examen des candidatures pour les postes vacants, le Comité de Rémunération et de Nomination tient compte des tableaux de bord équilibrés de ces critères de diversité.

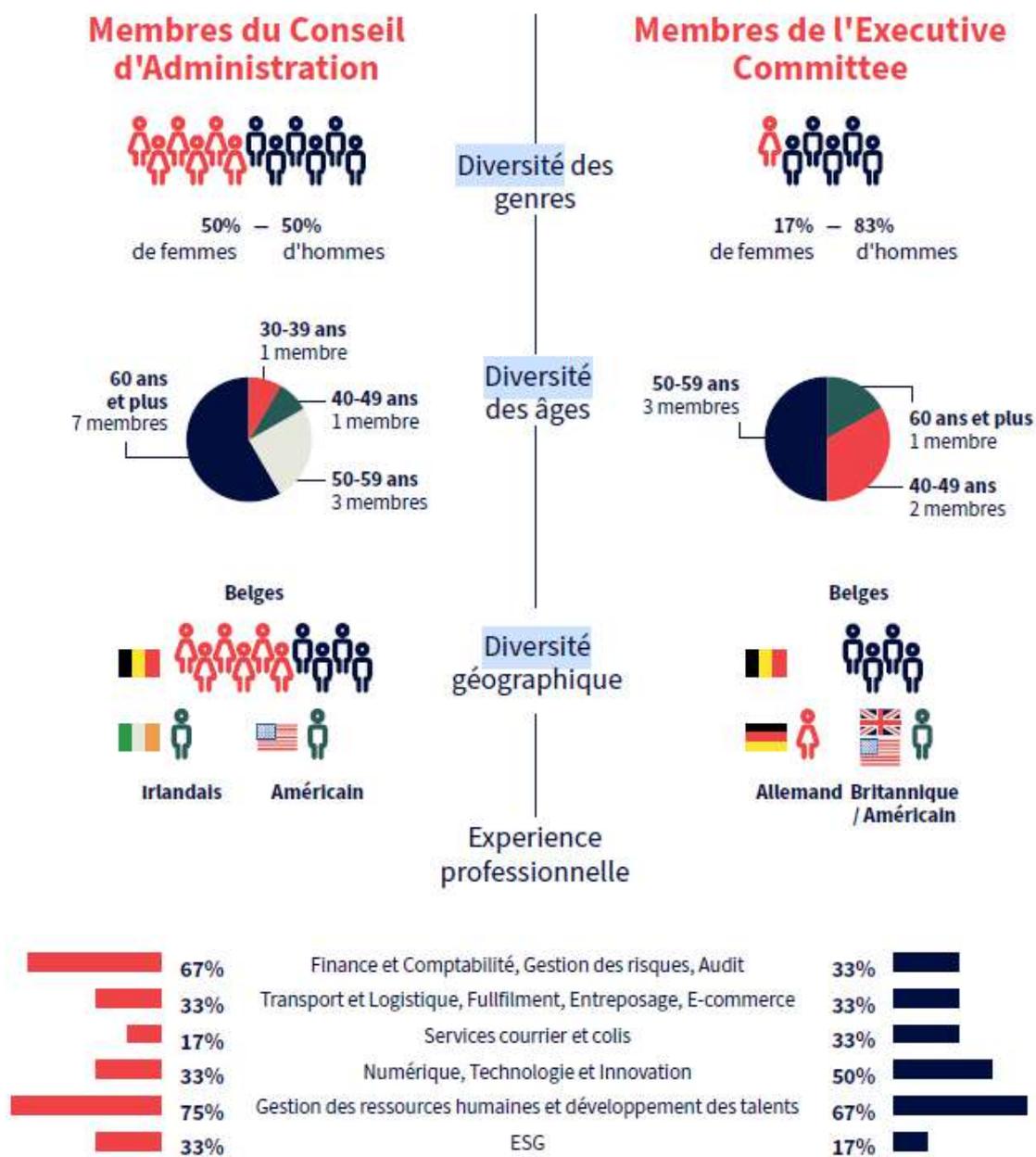
Les aspects liés à la diversité qui sont pris en compte concernant les membres du Conseil d'Administration et de l'Executive Committee sont les suivants :

- **Genre** : la diversité des genres induit une meilleure compréhension du marché, stimule la créativité, améliore l'efficacité du leadership et favorise l'efficience des relations globales. Afin de parvenir à une meilleure diversité des genres au sein de son management, la Société entend (i) identifier les potentiels talents féminins à un stade précoce, (ii) offrir des opportunités permettant aux femmes de développer pleinement leur potentiel, (iii) inscrire les femmes à des programmes de développement les préparant à des rôles de management.
- **Âge** : la diversité des âges sur le lieu de travail fait partie du capital humain et procure un large éventail de connaissances, valeurs et préférences. Une telle gestion de la diversité des âges induira un environnement plus dynamique en mouvement continu. Afin de parvenir à une diversité des âges, la Société entend veiller à ce que son management se compose (i) de talents plus âgés, possédant une expérience du travail riche et solide et (ii) de talents plus jeunes avec un potentiel élevé qui sont désireux d'apprendre.
- **Expérience professionnelle** : pour maintenir sa position concurrentielle dans un environnement en constante évolution, la Société doit attirer et conserver des talents disposant d'expertises professionnelles diverses. La diversité des bagages professionnels offre à la Société un éventail d'expertises et d'expériences nécessaires pour relever les défis complexes auxquels elle est confrontée. Afin de parvenir à une telle diversité en matière d'expériences professionnelles au sein de son management, la Société entend identifier les personnes (i) possédant des parcours professionnels spécifiques et (ii) venant de secteurs divers à différents moments de leur carrière.
- **Diversité géographique** : la diversité géographique présente une corrélation significative et positive avec les performances de l'entreprise, surtout dans le cadre de la globalisation accrue de ses activités et de sa stratégie. Afin de parvenir à une diversité géographique, la Société prend en compte des éléments d'extranéité dans le profil et le processus de recrutement des candidats.

Le Conseil d'Administration vérifie chaque année si la diversité au sein du management de la Société s'est améliorée.

Aspects liés à la diversité – Mise en œuvre et résultats

Au 31 décembre 2023, le résultat des aspects liés à la diversité pris en compte concernant les membres du Conseil d'Administration et de l'Executive Committee est le suivant :



12. Informations requise par l'article 7:96 du code belge des sociétés et associations

Une politique générale en matière de conflits d'intérêts s'applique au sein de la Société qui proscrit toute situation de conflits d'intérêts de nature financière pouvant affecter le jugement personnel ou les tâches professionnelles d'un administrateur au détriment de bpostgroup.

La procédure relative aux conflits d'intérêts prévue à l'article 7:96 du CSA n'a pas été appliquée en 2023.

13. Information requises par l'article 7:97 du code belge des sociétés et associations

La procédure relative aux transactions avec une partie liée, décrite à l'article 7:97 du CSA, doit être observée pour toute opération ou décision relative au contrat de gestion ou à toute autre transaction conclue avec l'État belge ou d'autres parties liées de la Société (autres que celles visées à l'article 7:97, § 1er, alinéa 3 du CSA).

En 2023, la Société a appliqué la procédure dans le cadre (i) du deuxième contrat de gestion lié aux obligations du service postal universel et (ii) de la prolongation de six mois de la concession de presse. Le(s) communiqué(s) relatif(s) à ces opérations et décisions est (sont) disponible(s) sur le site internet de la Société³³

³³ <https://www.bpost.be/fr>

Rapport indépendant du Collège des Commissaires à l'assemblée générale de bpost SA de droit public sur les comptes statutaires clos le 31 décembre 2023

Dans le cadre du contrôle légal des Comptes Annuels de la société bpost SA de droit public (« la Société »), nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ainsi que les annexes formant ensemble les « Comptes Annuels ». Il inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces deux rapports constituent un tout et sont inséparables.

Les membres du Collège des Commissaires inscrits au registre public de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises ont été nommés commissaires par l'assemblée générale du 12 mai 2021, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Annuels clos au 31 décembre 2023. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Annuels durant 15 exercices consécutifs.

Les membres de la Cour des Comptes ont été nommés pour 3 ans par l'Assemblée Générale de la Cour des Comptes le 29 septembre 2021 et le 19 juillet 2023 conformément aux dispositions de l'article 25, §3 de la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques.

Rapport sur l'audit des Comptes Annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Annuels de bpost SA de droit public, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et les annexes, dont le total du bilan s'élève à € 3.113.382 milliers et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 107.478 milliers.

A notre avis, les Comptes Annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - "ISA's") telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les ISA's approuvées par l'International Auditing and Assurance Standards Board ("IAASB") applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Annuels en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Paragraphe d'observation – passifs éventuels

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'annexe C-cap 6.20 'Autres informations à communiquer dans l'annexe' des Comptes Annuels qui décrit les investigations qui ont lieu en ce moment sur l'obtention de la concession presse par l'entreprise ainsi que les différentes évaluations réalisées par le management et leurs potentiels impacts.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Annuels de la période en cours.

Les points clés de l'audit ont été traités dans le cadre de notre audit des Comptes Annuels afin d'élaboration de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons, donc, pas une opinion distincte sur ces points.

Provisions pour certains contrats publics

Description du point clé de l'audit

Au cours de l'exercice 2023, la Société a enregistré des provisions pour un montant total de 82.5 millions d'euros au titre d'éventuelles surcompensations reçues de l'État belge, relatives à des contrats portant sur (i) les amendes transfrontalières, (ii) les comptes 679 et (iii) les plaques d'immatriculation européennes.

La note C-cap 6.20 « Autres informations à communiquer dans l'annexe » des états financiers décrit le contexte, les conclusions et les prochaines étapes pour ces services spécifiques entre la Société et l'État belge, y compris l'évaluation des risques par la direction sur les impacts potentiels et les provisions enregistrées qui en résultent.

bpost a réalisé et finalisé une évaluation juridique et économique approfondie de la rémunération versée par l'État belge pour les trois services. Sur la base de cette évaluation, bpost a conclu qu'une surcompensation potentielle constitue un risque probable de flux de trésorerie négatif au sens des normes applicables en Belgique.

En raison de l'ampleur des montants concernés, de l'implication requise de spécialistes externes engagés par la Société, de la complexité des estimations et des calculs sous-jacents (qui comportent des éléments d'incertitude), nous considérons qu'il s'agit d'une question clé de l'audit.

Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

- ▶ Nous avons évalué la conception des contrôles internes relatifs au processus d'estimation de la direction à l'égard de ces contrats.
- ▶ Nous avons évalué l'objectivité et la compétence des conseillers externes de la Société en ce qui concerne l'objet auquel les dispositions se rapportent.
- ▶ Nous avons obtenu et lu les confirmations juridiques de tous les conseillers juridiques externes qui ont été engagés par bpost sur le sujet et nous avons pris en compte leur évaluation des risques.
- ▶ Nous avons obtenu et évalué les résultats des économistes indépendants qui ont été engagés par bpost et qui ont aidé bpost à calculer l'impact potentiel.
- ▶ Avec l'aide de nos spécialistes internes, nous avons remis en question les calculs de la direction en effectuant :
 - une évaluation des hypothèses retenues dans les calculs de la direction.

- la vérification de l'exactitude mathématique du calcul.
- des réconciliations entre les données sources et les preuves sous-jacentes (factures, fiches de paie, feuilles de présences, contrats, etc.) pour un échantillon.
- ▶ Nous avons effectué une évaluation de l'exposition avec le conseiller juridique, la direction et le conseil d'administration de la société.
- ▶ Nous avons lu les procès-verbaux du comité d'audit, du comité ad hoc et du Conseil d'administration, afin d'évaluer l'exhaustivité et la pertinence des informations utilisées pour déterminer l'évaluation des risques et les calculs connexes pour les provisions.

Nous avons évalué la pertinence et l'exhaustivité des informations à fournir sur les provisions dans les états financiers consolidés sur la base des exigences applicables en Belgique.

Perte de valeur des participations et créances sur entreprises liées

Description du point clé de l'audit

Au 31 décembre 2023, la rubrique « Immobilisations financières sur entreprises liées » s'élève à € 1.211 millions. Elle représente une partie significative du bilan et comprend les participations détenues par la Société ainsi que les prêts à long terme consentis à des entreprises liées.

Ces participations et ces prêts font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable justifiée par la situation, la rentabilité ou les perspectives de l'entreprise liée concernée. L'appréciation du caractère durable requiert l'exercice du jugement de la Direction dans son choix des éléments à considérer, éléments qui peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques (valeur des capitaux propres) ou à des éléments prévisionnels.

S'il existe des indices de pertes de valeur durables, la Société prépare une évaluation de ces pertes de valeur. Celle-ci consiste à comparer la valeur estimée des participations et créances sur les entreprises liées à leurs valeurs comptables. L'évaluation est un processus d'appréciation qui nécessite des estimations concernant les flux de trésorerie futurs, le coût moyen pondéré du capital (« CMPC ») et le taux de croissance des revenus et des coûts à appliquer afin de déterminer la valeur d'utilité.

Nous avons considéré que l'évaluation des participations et des créances est un point clé de l'audit en raison de leur importance dans les Comptes Annuels de la Société et du jugement nécessaire à l'appréciation des hypothèses retenues par la Société pour conclure sur la nécessité de procéder à des réductions de valeur sur les participations et/ou prêts consentis à des entreprises liées.

Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

- ▶ Nous avons évalué la conception et la mise en œuvre par la Direction des contrôles internes développés pour identifier les indicateurs d'une éventuelle perte de valeur sur les participations et prêts octroyés, déterminer la valeur de ces actifs et calculer les éventuelles réductions de valeur à acter.
- ▶ Nous avons revu les procès-verbaux du conseil d'administration et des organes de gestion de la Société et tenu des réunions régulières avec la Direction afin d'identifier les indicateurs d'une éventuelle perte de valeur.
- ▶ Lorsque des indicateurs d'une éventuelle perte de valeur ont été identifiés, nous avons contrôlé l'évaluation des actifs concernés préparée par la Direction en s'assurant que les modèles d'évaluation utilisés sont conformes aux pratiques usuelles d'évaluation et que ceux-ci ont été correctement appliqués.
- ▶ Nous avons testé chacune des hypothèses clés utilisées dans les modèles d'évaluation. Ces hypothèses clés concernent le coût moyen pondéré du capital (« CMPC »), le taux de croissance et les flux de trésorerie futurs. Nous avons impliqué nos spécialistes internes en matière d'évaluation pour nous assurer du caractère raisonnable des hypothèses clés par rapport à des données externes comparables. Nous avons testé le caractère raisonnable des flux de trésorerie utilisés compte tenu des données historiques disponibles et rapproché les données prévisionnelles utilisées avec les plans d'affaires présentés au conseil d'administration.
- ▶ Nous avons testé les analyses de sensibilité préparées par la Direction.

Reconnaissance des revenus relatifs aux frais terminaux et aux Services d'Intérêt Économique Général (« SIEG »)

Description du point clé de l'audit

La reconnaissance des revenus est un point clé dans le cadre de notre audit compte tenu des montants concernés (€ 2.349 millions de chiffres d'affaires en 2023 comme repris dans l'annexe C-cap 4 des Comptes Annuels) et étant donné la complexité et les hypothèses

utilisées pour estimer plusieurs sources de revenus à la fin de l'année. Les principales zones de risque sont décrites ci-dessous.

- ▶ Les revenus relatifs à la compensation financière pour les Services d'Intérêt Économique Général (« SIEG ») et pour la distribution des journaux et des périodiques sont estimés en fin d'année sur la base de calculs et de principes complexes convenus contractuellement et s'élèvent à € 311,9 millions pour 2023. Ces contrats comprennent différents modèles de calcul pour la détermination de la compensation financière annuelle. La compensation la plus basse est accordée et donc prise en compte pour la reconnaissance des revenus. Ces modèles de calcul sont basés sur des données diverses (telles que les volumes réels, les objectifs de qualité, les coûts encourus relatifs aux services concernés, ...) et impliquent des estimations de la Direction.
- ▶ Les revenus réalisés avec d'autres opérateurs postaux (« frais terminaux ») (€ 58.7 millions) sont estimés sur base de calculs complexes impliquant des données multiples. L'estimation de ces revenus est basée sur les volumes échangés (en kilogrammes et par article), les prix convenus avec les opérateurs postaux étrangers et d'autres conditions contractuelles (e.g. la qualité des services liés à la distribution du courrier).

Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

- ▶ Nous avons acquis une compréhension de l'environnement de contrôle interne relatif au processus liés à la reconnaissance des revenus, effectué des procédures de cheminement pour des transactions relatives aux principales catégories de revenus ainsi qu'évalué la conception et l'efficacité opérationnelle des dispositifs importants du contrôle interne. Nous avons également évalué les contrôles généraux relatifs à l'environnement informatique et testé les contrôles applicatifs informatiques clés soutenant le processus de reconnaissance des revenus avec l'aide de nos experts en systèmes informatiques.
- ▶ Nous avons évalué le processus d'estimation du management et validé les calculs en effectuant
 - une revue des données clés et des hypothèses utilisées dans les modèles de calcul sur base des dispositions contractuelles.
 - des contrôles pour s'assurer que les principes liés au transfert des risques et avantages étaient correctement traités compte tenu des clauses contractuelles et

- une réconciliation des données de base clés utilisées dans les modèles de calcul (volumes, prix,...) avec les systèmes informatiques sous-jacents, les contrats et les autres documents fournis par des sources externes.
- ▶ Nous avons effectué des procédures analytiques détaillées sur les flux de revenus importants pour détecter des tendances ou transactions inhabituelles en les comparant avec les revenus de l'année passée et en effectuant une analyse des revenus sur une base désagrégée.
- ▶ Nous avons effectué une revue des événements survenus après la clôture des comptes en analysant les transactions importantes enregistrées en 2024 et en comparant ces transactions avec les estimations enregistrées à la fin d'année.
- ▶ Nous avons également évalué la pertinence et l'exhaustivité des informations reprises dans les Comptes Annuels compte tenu de la réglementation applicable en Belgique.

Responsabilités de l'organe d'administration dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi que du contrôle interne que l'organe d'administration estime nécessaire à l'établissement de Comptes Annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels, l'organe d'administration est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un

niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISA's permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes Annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des Comptes Annuels ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISA's, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes:

- ▶ l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ▶ la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- ▶ l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par l'organe d'administration les concernant;
- ▶ conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou

situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société à cesser son exploitation.

- ▶ évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Annuels, et apprécier si ces Comptes Annuels reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, notamment l'étendue

et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et nous leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Annuels de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire sauf si la loi ou la réglementation en interdit la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, de la déclaration non financière annexée à celui-ci, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du Collège des Commissaires

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISA's) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion, la déclaration non financière annexée à celui-ci, ainsi que le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Annuels et ce rapport de gestion a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Annuels, nous sommes également responsables d'examiner, sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir

une information substantiellement fautive ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

L'information non financière requise par l'article 3:6, § 4 du Code des sociétés et des associations est reprise dans le rapport de gestion sur les Comptes Annuels. Pour l'établissement de cette information non financière, la Société s'est basée sur le cadre de référence des standards Global Reporting Initiatives "GRI". Nous ne nous prononçons toutefois pas sur la question de savoir si cette information non financière est établie dans tous ses aspects significatifs conformément au cadre de référence des standards "GRI" précité.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8 du Code des sociétés et des associations, traite tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par le Code des sociétés et des associations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans notre dossier de contrôle.

Mentions relatives à l'indépendance

Nous et notre réseau n'avons pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Les honoraires pour les missions supplémentaires qui sont compatibles avec le contrôle légal des Comptes

Annuels visés à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont été correctement déclarés et ventilés dans les annexes aux Comptes Annuels.

Autres mentions

- ▶ Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- ▶ L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- ▶ Nous n'avons pas connaissance d'autre opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations qui devrait être mentionnée dans notre rapport.
- ▶ Conformément aux articles 7 :96 et 7 :97 du Code des sociétés et des associations, nous avons évalué les conséquences patrimoniales pour la Société des deux décisions sur le conflit d'intérêts telles que décrites dans les décisions du conseil d'administration.
- ▶ Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Diegem, le 21 mars 2024

Le Collège des Commissaires

Les Membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises

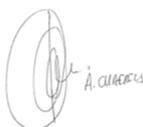
EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par



Han Wevers *
Partner
* Agissant au nom d'une SRL

24HW0054

PVMD Réviseurs d'entreprises SRL
Commissaire
Représentée par



Alain Chaerels

Les membres de la Cour des Comptes



Hilde François
Première Présidente de la Cour des comptes



Dominique Guide
Conseiller de la Cour des comptes

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL**

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	20.677,4	15.020,2	5.657,2
Temps partiel	1002	5.849,5	3.219,2	2.630,3
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	24.709,4	17.239,4	7.470,0
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	27.873.650	20.811.722	7.061.928
Temps partiel	1012	5.742.057	3.174.524	2.567.533
Total	1013	33.615.707	23.986.246	9.629.461
Frais de personnel				
Temps plein	1021	1.013.554.161,43	736.245.742,86	277.308.418,57
Temps partiel	1022	286.707.751,88	157.775.275,86	128.932.476,02
Total	1023	1.300.261.913,31	894.021.018,72	406.240.894,59
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	1.655.560,97	1.019.702,97	635.858,00

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	25.048,5	17.500,5	7.548,0
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	34.371.481	24.571.456	9.800.025
Frais de personnel	1023	1.270.065.042,77	873.511.810,19	396.553.232,58
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	1.677.314,50	1.153.614,87	523.699,63

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	20.584	5.712	24.532,1
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	18.922	5.660	22.835,9
Contrat à durée déterminée	111	1.662	52	1.696,2
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112	0	0	0,0
Contrat de remplacement	113	0	0	0,0
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	14.945	3.147	17.119,3
de niveau primaire	1200	13.097	3.009	15.170,7
de niveau secondaire	1201	1.192	97	1.261,6
de niveau supérieur non universitaire	1202	295	21	310,1
de niveau universitaire	1203	361	20	376,9
Femmes	121	5.639	2.565	7.412,8
de niveau primaire	1210	4.519	2.355	6.135,5
de niveau secondaire	1211	675	131	770,8
de niveau supérieur non universitaire	1212	174	35	200,2
de niveau universitaire	1213	271	44	306,3
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	84	0	84,0
Employés	134	20.398	5.609	24.283,3
Ouvriers	132	102	103	164,8
Autres	133	0	0	0,0

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de personnes occupées	150	1.321,0	
Nombre d'heures effectivement prestées	151	2.544.439	
Frais pour la société	152	80.482.246,19	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE**ENTRÉES**

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	9.118	5.887	10.113,3
210	1.183	28	1.197,6
211	7.935	5.859	8.915,7
212	0	0	0,0
213	0	0	0,0

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension

Chômage avec complément d'entreprise

Licenciement

Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	9.058	6.414	10.326,9
310	2.171	529	2.492,7
311	6.887	5.885	7.834,2
312	0	0	0,0
313	0	0	0,0
340	436	346	635,4
341	0	0	0,0
342	1.255	128	1.331,7
343	7.367	5.940	8.359,8
350	0	0	0,0

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	6.298	5811	3.744
5802	130.685	5812	77.689
5803	9.299.160,00	5813	5.528.113,00
58031	9.299.160,00	58131	5.528.113,00
58032	0,00	58132	0,00
58033	0,00	58133	0,00
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur			
5821	18.141	5831	8.151
5822	387.352	5832	174.028
5823	15.798.504,00	5833	7.097.879,00
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur			
5841	0	5851	0
5842	0	5852	0
5843	0,00	5853	0,00

5. Valeur pour les Clients et les Citoyens



3,85 million

Préférences enregistrées des consommateurs

>700.000

Livraisons de colis sur le dernier kilomètre par jour en Belgique

Qu'il s'agisse des agents de nos call centers qui répondent aux questions des consommateurs, de nos collaborateurs qui préparent les commandes des clients dans nos centres de fulfilment ou de nos factrices et facteurs qui sillonnent toutes les rues de Belgique, nous sommes toujours occupés. Jour après jour, nous connectons des personnes, des entreprises et la société.

Grâce au réseau retail dense de bpost Belgium, nous possédons au moins un Bureau de Poste dans chaque commune de Belgique, offrant des services d'envoi et de réception, des services bancaires et un distributeur automatique de billets quand d'autres banques n'en proposent pas. Début 2024, nous avons migré bpost banque vers BNPPF, renforçant ainsi le rôle de nos Bureaux de Poste dans le secteur des services bancaires.

En continuant à développer notre réseau de proximité PUDO (Pick-Up/ Drop-Off), nous avons franchi le cap des 3.000 points PUDO en septembre 2023, ce qui signifie que les Belges y ont de plus en plus accès à distance de marche ou de vélo. Nous contribuons également à combler

84%

Score de satisfaction des clients de bpost Belgium

3.108

Nombre total de points PUDO

le fossé numérique qui touche 46% de la population belge¹. Au cours d'une période pilote d'un mois, bpost Belgium a fourni plus de 4.300 sessions d'assistance, obtenant un taux de satisfaction de la clientèle de plus de 90%.

En tant que prestataire des obligations de service postal universel ("OSU") de la Belgique, les engagements de bpost en matière d'OSU sont formalisés dans le 7e contrat de gestion signé en 2021 et en vigueur jusqu'à la fin de 2026. Le taux de satisfaction des clients résidentiels et commerciaux, qui s'élève à 84%, témoigne du fait que bpost est un partenaire de confiance en Belgique.

En tant qu'opérateur postal national, l'histoire de bpost est étroitement liée à celle du pays. Toutefois, ces dernières années, nous sommes passés d'une entreprise postale traditionnelle à un prestataire mondial de services logistiques pour les colis et l'e-commerce. Nous sommes aujourd'hui un groupe mondial dont le siège se trouve en Belgique, mais qui se compose de diverses entités dans le monde entier, chacune ayant ses propres forces et ses propres services.

¹ Selon les dernières recherches de la Fondation Roi Baudouin, 46% de la population belge risque d'être exclue numériquement.

5.1 Expérience client

KPI	UNITÉ	2019 (RÉFÉRENCE)	2022	2023
Score de satisfaction des clients - bpost Belgium	%	82	84,5	84
Nombre total de points PUDO (y compris les Distributeurs de Colis)	Nombre	2.088	2.760	3.108
Nombre total de Distributeurs de Colis	Nombre	150	692	901

Satisfaction du client

bpost Belgium réalise chaque année une enquête de satisfaction auprès de ses clients résidentiels (RES) et professionnels (Business - BUS). Depuis 2019, notre taux de satisfaction de la clientèle n'a cessé d'augmenter, passant de 82% à 84%.

Les deux segments restent très satisfaits de nos "facteurs et factrices" traditionnels (de plus en plus de femmes), notamment en ce qui concerne leur amabilité. En tant que visage de bpost pour le client, ils restent un point de contact clé pour les citoyens et les entreprises belges. La satisfaction à l'égard de la livraison correcte et en temps voulu des clients RES et BUS a augmenté de manière significative en 2023, grâce à l'amélioration des chiffres relatifs à la livraison en temps voulu, ce qui révèle une forte corrélation avec la satisfaction globale vis-à-vis du courrier national. Les clients BUS sont nettement plus satisfaits du courrier recommandé, ce qui se traduit par le taux de satisfaction le plus élevé depuis des années. Ils apprécient la livraison sur le lieu de travail, la facilité d'enlèvement et l'exactitude des livraisons.

En ce qui concerne bpostgroup au niveau mondial, nous mesurons l'expérience et la fidélité de nos clients sur la base du Net Promoter Score (NPS) sur une échelle de -100 à 100. Le NPS est une métrique largement utilisée par un grand nombre de nos clients. Leurs réponses nous permettent de nous faire une idée de leur niveau de satisfaction globale, y compris la mesure dans laquelle ils recommanderaient des produits ou services de bpostgroup et de ses filiales à d'autres personnes.

Nous faisons une distinction entre les clients B2B et B2C étant donné que la nature de ces segments de clientèle diffère grandement, tout comme les personnes interrogées. Chaque unité au sein du groupe utilise les résultats ventilés pour élaborer des plans d'action spécifiques visant à améliorer leur NPS respectif.

Orienté client – Clients privés

PUDO - pratique et durable

Nous proposons à nos clients des solutions pratiques et durables, dont notre vaste réseau de points d'enlèvement et de dépôt ou Pick-Up Drop-Off (PUDO) en Belgique. Ce réseau contribue également au projet plus large de déploiement des Ecozones auquel bpost participe dans toute la Belgique. En 2023, 350 nouveaux Points d'enlèvement ont été ajoutés, dont 209 nouveaux Distributeurs de Colis dans des lieux très fréquentés comme les gares et les supermarchés, où ils sont disponibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 avec un code d'accès par smartphone ou par e-mail. Cela porte à 3 109 le nombre total de points PUDO, y compris les Bureaux de Poste, les Points Poste, les Points Colis et les Distributeurs de Colis, où les consommateurs peuvent choisir de déposer ou d'expédier leurs colis en toute simplicité.

En septembre 2023, bpost a fêté le 3.000e point PUDO en présence de Jos Donvil, CEO BU Belgique et de la ministre Petra De Sutter. D'ici 2030, nous souhaitons disposer d'environ 4 000 Points d'enlèvement dans toute la Belgique, de sorte que tout le monde puisse enlever ou déposer ses colis dans un point proche de chez lui. Outre le facteur de commodité, le service PUDO contribue également à réduire les émissions de CO2 grâce à la diminution du nombre de livraisons manquées et à la consolidation des volumes. En outre, la densité du réseau le rend facilement accessible aux consommateurs à pied ou à vélo, ce qui entraîne une réduction supplémentaire des émissions nocives. Un pas de plus vers la réalisation de nos objectifs en matière de développement durable.

bpost banque rejoint BNP Paribas Fortis (BNPPF)

En 2023, les efforts se sont poursuivis pour préparer le réseau des Bureaux de Poste à la migration de bpost banque vers BNPPF. Plus de 100.000 heures de formation ont été dispensées à l'ensemble des collaborateurs des bureaux afin de maîtriser les produits, les processus et les connaissances techniques afin que nous puissions être opérationnels dès janvier 2024. Plus de 100 profils commerciaux supplémentaires ont également été recrutés et intégrés. En outre, les bureaux ont été relookés pour refléter le nouveau partenariat, tandis que le déploiement technique des équipements ICT s'est déroulé tout au long de l'année.



Orienté client – Clients professionnels

Un engagement en faveur des PME

bpost s'est toujours engagée à soutenir les PME. Pendant la pandémie de Covid, bpost a fait œuvre de pionnière en Belgique avec son programme "Tous les magasins en ligne" pour aider les PME à passer au numérique. En 2022, bpost a lancé une initiative pour les PME qui envoient moins de 1.000 colis par an. Les PME peuvent ainsi créer un compte professionnel gratuit, sans contrat fixe, mais avec une politique de prix conforme au marché.

Depuis lors, plus de 15.000 PME belges se sont inscrites. Cette initiative a ainsi vraiment permis de changer la donne pour de nombreuses petites entreprises actives dans le domaine de l'e-commerce. Cela correspond également parfaitement à la mission de bpost visant à aider les entreprises à évoluer.

Les PME en croissance sont également confrontées à des défis logistiques, tels que l'expédition d'un plus grand nombre de colis. Pour répondre à cette demande, bpost a lancé l'offre "Recurrent Collect All-In" pour les entreprises qui envoient plus de 2.500 colis par an. Pour un prix forfaitaire couvrant la collecte et la distribution des colis, les clients peuvent augmenter leur volume de colis et gérer des pics saisonniers avec l'engagement de bpost de collecter tout le volume notifié. En quelques mois, bpost a offert ce service à 30 clients et a collecté des volumes supplémentaires à 107 adresses.

5.2 Innovation numérique

La mission de bpostgroup étant de "connecter le numérique au physique", l'innovation numérique est clairement un élément essentiel pour la concrétiser, comme en témoignent les différentes initiatives déployées l'an dernier :

Active Ants : une société d'e-fulfilment hautement automatisée, transforme le secteur de l'e-commerce au Royaume-Uni

Active Ants est une entreprise d'e-fulfilment hautement automatisée qui a été créée aux Pays-Bas en 2010 et qui s'est étendue à travers l'Europe jusqu'en Belgique et en Allemagne. Grâce à ses opérations robotisées de pointe, Active Ants est en mesure d'offrir une solution multi-entrepôts à ses clients, leur donnant la possibilité de placer leurs stocks aussi près que possible de leurs clients. L'emplacement de ses entrepôts à proximité des principaux hubs de transport (aéroport de Schiphol, aéroport de Bruxelles, ports de Rotterdam et d'Anvers) permet à Active Ants d'offrir le meilleur point d'entrée en Europe et d'accueillir de nouveaux produits très rapidement.

Aujourd'hui, Active Ants est en train de modifier le paysage de l'e-commerce au Royaume-Uni. En tant que spécialiste en fulfilment pour les magasins en ligne du monde entier, Active Ants a dévoilé son tout premier centre d'e-fulfilment à Northampton, où ses robots révolutionnaires travaillent en faisant équipe avec des collègues humains. Khalil Ashong, directeur national pour le Royaume-Uni : "Nous disposons d'un processus structuré et efficace, qui associe des humains et des robots. Dans notre entrepôt de 252.000 ft² (23.400m²), nous pouvons expédier jusqu'à 10 millions de colis par an. À pleine capacité, plus de 400 robots travailleront aux côtés de 250 personnes, faisant de ce site le plus efficace et le plus durable du Royaume-Uni !"





My bpost - une app pour tous les jours

My bpost est actuellement l'application de track & trace pour smartphones la plus complète du marché, avec une note de 4 étoiles dans les app stores. Fin 2023, elle avait été téléchargée 3,85 millions de fois et, chaque mois, plus de 1,3 million de Belges l'utilisent. My bpost permet aux clients de suivre tous les envois avec code-barres de bpost et d'autres transporteurs, ainsi que de créer des étiquettes pour les colis. Les utilisateurs peuvent également y définir leurs préférences pour les colis et les lettres recommandées, en recourant à nos Distributeurs de Colis PUDO écologiques qui peuvent être ouverts sans écran grâce à une connexion bluetooth.

Les utilisateurs de My bpost sont en outre informés de l'arrivée de leurs précieuses commandes. Mais que se passe-t-il s'ils ne sont pas chez eux au moment de la livraison du colis ? Dans la plupart des cas, le facteur glissera un avis de passage dans la boîte aux lettres. C'est pratique, mais cela a aussi un impact sur l'environnement. C'est pourquoi bpost a lancé un projet pilote à Tessenderlo et à Chastre afin de rendre le processus de livraison plus durable. Désormais, les clients ne recevront qu'un avis de passage imprimé si l'envoi par e-mail n'est pas possible. Résultat, 90% d'avis imprimés en moins.

Speos et b2boost

En 2023, speos, filiale de bpostgroup et spécialiste de la gestion de documents, s'est associé à b2boost, une entreprise belge spécialisée dans la numérisation des processus de données B2B. Les deux entreprises ont uni leurs forces pour répondre à la demande croissante du marché en matière d'échange de données numériques et d'automatisation des processus. b2boost a créé une plate-forme offrant une solution complète pour la numérisation des factures dans le respect de la législation et l'automatisation des messages de la chaîne d'approvisionnement (et d'autres protocoles). En janvier 2024, cette collaboration a évolué et speos a maintenant acquis 100% de b2boost. Ensemble, ils continueront à soutenir les efforts de leurs clients B2B pour numériser leurs processus administratifs et poursuivre la migration du papier vers l'EDI (échange de données informatisées), comme l'exige la loi. En outre, les clients de b2boost pourront accéder à toutes les solutions de gestion des documents financiers et administratifs proposées par speos.



5.3 Engagement communautaire : nos projets sociaux à travers le monde

bpostgroup ne travaille pas de manière isolée, mais au sein de la société dans son ensemble. Les différentes communautés qui composent la société rendent notre travail intéressant et utile. Au fur et à mesure que bpostgroup grandit, ces communautés grandissent avec nous : nous avons commencé en tant qu'opérateur postal belge, mais notre activité et nos communautés ont désormais une dimension plus internationale. Afin de rester en contact étroit avec ces communautés, nous soutenons divers projets sociaux à travers le monde.

Réduire la fracture numérique

Inclusion numérique - Services gratuits et factures en ligne

Depuis décembre 2021, bpost investit dans son rôle de lutte contre l'exclusion numérique, qui touche 46 % de la population belge². Ainsi, de nombreux projets d'assistance numérique ont été menés à bien, tandis qu'en 2023, des initiatives ont été mises en place dans plus de 80 Bureaux de Poste dans le but d'aider les citoyens à naviguer dans un monde de plus en plus numérique. Le dernier test national, réalisé dans 10% du réseau (65 Bureaux de Poste), avait pour objectif de proposer, entre autres, une assistance numérique personnalisée aux

² Selon la dernière enquête de la Fondation Roi Baudouin, 46% de la population belge est à risque d'exclusion numérique.



citoyens pour diverses démarches en ligne (accès et découverte des sites de l'administration publique, création d'une adresse e-mail, identification en ligne, etc.) Au cours de ce projet pilote d'un mois, bpost a fourni plus de 4.300 sessions d'assistance avec un taux de satisfaction client supérieur à 90%. Les conclusions de ces différents projets pilotes sont positives et prouvent que les Bureaux de Poste peuvent jouer un rôle majeur pour combler le fossé numérique.

L'un des principaux avantages de la communication numérique est que les destinataires peuvent recevoir des informations numériques plus complètes et plus récentes sur la livraison de leur colis. Actuellement, seuls les destinataires ayant enregistré leurs préférences de livraison recevront des notifications numériques. Ce projet pilote réussi sera poursuivi en 2024.



Initiatives caritatives

bpost collecte des dons pour la Turquie

Le 6 février 2023, un séisme dévastateur secoue la Turquie et la Syrie. Face à cette tragédie, bpost a ressenti le besoin de jouer son rôle pour soulager la souffrance des victimes et de leurs proches. Grâce à son expertise logistique et à son vaste réseau de Bureaux de Poste à travers le pays, bpost a fait de ces derniers des points de chute pour les dons de denrées alimentaires, de produits d'hygiène et de couvertures des citoyens belges destinés aux personnes ayant tout perdu en Turquie. Dans une démonstration réconfortante d'engagement et de solidarité, 70 % des dons ont été faits par des particuliers et 30 % par des entreprises telles que Colruyt, Ecotone et Noé Nature.

Jos Donvil, CEO bpost Belgium : "bpost a toujours été attentive à la société dans son ensemble. L'entraide et la solidarité sont des valeurs fortes défendues par l'entreprise et nous pouvons vanter les vertus de notre force logistique. Ce mois de collecte de dons pour les victimes du tremblement de terre nous montre une fois de plus que les Belges sont également attachés à ces valeurs. C'est incroyable. Merci à tous les particuliers qui ont apporté leur aide, aux entreprises qui ont donné de nombreux produits et aux collaborateurs de bpost qui ont rendu cette initiative possible. Nous sommes très reconnaissants et touchés d'avoir contribué à cet immense élan de générosité".

- 656 Bureaux de Poste impliqués
- 171 tonnes de fournitures de première nécessité (> 50 tonnes de produits d'hygiène ; près de 40 tonnes de couvertures)
- 648 palettes constituées et stockées au centre de tri de Gand X
- 20 camions ont transporté des produits vers Istanbul, grâce à ADA Trans et Aras, experts en transport entre la Belgique et la Turquie.
- Des milliers de Belges ont donné des biens ou relayé l'information.

Hakan Gülten, CEO de PTT As : "Je tiens à vous dire que votre soutien contribue grandement à nous permettre de traverser cette période difficile en étant plus forts. Un proverbe turc dit : "Un ami dans le besoin est vraiment un ami". Le fait que vous nous ayez soutenus de toutes les façons possibles pour vous en ce moment est une véritable illustration de ce proverbe. À cette occasion, je voudrais vous remercier du fond du cœur, ainsi que toute la famille bpost, pour l'aide humanitaire que vous avez envoyée, l'amitié et la solidarité dont vous avez fait preuve."

Calendrier de l'Avent pour C-R-Y

En décembre, nous avons lancé notre calendrier de l'Avent, une initiative lancée l'année dernière par Radial UK. Avec des prix et des friandises à gagner, l'objectif est de donner quelque chose en retour au personnel, mais aussi de collecter plus d'argent pour une autre organisation caritative. En 2023, le choix final s'est porté sur C-R-Y : Cardiac Risk in the Young, une organisation qui tient à cœur à un membre de l'équipe sociale. Cette organisation s'efforce de prévenir les morts subites d'origine cardiaque chez les jeunes en sensibilisant la population, en mettant en place des programmes de dépistage, en menant des recherches et en soutenant les familles touchées. Avec le soutien de tous les collaborateurs de Radial UK, nous avons récolté la jolie somme de 801 £. Chaque effort et chaque initiative contribuent à la cause et, grâce à notre contribution, les dons versés sur la page commémorative de Laura West sont désormais suffisants pour couvrir le coût de la mise en œuvre du premier programme de dépistage dans une zone locale afin de tester les personnes âgées de 14 à 35 ans pour détecter d'éventuelles affections cardiaques inconnues.

FeedingAmerica®

En tant qu'organisation, il est très important pour Radial North America de rendre à la communauté ce qu'elle lui a donné. Cette année, nous nous sommes associés à Feeding America®, une organisation à but non lucratif qui distribue des dons de nourriture et de produits alimentaires là où ils sont les plus nécessaires. Les banques alimentaires du réseau collectent, trient et stockent les dons de denrées alimentaires pour les distribuer ensuite à des associations locales d'aide alimentaire, des soupes populaires, des refuges et des programmes de repas. Entre le 16 et le 31 octobre 2023, Radial a organisé une collecte de denrées alimentaires dans l'ensemble des États-Unis, dans le but de collecter et d'offrir plus de 900 kg de denrées alimentaires aux communautés défavorisées de notre réseau. En outre, nous avons lancé un Employee Match Program en partenariat avec Feeding America®, une initiative philanthropique d'entreprise qui récompense les dons caritatifs des collaborateurs. Pour chaque dollar donné par un collaborateur à Feeding America®, Radial North America s'est fièrement engagé à donner un montant équivalent. À la fin de l'année 2023, nous avons recueilli 5.000 \$ de dons de la part des collaborateurs, que Radial a ensuite égalés, pour un total de 10.100 \$ d'aide financière à l'organisme de charité.



Enfin, Radial encourage ses collaborateurs à jouer un rôle actif dans le soutien des communautés dans lesquelles nous opérons. C'est pourquoi nous avons mis en œuvre notre politique d'engagement communautaire PTO, qui prévoit jusqu'à huit heures de congé payé par an pour permettre aux collaborateurs de s'absenter du travail et de faire la différence dans leur communauté locale. Entre le 16 et le 31 octobre 2023, Radial a organisé des actions personnelles de bénévolat dans des centres d'alimentation locaux au sein du réseau Feeding America®. À la fin de l'année 2023, nous avons atteint un total organisationnel de 1 940 heures de bénévolat, avec 259 personnes profitant de la politique d'engagement communautaire PTO. En outre, plus de 50 collaborateurs ont participé à la distribution de plus de 2 tonnes de denrées alimentaires non périssables.

STAR4U

Star4U est une initiative de bpost en Belgique qui encourage les collaborateurs à faire du bénévolat pour des projets sociaux, culturels ou environnementaux qui sont liés aux valeurs de bpost. Cette initiative subventionne les associations à but non lucratif dans lesquelles les collaborateurs de bpost sont actifs. Sur la base des candidatures soumises par ces derniers, un jury composé de trois employés de bpost et de trois experts externes décide ensuite du niveau de financement à accorder. Depuis son lancement en 2010, bpost a soutenu plus de 1.250 projets et versé plus d'un million d'euros. Cette initiative répond également aux objectifs de développement durable 4, 10 et 11 des Nations unies.



Engagement en faveur des enfants et des jeunes

Saint-Nicolas

Chaque année, la visite de saint Nicolas est un moment magique pour la plupart des enfants. Mais la magie commence réellement lorsqu'ils envoient leur lettre. Et c'est là que bpost joue un rôle essentiel. Non seulement tous les enfants qui ont envoyé une lettre à saint Nicolas ont reçu une réponse par la poste, mais cette année, ils ont également eu la possibilité de poster eux-mêmes leur lettre dans un coffre-fort magique spécialement conçu à cet effet, le Saintnicolis. Une fois le message posté, ils ont pu voir saint Nicolas dans son bureau en train de rédiger une réponse. Ils peuvent ensuite aller chercher cette réponse et un sachet de surprises savoureuses et amusantes dans le coffre-fort lui-même. Ainsi, bpost a veillé à ce que les enfants reçoivent une réponse de saint Nicolas, mais aussi à ce qu'ils vivent une expérience magique et inoubliable.

Le Saintnicolis a été installé dans toutes les provinces tour à tour, pendant deux jours dans chacune d'entre elles. Environ 8.000 enfants sont venus profiter de la magie de Saint-Nicolas et déposer leur mot dans le Saintnicolis. En outre, le secrétariat du saint a eu fort à faire cette année pour s'assurer que plus de 200.000 enfants ayant posté leur lettre de manière traditionnelle reçoivent également une réponse du grand saint.



5.4 En résumé : valeur pour le client et le citoyen chez bpostgroup

bpostgroup est une organisation dynamique, qui accorde une grande importance à sa proximité vis-à-vis des citoyens et de la société. L'année 2023 a vu de nombreuses initiatives à tous les niveaux de notre entreprise, allant de nouvelles offres numériques bénéfiques pour la société, en passant par une inclusion toujours plus grande, jusqu'au soutien aux personnes dans le besoin. Notre engagement en faveur des pratiques durables étant profond, nous encourageons nos partenaires à y prêter également une attention accrue. Si certains des programmes mentionnés ici sont "de grande envergure", d'autres sont plus modestes en termes de portée et d'ambition. Mais, quelle que soit leur envergure, ils sont tous importants – pour les clients, les citoyens et bpost. Une chose est sûre : sans clients, il n'y a pas de bénéfices !

6. Valeur environnementale



En tant que prestataire mondial de services logistiques, bpostgroup exerce un impact sur l'environnement dans toute la chaîne de valeur de l'e-commerce. Chaque jour, nous expédions plus d'un million de colis dans le monde entier via l'une des plus grandes flottes de voitures et de camions de Belgique, générant une importante empreinte carbone. C'est pourquoi nous sommes déterminés à lutter contre le changement climatique et à jouer un rôle positif dans les pays où nous opérons.

Des objectifs ambitieux fondés sur des données scientifiques ont été fixés pour bpostgroup, conformément à la trajectoire de 1,5°C. Ces objectifs incluent une réduction de 55% des émissions de scopes 1 et 2 et une réduction de 14% des émissions de scope 3 d'ici à 2030 – par rapport à la base de référence de 2019.

Afin d'accélérer nos progrès, nous avons amélioré notre stratégie ESG dans l'ensemble de l'entreprise, tout en investissant dans des politiques durables visant à électrifier la flotte de livraison et les voitures de société de bpost, à déployer des Ecozones dans toute la Belgique, à réutiliser et recycler les emballages, à utiliser de l'électricité verte et à réduire l'empreinte carbone de bpostgroup. L'une des principales priorités en 2023 était de renforcer le reporting ESG dans les business units et les filiales en réalisant une double évaluation de la matérialité, en se préparant à la CSRD et en élaborant une feuille de route pour la transformation des données.

“Être une référence en matière de durabilité environnementale sur tous les marchés où nous opérons.”

-11%

réduction des émissions de scopes 1 et 2 par rapport à 2019

22%

livraison sans émissions sur le dernier kilomètre en Belgique

40%

électricité renouvelable consommée

85%

contenu recyclé dans les emballages vendus en Belgique

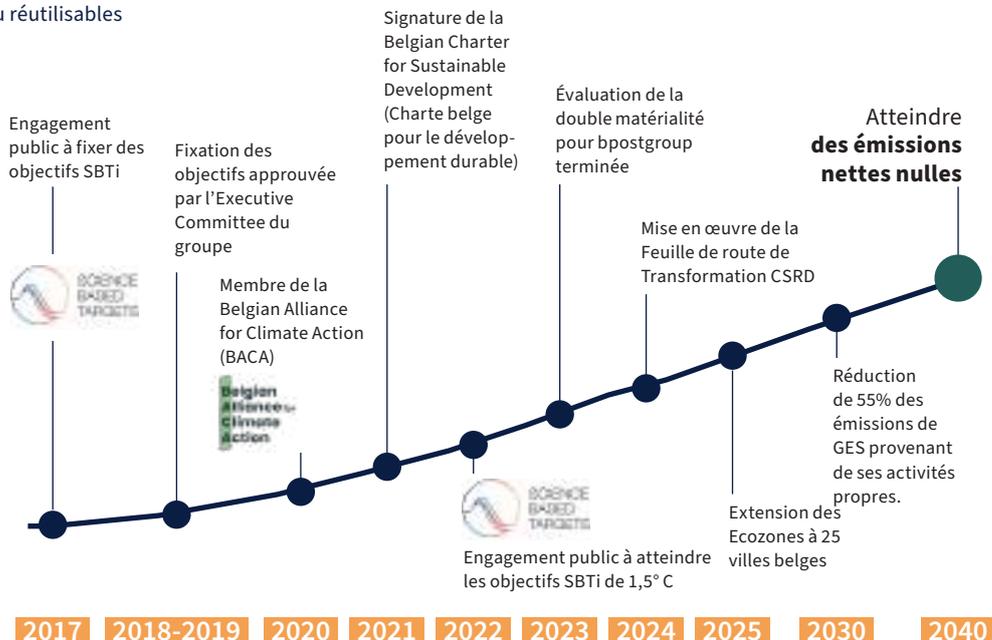
Notre objectif zéro émission nette

bpostgroup s'est engagé à atteindre des émissions nettes nulles d'ici 2040. Cette ambition commune à long terme nous encourage à accélérer nos efforts pour **décarboner la chaîne d'approvisionnement de l'e-commerce et assurer la réutilisation ainsi que le recyclage des emballages dans le cadre d'une économie circulaire.**

Notre approche peut être résumée par les objectifs à moyen terme suivants : **Réduction des émissions de scopes 1 et 2 de 55% d'ici 2030 :**

- Livraisons du dernier kilomètre 100% sans émission
- 100% d'électricité verte
- Une flotte de camions fonctionnant à 100% avec des carburants alternatifs
- 100% des nouvelles voitures de société sans émission
- Emballages 100% recyclables ou réutilisables

PLAN D'ACTION DE BPOSTGROUP POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE SELON LES AMBITIONS POUR 2040



6.1 Décarbonation de la chaîne d'approvisionnement liée à l'e-commerce

Avancées dans la réalisation de nos objectifs

AMBITION	OBJECTIF 2030	AVANCÉES DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS 2023	RÉALISATIONS EN 2023	REGARD PORTÉ VERS L'AVENIR
Réduction des émissions de 55% d'ici 2030 et émissions nettes nulles d'ici 2040.	<ul style="list-style-type: none"> • Livraison du dernier kilomètre 100% sans émission • 100% d'électricité verte • Flotte de camions fonctionnant à 100% avec des carburants alternatifs • 100% des nouvelles voitures de société sans émission • Emballages 100% recyclables ou réutilisables 	<ul style="list-style-type: none"> • Livraison du dernier kilomètre 22% sans émission • 40% d'électricité verte • 50 camions fonctionnant à 50% avec des carburants alternatifs • 16% des nouvelles voitures de société sans émission • Emballages 85% recyclables ou réutilisables 	<ul style="list-style-type: none"> • Extension des Ecozones à 5 nouvelles villes en 2023, soit 14 Ecozones au total en Belgique. • bpost a remporté le "Zero-Emission Van Trophy" 2023 et a été le premier acheteur de camionnettes électriques en Belgique. • Radial North America a installé ses premières bornes de recharge pour véhicules électriques sur son nouveau site dans sa nouvelle usine de l'Indiana. • DynaGroup a lancé un projet pilote visant à décarboner sa flotte via le déploiement de deux grands véhicules 100% électriques pour ses activités de distribution. • Leen Menken a installé 1.038 panneaux solaires, ce qui signifie qu'un tiers de l'énergie totale utilisée dans l'entrepôt est désormais renouvelable. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nous souhaitons installer plus de 4.500 bornes de recharge pour véhicules électriques en Belgique d'ici 2030. • bpost accueillera bientôt son premier camion électrique. • Poursuite du déploiement de la campagne de sensibilisation visant à encourager les collaborateurs à opter pour une voiture 100% électrique.

Empreinte carbone

Résumé des performances

		2019 (RÉFÉRENCE)	2022	2023	TENDANCE
SCOPE 1	tCO₂eq	88.997	90.143	78.043	↓
Flotte postale diesel et essence ¹	tCO ₂ eq	67.983	69.107	60.004	↓
Gaz naturel et mazout de chauffage	tCO ₂ eq	20.986	21.020	18.025	↓
Fioul pour les générateurs	tCO ₂ eq	28	16	14	↓
SCOPE 2	tCO₂eq	30.266	28.620	27.904	↓
Électricité (basé sur le marché) ²	tCO ₂ eq	29.794	28.348	27.840	↓
Chauffage urbain	tCO ₂ eq	472	272	64	↓
SCOPES 1 & 2	tCO₂eq	119.263	118.763	105.947	↓
SCOPE 3	tCO₂eq	322.561	307.002	285.570	↓
Transport routier sous-traité	tCO ₂ eq	113.440	89.663	78.710	↓
Voyages d'affaires	tCO ₂ eq	1.374	731	1.157	↗
Navettes des collaborateurs	tCO ₂ eq	32.977	27.011	26.614	↓
Déchets	tCO ₂ eq	3.932	4.690	4.768	↗
Transport aérien sous-traité BE	tCO ₂ eq	37.597	19.133	18.743	↓
Transport aérien sous-traité Filiales ³	tCO ₂ eq	34.733	42.029	38.684	↓
Activités liées au carburant et à l'énergie non comprises dans les scopes 1 ou 2	tCO ₂ eq	22.248	22.304	20.323	↓
Produits et services achetés	tCO ₂ eq	76.260	101.441	96.569	↓
TOTAL DES ÉMISSIONS DE CO2 (SCOPES 1+2+3)	tCO₂eq	441.824	425.765	391.517	↓

Nos efforts pour réduire notre empreinte carbone ont donné des résultats positifs en 2023, même avec l'élargissement de notre périmètre de reporting à trois nouvelles entités de bpostgroup : Aldipress, Radial Belgium et IMX France. Nous avons constaté une nette diminution des émissions totales de CO2, ce qui reflète le succès d'initiatives ciblées dans l'ensemble du groupe, telles que le passage à des véhicules électriques, l'optimisation des opérations de transport et un engagement continu en faveur de l'électricité renouvelable.

Nous avons réalisé une réduction significative de nos émissions de scope 1, en grande partie grâce à notre transition en cours vers des véhicules électriques pour notre flotte et nos voitures de société. En outre, en 2023, un nouveau facteur d'émission a été utilisé pour les Carburants - Diesel (scope 1), conformément à la recommandation de DNV Assurance (auparavant, le facteur d'émission pour le diesel fossile était utilisé pour le diesel, alors que le diesel B7 est utilisé dans des pays de l'UE avec un facteur d'émission légèrement inférieur). Malgré l'ouverture de nouveaux bâtiments, nous avons également réussi à réduire la consommation en gaz naturel, ce qui montre que nous progressons dans notre transition vers des bâtiments plus écologiques et l'optimisation de l'énergie.

Nos émissions de scope 2 ont également continué à diminuer, en grande partie grâce à une diminution de la consommation d'électricité et une légère augmentation de l'énergie renouvelable installée. Par ailleurs, tous nos bâtiments en Belgique sont alimentés par de l'électricité verte ou disposent de certificats d'origine.

Malgré une augmentation des voyages d'affaires due à l'expansion des activités d'e-commerce de bpostgroup et un retour aux niveaux d'avant COVID 2019, les émissions globales de scope 3 ont diminué de 8%. Grâce à l'utilisation de moyens de transport plus respectueux de l'environnement, tels que les trains, les bus et les vélos, et à la réduction du nombre de jours de travail, les émissions générées par les déplacements des collaborateurs ont diminué. En outre, les émissions provenant du transport routier sous-traité ont également diminué de 12% grâce à nos efforts pour optimiser nos opérations de transport routier et à la réduction des besoins de l'entreprise. Bien que Landmark UK ait été inclus pour la première fois dans le périmètre de reporting du transport aérien sous-traité, les émissions ont diminué de 4%.

Enfin, nos émissions liées aux déchets ont augmenté en raison d'une baisse significative du recyclage des déchets. Par ailleurs, les améliorations apportées à notre système de reporting ont permis d'identifier une augmentation de l'incinération et de la mise en décharge des déchets, ainsi qu'une augmentation de la production de déchets dangereux. Ces constats soulignent l'importance d'une meilleure surveillance et de mesures d'atténuation pour minimiser notre impact sur l'environnement.

1 Un nouveau facteur d'émission a été utilisé pour la flotte postale diesel et essence (scope 1) : DEFRA 2023 - Carburants - Diesel (mélange moyen de biocarburants).

2 La méthode basée sur le marché reflète les choix de bpost SA en termes d'approvisionnement en électricité, tels que l'achat d'électricité provenant de sources d'énergie renouvelable. Ceci est détaillé dans les contrats conclus entre bpost et ses fournisseurs d'énergie.

3 Depuis 2022, nous collectons des données détaillées sur le transport aérien sous-traité pour les filiales. Nous avons extrapolé les données de 2019 et 2021 à des fins de comparaison.

Flotte et livraison vertes

Résumé des performances

MESURES	UNITÉ	2019 (RÉFÉRENCE)	2022	2023
KPI – Proportion de livraisons sans émission sur le dernier kilomètre	%	n/a – nouvelle mesure	15,3	22
Nombre total d'Ecozones sans émission	Nombre	n/a – nouvelle mesure	9	14
Proportion de véhicules à carburant alternatif déployés sur le dernier kilomètre	%	31,6	33,4 ⁴	36
Proportion de nouvelles voitures de société sans émission	%	n/a – nouvelle mesure	7	16,5

En 2023, bpostgroup a réalisé de nouveaux progrès dans la mise en œuvre de son engagement en faveur de pratiques de transport durables. La part de véhicules à carburant alternatif déployés sur le dernier kilomètre et le nombre de véhicules de livraison écologiques dans l'ensemble du groupe ont augmenté. Nous sommes fiers de pouvoir dire que 42% de notre flotte en Belgique est désormais verte ; rien qu'en 2023, nous avons doublé notre flotte électrique. En outre, avec près de 1.600 camionnettes électriques, bpost SA a remporté le "Zero Emission Van Trophy" 2023 et a été le premier acheteur de camionnettes électriques en Belgique.

Depuis le lancement, en 2020, d'une Ecozone pilote à Malines, plusieurs villes belges ont été transformées en Ecozone bpost et sont donc desservies par des véhicules sans émission. Le nombre total est entretemps passé à un nombre impressionnant de 14 villes et 33 codes postaux à travers la Belgique.

En ce qui concerne l'efficacité des véhicules, la consommation moyenne en carburant des camionnettes a considérablement diminué étant donné qu'une partie d'entre elles ont été remplacées par des camionnettes électriques, tandis que celle des camions est restée stable.

bpost Belgium progresse également au niveau de l'augmentation de la part des voitures de société sans émission. En 2023, la politique relative aux voitures de société fera l'objet d'une nouvelle analyse en vue d'accélérer la transition vers des véhicules sans émission avant la date butoir de cet objectif en 2026.



Initiatives clés de 2023 Mobilité Verte

Accroissement de la flotte de véhicules électriques

bpostgroup s'est fermement engagé à réduire sa dépendance aux combustibles fossiles et à alléger la densité du trafic dans nos villes. Ainsi, après avoir réalisé des progrès considérables en matière de distribution durable en 2022, nous avons doublé notre flotte électrique en 2023. Avec un total actuel de 7.800 véhicules verts, 42 % de notre flotte est désormais verte et nous effectuons des livraisons sans émission sur le dernier kilomètre pour 22 % de tous les colis au moyen de vélos, véhicules et remorques électriques. En 2023, nous sommes passés :

- de 607 camionnettes électriques à 1.590 (+983)
- de 2.490 vélos électriques à 2.597 (+107)
- à 5.468 véhicules non motorisés (y compris les vélos ordinaires)
- de 344 remorques électriques à 458 (+114)



4 Correction du chiffre de 2022.

En plus des 50 camions GPL acquis en 2022 et 2023, bpost SA accueillera bientôt son premier camion électrique. En outre, la livraison de 7 nouvelles remorques à deux étages, portant le total à 12, concrétise notre engagement à réduire le nombre de kilomètres parcourus. Avec près de 1.600 camionnettes électriques, bpost SA a remporté le "Zero Emission Van Trophy" 2023 et a été, sans surprise, le premier acheteur de camionnettes électriques en Belgique (Febiac 2023). Entretemps, DynaGroup a lancé aux Pays-Bas un projet pilote visant à décarboner sa flotte via le déploiement de deux grands véhicules 100 % électriques pour ses activités de distribution.

Nouvelles infrastructures de recharge

Nous souhaitons installer plus de 4.500 bornes de recharge de véhicules électriques en Belgique d'ici 2030. En 2023, près de 1.700 points de charge étaient déjà en service et un tiers de plus ont été ajoutés. Entretemps, Radial North America a lancé ses premières bornes de recharge pour voitures électriques sur son nouveau site dans l'Indiana. Et durant la mise en place de cette installation, une infrastructure a également été réalisée afin d'accueillir les futures bornes de recharge des camions électriques.

Voitures de société sans émission chez bpost SA

En 2021, bpost SA a mis à jour sa politique en matière de voitures de société, dans le but d'encourager la transition vers les véhicules électriques via des incitants financiers et l'installation de bornes de recharge au domicile des collaboratrices et collaborateurs. Au cours de l'année 2022, 1.000 bornes de recharge ont été mises en service et, depuis septembre 2023, toutes les voitures de société de bpost SA doivent être électriques. Ces efforts initiaux ont été étoffés par plusieurs autres initiatives.

Premièrement, une campagne de sensibilisation au choix d'une voiture 100 % électrique dans les cas appropriés. Deuxièmement, des négociations avec des gestionnaires de parkings, afin de proposer des solutions pour la recharge des batteries au siège central de Bruxelles. En 2023, la politique relative aux voitures de société fera l'objet d'une nouvelle analyse en vue d'accélérer la transition vers l'objectif "zéroémission" avant l'échéance de 2026.

Ecozones

L'Ecozone est un modèle qui réduit l'impact de nos activités dans les villes belges. Les Ecozones reposent sur 3 piliers : un réseau dense de points de collecte dans les centres-villes (par ex., les bureaux de poste, les points poste et les distributeurs de colis), la distribution par des dispositifs de mobilité douce (remorques électriques, vélos électriques) et le remplacement des camionnettes au diesel restantes par des camionnettes électriques. Grâce à une flotte de camionnettes et de vélos 100 % écologiques, l'objectif est de réduire considérablement le nombre de trajets en voiture effectués pour les enlèvements et livraisons. L'avantage pour les citoyens est double : premièrement, une amélioration de la qualité de l'air qu'ils respirent et deuxièmement, un relâchement de la pression dans leur quotidien bien rempli.

En 2020, bpost SA a lancé une Ecozone pilote à Malines, et depuis lors, plusieurs villes belges ont été transformées en Ecozone bpost et sont donc desservies par des véhicules sans émission. Il s'agit d'Anvers, Bruxelles, Malines, LLN, Louvain, Hasselt, Eupen, Namur, Mons, Bruges et, depuis 2023, Seraing, Verviers, Ostende et Courtrai. Le nombre total est à présent de 14 villes et 33 codes postaux.

Selon des chercheurs de la Vrije Universiteit Brussel (VUB), bpost SA a non seulement réduit ses émissions de carbone de 90 % dans l'Ecozone de Malines, mais a aussi contribué à une diminution significative du bruit et du trafic. Des résultats similaires ont été obtenus dans les autres villes élues Ecozones. Le projet a également remporté le prix "Performance environnementale de l'année" lors des Parcel and Postal Technology International Awards de Vienne en octobre 2021. En outre, en 2022, nous avons remporté les prix BeCommerce Logistics et Innovation, ainsi que le prix du jury pour les Ecozones.



Bâtiments verts

Résumé des performances

INDICATEUR	UNITÉ	2019 (RÉFÉRENCE)	2022	2023
Capacité totale des installations d'électricité renouvelable	kWp	4.830	8.238	9.038
Superficie totale des installations d'électricité solaire	m ²	45.890	66.042	67.063
Proportion d'électricité renouvelable	%	49	43	40

Nos efforts pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments de bpostgroup ont fait des progrès significatifs. Nous avons réussi à réduire sensiblement notre consommation en électricité et notre dépendance à l'égard du gaz naturel, du chauffage urbain et du fioul, démontrant ainsi notre engagement à adopter des solutions énergétiques plus écologiques.

Ces initiatives ont entraîné une nette réduction de la consommation en énergie par collaborateur, ce qui indique que nous utilisons nos ressources énergétiques de manière plus efficace dans toutes nos opérations.

Cependant, cette année a également vu une diminution de la part de l'électricité renouvelable, ce qui montre que nous devons intensifier nos efforts et nos investissements pour développer les énergies renouvelables au sein de bpostgroup. À cette fin, notre capacité totale d'énergie renouvelable installée a augmenté de plus de 80% depuis 2019.



Initiatives clés 2023 bâtiments écologiques

Dynalogic passe à l'énergie solaire

Dans le but de favoriser l'énergie solaire, Dynalogic a décidé en 2023, en collaboration avec son propriétaire, d'installer des panneaux solaires sur le toit de ses bâtiments, totalisant plus de 30.000 m2. Ces installations seront achevées en 2024.

Radial sous le soleil

Depuis 2022, Radial Inc. bénéficie d'énergie renouvelable grâce à son installation de panneaux solaires sur son site de Rialto en Californie. D'une puissance de 525 kW, l'installation couvre la totalité des besoins en électricité du bâtiment pendant la majeure partie de l'année et jusqu'à 80 % de sa consommation en énergie pendant les heures de pointe. Radial envisage de mener de nouveaux projets solaires pour le marché californien et dans d'autres régions d'Amérique du Nord présentant des conditions climatiques aussi favorables.

Certification BREEAM aux Pays-Bas et au Royaume-Uni

Dynagroup a obtenu la certification BREEAM "très bon" pour ses bâtiments sans combustibles fossiles à Bleiswijk et à Amsterdam, aux Pays-Bas. En outre, Active Ants a obtenu la certification BREEAM pour ses locaux à Roosendaal.

Au Royaume-Uni, l'entrepôt Northampton d'Active Ants, situé dans la zone industrielle de Brackmills, bénéficie désormais d'une note A+ et d'un certificat BREEAM "exceptionnel". Il le doit aux plus de 1.000 panneaux solaires installés sur son toit, qui permettent à l'entrepôt de s'autoalimenter en électricité.

Leen Menken conserve toute sa fraîcheur grâce au soleil

Au début de l'année 2023, le nouvel entrepôt frigorifique de Leen Menken a été mis en service. Achevée fin 2022, cette unité de stockage ultramoderne peut accueillir jusqu'à 10.000 palettes à -20 degrés Celsius et est équipée des technologies de refroidissement et de congélation les plus durables. En outre, le toit a été équipé d'un total de 1.038 panneaux solaires, ce qui signifie qu'un tiers de l'énergie totale utilisée dans l'entrepôt est désormais produite à partir d'une source renouvelable.

Déchets

Résumé des performances

INDICATEUR	UNITÉ	2019 (RÉFÉRENCE)	2022	2023
Part de déchets recyclés	%	87	88	78
Total de déchets produits	t	62.241	79.907	46.660
Total des déchets résiduels incinérés à des fins de valorisation énergétique	t	3.246	2.886	2.927
Total des déchets dangereux produits	t	114	1.726	2.195

En 2023, la quantité de déchets recyclés a diminué de manière significative, principalement en raison de l'une de nos filiales, DynaGroup, qui a considérablement réduit ses déchets électroniques. La durabilité des appareils électroniques tels que les smartphones, les tablettes et les ordinateurs s'est considérablement améliorée au fil des ans, ce qui réduit le nombre de réparations nécessaires. Par conséquent, en 2023, le volume des réparations électroniques a diminué et, étant donné que les déchets électroniques sont entièrement recyclés chez DynaGroup, la part des déchets recyclés a été affectée.

En outre, nous avons constaté une légère augmentation de la quantité de déchets résiduels incinérés à des fins de valorisation énergétique, et une augmentation plus importante des déchets incinérés sans valorisation énergétique ou mis en décharge. Cette évolution est principalement due aux améliorations apportées à notre système de reporting, qui permet désormais de mieux comprendre la production de déchets au sein de bpostgroup. Ces informations seront utilisées pour élaborer un plan d'action visant à maximiser le recyclage et la valorisation à l'avenir. Enfin, l'augmentation des déchets dangereux produits souligne l'importance de surveiller étroitement nos processus et de continuer à mettre en œuvre des mesures visant à atténuer leur impact sur l'environnement.



Initiatives clés de 2023 déchets

La robotique pour optimiser les emballages

Active Ants est une entreprise révolutionnaire qui prend le développement durable très au sérieux. C'est pourquoi ils ont investi dans des solutions de stockage en entrepôt innovantes qui occupent six fois moins d'espace que les entrepôts traditionnels. Les machines d'emballage automatisées créent des boîtes sur mesure pour les produits, ce qui signifie qu'il n'est pas nécessaire de recourir à un système de remplissage de boîtes. Cela permet dès lors de réduire le volume lors du transport sur le dernier kilomètre et de limiter les déchets.



Les Petits Riens

L'année dernière, dans le cadre de sa certification ISO 14001, bpost SA a mis en place un projet durable avec l'association caritative "Les Petits Riens" dans son centre de tri NBX à Bruxelles. bpost a envoyé près de 90 tonnes de marchandises non réclamées aux Petits Riens pour qu'elles y soient distribuées aux personnes dans le besoin. Les cartons utilisés pour les livraisons ont été remplacés par des palettes bpost réutilisables. Chaque palette peut contenir jusqu'à 100 kg, ce qui permet d'économiser jusqu'à 900 kg de carton. En 2023, 840 boîtes réutilisables ont été utilisées pour distribuer plus de 63.000 kg. Pour bpost, cette initiative entraîne un impact social, environnemental et économique. Pour "Les Petits Riens", bpost joue un rôle important dans la livraison des dons à près de 1.500 personnes dans le besoin.

Compensation du carbone

Résumé des performances

MESURES	UNITÉ	2019 (RÉFÉRENCE)	2022	2023
Compensation totale des émissions de carbone pour les clients	tCO ₂ eq.	2.000	32.307	48.269

Compensation des émissions inévitables

Chez bpostgroup, nous travaillons d'arrache-pied pour assurer une distribution plus "verte" du courrier et des colis. Mais qu'en est-il des émissions de CO₂ que nous ne pouvons pas éviter ? Afin de compenser ces émissions de carbone inévitables en Belgique, nous nous sommes engagés à appuyer des projets ambitieux : tout d'abord, en Turquie, où nous soutenons la construction d'installations hydroélectriques visant à réduire la consommation en gaz naturel et les émissions nocives qui y sont associées ; ensuite, en Inde, où nous investissons dans la création de parcs éoliens en vue de réduire la dépendance à l'égard des combustibles fossiles et d'améliorer ainsi la santé publique.



[Centrale hydroélectrique d'Uzundere, Turquie](#)
Plus d'infos sur la centrale hydroélectrique en Turquie [ici](#).



[Production d'énergie éolienne dans le Gujarat, en Inde](#)
Plus d'infos sur la révolution de l'énergie éolienne en Inde [ici](#).

Par ailleurs, pour que tous nos clients qui envoient et reçoivent des colis sachent que leur colis est livré sans émission de CO₂, chaque étiquette d'expédition affiche désormais fièrement le label "neutre en CO₂".

Planter un arbre pour compenser le carbone

En collaboration avec Trees4All, Dynafix a introduit une option de réparation sans émission de CO₂ pour les téléphones portables. Les clients décident au moment de procéder au paiement s'ils veulent compenser entièrement le CO₂ utilisé lors de leur transaction. Pour chaque réparation neutre en CO₂, Dynafix plante alors un arbre.

6.2 Réutilisation et recyclage des emballages dans le cadre d'une économie circulaire

Avancées dans la réalisation de nos objectifs

AMBITION	OBJECTIF 2030	AVANCÉES DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS 2023	RÉALISATIONS EN 2023	REGARD PORTÉ VERS L'AVENIR
Offrir des solutions durables pour la chaîne de valeur de l'e-commerce grâce à des emballages recyclables et réutilisables.	Proposer, pour bpost Belgium, des emballages recyclables à 100% et composés d'au moins 70% de matériaux recyclés, d'ici 2030	<ul style="list-style-type: none"> 81,9% de contenu recyclé en 2023, dépassant l'objectif de 70% de contenu recyclé fixé pour 2030. 85,2% des emballages vendus étaient recyclables ou réutilisables. Malgré une légère baisse (-1%) en 2023, nous sommes en bonne voie pour atteindre notre objectif pour 2030. 	<ul style="list-style-type: none"> Le projet pilote Hipli a reçu le prix de l'innovation de l'année en matière d'emballage ("Packaging innovation of the year") lors des Parcel and Postal Technology Awards de Francfort. Radial a fait passer les deux expéditeurs les plus importants en termes de volume à un carton ondulé 100% recyclé pour leurs emballages. 	<ul style="list-style-type: none"> Accroître l'adoption de la solution d'emballage réutilisable Hipli par de nouveaux clients en vue d'augmenter les volumes et d'étendre le projet pilote. Continuer à investir dans des alternatives vertes pour les consommateurs

Emballage durable

Résumé des performances

INDICATEUR	UNITÉ	2019 (RÉFÉRENCE)	2023
Proportion des emballages recyclables ou réutilisables vendus ⁵	%	86,3	85,2
Proportion de contenu recyclé dans les emballages vendus ⁶	%	80,9	81,9

Chez bpostgroup, nous sommes conscients des ressources que nous utilisons, de leur recyclabilité et de leur réutilisation. Voilà pourquoi nous gérons nos emballages et nos flux de déchets de manière responsable. Sur tous nos sites en Belgique, nous trions les déchets et nous travaillons avec un partenaire agréé pour le recyclage (papier, cartons pour boisson, bouteilles en plastique, métal) ou l'élimination avec valorisation énergétique. 100% des déchets de plastique, papier et carton sont recyclés et 100% de nos déchets non triés sont incinérés à des fins de valorisation énergétique. Notre but est d'atteindre les mêmes objectifs sur tous les sites du groupe.

Les bureaux de poste de bpost Belgium vendent des emballages tels que des enveloppes à bulles, des boîtes cadeaux, des boîtes standard et des Fashion Bags. Après le lancement du premier Fashion Bag entièrement recyclable fabriqué à partir de matériaux recyclés en 2021, nous avons depuis transformé tous nos emballages (vendus sur notre site web et dans nos points de vente) en matériaux 100% recyclables ou fabriqués à partir de fibres 100% recyclées. Toutes nos boîtes sont en outre réutilisables, même après livraison.

Initiatives clés de 2023

Hipli - Emballages de colis réutilisables plus de 100 fois

Après le succès du projet pilote Hipli en partenariat avec Torfs, AS Adventure et Juttu en 2022, qui a reçu le prix de l'innovation de l'année en matière d'emballage ("Packaging innovation of the year") lors des Parcel and Postal Technology Awards de Francfort, cet emballage réutilisable pour l'e-commerce est désormais déployé pour tous nos clients. Une fois leur livraison reçue, les clients déposent simplement les sacs vides dans une boîte aux lettres rouge de bpost. bpost regroupe ensuite les emballages pour les envoyer à un atelier protégé belge pour qu'ils y soient nettoyés et reconditionnés.



5 Ces chiffres concernent uniquement bpost SA.

6 Ces chiffres concernent uniquement bpost SA.



Les emballages réutilisables innovants de l'entreprise française continuent d'être activement utilisés dans notre système de gestion des expéditions, et leurs nouveaux produits sont désormais également inclus dans notre flux de travail. Entretemps, le test a été étendu à un autre fournisseur, Re-zip, dont les produits sont achetés par l'intermédiaire de Rajapack en Belgique. Cela signifie que nous pouvons élargir notre offre en incluant des sacs en plastique réutilisables ainsi que des boîtes en carton réutilisables. Une équipe dédiée travaille actuellement à l'optimisation des processus opérationnels et à la sensibilisation au projet. Notre objectif ? Attirer et servir avec succès de nouveaux clients en vue d'augmenter les volumes et d'étendre le projet pilote.

Accroissement du contenu recyclé dans les emballages

Radial a fait passer les deux plus gros expéditeurs utilisés pour l'un de ses plus gros clients, une société de cosmétiques, au carton ondulé 100 % recyclé pour leur emballage. Nous nous sommes également procuré des matériaux certifiés FSC pour des marques spécifiquement ciblées dans le portefeuille du client. Cette étape décisive a été franchie après que Radial a étudié d'autres possibilités de matériaux à teneur recyclée et/ou recyclable plus élevée pour les sacs postaux. Un sac postal en carton ondulé recyclable a finalement été choisi par le client et déployé juste avant notre période de pointe en fin d'année. Résultat, quelque 1.292 kilogrammes de matériaux ont été détournés du flux de déchets rien que pendant ce pic saisonnier.



bBAG

Des études montrent que lorsque les clients viennent chercher leurs colis à pied ou à vélo, les émissions de carbone sont réduites de 90 %. Mais il n'est pas toujours facile de transporter des colis. Comme bpost s'engage à investir dans des alternatives vertes pour les consommateurs, Wunderman Thompson Benelux a imaginé le bBAG. Ce sac à dos résistant est conçu pour contenir des colis de quasi toutes les formes et toutes les tailles. De plus, il est fabriqué à partir de matériaux 100 % recyclés, tels que la bâche de leurs camions et le tissu de leurs vieilles vestes. Les clients qui modifient leurs préférences de livraison pour aller chercher leurs colis dans un point d'enlèvement reçoivent une chance de remporter l'un de ces bBAG innovants en participant au concours sur le site web de bBAG.

6.3 Taxonomie de l'UE

6.3.1 Introduction

Cette section rend compte des indicateurs clés de performance requis par le règlement UE 2020/852⁷ et les Actes délégués⁸ y relatifs (Taxonomie de l'UE). La taxonomie de l'UE a été adoptée par la Commission européenne pour soutenir l'objectif d'orienter les capitaux vers des activités durables. Il est essentiel d'atteindre cet objectif pour réaliser l'ambition de l'UE de devenir neutre sur le plan climatique d'ici à 2050.

⁷ Règlement UE 2020/852 du Parlement européen et du Conseil, publié au Journal officiel de l'Union européenne le 22 juin 2020.

⁸ L'Acte délégué relatif au volet climatique (Règlement délégué de la Commission (UE) 2021/2139 du 4 juin 2021), l'Acte délégué "Disclosure" (Règlement délégué de la Commission (UE) 2021/2178 du 6 juillet 2021), l'Acte délégué complémentaire relatif au volet climatique (Règlement délégué de la Commission (UE) 2022/1214 du 9 mars 2022), l'Acte délégué relatif à l'environnement (Règlement délégué de la Commission (UE) 2023/2486 du 27 juin 2023) et toutes les Annexes qui s'y rapportent.

La Taxonomie de l'UE est un système de classification qui définit quelles activités économiques peuvent être considérées comme écologiquement durables. Une activité écologiquement durable est une activité qui :

- est incluse dans l'Acte délégué sur le climat de la Taxonomie de l'UE (c'est-à-dire qu'il s'agit d'une "activité éligible") ;
- répond aux critères de Sélection Technique préalable pour prouver une contribution substantielle à un ou plusieurs objectifs environnementaux (détaillé dans la section 6.3.3.1) ;
- ne porte pas atteinte de manière significative à l'un des autres objectifs environnementaux (détaillé dans la section 6.3.3.2) ;
- est conforme aux garanties sociales minimales⁹ (liées principalement aux droits humains, à la lutte contre la corruption et les pots-de-vin, à la fiscalité et à la concurrence loyale).

Une activité durable sur le plan environnemental, également appelée activité "alignée" est considérée comme apportant une contribution substantielle à l'un des six objectifs environnementaux de la Taxonomie de l'UE, sans nuire de manière significative à l'un des autres objectifs :

- atténuation des changements climatiques ;
- adaptation au changement climatique ;
- utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines ;
- transition vers une économie circulaire ;
- prévention et maîtrise de la pollution ;
- protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

En tant qu'entreprise proposant des services logistiques et postaux, bpostgroup s'efforce de réduire son impact sur l'environnement à plusieurs niveaux, comme décrit au chapitre "6. Valeur environnementale", en particulier les points "6.1 Décarbonation de la chaîne d'approvisionnement liée à l'e-commerce" et "6.2 Réutilisation et recyclage des emballages dans le cadre d'une économie circulaire" de ce rapport, afin d'informer nos parties prenantes de l'état d'avancement de la démarche de bpostgroup en matière de développement durable. Dans ce chapitre, nous examinons notre contribution à travers le prisme de la taxonomie de l'UE, une législation qui continue d'évoluer et pour laquelle il n'existe pas encore d'interprétation commune dans le secteur. Pour cette deuxième année de reporting, bpostgroup a choisi de continuer à appliquer une approche prudente pour évaluer l'éligibilité et l'alignement à la taxonomie.

L'éligibilité et l'alignement à la Taxonomie de l'UE doivent être rapportés en tant que Key Performance Indicators (KPI) financiers, sous forme de pourcentages du revenu total d'une entreprise, des ajouts de dépenses en capital et des charges d'exploitation. Si le montant total des charges d'exploitation est considéré comme non significatif pour le modèle commercial de l'entreprise, cette dernière est exemptée de l'obligation de calculer le numérateur du pourcentage de charges d'exploitation, et doit à la place indiquer que le numérateur est égal à zéro et communiquer la valeur du dénominateur (montant total des charges d'exploitation). Les KPI de la taxonomie de l'UE de bpostgroup sont détaillés à la rubrique 6.3.4.

6.3.2 Procédure d'évaluation de l'éligibilité à la Taxonomie de l'UE de bpostgroup

Une "activité économique éligible" est une activité décrite dans la Taxonomie de l'UE. Il ne s'agit pas nécessairement d'une activité durable sur le plan environnemental, mais d'une activité susceptible d'être durable du point de vue de l'environnement (c'est-à-dire "aligné") si elle répond en outre à des critères supplémentaires (voir rubrique 6.3.3) définis dans les Actes délégués correspondants.

L'évaluation de nos activités éligibles au titre de la taxonomie de l'UE a comporté les étapes suivantes :

- a) Recherche d'une correspondance basée sur le code NACE principal de bpostgroup (H53.10 - Activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel). En a résulté une correspondance avec l'activité 6.6 Services de transport de marchandises par route.
- b) Révision de la description des activités selon notre code NACE¹⁰.
- c) Nouveau passage au crible de nos activités en vue de les faire correspondre à d'autres activités décrites dans la Taxonomie de l'UE (outre l'activité 6.6 mentionnée ci-dessus).
- d) Le résultat de ce second screening nous a permis d'identifier les activités éligibles supplémentaires suivantes exercées par bpostgroup :
 - i) 6.4 Exploitation de dispositifs de mobilité des personnes, cyclologistique
 - ii) 6.5 Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers
 - iii) 6.15 Infrastructures favorables aux transports routiers et aux transports publics à faible intensité de carbone (infrastructures de transbordement). Nous avons considéré tous nos centres de tri dans l'UE comme faisant partie de l'infrastructure de transbordement incluse dans la description fournie par la taxonomie de l'UE.

L'analyse d'éligibilité a été réalisée en impliquant et en collaborant avec chacune des business units concernées, ainsi que les Corporate et Support Units qui ont réalisé l'exercice de cartographie détaillé ci-dessus.

À ce stade, bpostgroup considère que, conformément au reporting des années précédentes, les activités d'E-Logistics North America qui génèrent des revenus et une grande partie des activités d'E-Logistics Eurasia ne se situent pas dans le périmètre explicite des activités présentées dans la taxonomie de l'UE. Par conséquent, en adoptant une approche prudente, bpostgroup considère les activités de tous nos centres de fulfillment de l'e-commerce comme non éligibles. Cette analyse a été réalisée sur la base des meilleurs efforts d'interprétation de bpostgroup, tout en maintenant l'approche prudente susmentionnée, étant donné que l'UE ne donne que peu d'indications quant à l'interprétation de ce qui est inclus ou exclu dans une activité spécifique.

⁹ Les garanties minimales seront des procédures mises en œuvre par une société qui exerce une activité économique visant à assurer l'alignement avec les Principes directeurs pour les entreprises multinationales de l'OCDE et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits humains, y compris les principes et les droits énoncés dans les huit conventions fondamentales identifiées dans la Déclaration de l'Organisation internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et la Déclaration universelle des Droits de l'Homme.

¹⁰ La Taxonomie de l'UE comprend une référence aux codes NACE (révision 2) pour chaque activité. Toutefois, ces références ne sont qu'indicatives et ne prévalent pas sur la définition spécifique fournie dans le texte de l'Acte délégué sur le Climat.

6.3.3 Processus d'évaluation de l'alignement à la Taxonomie de l'UE de bpostgroup

Une "activité économique alignée" est une activité qui est éligible à la Taxonomie et qui, en outre, répond aux critères de Sélection Technique préalable pour prouver une Contribution Substantielle à l'un des objectifs environnementaux de la Taxonomie de l'UE, ainsi qu'aux critères "ne porte pas atteinte de manière significative" pour cette activité et aux garanties minimales. Une telle activité économique est considérée comme écologiquement durable ("alignée").

L'évaluation de nos activités éligibles afin de déterminer si elles sont alignées sur la Taxonomie de l'UE a comporté les étapes suivantes :

- Pour chaque activité éligible, analyser si les critères de Contribution Substantielle applicables à cette activité sont également remplis.
- Pour chaque activité éligible, analyser si les critères "ne porte pas atteinte de manière significative" pour cette activité éligible sont également remplis.
- Analyser si bpostgroup dans son ensemble respecte les garanties minimales.

6.3.3.1 Critères de Sélection technique préalable de la Contribution substantielle

Les critères de Sélection Technique préalable qui doivent être appliqués pour déterminer si une activité éligible apporte une contribution substantielle à l'un des objectifs environnementaux de la Taxonomie sont différents pour chaque activité définie par la Taxonomie. Il est donc nécessaire d'examiner séparément les différentes activités de bpostgroup éligibles à la Taxonomie, telles qu'elles sont regroupées dans la Taxonomie.

Services de livraison locaux

Une part importante des services de distribution postale de bpostgroup est effectuée à vélo (électrique) et/ou vélo cargo et est considérée comme éligible à la Taxonomie dans le cadre de l'activité taxonomique 6.4 "Exploitation de dispositifs de mobilité des personnes, cyclologistique" (contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique). Comme ces activités sont intrinsèquement "vertes", les critères de contribution substantielle sont relativement simples : l'activité doit faire appel à des dispositifs de mobilité personnelle sans émission alimentés par l'utilisateur, une batterie ou une combinaison des deux, et les dispositifs de mobilité doivent être légalement autorisés à circuler sur les mêmes infrastructures que les vélos ou les piétons. Les activités de bpostgroup identifiées comme éligibles répondent à ces critères de Sélection Technique préalable.

Services de livraison à moyenne portée

Pour les distances un peu plus longues et les colis plus volumineux, bpostgroup utilise une flotte de véhicules commerciaux légers qui est en train de passer du moteur à combustion interne à l'énergie électrique. Éligibles dans le cadre de l'activité taxonomique 6.5 "Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers (contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique)", ces services de livraison sont soumis à un critère de Sélection Technique préalable pour les émissions des véhicules : les véhicules légers destinés au transport de marchandises (catégorie de véhicule N1) ne doivent pas émettre plus de 50 g de CO₂/km. Les services de livraison effectués avec les camionnettes de livraison électriques de bpostgroup répondent à cette exigence.

Transport en vrac du courrier et des colis

Pour le transport en vrac du courrier et des colis sur de plus longues distances, bpostgroup utilise une flotte moderne de camions conventionnels et de semi-remorques, qui est éligible à l'activité taxonomique 6.6 "Transport routier de fret (contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique)". Toutefois, les critères de Sélection Technique préalable sont stricts : les véhicules utilitaires lourds (camions/poids lourds et semi-remorques relevant des catégories de véhicules M1 et N1) doivent soit être zéro émission, soit être considérés comme des "véhicules utilitaires lourds à faibles émissions"¹¹ dont les émissions spécifiques de CO₂ sont inférieures à la moitié des émissions de référence de CO₂ de tous les véhicules de leur sous-groupe. Étant donné que le transport en vrac de bpostgroup utilise des véhicules conventionnels qui produisent des émissions pouvant être considérées comme moyennes pour leur sous-groupe de véhicules, ces activités éligibles ne répondent actuellement pas à l'exigence d'émissions fixée. En outre, étant donné que l'alignement à la taxonomie dépend des critères de Sélection Technique préalable susmentionnés, qui se concentrent sur le véhicule tirant la remorque, l'impact positif de la nouvelle flotte de 14 remorques à deux étages de bpostgroup ne se reflète pas dans les chiffres de revenu et de dépenses en capital alignés sur la taxonomie. Néanmoins, ces remorques peuvent être considérées comme ayant un impact significatif, car elles offrent une capacité de charge accrue de 60% qui se traduit par une réduction de 40% des émissions de carbone pour le volume de fret transporté, ainsi que par une diminution du nombre de camions sur les routes, réduisant ainsi les embouteillages.

Infrastructure de support

Tous les services de livraison de bpostgroup dépendent d'un réseau de centres de tri et de distribution, qui s'efforcent de respecter les normes environnementales les plus récentes. Les activités liées à la distribution du courrier et des colis (à l'exclusion de la logistique de l'e-commerce) sont considérées comme éligibles du point de vue de la Taxonomie dans le cadre de l'activité 6.15 "Infrastructures favorables aux transports routiers et aux transports publics à faible intensité de carbone (contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique)". Les critères de Sélection Technique précisent que les infrastructures et les installations doivent être dédiées au transbordement de marchandises entre les modes : infrastructures et superstructures terminales pour le chargement, le déchargement et le transbordement des marchandises. En outre, l'infrastructure ne doit pas être consacrée au transport ou au stockage de combustibles fossiles. Les activités de bpostgroup identifiées comme éligibles répondent à ces critères de Sélection Technique préalable.

¹¹ Tel que défini à l'article 3, point (12), du règlement (UE) 2019/1242 du 20 juin 2019.

6.3.3.2 Critères de Sélection technique préalable "ne porte pas atteinte de manière significative"

Pour pouvoir bénéficier de l'alignement, les activités éligibles à la Taxonomie ne doivent pas non plus nuire de manière significative à l'un des objectifs environnementaux de la Taxonomie de l'UE. Bien qu'il y ait un chevauchement important, les critères spécifiques "ne porte pas atteinte de manière significative" peuvent différer selon l'activité définie par la Taxonomie.

Toutes les activités éligibles à la Taxonomie

Dans le cadre des critères "ne porte pas atteinte de manière significative", tous les services de livraison bpostgroup éligibles à la Taxonomie et les infrastructures de support doivent faire l'objet d'une évaluation solide de la vulnérabilité et des risques climatiques. De même, pour toutes les activités éligibles, des mesures doivent être mises en place pour réduire les déchets pendant l'utilisation et en fin de vie, conformément à la transition vers une économie circulaire. Vous trouverez plus d'informations sur l'évaluation de la vulnérabilité et des risques climatiques dans le chapitre Gouvernance ([4.2 Gestion des risques](#)).

Activités utilisant des véhicules de transport

Pour prévenir la pollution, les pneus utilisés sur les utilitaires légers (camionnettes), les poids lourds et les semi-remorques doivent être conformes à la classe la plus élevée (classe A) des exigences en matière de bruit de roulement externe, et doivent être conformes à l'une des deux classes les plus élevées (classe A ou B) pour l'efficacité énergétique (résistance au roulement). De plus, en s'appuyant sur les exigences "ne porte pas atteinte de manière significative" de l'économie circulaire, les camionnettes de livraison légères et les véhicules de transport en vrac de bpostgroup doivent être réutilisables ou recyclables à un minimum de 85% en poids, et réutilisables ou récupérables à un minimum de 95% en poids pour pouvoir bénéficier de l'alignement taxonomique.

Actuellement, seul un faible pourcentage (2,5%) des camionnettes électriques est équipé de pneus répondant à l'exigence stricte susmentionnée en matière de pollution, ce qui se traduit par un pourcentage relativement faible d'alignement à la Taxonomie pour l'activité 6.5 "Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers". Bien que bpostgroup ait investi au fil des ans et continue d'investir dans des camionnettes électriques, les nouvelles camionnettes électriques ne sont pas automatiquement livrées avec des pneus conformes à la Taxonomie. Le remplacement des pneus avant la fin de leur durée de vie (surtout lorsqu'ils sont encore relativement neufs) a également un impact négatif sur l'environnement, ce qui peut également être considéré comme nuisant à l'objectif de Taxonomie de l'économie circulaire. bpostgroup adopte donc une approche prudente pour remplacer les pneus non conformes par des pneus conformes à la Taxonomie dans le cadre de ses activités normales. Au fur et à mesure que les pneus de la flotte de camionnettes électriques seront remplacés à la suite d'une utilisation normale, le pourcentage de revenu aligné sur la taxonomie augmentera de manière significative. À titre d'illustration : si tous les pneus non conformes étaient remplacés par des pneus conformes à la Taxonomie aujourd'hui, le revenu aligné sur la Taxonomie de bpostgroup serait près de 10% plus élevé, soit 25%, et les dépenses en capital alignées sur la Taxonomie augmenteraient à 36%.

Infrastructure de support

Des exigences supplémentaires "ne porte pas atteinte de manière significative" s'appliquent aux infrastructures de support (centres de tri et de distribution). Les risques de dégradation de l'environnement liés à la préservation de la qualité de l'eau et à la prévention du stress hydrique sont identifiés et traités. Au moins 70% (en poids) de tous les déchets de construction et de démolition non dangereux générés sur les sites de construction sont préparés en vue d'une réutilisation, d'un recyclage et d'une autre récupération des matériaux, et le cas échéant, le Protocole européen de traitement des déchets de construction et de démolition est respecté. Le cas échéant, le bruit et les vibrations résultant de l'utilisation de l'infrastructure sont atténués et, pendant les travaux de construction ou d'entretien, des mesures sont prises pour réduire le bruit, la poussière et les émissions polluantes. Une étude d'impacts environnementaux ou un examen préalable a été réalisé, et là où une étude d'impact a été effectuée, les mesures d'atténuation et de compensation requises pour protéger l'environnement sont mises en œuvre. Pour les sites/opérations situés dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité, une évaluation appropriée, le cas échéant, a été réalisée et toutes les mesures d'atténuation nécessaires sont mises en œuvre.

La quasi-totalité des activités de bpostgroup éligibles à la Taxonomie qui répondent aux critères de Sélection Technique préalable répondent par ailleurs à tous les critères "ne porte pas atteinte de manière significative" applicables. Exception faite des services de livraison à moyenne distance de bpostgroup, qui utilisent des camionnettes de livraison électriques ne satisfaisant pas entièrement aux critères, étant donné les exigences strictes concernant les pneus utilisés.

6.3.3.3 Garanties minimales

Pour se conformer aux garanties minimales telles qu'elles sont définies dans la Taxonomie de l'UE, une entreprise doit mettre en œuvre des procédures garantissant son alignement avec les normes internationales suivantes :

- les Principes directeurs pour les entreprises multinationales de l'OCDE ;
- les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits humains ;
- les principes et droits énoncés dans les huit conventions fondamentales identifiées dans la Déclaration de l'Organisation internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail ;
- la Déclaration universelle des Droits de l'Homme.

En plus des procédures déjà établies, bpostgroup a continué à introduire progressivement des mesures concernant les thèmes des droits humains, de la lutte contre la corruption et les pots-de-vin, de la fiscalité et de la concurrence loyale. Ces mesures sont considérées comme fournissant un niveau d'assurance suffisant pour conclure à la conformité de bpostgroup avec les Garanties Minimales.

Pour plus d'informations, voir le Chapitre Déclaration de Gouvernance d'Entreprise du rapport annuel 2023 de bpostgroup, et la Politique des droits de l'homme.

Numérateur

Le numérateur comprend les recettes nettes éligibles et alignées liées aux activités économiques énumérées ci-dessous :

- 6.4. Exploitation de dispositifs de mobilité des personnes, cyclologistique
- 6.5. Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers
- 6.6. Transport routier de fret
- 6.15. Infrastructures favorables aux transports routiers et aux transports publics à faible intensité de carbone

Dans cette liste, seule l'activité 6.15 pourrait être considérée comme habilitante, au sens de l'Article 10, (1), point i), du Règlement (UE) 2020/852.

Le double comptage a été évité en suivant le processus d'information financière de bpostgroup ; chaque unité a fourni les informations séparément, sur la base de la classification des activités. Les revenus nets totaux ont ensuite été agrégés et validés par l'équipe de consolidation financière.

Conformément à l'analyse d'éligibilité de bpostgroup, le numérateur n'inclut pas les revenus des activités des centres de fulfillment de l'e-commerce. E-Logistics North America et une grande partie du chiffre d'affaires d'E-Logistics Eurasia, donc une grande partie de notre chiffre d'affaires a été exclue pour l'éligibilité et l'alignement sur la base de l'interprétation par bpostgroup de la législation européenne.

Dénominateur

Le dénominateur est le chiffre d'affaires net total de l'exercice 2023, tel qu'il ressort du compte de résultat consolidé inclus dans les états financiers consolidés.

Numérateur

Le numérateur inclut : (i) les dépenses en capital liées aux activités éligibles et alignées à la Taxonomie énumérées dans la rubrique 6.3.3.2 ci-dessus et (ii) les dépenses en capital liées aux dépenses relatives à d'autres activités économiques éligibles et alignées à la Taxonomie, conformément à la rubrique 1.1.2.2 de l'Annexe I de l'Acte délégué Disclosure. Le total des dépenses en capital éligible à la Taxonomie de l'UE est principalement calculé à partir des activités économiques suivantes :

- 6.4. Exploitation de dispositifs de mobilité des personnes, cyclologique
- 6.5. Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers
- 6.6. Transport routier de fret
- 6.15. Infrastructures favorables aux transports routiers et aux transports publics à faible intensité de carbone

Dénominateur

Le dénominateur est constitué des dépenses en capital totales de bpostgroup (investissements réalisés au cours de l'exercice 2023) et des ajouts d'actifs au titre du droit d'utilisation, tels qu'ils apparaissent dans le compte de résultat consolidé inclus dans les états financiers consolidés.

6.3.4.3. Charges d'exploitation

La taxonomie de l'UE suit une définition limitée des charges d'exploitation. Selon la section 1.1.3.1 de l'annexe I de l'Acte délégué Disclosure, les seules dépenses pouvant être considérées comme faisant partie du KPI des charges d'exploitation sont les coûts directs non capitalisés émanant de la recherche et du développement, des mesures de rénovation des bâtiments, des contrats de location à court terme, de l'entretien et des réparations, et des autres dépenses journalières pour l'entretien des immobilisations corporelles. Dans le cadre de cette définition limitée de la Taxonomie de l'UE, bpostgroup a identifié les locations à court terme et les dépenses d'entretien et de réparation (respectivement sous les comptes bpost "loyer et frais de location" et "entretien et réparations").

Conformément à la rubrique 1.1.3.2 de l'Annexe I de l'Acte délégué Disclosure, les entreprises sont exemptées du calcul du numérateur du KPI des charges d'exploitation dans le cas où le chiffre de ces charges d'exploitation n'est pas significatif pour le modèle commercial. Le numérateur des charges d'exploitation doit donc être indiqué comme étant égal à zéro. Pour l'exercice 2023, la valeur totale du dénominateur des charges d'exploitation selon la définition de la Taxonomie de l'UE des charges d'exploitation spécifiée à la rubrique 1.1.3.1 de l'Annexe I de l'Acte délégué Disclosure est égale à 215,9 mEUR. Ce montant est faible comparé au total des dépenses d'exploitation de bpostgroup et à la taille totale de l'entreprise bpostgroup et est donc considéré comme non significatif pour le modèle commercial de bpostgroup. Les charges du personnel, les frais d'intérim et les coûts de transport, qui ne font pas partie de la définition des charges d'exploitation dans le cadre de la Taxonomie de l'UE, contribuent par contre largement au modèle commercial de bpostgroup. En appliquant cette exemption au calcul du numérateur pour le KPI des charges d'exploitation, le numérateur des charges d'exploitation est indiqué comme étant égal à zéro.

6.3.5 Informations obligatoires sur le nucléaire et le gaz

L'article 8(6) et 8(7) de l'Acte délégué "Disclosure" (Règlement délégué de la Commission (UE) 2021/2178 du 6 juillet 2021) exige que les entreprises publient des informations sur les activités liées au nucléaire et au gaz, en utilisant le tableau obligatoire fourni à l'Annexe 3 de l'Acte délégué complémentaire relatif au volet climatique (Règlement délégué de la Commission (UE) 2022/1214 du 9 mars 2022).

bpostgroup n'exerce aucune activité liée à l'énergie nucléaire ou au gaz fossile.

ACTIVITÉS LIÉES À L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

1.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	OUI/NON
2.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	OUI/NON
3.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur	OUI/NON

ACTIVITÉS LIÉES AU GAZ FOSSILE

4.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI/NON
5.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI/NON
6.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI/NON

7. Valeur sociale



33.864

**nombre total de
collaboratrices et
collaborateurs**

38,3%

**femmes aux postes
à responsabilité**

112

**nationalités
représentées dans
l'ensemble du groupe**

15.5%

**diminution du taux
d'accidents du travail¹**

**“Être une référence
en matière de
durabilité sociale
sur tous les marchés
où nous opérons.”**

Chez bpost, nous pensons qu'il est essentiel d'impliquer chaque membre du personnel dans notre mission, qui vise à faire partie intégrante de la vie quotidienne de nos clients. Nous apprécions le large éventail d'aptitudes, les compétences et la loyauté de nos collaboratrices et collaborateurs et nous reconnaissons qu'ils et elles sont la clé du succès de bpostgroup. Nous considérons que chaque collaboratrice et chaque collaborateur fait partie de la famille étendue de bpostgroup, qui compte plus de 33.000 membres à travers le monde, issus d'horizons très divers.

Il est de notre devoir de fournir à l'ensemble de ces collaboratrices et collaborateurs la meilleure culture d'entreprise, en garantissant de bonnes conditions de travail, un comportement éthique, la santé, la sécurité et le bien-être au travail. Pour ce faire, nous prenons diverses mesures au sein des différents pays, entreprises et unités opérationnelles, en vue de renforcer et d'ancrer ce processus de façonnage culturel. En 2023, nos efforts continus d'amélioration ont permis de réaliser des progrès significatifs en donnant la priorité à la santé et à la sécurité de notre personnel et en défendant la diversité, l'égalité et l'inclusion à travers tout le groupe :

- Augmentation de 29% du total des heures de formation du personnel par ETP pour tout bpostgroup, par rapport à la référence de 2019
- 15,5% de réduction du nombre d'accidents du travail chez bpost par rapport à l'année de référence 2019, soit un dépassement de notre objectif pour 2025
- Diminution de 44% du taux d'accidents au sein de bpostgroup par rapport à 2022²
- Augmentation de 4% du score d'enthousiasme des collaboratrices et collaborateurs, toujours par rapport à 2022²

¹ Par rapport à la situation de référence de 2019 (bpost SA), dépassement de l'objectif de 2025

² Nouveau score consolidé du groupe depuis 2022

Notre ambition

bpostgroup ambitionne d’être une référence en matière de durabilité sociale sur tous les marchés où il opère, en mettant l’accent sur deux domaines importants où le groupe peut avoir un impact significatif :

- **La santé et à la sécurité de nos effectifs avant tout** : devenir un employeur de choix en créant un environnement favorable à la sécurité physique et au bien-être mental.
- **Défendre la diversité, l'équité et l'inclusion (DE&I) au sein du groupe** : être un employeur garantissant l'inclusion et l'égalité des chances, où toutes les personnes, quels que soient leur origine ethnique, leur milieu social, leur religion, leur genre, leur âge, leur capacité ou leur handicap (visible ou non), se sentent les bienvenues et soient valorisées.

7.1 La santé et à la sécurité de nos effectifs avant tout

Avancées dans la réalisation de nos objectifs

AMBITION	OBJECTIF 2025	AVANCÉES DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS EN 2023	RÉALISATIONS 2023	REGARD PORTÉ VERS L'AVANT
Devenir un employeur de choix en créant un environnement qui favorise la sécurité physique et le bien-être mental	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de 14% du nombre d'accidents par rapport au niveau de référence de 2019³. • Réduction de 6,9% de l'absentéisme par rapport au niveau de référence de 2019³. • Obtenir le meilleur taux du secteur en ce qui concerne l'enthousiasme des collaboratrices et collaborateurs³. • Être reconnu comme un "très bon employeur" 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de 15,5% du nombre d'accidents chez bpost SA par rapport à l'année de référence 2019, soit un dépassement de notre objectif pour 2025. • Augmentation de 14% de l'absentéisme par rapport à l'année de référence 2019 chez bpost SA, en raison de la COVID-19 et du cadre juridique belge facilitant les congés de maladie. 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de 29% des heures de formation du personnel par ETP, par rapport à l'année de référence 2019. • Augmentation de 4% du score d'enthousiasme des collaboratrices et collaborateurs par rapport à 2022. • Pour la deuxième année consécutive, nous avons continué à consolider l'enquête "My voice", portant sur l'enthousiasme des membres du personnel à travers bpostgroup. 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite du renforcement de notre culture de la sécurité, grâce à de nouveaux modes de travail, un programme train-the-trainer et des plans d'action d'intégration pour les nouveaux collaborateurs • Pilote du nouveau programme d'orientation à l'embauche et d'intégration, et expansion des groupes de ressources pour les membres du personnel afin d'accroître l'enthousiasme et la rétention du personnel chez Radial US. • Poursuite du déploiement du plan d'action autour de l'enthousiasme des membres du personnel et du programme d'apprentissage en ligne à travers bpostgroup.

3 Ces objectifs sont spécifiques à bpost SA

7.1.1 La santé et la sécurité de nos collaboratrices et collaborateurs

Résumé des performances

MESURES	UNITÉ	BPOST SA			BPOSTGROUP	
		2019 (RÉFÉRENCE)	2022	2023	2022	2023
KPI - Absentéisme des membres du personnel pour cause de maladie ⁵	%	7,96	9,51	9,09	n/a – nouvelle mesure	8,02
Absentéisme des membres du personnel pour blessures dues au travail	%	n/a – nouvelle mesure	0,07			
KPI – Taux de fréquence des accidents impliquant des membres du personnel	Accidents par 1.000.000 heures travaillées	27,14	24,65	23,76	18,72	15,22
Degré de gravité des accidents pour les membres du personnel	Journées perdues par 1.000 heures travaillées	0,84	0,77	0,71	0,41	0,31
Journées perdues des membres du personnel	Jours	28.487	27.641	23.608	29.002	24.435
Accidents du travail parmi les membres du personnel	Nombre	949	890	788	1.120	946
Nombre total de cas de décès parmi les membres du personnel	Nombre	2	2	0	2	0

Dans l'ensemble du bpostgroup, l'accent a été mis en 2023 sur le renforcement de la formation à la santé et la sécurité, tant pour le personnel interne que pour le personnel interimaire. En Belgique, pour la première fois, l'ensemble des team leaders ont suivi une formation en ligne sur la sécurité et la prévention. De plus, nous constatons aujourd'hui une réduction de notre taux d'absentéisme après quelques années compliquées dues à la COVID-19 et au cadre juridique belge facilitant les congés de maladie.

Outre la maladie physique, les recherches en Belgique révèlent une tendance à la hausse du nombre de membres du personnel atteints de troubles psychosociaux, qui se reflète également dans les données de l'entreprise. Plus précisément, nous avons constaté une légère augmentation de nos congés de maladie à moyen terme, conformément à la tendance observée sur le marché du travail.

Nos efforts constants pour améliorer notre culture de la sécurité continuent également à porter leurs fruits. En 2023, nous avons enregistré une nouvelle amélioration significative de nos résultats en matière de sécurité, avec une réduction de 15,5% du nombre d'accidents chez bpost SA par rapport à la base de référence de 2019, dépassant ainsi notre objectif pour 2025. En outre, le taux de fréquence des accidents au sein de bpostgroup pour son personnel interne a diminué de 19% en 2023 par rapport à 2022⁶. Les incidents en rapport avec la sécurité les plus fréquents dans notre entreprise sont liés à des glissades, à des chutes ou à l'utilisation inappropriée des véhicules. Pour limiter les risques d'accident et les problèmes de santé, nous effectuons régulièrement des évaluations des risques. Les risques ainsi identifiés et les mesures à prendre sont communiqués au sein de l'entreprise. Le plan de prévention de bpostgroup se concentre sur un certain nombre d'indicateurs de performance clés spécifiques pour mesurer le succès : davantage d'heures de formation à la sécurité, accueil des nouveaux collaborateurs, communication des statistiques liées à la sécurité lors de réunions, examens de santé, actions préventives de maintenance de la flotte, etc.

Ce qui peut être réalisé par ce type de mise en avant est corroboré par l'entité américaine de bpostgroup, Radial US, qui a affiché des résultats 80% meilleurs que la moyenne nationale américaine en termes de taux de blessures. Radial US a intégré des pratiques d'amélioration continue dans des programmes de sécurité et a organisé des événements Kaizen spécifiques à la sécurité pour améliorer les pratiques et les procédures à travers le réseau. Radial a ainsi obtenu de meilleurs résultats que l'année précédente pour tous les KPI clés de prévention des blessures (observations de sécurité fondées sur le comportement, participation au comité de sécurité et reporting sur les presque accidents).

Initiatives clés de 2023

Registre de sécurité et Baromètre des performances de sécurité

bpostgroup a mis en œuvre plusieurs initiatives en matière de santé et de sécurité. Citons notamment la création d'un espace dédié à la sécurité sur le lieu de travail. Nos collaborateurs y sont encouragés à signaler tout type d'incident en rapport avec la sécurité et peuvent également s'informer des campagnes de sécurité en cours.

Un registre de sécurité permet de suivre les contrôles de sécurité de façon structurée. Nous tirons ensuite des enseignements importants qui sont communiqués aux membres du personnel.

⁵ Pour la première fois en 2023, nous avons publié séparément le taux d'absentéisme pour (1) maladies et (2) accidents du travail. Dans le passé, notre définition était le taux d'absence non planifiée de nos collaboratrices et collaborateurs internes en raison d'accidents ou de maladies liés au travail au cours de la période de référence.

⁶ Grâce à des efforts accrus en termes de reporting, nous sommes parvenus à consolider les résultats en matière de santé et de sécurité au niveau du groupe pour la première fois en 2022.

Le baromètre des performances de sécurité est lié au Registre de sécurité. Lancé en 2019, cet instrument de bien-être amélioré mesure les performances en matière de sécurité et met fortement l'accent sur les principaux indicateurs de sécurité. En consolidant les indicateurs de performances de sécurité existants, il nous fournit une vue d'ensemble des performances de sécurité globales d'une région spécifique. Il nous permet ainsi de prioriser la zone où le besoin est le plus criant, et pour quels aspects. L'outil est désormais pleinement intégré aux processus de suivi des performances du management.

Les Safety Games (jeux de la sécurité)

Une nouvelle approche de la formation à la sécurité a été adoptée en 2022 – la "ludification". Une application envoie deux questions par jour à nos collaborateurs de façon à rafraîchir leurs connaissances. Il y a au total cinquante questions, qui varient selon les saisons. Pour chaque bonne réponse, la joueuse ou le joueur remporte dix points. Outre chez Distribution, bpost Belgique applique également le concept des Safety Games au sein de notre unité Logistics.



Signalement de risques par le biais de POINTS

POINTS est un outil de signalement mobile que nos agents des postes peuvent utiliser pour rassembler des informations concernant les risques et les incidents sur la route ou sur le lieu de travail. Ils peuvent ainsi également mettre l'accent sur des domaines qui nécessitent une action, en partageant toutes ces informations avec leurs collègues agents des postes chargés de la même tournée. Il en résulte une meilleure connaissance du terrain, ce qui permet de soutenir les débutants et les remplaçants. Il offre également une opportunité de planification et des mesures structurelles peuvent être planifiées afin d'endiguer ou de réduire les risques signalés. Le feed-back sur les mesures prises est ensuite partagé avec le personnel.

7.1.2 Bien-être du personnel

Résumé des performances

MESURES	UNITÉ	2019 (RÉFÉRENCE)	2022	2023
KPI - Enthousiasme du personnel	%	n/a ⁷	39,5	41,1
KPI - Total des heures de formation par ETP	heures par ETP	34,0	39,1	44,0

Ce n'est pas un secret mais cela fait notre fierté : nous sommes l'un des plus grands employeurs de Belgique. À ce titre, nous entendons offrir des opportunités de formation et d'éducation à tous les membres du personnel, à tout moment, et promouvoir l'inclusion pour chacune et chacun d'entre nous au sein de bpostgroup. En 2023, l'accent a été mis sur la formation du personnel aussi bien interne que temporaire, avec une augmentation considérable de 29% des heures de formation du personnel par ETP dans tout bpostgroup, par rapport à la base de référence de 2019. Ceci est principalement dû à l'augmentation du nombre d'heures de formation pour le personnel temporaire dans l'ensemble du groupe.

En 2023, 90% des collaboratrices et collaborateurs de bpostgroup ont suivi une formation (disponible en 19 langues différentes) sur le Code de Conduite. En outre, nos récentes formations DE&I visaient à permettre à notre équipe de communication de bpostgroup au niveau mondial d'exploiter le pouvoir de la langue et de créer des messages plus inclusifs et plus percutants. Une nouvelle plateforme de formation à la sécurité informatique a amené tout le personnel de Landmark Global Inc. à suivre des cours trimestriels et annuels de formation à la sécurité informatique sur des sujets tels que le hameçonnage et l'ingénierie sociale. Enfin, des sessions de formation sur les biais cognitifs ont été organisées chez Radial North America, permettant au comité de direction et à 300 managers d'acquérir des compétences et connaissances précieuses pour mener des évaluations justes et impartiales.

Chez bpostgroup, les opinions et le feed-back de nos collaboratrices et collaborateurs sont grandement valorisés, notre personnel étant en effet le moteur de l'entreprise. Pour la première fois, nous avons aligné l'enquête sur l'enthousiasme des membres du personnel "My Voice" dans l'ensemble du groupe, afin de mieux comprendre la façon dont se sentent et prestent les collaboratrices et collaborateurs au sein de l'entreprise. L'enquête est menée sur une base semestrielle, avec de fréquentes vérifications intermédiaires, et les résultats sont comparés à la référence en fonction de la région et du secteur. Les scores de satisfaction des collaboratrices et collaborateurs varient selon les régions et les équipes locales travaillent à des plans de développement en vue de consolider nos points forts et de saisir nos opportunités de développement.

Initiatives clés de 2023 : Bien-être

Radial NA - Santé mentale et Bien-être

En septembre 2022, Radial US a lancé un ERG (Employee Resource Group) dédié à la santé mentale et au bien-être, dans le but de débloquer des ressources, de réduire le stress sur le lieu de travail et en dehors et de créer un espace sûr dans lequel le personnel peut s'épanouir. En moins d'un an, nous avons pu recruter et servir plus de 160 membres actifs.

⁷ Nouveau KPI à l'échelle du groupe depuis 2022. Les scores des données historiques sur l'enthousiasme des membres du personnel sont disponibles pour bpost SA dans le rapport annuel de 2021.

À l'occasion du mois de la sensibilisation à la santé mentale, l'ERG Santé mentale et Bien-être de Radial a lancé le "Défi de la sensibilisation à la santé mentale" en mai dernier. Sur une période de 31 jours, plus de 3.580 heures de "repos et de détente" ont été accumulées par les collaborateurs dans l'ensemble du réseau. Ils/elles ont ainsi donné la priorité à leur bien-être en s'adonnant à diverses activités indépendantes du travail, parmi lesquelles l'exercice physique, la méditation, la rédaction d'un journal et la lecture.

Le nombre de nos membres de l'ERG ne cesse de croître et, rien qu'au cours des six derniers mois, leur nombre total a augmenté de 281 % depuis son lancement à l'automne 2022. En juillet 2023, nous avons accueilli plus de 200 collaborateurs à notre événement mensuel virtuel, au cours duquel nous avons exploré la façon dont des professionnels qui ont un travail très prenant peuvent atteindre le bien-être. Notre ERG Santé mentale & Bien-être continue d'accueillir divers événements virtuels, dont les plus récents sont "Aborder la prévention du suicide" et "Comment engendrer une bonne santé par l'humour".

Re-Connect : Projet pilote Maladie de moyenne ou longue durée

Ces dernières années, le nombre de personnes touchées par une maladie de moyenne ou longue durée a sensiblement augmenté, ce qui a un impact énorme sur notre société et l'économie en général. En réaction à ce phénomène, bpostgroup a introduit Re-Connect, une nouvelle approche visant à soutenir son personnel. Déployé sur 3 sites, ce projet pilote poursuit un double objectif : aider les collaborateurs de bpostgroup à retourner au travail et améliorer leur bien-être. Des assistants sociaux du service de prévention psychosociale prennent contact avec les collaborateurs qui sont en congé de maladie depuis 15 jours et facilitent la "reconnexion" avec différentes parties prenantes. La participation a également été étendue aux moments de consultation mensuels, les membres du personnel absents faisant l'objet d'un suivi, le soutien psychosocial s'étant par ailleurs avéré bénéfique.

Les réunions principales des RH sont essentielles pour aborder la complexité des problèmes liés à l'absentéisme. Au cours de ces réunions régulières, divers experts en ressources humaines (partenaires commerciaux, administration, service juridique, service disciplinaire) abordent les différents processus, outils, procédures et pratiques. Cela nous a permis de continuer à nous aligner sur les nombreux domaines impactés par l'absentéisme.

Grâce aux efforts et à la coopération des différents acteurs (assistants sociaux, direction locale, RH), le projet pilote Re-Connect sera prolongé jusqu'en 2024.

La plus grande équipe de Belgique

La fin de chaque année apporte son lot de défis, qu'ils soient nouveaux ou anciens. L'année 2023 n'a pas échappé à cette règle. Nous avons traversé cette période mouvementée ensemble, en réalisant de grandes choses malgré tous les fâcheux événements auxquels nous avons été confrontés. Depuis 2020, les volumes de colis ont connu une augmentation record d'année en année et nos volumes de 2023 n'avaient jamais été aussi élevés. Entre le Black Friday et la Saint-Sylvestre, bpostgroup a livré plus de 15 millions de colis en Belgique, un total impressionnant qui a atteint un pic de 700.000 colis en une seule journée.

Nous avons abordé la situation sans sourciller, car les collaborateurs de bpostgroup font tous partie de la "plus grande équipe de Belgique" et de nos précieux "Collaborateurs". Vous avez mis tout votre cœur et toute votre âme à accomplir cette tâche en cette période magique ! Près de 500 collègues des services de support ont retroussé leurs manches pour aider à gérer ces volumes phénoménaux, en participant à la collecte, à l'encodage, au tri et à la distribution de lettres et de colis. Le résultat ? Des clients satisfaits et reconnaissants, qui ont régulièrement manifesté leur gratitude tout au long de cette période longue et intense.

Initiatives clés de 2023 : Formation et développement

Training Academy et Experience Centers de DynaGroup

En 2022, DynaGroup a converti ses installations de formation en Experience Centers. Ces installations ultramodernes sont désormais à la disposition de chaque dépôt Dynalogic. L'accent est mis à la fois sur les compétences générales requises pour une expérience client parfaite, ainsi que sur les compétences plus poussées, comme l'installation d'une machine à laver ou l'assemblage d'un lit d'hôpital sur le site d'un client.

Le Programme de développement Talent Wheel

DynaGroup dispose de son propre programme de formation et de développement de talents : Talent Wheel. Chaque collaboratrice ou collaborateur a un talent qui lui est propre et Dyna désire l'aider à le développer.

"Nous croyons fermement que nos collaborateurs font la différence au quotidien ! La création de ce cadre nous aide à développer nos valeurs Dyna et à fournir à nos collaborateurs les programmes nécessaires pour évoluer continuellement dans leur carrière au sein de Dyna."





Formation en ligne des gestionnaires du personnel, bpost Belgium

Lorsque des cadres sont nommés, ils reçoivent une formation sur place concernant leurs tâches, devoirs et responsabilités en matière de santé et de sécurité, par l'intermédiaire d'Atalanta et de "Eye for Talent". En introduisant un cours de recyclage obligatoire tous les trois ans, composé de 10 modules en ligne, nous touchons davantage de cadres et sommes ainsi mieux en mesure de contrôler et de démontrer qui a suivi la formation ou non. À leur tour, les cadres peuvent assumer plus rapidement leurs responsabilités professionnelles et intégrer ces missions légales dans leurs activités quotidiennes. En 2023, nous avons atteint 98 % de nos cadres opérationnels grâce à cette initiative de formation en ligne.

DUO for a JOB

Depuis plusieurs années déjà, bpostgroup collabore avec DUO for a JOB, l'organisation gantoise de coaching intergénérationnel. bpostgroup propose une formation à des managers expérimentés de plus de 50 ans pour qu'ils deviennent des mentors pour de jeunes demandeurs d'emploi issus de l'immigration, augmentant ainsi leurs chances de trouver un emploi. En 2023, 11 personnes ont été encadrées par des managers de bpostgroup, ce qui porte le total à 60 depuis le début de la collaboration.

7.2 Défendre la diversité, l'équité et l'inclusion (DE&I) au sein du groupe

Avancées dans la réalisation de nos objectifs

La diversité, l'équité et l'inclusion sont des valeurs fondamentales au sein de bpostgroup et nous continuons d'avancer dans la réalisation de nos objectifs immédiats et au-delà.

AMBITION	OBJECTIF 2025	AVANCÉES DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS EN 2023	RÉALISATIONS 2023	REGARD PORTÉ VERS L'AVANT
Être un employeur de l'inclusion et de l'égalité des chances où toutes les personnes, quels que soient leur origine ethnique, leur milieu social, leur religion, leur genre, leur âge ou leur handicap (visible ou non), se sentent les bienvenues et soient valorisées.	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation du taux de représentation des femmes aux postes à responsabilité à 45% à l'horizon 2025 par rapport au niveau de référence de 2019. 	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de 1,5% chez bpostgroup par rapport à l'année de référence 2019 Augmentation de 9% chez bpost SA, par rapport à l'année de référence 2019 	<ul style="list-style-type: none"> Expansion des cours de formation DE&I dans l'ensemble du groupe de façon à encourager un comportement respectueux sur le lieu de travail Mise en œuvre de la Politique du groupe en matière de DE&I "tolérance zéro pour les comportements inappropriés". Le nombre d'adhésions à WIN a augmenté de 5% dans les centres de fulfilment de Radial. 	<ul style="list-style-type: none"> Extension de la campagne de respect à 100 % Women@Sorting à deux nouveaux centres de distribution Initiative XandY se concentrant sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée en 2024

Résumé des performances

MESURES	UNITÉ	2019 (RÉFÉRENCE)	2022	2023
KPI - Proportion de femmes à un poste à responsabilité	%	37,8	37,0	38,3
Proportion de femmes au niveau exécutif du groupe ⁸	%	28,6	28,6	14,3
Proportion de collaboratrices	%	35,7	34,5	35,0

⁸ Le niveau exécutif est défini comme l'Executive Committee du groupe (ExCo), comme indiqué dans notre [gouvernance de la direction](#).

La diversité est un fait. L'inclusion est notre choix. Chez bpostgroup, nous avons l'ambition d'être un employeur garantissant l'égalité des chances au moyen d'une culture participative, où toutes les personnes, quels que soient leur origine ethnique, leur milieu social, leur religion, leur genre, leur âge ou leur handicap (visible ou non), se sentent les bienvenues et valorisées

Nous comptons plus de 33.000 collaboratrices et collaborateurs à travers le monde, soit 112 nationalités, qui mettent chaque jour leur savoir-faire au service de nos clients et de notre entreprise. Nous mettons tout en œuvre pour créer un environnement où chacune et chacun puisse être soi-même, respecté(e) et apprécié(e) pour ses compétences.

Nous continuons à investir dans des initiatives de groupe telles que les cours de formation DE&I, la politique du groupe en matière de DE&I "tolérance zéro pour les comportements inappropriés", XandY, le réseau Women's Initiative Network (WIN), Women @ Sorting, Pride2b, ainsi que l'expansion des initiatives s'adressant aux personnes atteintes d'un handicap (toutes décrites ci-dessous dans les initiatives clés de 2023).

Nous pouvons nous enorgueillir d'être en bonne voie pour atteindre l'objectif de 45% de femmes dans les postes à responsabilité en Belgique ; nous avons déjà atteint 41% en 2023, soit une augmentation de près de 9% par rapport à 2019. Toutefois, des progrès restent à faire pour accroître la représentation des femmes dans les postes à responsabilité au sein des filiales de bpostgroup. Après le départ d'une femme membre de l'Executive Committee au troisième trimestre 2023, la part des femmes dans l'Executive Committee a diminué. Le Conseil d'Administration et l'Executive Committee de bpostgroup s'efforcent de promouvoir la diversité au sein de l'équipe dirigeante, qui ne cesse de croître.

Initiatives clés de 2023

La DE&I en action

Women@sorting – 100 % respect

Soutenu par une équipe pluridisciplinaire et le service psychosocial et le management de nos installations de tri ont dressé un plan d'action ciblé par étapes pour encourager l'inclusion et le respect des femmes dans les centres de tri. En 2022, un plan d'action a été déployé avec le lancement de "All unique, all bpostgroup" recentré sur le sexisme, la sensibilisation et la formation par le responsable de la diversité et de l'inclusion, et conseiller en prévention psychosociale.

Après le succès rencontré par le plan d'action par étapes ciblé 2022 visant à promouvoir le respect à 100 % des femmes sur site dans notre centre de tri à Bruxelles, nous avons décidé de déployer le projet dans 2 centres de distribution. Sur la base d'une analyse des commentaires de collaborateurs à l'occasion de groupes de discussion, nous avons coopéré étroitement avec le management pour davantage sensibiliser l'équipe à lutter contre les agressions physiques et verbales par des tiers et encourager un comportement respectueux sur le lieu de travail. De nombreuses initiatives sont en place pour soutenir les différentes entreprises et nous disposons également d'outils pour aider les membres du personnel confrontés à des actes d'agression et promouvoir des contacts respectueux. Cela inclut notamment le renforcement de la sensibilisation, des groupes de discussion, des modèles pour rédiger un rapport de police, un rapport individuel, etc., ainsi que des contacts avec la police de la région bruxelloise en vue d'une collaboration.



Women's Initiative Network (WIN)

Fondé en 2014, le réseau Women's Initiative Network (réseau d'initiatives de femmes - WIN) a pour mission d'"autonomiser les femmes et leurs alliés" en leur fournissant les compétences et les ressources nécessaires pour les aider à devenir des leaders d'opinion au niveau mondial. En 2022, Radial US a accueilli virtuellement la conférence annuelle WIN qui a attiré environ 100 participantes et participants. En partenariat avec Lumière Sciences, les personnes présentes ont eu l'occasion de découvrir les sept rôles de leadership au sein de chaque organisation.

En 2023, nous avons augmenté le nombre de membres de WIN de 5 % en l'étendant aux Fulfillment Centers, grâce au partenariat et au soutien des responsables régionaux et des liaisons avec les sites. La conférence annuelle d'une journée qui s'est tenue en juin a été suivie par 50 % de nos membres en personne et par 45 membres virtuellement. Il s'agissait d'un événement consacré au développement personnel et professionnel, au cours duquel les membres ont pu améliorer leur connaissance de soi et apprendre comment interagir avec les autres de manière plus efficace et plus compatissante en complétant la "Taking Flight DISC Assessment".

XandY

Notre groupe de ressources pour notre personnel, XandY, a connu une excellente année 2023. L'objectif de cette communauté de femmes cadres tout au long de l'année était d'approfondir le thème de l'affirmation de soi et de la confiance en soi.

Plusieurs activités ont ainsi été à l'ordre du jour, notamment un webinaire sur les mythes qui freinent les femmes, des discussions de groupe et des débats sur le leadership et les défis pour les femmes. Le débat sur le leadership et les défis s'est conclu par une conférence magistrale sur le thème du leadership équilibré, donnée par Michèle Mees, principale oratrice et ambassadrice mondiale pour l'inclusion et le leadership inclusif et auteure de *The Balanced Leader*.



Pride2b

Pride2b est notre plus récent Employee Resource Group. Il vise à créer une communauté dans laquelle les gens se sentent en sécurité et peuvent donner et recevoir un soutien sur des sujets se rapportant à la communauté LGBTQIA+. Son lancement au début de l'année 2023, en partenariat avec l'association sans but lucratif Open@Work, a coïncidé avec la première participation de bpostgroup, conjointement avec une douzaine de collègues, à l'événement Belgian Pride à Bruxelles. Nous sommes fiers d'adhérer à cette initiative visant à promouvoir la tolérance, l'inclusion et la diversité sur le lieu de travail.



Young bpostgroup

Young est une communauté ouverte aux jeunes cadres (âgés de maximum 38 ans) qui compte actuellement environ 250 membres. En 2023, Young a organisé plusieurs événements à fort impact dans le but de mieux faire connaître bpostgroup. Ces activités comprenaient entre autres une rencontre visant à mettre en contact de jeunes talents au sein de l'entreprise et le top management, de même qu'une visite des installations belges d'Active Ants. Un événement conjoint avec la communauté des jeunes de Proximus a également eu lieu.



Formation DE&I

Formation à la communication sur la DEI de Radial

En 2023, un certain nombre de formations sur la diversité, l'équité et l'inclusion ont été organisées pour les cadres. Celles-ci comprenaient entre autres :

- une formation sur les préjugés cognitifs pour l'évaluation des talents en matière de leadership, afin de doter notre comité de direction ainsi que plus de 300 gestionnaires du personnel de compétences et de connaissances précieuses leur permettant de procéder à des évaluations justes et impartiales. En améliorant la prise de conscience des préjugés cognitifs, nos dirigeants peuvent mettre en œuvre des stratégies d'atténuation afin de garantir un processus d'évaluation plus transparent et plus inclusif. À son tour, cela permettra d'identifier et de développer les talents de leadership en fonction de réels mérites et potentiels.
- une formation DEI avec des responsables du personnel à Mississauga, Canada, qui avait pour but de former une quinzaine de dirigeants à solliciter activement la contribution de personnes ayant des parcours et des expériences différents, à utiliser des données objectives et des paramètres établis sur lesquels fonder les décisions et à utiliser des cadres structurés pour le processus d'évaluation, minimisant ainsi le risque de jugement subjectif.
- une formation à la communication inclusive pour l'équipe de communication mondiale de bpostgroup, visant à explorer l'importance d'un langage inclusif dans les communications internes et externes, et à recevoir des conseils pratiques sur son application dans des situations de gestion de crises.

Formation des recruteurs de bpostgroup

En 2023, les recruteurs de bpostgroup ont fait le premier pas sur la voie de la diversité et de l'inclusion grâce à une formation élaborée en collaboration avec UNIA, une institution publique indépendante qui lutte contre la discrimination et encourage l'égalité en Belgique. Le programme était axé sur l'importance d'identifier des préjugés inconscients à chaque étape du processus de recrutement, ainsi que sur la façon de sensibiliser les responsables investis d'une fonction de recrutement.

Campagne TADA

TADA est une association sans but lucratif qui propose des activités extrascolaires à de jeunes enfants issus de milieux socialement vulnérables. Son objectif est de les aider à se familiariser avec la société belge et ses entreprises. Pour la période 2023-2025, bpostgroup s'est engagée à ouvrir ses portes un samedi et à donner à ces enfants l'occasion de découvrir les différents métiers qui y sont exercés, tels que la livraison de colis, le tri, etc. L'an dernier, 30 enfants en tout ont été accueillis dans notre Mail Center de Schaerbeek.



7.3 En résumé : la valeur sociale chez bpostgroup

La valeur sociale couvre tous les aspects des activités de bpostgroup, dans le cadre desquelles il est fondamental d'être un employeur ayant un impact positif sur la société. Les exemples que nous avons en l'occurrence examinés ne sont que quelques-unes des nombreuses initiatives que nous déployons à l'échelle mondiale au profit de nos collaboratrices et collaborateurs et de la société dans son ensemble. Certains des changements que nous entreprenons prendront du temps à se concrétiser, tandis que d'autres sont déjà pleinement opérationnels. Ce qui devrait toutefois être clair, c'est l'enthousiasme indéfectible de bpostgroup en faveur de la valeur sociale, aujourd'hui et demain. Une chose est sûre en effet : sans notre personnel, nos collaboratrices et collaborateurs, il ne peut y avoir de bénéfices !

10. Annexes

Glossaire

Abréviations

- **Loi de 1991** : la loi du 21 mars 1991 sur la réforme de certaines entreprises publiques économiques, telle que modifiée de temps à autre
- **MAP** : mesures alternatives des performances (en anglais, APM)
- **CSA** : Code des Sociétés et des Associations
- **Belgium** : les business units Mail, Parcels et Retail en Belgique
- **IBPT** : l'Institut Belge des services Postaux et Télécommunications
- **bpost Belgium** : bpost SA, Freight4U, speos, Brucargo et Radial Belgium
- **bpostgroup** : bpost SA et ses filiales
- **bpost SA ou la Société** : bpost NV/SA, une société anonyme de droit public constituée et existant en vertu du droit belge, ayant son siège social au Boulevard Anspach 1, bte 1 à 1000 Bruxelles (Belgique) et enregistrée auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0214.596.464 (RPM Bruxelles)
- **BU** : Business Unit (entité opérationnelle)
- **B2B** : business to business (commerce interentreprises)
- **B2C** : business to consumer (de l'entreprise au consommateur)
- **Capex** : montant total investi dans les immobilisations
- **CEO** : Chief Executive Officer (administrateur délégué) (pour faciliter la compréhension, toute référence au "CEO" dans le présent rapport s'entend comme une référence au CEO ou au CEO *ad interim*, sauf mention contraire).
- **Code de Gouvernance d'Entreprise** : le Code de Gouvernance d'Entreprise belge de 2020
- **CSRD** : Corporate Sustainability Reporting Directive (directive relative au reporting sur le développement durable des entreprises)
- **CSDDD** : Corporate Sustainability Due Diligence Directive (directive relative au devoir de diligence des entreprises en matière de développement durable)
- **D&A** : depreciation and amortization (amortissements et dépréciations, A&D)
- **EAT** : Earnings After Taxes (résultats après impôts)
- **EBIT** : Earnings Before Interests and Taxes (résultats avant intérêts et impôts)
- **EBITDA** : Earnings Before Interests, Taxes, Depreciation and Amortization (résultats avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement)
- **E-Logistics Eurasia** : E-Logistics Europe et Asie
- **E-Logistics N. Am.** : E-Logistics Amérique du Nord
- **ECL** : Expected Credit Losses (pertes de crédit attendues)
- **ERM** : Enterprise Risk Management (gestion des risques d'entreprise)
- **ERP** : Enterprise Resource Planning (planification des ressources d'entreprise)
- **ESRS** : European Sustainability Reporting Standards (normes européennes en matière de reporting sur le développement durable)
- **EUR** : euro
- **EY** : EY Réviseurs d'Entreprises SRL
- **FTE** : full time equivalents (équivalents temps plein ou ETP)
- **GES** : gaz à effet de serre
- **GRI** : Global Reporting Initiative (initiative mondiale sur les rapports de performance)
- **ICT** : Information and Communication Technology (technologies de l'information et de la communication)
- **IFRS** : International Financial reporting Standards (normes internationales d'information financière)
- **LTIP** : long-term incentive plan (plan d'intéressement à long terme)
- **NAC** : Net avoided cost (coût net évité)
- **NPS** : Net Promotor Score (taux de recommandation net)
- **Opex** : charges d'exploitation
- **PUC** : Projected Unit Credit (unité de crédit projetée)
- **PUDO** : Pick-Up and Drop-Off point (point de collecte et de dépôt)
- **PVMD** : PVMD Réviseurs d'Entreprises SC
- **Politique de rémunération** : politique de rémunération de bpost approuvée par l'Assemblée générale des Actionnaires de la Société
- **SBTi** : Science Based Targets initiative (initiative basée sur des objectifs scientifiques)
- **SFPI** : la Société Fédérale de Participations et d'Investissement
- **SIEG** : Services d'intérêt économique général
- **VTC** : valeur totale des contrats
- **OSU** : obligations du service postal universel
- **WACC** : Coût moyen pondéré du capital (en anglais, WACC)

Définitions

Absentéisme

L'absentéisme est le taux d'absence non planifiée des collaboratrices et collaborateurs internes en raison d'accidents du travail ou de maladies professionnelles pendant la période de référence. Il se calcule en divisant le nombre total de jours d'absence des collaboratrices et collaborateurs au cours de l'année considérée par le nombre d'heures travaillées au cours de cette même année, multiplié par 100.

Compensation des émissions de carbone

Une compensation carbone est une réduction ou une élimination des émissions de dioxyde de carbone ou d'autres gaz à effet de serre destinée à compenser des émissions produites ailleurs. Les compensations se mesurent en tonnes d'équivalent dioxyde de carbone (CO₂eq). bpost compense les émissions de carbone générées par ses activités de traitement du courrier depuis 2020. Avec South Pole, nous levons des fonds pour des projets climatiques certifiés Gold Standard afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les pays émergents. Pour chacun de ces projets, nous contribuons également aux ODD clés de l'ONU, tels que l'action climatique, la vie sur terre, les communautés durables, l'éradication de la pauvreté ou la bonne santé.

Émissions CO₂ eq.

bpostgroup utilise le Greenhouse Gas Protocol - A Corporate Accounting and Reporting Standard (édition révisée) ainsi que la méthodologie commune de l'UPU (Union postale universelle), de PostEurope et de l'IPC (International Postal Corporation), "GHG Inventory standard for the postal sector last version 2010 standard", pour collecter les données d'activité et calculer les émissions. bpostgroup fournit uniquement un rapport sur les émissions de CO₂. Les émissions de HFC provenant de la réfrigération ou de la climatisation sur site sont négligeables. Les émissions de NH₄, N₂O, PFC ou SF₆ sont négligeables et peu pertinentes en ce qui concerne les activités de bpost. Par conséquent, le programme GES de l'IPC n'a pas inclus ces émissions parmi les émissions à surveiller. La majorité des facteurs de conversion utilisés sont dérivés de l'IPC ou fournis directement par le fournisseur concerné.

bpostgroup établit un reporting concernant le

- Scope 1 : émissions directement liées à nos activités : principalement les émissions de notre flotte (camions, camionnettes, voitures de société...) et le chauffage de nos bâtiments (gaz naturel et mazout de chauffage).
- Scope 2 : émissions liées aux achats d'électricité et de chauffage
- Scope 3 : émissions liées aux déplacements des collaboratrices et collaborateurs, transports sous-traités, achats de biens et services, déchets, voyages d'affaires, émissions en amont générées par les achats de carburant.

Taux de change constant

Les chiffres, publiés en devise locale, de la période comparable précédente sont convertis en recourant aux taux de change appliqués pour la période couverte par le présent rapport.

Satisfaction du client

La satisfaction du client est un indicateur de l'opinion des clients à l'égard des services que nous avons fournis au cours de la période couverte par le présent rapport. Au sein de bpostgroup, nous mesurons l'expérience et la fidélité de nos clients sur la base du Net Promoter Score (NPS) sur une échelle de -100 à 100. Les scores NPS des clients B2B et des clients B2C sont publiés séparément. bpost réalise également une enquête de satisfaction client qui inclut à la fois des clients particuliers et professionnels.

Taux d'imposition effectif

Charge d'impôt sur le revenu/bénéfice avant impôt.

Score d'enthousiasme du personnel

L'enthousiasme des collaboratrices et collaborateurs est déterminé par un tiers indépendant au moyen d'une enquête portant sur leur enthousiasme. L'enthousiasme des membres du personnel correspond à la mesure dans laquelle leur travail les inspire. Les collaboratrices et collaborateurs enthousiastes tirent de l'énergie de leur travail, en sont fiers et considèrent qu'il a du sens.

Rotation du personnel

Le nombre de collaborateurs internes (en nombre de personnes) ayant quitté l'entité au cours de la période de référence. Le collaborateur en question a quitté l'entité et n'est plus rémunéré par cette dernière. Il se calcule en divisant le nombre total de collaborateurs ayant quitté l'entité au cours de la période de référence (année X) par le nombre moyen de collaborateurs de l'année X et de l'année X-1 multiplié par 100.

Consommation d'énergie

Énergie totale consommée en kWh par les bâtiments et par les activités à l'intérieur des bâtiments, à l'exclusion de la consommation d'énergie pour le transport et la logistique, pendant la période considérée. Il s'agit de l'électricité, du gaz naturel, du mazout de chauffage, du chauffage urbain, du fioul consommé pour les générateurs et du gazole pour les chariots élévateurs.

Taux d'incidence

Le taux d'incidence de blessures correspond au nombre d'accidents du travail pendant l'année considérée par million d'heures travaillées par les employés. C'est un indicateur du niveau de santé et de sécurité sur le lieu de travail. Il se calcule en divisant le nombre d'accidents du travail pendant l'année considérée par le nombre total d'heures travaillées pendant cette même année, multiplié par un million d'heures travaillées.

Heures de formation à la santé et la sécurité

La formation à la santé et à la sécurité est une formation officielle destinée à sensibiliser et à prévenir tout risque pour la santé et la sécurité (en vue de mettre en œuvre des procédures de santé et de sécurité), et à fournir des instructions qui aideront à garantir la sécurité et le bien-être de tous les employés ou du personnel temporaire. La formation à la sécurité couvre des sujets tels que la prévention des accidents et la promotion de la sécurité, le respect des règles de sécurité, l'utilisation des équipements de protection individuelle, la sécurité des produits chimiques et des matières dangereuses, et les procédures d'intervention en cas d'urgence sur le lieu de travail. Au sein de bpostgroup, cela s'applique au nombre total d'heures de formation à la santé et à la sécurité reçues par les employés ou le personnel temporaire au cours de la période de référence.

Livraison écologique du dernier kilomètre

Chez bpostgroup, la livraison écologique du dernier kilomètre fait référence aux colis livrés selon une méthode où le dernier kilomètre ne produit aucune émission - à pied, à vélo, à vélo électrique, en camionnette électrique ou dans un distributeur de colis.

Journées perdues

Les journées perdues correspondent au nombre de jours d'arrêt de travail dus à des accidents de travail impliquant des collaborateurs, à l'exclusion des jours où le collaborateur n'aurait pas travaillé (c'est-à-dire qu'on exclut les week-ends, jours fériés, journées à temps partiel, par exemple).

Nouvelles recrues

Le nombre total de nouvelles recrues correspond à l'effectif total de nouveaux collaborateurs internes pour l'année considérée.

Accidents du travail

Nombre total d'accidents du travail ayant entraîné un arrêt de travail ou un décès au cours de la période considérée.

Nombre total d'heures de formation

Il s'agit du nombre total d'heures de formation reçues par les collaborateurs internes ou le personnel temporaire de l'entité pendant la période considérée. Elles comprennent la formation, l'instruction et/ou l'éducation planifiées pour les collaborateurs ou les intérimaires, payées par l'entité, pendant et en dehors des heures de travail pendant la période considérée. Les formations formelles sont organisées en collaboration avec un formateur (interne ou externe) ou un organisme d'enseignement. Les formations se rapportent directement ou non à l'activité professionnelle et peuvent se dérouler sur site ou hors site.

Rotation volontaire du personnel

La rotation volontaire du personnel correspond au nombre de collaborateurs internes (en nombre de personnes) ayant quitté volontairement l'entité au cours de la période de référence. Le collaborateur en question a quitté l'entité et n'est plus rémunéré par cette dernière. Le nombre déclaré comprend tous les collaborateurs qui quittent volontairement l'organisation, par exemple en démissionnant ou en partant en retraite anticipée. Il se calcule en divisant le nombre total de collaborateurs ayant quitté volontairement l'entité au cours de la période de référence (année X) par le nombre moyen de collaborateurs de l'année X et de l'année X-1 multiplié par 100.

Femmes occupant des postes à responsabilité

Le nombre de collaboratrices internes occupant des postes à responsabilité dans l'entité au 31 décembre. Il s'agit des postes de haute direction, de cadre supérieur, de cadre moyen et de cadre junior.

Degré de gravité

Le degré de gravité est une mesure de sécurité utilisée pour évaluer le degré de criticité ou de gravité des blessures et des maladies au cours d'une période donnée, avec le nombre de jours perdus par accident comme indicateur de gravité. Il se calcule en divisant le nombre total de jours perdus au cours de l'année considérée par le nombre d'heures travaillées au cours de cette même année, multiplié par 1.000 heures travaillées.

Fournisseurs de rang 1

Fournisseurs qui représentent au moins 80 % des achats effectués au cours de la période considérée.

Prix et distinctions

bpostgroup s'est vu octroyer les distinctions suivantes pour son approche en matière de développement durable:



bpostgroup est un des 20 membres du BEL[®] ESG, qui fait partie de la famille des indices BEL. Euronext Brussels a lancé le BEL[®] ESG, un nouvel indice boursier qui identifie et suit les sociétés cotées au sein des indices BEL[®] 20 et BEL[®] Mid ayant mis en œuvre les meilleures pratiques environnementales, sociétales et de gouvernance ("ESG").



bpost a reçu le label CO2-Neutral[®]. Il constitue la garantie que bpost calcule, réduit et compense son impact climatique aux niveaux local et mondial. Ce label ne peut être obtenu que par des efforts sérieux en faveur du climat et est reconnu par Vinçotte, un organisme de certification international indépendant.



Sustainalytics fournit des recherches, des notations et des données analytiques sur l'environnement, les aspects sociétaux et la gouvernance (ESG) aux investisseurs institutionnels et aux entreprises. bpost a obtenu la notation "risque faible" et se place ainsi 37e sur 398 dans le classement du secteur.



La méthodologie d'évaluation EcoVadis permet d'évaluer dans quelle mesure une entreprise a intégré les principes du développement durable/de la responsabilité sociale d'entreprise dans ses activités et son système de gestion. La médaille d'argent 2023 EcoVadis (67/100) a été décernée à bpostgroup, qui se place dès lors dans le 90e percentile.



bpostgroup figure dans l'Ethibel Sustainability Index (ESI) Excellence Europe. L'ESI Excellence Europe recense les actions de 200 entreprises européennes ayant les meilleurs résultats en matière de responsabilité sociale et environnementale. Ce registre est mis à disposition des investisseurs qui souhaitent créer des fonds d'investissement durables. Chaque entreprise figurant dans ce registre fait régulièrement l'objet d'une analyse approfondie par Forum Ethibel, qui lui attribue ensuite une note actualisée.



MSCI est un fournisseur de premier plan d'outils et de services d'aide à la décision pour la communauté mondiale des investisseurs. bpost a reçu un score A.



Le CDP (Carbon Disclosure Project) gère le système mondial de divulgation pour les investisseurs, les entreprises, les villes, les états et les régions afin de gérer leur impact environnemental. bpostgroup a reçu un score B pour le changement climatique en 2023, supérieur au C de la moyenne du secteur pour le transport intermodal et la logistique.

À propos de nos états non financiers consolidés

Les états non financiers consolidés du présent rapport sont structurés selon les thèmes que nous jugeons pertinents. bpostgroup a fourni les informations citées dans cet index du contenu GRI pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 en se référant aux normes GRI. L'index du contenu GRI est disponible dans l'annexe : Index du contenu GRI.

Périmètre et limites

Les informations utilisées pour ces états non financiers consolidés, collectées auprès de nos business units mondiales, reposent sur les informations disponibles dans le cadre du reporting interne. Sauf indication contraire, les informations concernent l'année civile 2023 et couvrent toutes les activités de bpost, y compris celles de ses filiales.

La liste complète des filiales de bpost figure dans les états financiers consolidés de bpost. Nous définissons une filiale comme une entité dans laquelle bpost détient plus de 50% des actions et qui est significative en termes de chiffre d'affaires et de personnel. Les filiales prises en compte dans les données faisant l'objet du rapport sont énumérées ci-dessous.

ENTITES DE BPOST	PROPRIETE	PERIMETRE
bpost SA	100 %	Oui
Euro-Sprinters	100 %	Oui
AMP	100 %	Oui
Freight4U	100 %	Oui
SPEOS	100 %	Oui
DynaGroup (y compris Leen Menken)	100 %	Oui
Landmark Global Inc. Amérique du Nord (y compris Landmark Trade Services)	100 %	Oui
Landmark Global UK	100 %	Oui
Landmark Global APAC	100 %	Oui
Radial North America	100 %	Oui
Radial Europe (Belgique, Allemagne, Italie, Pologne, Pays-Bas, Royaume-Uni)	100 %	Oui
Active Ants	100 %	Oui
Apple Express	100 %	Oui
FDM Warehousing	100 %	Oui
IMX France	68,6 %	Oui
Aldipress	100 %	Oui

Les filiales comprises dans le périmètre sont incluses à la date d'acquisition. Si la filiale a été acquise ou vendue en 2023, les données ne portent que sur la période postérieure/antérieure à la date d'acquisition/de vente.

Vérification externe

DNV, un organisme externe, vérifie la qualité des données relatives aux émissions de CO2 de bpostgroup selon les normes ISO 14064. Par ailleurs, AIB Vincotte a décerné à bpost la certification ISO 14001 pour ses sites stratégiques en Belgique. bpost s'attèle à formaliser davantage le processus et l'outil de reporting des données des filiales de bpost avant de soumettre l'ensemble de son reporting de Développement durable pour vérification externe.

Pour de plus amples informations sur notre gouvernance, nos récompenses et nos partenariats en matière de Développement durable, nous renvoyons à notre [site web](#).

Références à des documents externes

Concernant notre Gouvernance en matière de développement durable, veuillez consulter la <https://bpostgroup.com/fr/developpement-durable/gouvernance-en-matiere-de-durabilite/gouvernance-en-matiere-de-durabiliterubrique> suivante sur notre site web.

Pour en savoir plus sur la façon dont nous nous engageons auprès de nos parties prenantes, veuillez consulter la <https://bpostgroup.com/fr/developpement-durable/gouvernance-en-matiere-de-durabilite/engagement-des-parties-prenantesrubrique> suivante sur notre site web.

Le rapport annuel intégré 2023 de bpostgroup a été préparé en se référant aux normes GRI. Notre évaluation de l'importance relative et l'index du contenu GRI de ce rapport sont disponibles dans les annexes : Index du contenu GRI et annexe : sections sur la matérialité et le dialogue avec les parties prenantes de ce rapport, ainsi que sur notre [site web](#).

Pour un aperçu des récompenses et partenariats de bpost, veuillez consulter l'annexe : Récompenses et distinctions, et la [rubrique suivante](#) sur notre site web.

Évaluation de la Double Matérialité et Implication des parties prenantes

En raison de l'attention croissante que lui portent les autorités, les marchés financiers, les clients, les consommateurs et les membres du personnel, la durabilité économique, sociale et écologique est un impératif majeur pour bpostgroup. Nous nous efforçons de créer de la valeur pour toutes les parties prenantes et aspirons à comprendre et à agir sur les sujets pertinents pour notre entreprise et nos parties prenantes.

La directive CSRD requiert des entreprises qu'elles publient des informations sur le développement durable s'appuyant sur l'ESRS et une analyse de double matérialité. Cette analyse évalue dans les deux sens l'impact de leurs activités sur les personnes et l'environnement et la manière dont les questions de développement durable les affectent.

Cette évaluation indépendante de la double matérialité a été entreprise en 2023. Le résultat a façonné notre stratégie d'entreprise et nos rapports en réponse aux sujets considérés comme les plus pertinents.

L'identification de ces thèmes ESG s'est faite par le biais d'un processus d'engagement solide et structuré avec les principales parties prenantes internes et externes et les experts en la matière. Sept thèmes ont été sélectionnés, englobant les impacts les plus significatifs de bpostgroup sur l'ESG, ainsi que les risques et opportunités les plus importants pour bpostgroup.

L'évaluation de la double matérialité a été menée conformément aux normes européennes de rapport sur le développement durable ESRS 1. Elle s'est également inspirée des directives de la Global Reporting Initiative (GRI 2021) et du Sustainability Accounting Standards Board (SASB), qui permettent aux organisations de fournir des informations sectorielles sur le développement durable concernant les risques et les opportunités qui affectent la valeur de l'entreprise.

L'évaluation de double matérialité a couvert les chaînes de valeur de la BU Belgium, d'E-Logistics Eurasia et d'E-Logistics North America. L'équipe chargée du développement durable et les parties prenantes internes et externes ont donné leur avis sur l'évaluation de la double matérialité, ce qui a permis de dresser une liste de 15 thèmes, classés par ordre de pertinence. Ces avis et attentes ont ensuite été présentés pour discussion lors de la réunion du Conseil d'Administration, où le seuil a été fixé d'après une série de considérations.

Sept thèmes ont été retenus :



Ce processus a été très important pour aider bpostgroup à déterminer l'approche la plus efficace pour améliorer les performances ESG de l'entreprise tout en les intégrant dans l'activité. Les résultats de cette évaluation de la double matérialité ont joué un rôle essentiel dans l'élaboration des objectifs définis dans le Plan stratégique de l'entreprise. Ces sept thèmes serviront également de structure à une feuille de route qui guidera l'action dans l'ensemble du groupe.

Nous avons appliqué une procédure structurée en cinq phases afin d'identifier les enjeux pertinents pour bpostgroup :

Phase 1 : Cartographie de la chaîne de valeur de bpostgroup : l'analyse de la chaîne de valeur de l'entreprise a couvert 3 champs d'action :

1. En amont (matériaux et fournisseurs)
2. Les opérations propres (y compris les partenaires commerciaux et les sous-traitants),
3. En aval (clients et consommateurs finaux)

L'objectif était de cartographier la chaîne de valeur sur la base de quatre domaines clés : 1) quelles entités 2) réalisent quel type d'activités 3) à quel stade de la chaîne de valeur, 4) affectant quel type de parties prenantes. En visualisant précisément ce qui se passe lors de chaque phase, nous avons pu nous assurer que l'analyse de matérialité des thèmes ESG, y compris les impacts, risques et opportunités, s'étendait au bon champ d'application à la phase 2.

bpostgroup possède cinq chaînes de valeur distinctes réparties sur trois business units géographiques :

1. e-commerce et logistique (logistique transfrontalière, fulfilment et distribution sur le dernier kilomètre)
2. Distribution et médias
3. Services Retail
4. Services gouvernementaux
5. Gestion des flux de documents

Phase 2 : Identification des Impacts, Risques et Opportunités (IRO) : une liste complète des IRO a été créée sur la base des informations recueillies au cours de la première phase, et la liste des questions de durabilité couvertes dans l'ESRS 1 thématique a été classée par thèmes, sous-thèmes et sous-sous-thèmes.

La liste des IRO a été classée en trois groupes : thèmes environnementaux, sociaux et de gouvernance. Ces thèmes ont ensuite été placés tout au long de la chaîne de valeur pour montrer où les IRO sont susceptibles de se produire, en fonction de la nature des activités, des relations commerciales, des zones géographiques ou d'autres facteurs concernés.

Phase 3 : Identification et implication des principales parties prenantes de bpostgroup :

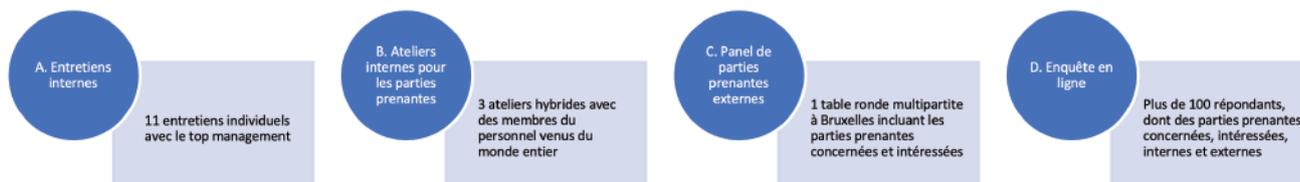
A. Identification des parties prenantes

En vue d'identifier les parties prenantes **concernées**, l'équipe de développement durable de bpostgroup et les parties prenantes internes ont examiné les IRO tout au long de la chaîne de valeur : chaque impact a été associé à la catégorie de parties prenantes concernées correspondante, à un mandataire ou à un représentant.

Pour identifier les **utilisateurs de l'information** correspondant aux risques et opportunités financiers, les catégories énumérées dans l'ESRS 1 ont été utilisées et les organisations correspondantes ont été ajoutées à la liste des parties prenantes à impliquer.

B. Implication des parties prenantes :

Les parties prenantes concernées et les utilisateurs de l'information ont été impliqués par le biais de moyens qualitatifs et quantitatifs de concertation. L'on a recouru à une séquence de quatre techniques parallèles afin d'obtenir l'avis des parties prenantes internes et externes sur la liste des thèmes ESG et des IRO, et d'augmenter progressivement le niveau de précision des thèmes sélectionnés :



La bpostgroup [stakeholder policy](#) a été mise en place à la suite de cet exercice, avec un processus structuré pour s'engager avec les parties prenantes de bpostgroup à l'avenir.

Phase 4 : Détermination du seuil : sur la base des résultats des concertations avec les parties prenantes et d'une analyse approfondie de leurs contributions, une liste de thèmes ESG classés par ordre de priorité a été présentée au Conseil d'Administration, accompagnée d'une proposition de critères permettant de sélectionner les plus importants d'entre eux pour la stratégie et le reporting. Au travers de ce processus détaillé, bpostgroup a acquis une compréhension globale de l'importance, de l'interdépendance et des implications de ces thèmes dans le contexte de ses activités.

Les considérations suivantes ont été prises en compte pour définir le seuil :

- Sélectionner les thèmes en fonction de la stratégie de l'entreprise
- S'attaquer en premier lieu aux impacts négatifs
- Être ambitieux mais pragmatique
- Rechercher un équilibre entre les domaines Environnement, Social et Gouvernance

Sept thèmes ont franchi le seuil. Les critères de priorisation des thèmes clés ont pris en compte à la fois l'horizon temporel (court/moyen/long terme) et la perspective géographique.

Phase 5 : Intégration dans la stratégie de bpostgroup

Une feuille de route a été établie afin de concilier la sélection des sept thèmes ESG pertinents avec la stratégie de l'entreprise. Elle représente la première étape d'une stratégie et d'un plan d'action pour l'avenir qui permettront à bpostgroup d'atteindre ses engagements ESG pour 2030 et 2040.

L'ambition de bpostgroup est d'être une référence en matière de développement durable dans tous les pays où nous sommes actifs.

PLAN D'ACTION DE BPOSTGROUP POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE SELON LES AMBITIONS POUR 2040



bpostgroup ambitionne d'être une référence en matière de durabilité sur tous les marchés où il est actif, en mettant l'accent sur sept domaines importants au sein desquels bpostgroup peut avoir un impact significatif :

Social

- La santé et la sécurité de nos effectifs avant tout :
- Valoriser la Diversité, l'Équité et l'Inclusion au sein du groupe

Environnement

- Décarboniser la chaîne d'approvisionnement de l'e-commerce
- Réutiliser et recycler les emballages dans le cadre d'une économie circulaire

Gouvernance

- Renforcer la diligence raisonnable dans la chaîne de valeur
- Respecter une conduite et une éthique professionnelles responsables sur le lieu de travail
- Garantir la confidentialité des données et la sécurité de nos clients et de notre personnel

L'équipe chargée du développement durable travaille au niveau du groupe afin de façonner et d'intégrer davantage les ambitions ESG et de soutenir les business units dans l'exécution de leurs objectifs.

10.5 États non financiers consolidés

Gouvernance

Éthique

MESURES	UNITÉ	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de plaintes enregistrées pour comportement contraire à l'éthique au travail	Nombre	47	44	50	53	117
Nombre de cas rapportés de corruption et de pots-de-vin	Nombre	1	0	0	0	0
Montant des amendes légales et réglementaires et des transactions supérieures à 10.000 USD liés à des atteintes à la protection des données, à la corruption ou à des dommages environnementaux	Euros	0	0	0	0	0

Valeur clients et citoyens

Satisfaction client

MESURES	UNITÉ	2019	2020	2021	2022	2023
Satisfaction du client - bpost SA	%	82	84	83	84,5	84
Nombre total de points PUDO (y compris distributeurs de colis)	Nombre	2.088	2.303	2.500	2.760	3108
Nombre total de distributeurs de colis	Nombre	150	365	501	692	901

Dialogue social

MESURES	UNITÉ	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre moyen de jours d'action de grève	Jours de grève par 1.000 collaborateurs	1,1	2,7	6,8	8,7	1,1
Proportion de collaborateurs internes couverts par une CCT	%	76,1	75,3	75,9	76,8	76,4

Engagement communautaire

MESURES	UNITÉ	2019	2020	2021	2022	2023
Total des dons	1.000 euros	288.449	613.769	535.527	342.296	327.965

Valeur sociale

La santé et la sécurité de nos effectifs avant tout

MESURES	UNITÉ	BPOST SA					BPOSTGROUP ¹	
		2019	2020	2021	2022	2023	2022	2023
SANTÉ ET SÉCURITÉ DES COLLABORATEURS INTERNES								
KPI - Absentéisme des collaborateurs pour cause de maladie	%	7,96	8,36	8,33	9,51	9,09	n/a – nouvelle mesure ²	8,02
Absentéisme des collaborateurs pour blessures dues au travail	%	n/a – nouvelle mesure	0,54	n/a – nouvelle mesure ³	0,07			
KPI - Taux de fréquence pour les collaborateurs internes	Accidents par 1.000.000 heures travaillées	27,14	22,8	27,59	24,65	23,8	21,49	15,22
Degré de gravité pour les collaborateurs internes	Journées perdues par 1.000 heures travaillées	0,84	0,93	0,89	0,77	0,7	0,58	0,31
Journées perdues pour les collaborateurs internes	Jours	29.205	34.669	31.200	27.641	23.608	29.002	24.434,5
Accidents du travail des collaborateurs internes	Nombre	949	848	1.054	890	788	1.120	946
Nombre total de décès liés au travail parmi les collaborateurs internes	Nombre	2	3	1	2	0	2	0
SANTÉ ET SÉCURITÉ DU PERSONNEL TEMPORAIRE								
Taux de fréquence pour le personnel temporaire	Accidents par 1.000.000 heures travaillées	17,4	18,6	21,0	15,3	28,6	15,4	16,7
Degré de gravité pour le personnel temporaire	Journées perdues par 1.000 heures travaillées	0,13	0,1	0,27	0,13	0,1	0,07	0,04
Journées perdues pour le personnel temporaire	Jours	245	283	478	289	276	502	547
Accidents du travail du personnel temporaire	Nombre	32	49	38	35	64	101	179
Nombre total de cas de décès liés au travail parmi le personnel temporaire	Nombre	0	0	0	0	0	0	0

1 En 2023, nous avons pour la deuxième fois aligné les chiffres de santé et de sécurité pour l'ensemble de bpostgroup. À titre de référence, nous avons ajouté les chiffres précédents pour bpost SA.

2 Pour la première fois en 2023, nous avons publié séparément le taux d'absentéisme pour (1) maladies et (2) accidents du travail. Dans le passé, notre définition était le taux d'absence non planifiée de nos collaboratrices et collaborateurs internes en raison d'accidents du travail ou de maladies liées au travail au cours de la période de référence.

3 Pour la première fois en 2023, nous avons publié séparément le taux d'absentéisme pour (1) maladies et (2) accidents du travail. Dans le passé, notre définition était le taux d'absence non planifiée de nos collaboratrices et collaborateurs internes en raison d'accidents du travail ou de maladies liées au travail au cours de la période de référence.

Être un levier pour la carrière de nos collaborateurs

Rotation du personnel et nouvelles recrues

MESURES	UNITÉ	2019	2020	2021	2022	2023
KPI - Enthousiasme des collaborateurs ⁹	%	n.v.t.	n.v.t.	n.v.t.	39,5	41,1
ROTATION DU PERSONNEL						
Rotation totale du personnel parmi les collaborateurs internes	%	15,7	16,7	18,9	16,0	19,7
Rotation du personnel parmi les collaborateurs internes hommes	%	14,9	15,9	17,8	14,8	18,8
Rotation du personnel parmi les collaboratrices internes	%	17,2	18,2	20,9	17,6	21,3
Rotation volontaire du personnel parmi les collaborateurs internes	%	4,5	11,5	10,4	10,0	11,7
NOUVELLES RECRUES						
Nombre total de nouvelles recrues	Effectifs	n/a – nouvelle mesure	n/a – nouvelle mesure	n/a – nouvelle mesure	4.319	6.967
Nombre total de nouvelles recrues hommes	Effectifs	n/a – nouvelle mesure	n/a – nouvelle mesure	n/a – nouvelle mesure	2.608	4.163
Nombre total de nouvelles recrues femmes	Effectifs	n/a – nouvelle mesure	n/a – nouvelle mesure	n/a – nouvelle mesure	1.651	2.744
Nombre total de nouvelles recrues non binaires/au genre non précisé	Effectifs	n/a – nouvelle mesure	n/a – nouvelle mesure	n/a – nouvelle mesure	60	60
Nombre total de nouvelles recrues ≤ 30 ans	Effectifs	n/a – nouvelle mesure	n/a – nouvelle mesure	n/a – nouvelle mesure	1.964	3.463
Nombre total de nouveaux collaborateurs internes au sein de la tranche d'âge 31-50	Effectifs	n/a – nouvelle mesure	n/a – nouvelle mesure	n/a – nouvelle mesure	1.767	2.686
Nombre total de nouvelles recrues au sein de la tranche d'âge 50+	Effectifs	n/a – nouvelle mesure	n/a – nouvelle mesure	n/a – nouvelle mesure	587	817

Formation et développement des collaborateurs

MESURES ⁽¹⁾	UNITÉ	2019	2020	2021	2022	2023 ⁽²⁾
KPI - Nombre total d'heures de formation par ETP (collaborateurs et personnel temporaire)	Heures de formation par ETP	34,0	31,3	15,0	39,1	44,0
Nombre total d'heures de formation par collaborateur interne	Heures de formation par ETP	26,3	18,2	28,2	25,0	31,3
Nombre total d'heures de formation par membre du personnel temporaire	Heures de formation par ETP	88,8	94,9	76,3	97,1	104,5

(1) Les chiffres historiques ont été actualisés en fonction du nombre total d'heures de formation par ETP (en moyenne).

(2) Nombre total d'heure de formation par ETP (en moyenne).

4 Concernant l'historique des données sur l'enthousiasme des collaborateurs, les scores pour bpost SA sont disponibles dans le rapport annuel 2021. En 2022, nous avons aligné pour la première fois l'enquête d'engagement des membres du personnel "Ta voix compte" sur l'ensemble du bpostgroup.

Défendre la diversité, l'équité et l'inclusion au sein du groupe

Diversité des collaboratrices et collaborateurs

MESURES	UNITÉ	2019	2020	2021	2022	2023
Total de collaboratrices et collaborateurs internes	Effectifs	33.986	36.087	35.688	34.087	33.864
Total collaborateurs internes de sexe masculin	Effectifs	21.845	23.317	23.228	22.215	21.898
Total collaboratrices internes	Effectifs	12.141	12.770	12.460	11.763	11.854
Nombre total de collaboratrices et collaborateurs internes non binaires/ au genre non précisé	Effectifs	n/a – nouvelle mesure	n/a – nouvelle mesure	n/a – nouvelle mesure	109	112
Total ETP	ETP	30.885,9	32.685,2	32.258,7	30.722,9	30.646,5
Total ETP hommes	ETP	20.262,9	21.549,2	21.384,3	20.344,6	19.927,1
Total ETP femmes	ETP	10.627,5	11.136	10.873,4	10.269,8	10.607,5
Total des ETP non binaires/au genre non précisé	ETP	n/a – nouvelle mesure	n/a – nouvelle mesure	n/a – nouvelle mesure	108,5	112
DIVERSITÉ DES COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS						
KPI - Part des femmes occupant un poste à responsabilité ⁵	%	37,8	40,8	38,5	37	38,3
Nombre de femmes occupées au niveau 6 de direction du groupe	%	28,6	25	16,7	28,6	14,3
Part de femmes (collaboratrices internes)	%	35,7	35,4	34,9	34,5	35
EFFECTIFS PAR CATÉGORIE D'ÂGE						
Nombre total de collaborateurs internes ≤ 30 ans	Effectifs	6.587	7.963	7.468	6.447	6.465
Nombre total de collaborateurs internes au sein de la tranche d'âge 31-50	Effectifs	16.223	15.776	15.521	15.118	15.014
Nombre total de collaborateurs internes au sein de la catégorie d'âge des 50+	Effectifs	11.176	12.348	12.538	12.522	12.385
EFFECTIF PAR TYPE DE CONTRAT						
Nombre total de collaborateurs internes avec un contrat à durée déterminée	Effectifs	915	2.465	2.112	1.632	1.991
Nombre total de collaborateurs internes hommes avec un contrat à durée déterminée	Effectifs	558	1.569	1.251	1.013	1.316
Nombre total de collaboratrices internes avec un contrat à durée déterminée	Effectifs	357	896	769	619	675
Nombre total de personnes non binaires/au genre non précisé avec contrat à durée déterminée ⁶	Effectifs	n/a – nouvelle mesure	n/a – nouvelle mesure	n/a – nouvelle mesure	0	0
Nombre total de collaborateurs internes avec un contrat à durée indéterminée	Effectifs	33.070	33.622	33.670	32.456	32.082
Nombre total de collaborateurs internes hommes avec un contrat à durée indéterminée	Effectifs	21.346	21.748	21.975	21.212	20.868
Nombre total de collaboratrices internes avec un contrat à durée indéterminée	Effectifs	11.725	11.874	1.689	11.135	11.102
Nombre total de personnes non binaires/au genre non précisé avec contrat à durée indéterminée ⁶	Effectifs	n/a – nouvelle mesure	n/a – nouvelle mesure	n/a – nouvelle mesure	109	112

5 Les historiques des données concernant les femmes occupant un poste à responsabilité ou un poste de direction du groupe ont été corrigés. Auparavant, la part des femmes occupant un poste de direction était représentative du "top management" à chaque niveau de filiale. Afin de lever tout doute, le niveau exécutif correspond désormais à l'Executive Committee (ExCo), comme l'indique notre gouvernance en matière de leadership.

6 Nouveau metric

MESURES	UNITÉ	2019	2020	2021	2022	2023
EFFECTIF EN TEMPS PARTIEL/TEMPS PLEIN						
Nombre total de collaborateurs internes occupés à temps plein	Effectifs	26.906	28.620	27.306	32.241	32.639
Nombre total de collaborateurs internes hommes occupés à temps plein	Effectifs	18.289	19.501	18.782	21.494	21.623
Nombre total de collaboratrices internes occupées à temps plein	Effectifs	8.617	9.119	8.524	10.639	10.904
Nombre total de personnes non binaires/au genre non précisé occupées à temps plein ⁶	Effectifs	n/a – nouvelle mesure	n/a – nouvelle mesure	n/a – nouvelle mesure	108	112
Nombre total de collaborateurs internes occupés à temps partiel	Effectifs	7.080	7.465	8.382	1.848	1.560
Nombre total de collaborateurs internes hommes occupés à temps partiel	Effectifs	3.603	3.816	4.434	719	614
Nombre total de collaboratrices internes occupées à temps partiel	Effectifs	3.477	3.649	3.948	1.128	946
Nombre total de personnes non binaires/au genre non précisé occupées à temps partiel ⁶	Effectifs	n/a – nouvelle mesure	n/a – nouvelle mesure	n/a – nouvelle mesure	1	0

Valeur environnementale

Décarboner la chaîne d'approvisionnement de l'e-commerce

Empreinte carbone

	UNITÉ	2019	2020	2021	2022	2023	TREND
SCOPE 1	tCO₂ eq	88.996	84.835	95.083	90.143	78.043	↘
Flotte postale diesel et essence ⁷	tCO ₂ eq	67.983	65.518	72.993	69.107	60.004	↘
Gaz naturel et mazout de chauffage	tCO ₂ eq	20.986	19.289	22.065	21.020	18.025	↘
Fioul pour les générateurs	tCO ₂ eq	28	28	26	16	14	↘
SCOPE 2	tCO₂ eq	30.266	32.554	32.837	28.620	27.904	↘
Électricité (basé sur le marché) ⁸	tCO ₂ eq	29.794	32.054	32.384	28.348	27.840	↘
Chauffage urbain	tCO ₂ eq	472	500	453	272	64	↘
SCOPES 1 & 2	tCO₂ eq	119.262	117.389	127.921	118.763	105.947	↘
SCOPE 3	tCO₂ eq	322.562	337.222	349.322	307.002	285.570	↘
Transport routier sous-traité	tCO ₂ eq	113.440	128.772	118.902	89.663	78.710	↘
Voyages d'affaires	tCO ₂ eq	1.374	510	513	731	1.157	↗
Navettes des collaborateurs	tCO ₂ eq	32.977	31.782	31.091	27.011	26.614	↘
Déchets	tCO ₂ eq	3.932	4.652	3.287	4.690	4.768	↗
Transport aérien sous-traité BE	tCO ₂ eq	37.597	13.870	16.096	19.133	18.743	↘
Transport aérien sous-traité Filiales	tCO ₂ eq	34.733	40.176	39.039	42.029	38.684	↘
Activités liées au carburant et à l'énergie non comprises dans les scopes 1 ou 2	tCO ₂ eq	22.248	21.577	23.818	22.304	20.323	↘
Produits et services achetés	tCO ₂ eq	76.260	95.883	116.576	101.441	96.569	↘
TOTAL DES ÉMISSIONS DE CO₂ (SCOPES 1+2+3)	tCO₂ eq	441.824	454.611	477.243	425.765	391.517	↘

7 Un nouveau facteur d'émission a été utilisé pour les "Carburants - Diesel (Scope 1)" en 2023, conformément à la recommandation de DNV Assurance. Auparavant, le facteur d'émission "diesel fossile" était utilisé pour le diesel, alors que le diesel B7 est utilisé dans les pays de l'UE avec un facteur d'émission légèrement inférieur.

8 La méthode basée sur le marché reflète les choix de bpost en matière d'approvisionnement en électricité, tels que l'achat d'électricité provenant de sources d'énergie renouvelables. Ceci est détaillé dans les contrats conclus entre bpost et ses fournisseurs d'énergie.

Flotte verte

MESURES	UNITÉ	2019	2020	2021	2022	2023
Proportion de normes EURO 5 et EURO 6	%	98	99	99	99	99
Consommation moyenne de carburant des camionnettes	l/km	10	9	9	9	8
Consommation moyenne de carburant des camions	l/km	27	24	27	28	31
Proportion de véhicules à carburant alternatif déployés sur le dernier kilomètre	%	31,6	30,5	32,9	33,4	36,1
KPI - Proportion de livraison dernier kilomètre sans émission ⁹	%	n/a – nouvelle mesure	n/a – nouvelle mesure	8,5	15,3	22
Nombre total d'Ecozones sans émission ⁹	Nombre	n/a – nouvelle mesure	n/a – nouvelle mesure	1	9	14
Proportion de nouvelles voitures de société sans émission ⁹	%	n/a – nouvelle mesure	n/a – nouvelle mesure	0	7	16,5

Bâtiments verts

MESURES	UNITÉ	2019	2020	2021	2022	2023
Consommation d'énergie totale par collaborateur	MWh/unité(s)	7,8	7,1	7,6	7,5	6,9
Consommation d'énergie totale	kWh	268.028.666	256.789.292	272.431.809	257.321.218	232.066.226
Total d'électricité renouvelable/verte consommée	kWh	74.322.490	72.856.827	68.026.619	65.519.865	58.473.110
Proportion d'électricité renouvelable	%	49	46	41	43	41
Total d'électricité non renouvelable/grise consommée	kWh	77.991.882	86.773.932	97.268.650	87.871.048	86.235.526
Proportion d'électricité non renouvelable	%	51	54	59	57	59
Total de gaz naturel consommé	kWh	87.983.267	80.962.648	94.167.905	94.622.844	78.868.731
Total de mazout de chauffage consommé	kWh	24.593.356.84	9.026.551,05	10.225.193,00	7.561.488	7.069.106
Total de chauffage urbain consommé	kWh	2.680.653	2.894.043	2.654.016	1.594.832	360.094
Total de fioul consommé pour les générateurs	kWh	457.018	96.588	89.426	56.310	48.963
Proportion d'électricité renouvelable produite	%	3	3	4	5	6
Capacité totale des installations d'électricité renouvelable	kWp	4.830	6.610	7.451	8.238	9.038
Superficie totale des installations d'électricité solaire	m ²	45.890	54.485	57.304	66.042	67.063
Consommation totale d'eau	m ³	357.125.206	323.027.674	280.556	229.238	192.387

⁹ Nouveau metric seulement d'application pour bpost Belgique.

Gestion des déchets

MESURES	UNITÉ	2019	2020	2021	2022	2023
Total de déchets produits	t	62.241	70.378	64.127	79.907	46.660
Total des déchets non dangereux produits	t	62.127	70.248	64.055	78.181	44.465
Déchets recyclés	t	54.379	60.185	51.878	70.313	36.168
Part de déchets recyclés	%	87	86	81	88	78
Total des déchets résiduels incinérés à des fins de valorisation énergétique	t	3.246	2.644	7.938	2.886	2.927
Total des déchets résiduels incinérés sans valorisation énergétique ou enfouis	t	4.499	7.419	4.240	4.981	5.370
Total des déchets dangereux produits	t	114	130	71	1.726	2.195

Compensation du carbone

MESURES	UNITÉ	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de lettres pour lesquelles les clients ont compensé leurs émissions de carbone	Millions de lettres	164	850	824	797	612
Total des émissions de carbone compensées pour les clients	tCO ₂ eq	2.000	8.000	7.880	32.307	48.269

Achats durables¹⁰

MESURES	UNITÉ	2019	2020	2021	2022	2023
Part de fournisseurs de rang 1 couverte par le Code de Conduite des fournisseurs	%	35	31	34	49	45
Part des achats effectués auprès de fournisseurs de rang 1 importants dont la RSE a été évaluée par Ecovadis	%	39	38	57	65	66
Part des fournisseurs avec objectifs SBTi approuvés	%	n/a – nouvelle mesure	n/a – nouvelle mesure	n/a – nouvelle mesure	15	17

Réutiliser et recycler les emballages dans le cadre d'une économie circulaire

Emballages recyclés¹⁰

MESURES	UNITÉ	2019	2020	2021	2022	2023
KPI - Pourcentage d'emballages recyclables ou réutilisables	%	n/a – nouvelle mesure	n/a – nouvelle mesure	n/a – nouvelle mesure	86,3	85,2
KPI - Proportion de contenu recyclé dans les emballages	%	n/a – nouvelle mesure	n/a – nouvelle mesure	n/a – nouvelle mesure	80,9	81,9

¹⁰ Nouveaux metrics seulement d'application pour bpost Belgique.

10.6 Index du contenu GRI

ÉNONCÉ D'UTILISATION	bpostgroup a fourni les informations citées dans cet index du contenu GRI pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 en se référant aux normes GRI.
GRI 1 UTILISÉE	GRI 1 : Fondation 2021

NORME GRI	DISCLOSURE	LIEU
GRI 2 : PUBLICATIONS GÉNÉRALES 2021	2-1 Profil de l'organisation	Chapitre États financiers consolidés (structure bpostgroup)
	2-2 Entités incluses dans le reporting de l'organisation sur le développement durable	Annexe - Couverture des données
	2-3 Période de reporting, périodicité et point de contact	Annexe - Couverture des données
	2-4 Réaffirmation des informations	Annexe - États non financiers consolidés
	2-5 Vérification externe	Annexe - Couverture des données , Chapitre Déclaration de responsabilité de la direction et Rapport du Collège des Commissaires
	2-6 Activités, chaîne d'approvisionnement et autres relations commerciales	Chapitre Création de valeur partagée (Profil)
	2-7 Employés	Chapitre Création de valeur partagée (Profil)
	2-8 Travailleurs non employés	Chapitre Valeur sociale , Chapitre États non financiers consolidés
	2-9 Structure de gouvernance et composition	Chapitre Gouvernance - Structure de gouvernance , Chapitre Création de valeur partagée
	2-10 Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	Chapitre Déclaration de Gouvernance d'Entreprise
	2-11 Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	Chapitre Déclaration de Gouvernance d'Entreprise
	2-12 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts	Chapitre Déclaration de Gouvernance d'Entreprise
	2-13 Délégation de responsabilité pour la gestion des impacts	Chapitre Déclaration de Gouvernance d'Entreprise
	2-14 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting sur le développement durable	Chapitre Déclaration de Gouvernance d'Entreprise (Comité ESG)
	2-15 Conflits d'intérêts	Chapitre Déclaration de Gouvernance d'Entreprise
	2-16 Communication des enjeux critiques	Chapitre Déclaration de Gouvernance d'Entreprise
	2-17 Savoir collectif de l'organe de gouvernance le plus haut placé	Chapitre Déclaration de Gouvernance d'Entreprise
	2-18 Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus haut placé	Chapitre Déclaration de Gouvernance d'Entreprise
	2-19 Politiques de rémunération	Chapitre Déclaration de Gouvernance d'Entreprise
	2-20 Processus de détermination des rémunérations	Chapitre Déclaration de Gouvernance d'Entreprise
	2-21 Taux annuel de compensation totale	Chapitre Déclaration de Gouvernance d'Entreprise
	2-22 Déclaration de stratégie de développement durable	Annexe - Évaluation de la matérialité et Dialogue entre parties prenantes
	2-23 Engagements stratégiques	Annexe - Évaluation de la matérialité et Dialogue entre parties prenantes

NORME GRI	DISCLOSURE	LIEU
	2-24 Intégration des engagements stratégiques	Annexe - Évaluation de la matérialité et Dialogue entre parties prenantes , Chapitre Valeur environnementale , Chapitre Valeur sociale
	2-25 Processus visant à remédier aux impacts négatifs	Chapitre Valeur environnementale , Chapitre Valeur sociale
	2-26 Mécanismes de demande de conseils et de communication de préoccupations	Annexe - Évaluation de la matérialité et Dialogue entre parties prenantes
	2-27 Conformité aux lois et règlements	Chapitre Déclaration de Gouvernance d'Entreprise
	2-28 Adhésion à des associations	Chapitre Labels et distinctions
	2-29 Approche de l'implication des parties prenantes	Annexe - Évaluation de la matérialité et Dialogue entre parties prenantes
	2-30 Accords de négociation collective	Politique à l'égard des parties prenantes
GRI 3 : THÈMES PERTINENTS 2021	3-1 Processus de détermination des thèmes pertinents	Code de Conduite
	3-2 Liste des thèmes pertinents	Annexe - Évaluation de la matérialité et Dialogue entre parties prenantes
	3-3 Gestion des thèmes pertinents	Annexe - Évaluation de la matérialité et Dialogue entre parties prenantes , Chapitre Valeur sociale , Chapitre Valeur environnementale
GRI 201 : PERFORMANCE ÉCONOMIQUE 2016	201-1 Valeur économique directe générée et distribuée	Chapitre Bilan financier
	201-2 Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	Chapitre Taxinomie de l'UE , Chapitre Valeur environnementale
	201-3 Obligations liées au plan d'avantages défini et autres régimes de retraite	Chapitre Gouvernance d'entreprise , Chapitre Taxinomie de l'UE , Chapitre Valeur environnementale
	201-4 Aide financière publique	Chapitre Gouvernance d'entreprise
GRI 202 : PRÉSENCE SUR LE MARCHÉ 2016	202-1 Ratios entre le salaire au premier échelon standard par genre comparé au salaire minimum local	Chapitre Gouvernance d'entreprise
	202-2 Proportion de cadres supérieurs recrutés dans la communauté locale	Chapitre Gouvernance d'entreprise
GRI 203 : IMPACTS ÉCONOMIQUES INDIRECTS 2016	203-1 Soutien aux investissements et aux services d'infrastructure	Chapitre États financiers consolidés , Chapitre Gestion des risques , Chapitre Taxinomie de l'UE , Chapitre Valeur environnementale
	203-2 Impacts économiques indirects significatifs	Chapitre États financiers consolidés , Chapitre Gestion des risques , Chapitre Taxinomie de l'UE , Chapitre Valeur environnementale
GRI 204 : PRATIQUES D'ACHAT 2016	204-1 Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux	Chapitre Valeur environnementale (Achats responsables) , Chapitre États non financiers consolidés
GRI 205 : LUTTE CONTRE LA CORRUPTION 2016	205-1 Évaluation du risque de corruption en lien avec les opérations	Chapitre Gouvernance d'entreprise
	205-2 Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	Code de Conduite
	205-3 Cas avérés de corruption et mesures prises	Chapitre États non financiers consolidés Code de Conduite
GRI 206 : COMPORTEMENT ANTICONCURRENTIEL 2016	206-1 Actions en justice contre le comportement anticoncurrentiel et les pratiques antitrust	Chapitre Gestion des risques
GRI 207 : IMPÔTS 2019	207-1 Approche fiscale	Chapitre États financiers consolidés , Code de Conduite
	207-2 Gouvernance, contrôle et gestion des risques fiscaux	Chapitre États financiers consolidés , Chapitre Gouvernance d'entreprise , Chapitre États non financiers consolidés
	207-3 Implication des parties prenantes et gestion des questions liées à la politique fiscale	Chapitre États financiers consolidés , Code de Conduite
	207-4 Reporting pays par pays	Chapitre États financiers consolidés , Chapitre Gestion des risques

NORME GRI	DISCLOSURE	LIEU
GRI 301 : MATIÈRES 2016	301-1 Consommation de matières en poids ou en volume	Chapitre Valeur environnementale (Empreinte carbone, Emballages durables), Chapitre États non financiers consolidés
	301-2 Matières recyclées utilisées	Chapitre Valeur environnementale (Empreinte carbone, Emballages durables), Chapitre États non financiers consolidés
	301-3 Produits et matériaux d'emballage valorisés	Chapitre Valeur environnementale (Empreinte carbone, Emballages durables), Chapitre États non financiers consolidés
GRI 302 : ÉNERGIE 2016	302-1 Consommation énergétique au sein de l'organisation	Chapitre Valeur environnementale (Bâtiments verts), Chapitre États non financiers consolidés
	302-2 Consommation énergétique en dehors de l'organisation	Chapitre Valeur environnementale (Bâtiments verts), Chapitre États non financiers consolidés
	302-3 Intensité énergétique	Chapitre Valeur environnementale (Bâtiments verts), Chapitre États non financiers consolidés
	302-4 Réduction de la consommation énergétique	Chapitre Valeur environnementale (Bâtiments verts), Chapitre États non financiers consolidés
	302-5 Réduction des besoins énergétiques des produits et des services	Chapitre Valeur environnementale (Bâtiments verts), Chapitre États non financiers consolidés
GRI 305 : ÉMISSIONS 2016	305-1 Émissions directes de GES (Scope 1)	Chapitre Valeur environnementale (Empreinte carbone), Chapitre États non financiers consolidés
	305-2 Émissions indirectes de GES (Scope 2)	Chapitre Valeur environnementale (Empreinte carbone), Chapitre États non financiers consolidés
	305-3 Autres émissions indirectes de GES (Scope 3)	Chapitre Valeur environnementale (Empreinte carbone), Chapitre États non financiers consolidés
	305-4 Intensité des émissions de GES	Chapitre Valeur environnementale (Empreinte carbone), Chapitre États non financiers consolidés
	305-5 Réduction des émissions de GES	Chapitre Valeur environnementale (Empreinte carbone), Chapitre États non financiers consolidés
	305-6 Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)	Chapitre Valeur environnementale (Empreinte carbone), Chapitre États non financiers consolidés
	305-7 Émissions d'oxydes d'azote (NOx), d'oxydes de soufre (SOx) et autres émissions atmosphériques significatives	Chapitre Valeur environnementale (Empreinte carbone), Chapitre États non financiers consolidés
GRI 306 : DÉCHETS 2020	306-1 Production de déchets et impacts significatifs liés aux déchets	Chapitre Valeur environnementale (Empreinte carbone, Emballages durables), Chapitre États non financiers consolidés
	306-2 Gestion des impacts significatifs liés aux déchets	Chapitre Valeur environnementale (Empreinte carbone, Emballages durables), Chapitre États non financiers consolidés
	306-3 Déchets générés	Chapitre Valeur environnementale (Empreinte carbone, Emballages durables), Chapitre États non financiers consolidés
	306-4 Déchets soustraits à l'élimination	Chapitre Valeur environnementale (Empreinte carbone, Emballages durables), Chapitre États non financiers consolidés
	306-5 Déchets destinés à l'élimination	Chapitre Valeur environnementale (Empreinte carbone, Emballages durables), Chapitre États non financiers consolidés
GRI 308 : ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES FOURNISSEURS 2016	308-1 Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères environnementaux	Chapitre Valeur environnementale (Achats responsables), Chapitre États non financiers consolidés
	308-2 Impacts environnementaux négatifs dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	Chapitre Valeur environnementale (Achats responsables), Chapitre États non financiers consolidés
GRI 401 : EMPLOI 2016	401-1 Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	Chapitre Valeur sociale (Être un levier de carrière pour nos collaborateurs), Chapitre États non financiers consolidés

NORME GRI	DISCLOSURE	LIEU
	401-2 Avantages accordés aux collaborateurs à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel	Chapitre Déclaration de Gouvernance d'Entreprise
	401-3 Congé parental	Chapitre Déclaration de Gouvernance d'Entreprise
GRI 402 : RELATIONS EMPLOYÉS/DIRECTION 2016	402-1 Périodes minimales de préavis pour les modifications opérationnelles	Chapitre Déclaration de Gouvernance d'Entreprise
GRI 403 : SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL 2018	403-1 Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	Chapitre Valeur sociale (Priorité à la santé et à la sécurité de notre personnel), Chapitre États non financiers consolidés
	403-2 Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des incidents	Chapitre Valeur sociale (Priorité à la santé et à la sécurité de notre personnel), Chapitre États non financiers consolidés
	403-3 Services de santé au travail	Chapitre Valeur sociale (Priorité à la santé et à la sécurité de notre personnel), Chapitre États non financiers consolidés
	403-4 Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail	Chapitre Valeur sociale (Priorité à la santé et à la sécurité de notre personnel), Chapitre États non financiers consolidés
	403-5 Formation des travailleurs sur la santé et la sécurité au travail	Chapitre Valeur sociale (Priorité à la santé et à la sécurité de notre personnel), Chapitre États non financiers consolidés
	403-6 Promotion de la santé des travailleurs	Chapitre Valeur sociale (Priorité à la santé et à la sécurité de notre personnel), Chapitre États non financiers consolidés
	403-7 Prévention et atténuation des impacts sur la santé et la sécurité directement liés au travail	Chapitre Valeur sociale (Priorité à la santé et à la sécurité de notre personnel), Chapitre États non financiers consolidés
	403-8 Travailleurs couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	Chapitre Valeur sociale (Priorité à la santé et à la sécurité de notre personnel), Chapitre États non financiers consolidés
	403-9 Blessures liées au travail	Chapitre Valeur sociale (Priorité à la santé et à la sécurité de notre personnel), Chapitre États non financiers consolidés
	403-10 Mauvaise santé liée au travail	Chapitre Valeur sociale (Priorité à la santé et à la sécurité de notre personnel), Chapitre États non financiers consolidés
GRI 404 : FORMATION ET ÉDUCATION 2016	404-1 Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	Chapitre Valeur sociale (Être un levier de carrière pour nos collaborateurs), Chapitre États non financiers consolidés
	404-2 Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition	Chapitre Valeur sociale (Être un levier de carrière pour nos collaborateurs), Chapitre États non financiers consolidés
	404-3 Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	Chapitre États non financiers consolidés
GRI 405 : DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES 2016	405-1 Diversité des organes de gouvernance et des employés	Chapitre Déclaration de Gouvernance d'Entreprise
	405-2 Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes	Chapitre Déclaration de Gouvernance d'Entreprise
GRI 406 : LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION 2016	406-1 Cas de discrimination et mesures correctives prises	Chapitre Déclaration de Gouvernance d'Entreprise (Éthique)
GRI 407 : LIBERTÉ D'ASSOCIATION ET NÉGOCIATION COLLECTIVE 2016	407-1 Opérations et fournisseurs pour lesquels le droit de liberté d'association et de négociation collective peut être en péril	Code de Conduite Politique en matière de droits humains Code de conduite Fournisseur

NORME GRI	DISCLOSURE	LIEU
GRI 408 : TRAVAIL DES ENFANTS 2016	408-1 Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif lié au travail des enfants	Code de Conduite Politique en matière de droits humains
GRI 409 : TRAVAIL FORCÉ OU OBLIGATOIRE 2016	409-1 Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif de travail forcé ou obligatoire	
GRI 410 : PRATIQUES DE SÉCURITÉ 2016	410-1 Formation du personnel de sécurité aux politiques et procédures relatives aux droits de l'homme	
GRI 411 : DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES 2016	411-1 Cas de violations des droits des peuples autochtones	
GRI 413 : COMMUNAUTÉS LOCALES 2016	413-1 Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de développement 413-2 Activités générant des impacts négatifs substantiels, réels ou potentiels sur les communautés locales	
GRI 414 : ÉVALUATION SOCIALE DES FOURNISSEURS 2016	414-1 New suppliers that were screened using social criteria	Code de conduite Fournisseur
	414-2 Negative social impacts in the supply chain and actions taken	Code de conduite Fournisseur
GRI 415 : POLITIQUE PUBLIQUES 2016	415-1 Contributions politiques	Chapitre Déclaration de Gouvernance d'Entreprise
GRI 416 : SANTÉ ET SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS 2016	416-1 Évaluation des impacts des catégories de produits et de services sur la santé et la sécurité	Chapitre Valeur sociale (Priorité à la santé et à la sécurité de notre personnel), Chapitre États non financiers consolidés
	416-2 Cas de non-conformité concernant les impacts des produits et des services sur la sécurité et la santé	Chapitre Valeur sociale (Priorité à la santé et à la sécurité de notre personnel), Chapitre États non financiers consolidés
GRI 418 : CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES DES CLIENTS 2016	418-1 Plaintes fondées relatives aux atteintes à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients	Politique de bpost relative à la confidentialité des données

10.7 Tableau de référence UN Global Compact

PRINCIPES GLOBAL COMPACT	RÉFÉRENCE*
DROITS HUMAINS	
Principe 1 : Les entreprises doivent promouvoir et respecter la protection des droits humains reconnus sur le plan international, et	Chapitre Déclaration de Gouvernance d'Entreprise Code de Conduite Politique en matière de droits humains
Principe 2 : veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits humains.	Chapitre Déclaration de Gouvernance d'Entreprise Code de Conduite Politique en matière de droits humains
TRAVAIL	
Principe 3 : Les entreprises doivent respecter la liberté d'association et reconnaître de manière effective le droit de négociation collective ; Principe 4 : contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire. Principe 5 : contribuer à l'abolition effective du travail des enfants ; et Principe 6 : contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.	Code de Conduite Politique en matière de droits humains
ENVIRONNEMENT	
Principe 7 : Les entreprises doivent appliquer l'approche de précaution face aux défis environnementaux. Principe 8 : prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et Principe 9 : favoriser le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.	Chapitre Valeur environnementale, Chapitre Évaluation des risques
Principe 10 : Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.	Code de Conduite Politique en matière de droits humains

10.8 Tableau de référence TCFD

PUBLICATIONS RECOMMANDÉES PAR LA TCFD	LIEN VERS LES PUBLICATIONS	
<p>GOVERNANCE Informer sur la gouvernance de l'organisation concernant les enjeux et les opportunités liés au climat</p>	<p>a. Décrire la façon dont le Conseil d'Administration supervise les risques et opportunités liés au climat</p>	<p>Chapitre Déclaration de Gouvernance d'Entreprise</p>
	<p>b. Décrire le rôle du management dans l'évaluation et la gestion des risques et opportunités liés au climat</p>	<p>Chapitre Déclaration de Gouvernance d'Entreprise</p>
<p>STRATÉGIE Informer sur les impacts réels et potentiels des risques et opportunités liés au climat sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation lorsque ces informations sont pertinentes</p>	<p>a. Décrire les risques et opportunités liés au climat auxquels l'organisation a été confrontée à court, moyen et long terme</p>	<p>Chapitre Valeur environnementale, Chapitre Taxinomie de l'UE, Chapitre Gestion des risques</p> <p>Impact des opportunités liées au climat : Chapitre Gestion des risques, Chapitre Valeur environnementale, Chapitre Taxinomie de l'UE</p> <p>Impact sur les activités et la stratégie : Chapitre Création de valeur partagée</p> <p>Impact des risques liés au changement climatique</p> <p>Chapitre Gestion des risques, Chapitre Taxinomie de l'UE</p>
	<p>c. Décrire la résilience de la stratégie de l'organisation, en tenant compte de différents scénarios liés au climat, y compris un scénario de 2°C ou inférieur.</p>	<p>Chapitre Gestion des risques, Chapitre Déclaration de Gouvernance d'Entreprise</p>
<p>GESTION DES RISQUES Indiquer comment l'organisation identifie, évalue et gère les risques liés au climat.</p>	<p>a. Décrire les processus de l'organisation visant à identifier et évaluer les risques liés au climat.</p>	<p>Chapitre Gestion des risques, Chapitre Taxinomie de l'UE</p>
	<p>b. Décrire les processus de l'organisation visant à gérer les risques liés au climat.</p>	<p>Dans le cadre des exigences de la taxinomie de l'UE, bpostgroup a mené une analyse physique du risque climatique sur ses activités belges afin d'évaluer les événements météorologiques extrêmes chroniques et aigus résultant du changement climatique. En 2023, nous avons déployé une nouvelle stratégie ERM pour bpostgroup. La mise en œuvre de la stratégie ERM se poursuivant en 2024, une priorité essentielle sera d'évaluer les impacts réels et potentiels des risques et opportunités liés au climat et de prendre en considération différents scénarios liés au climat.</p>
	<p>c. Décrire comment les processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques liés au climat sont intégrés dans la gestion globale des risques de l'organisation.</p>	
<p>MESURES ET OBJECTIFS Indiquer les mesures et les objectifs utilisés pour évaluer et gérer les risques et opportunités liés au climat lorsque ces informations sont pertinentes</p>	<p>a. Indiquer les mesures utilisées par l'organisation pour évaluer les risques et les opportunités liés au climat, conformément à sa stratégie et à son processus de gestion des risques.</p>	<p>Chapitre Valeur environnementale, Annexe - États non financiers consolidés</p>
	<p>b. Informer sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) de Scope 1, 2, et le cas échéant, 3, et les risques associés.</p>	
	<p>c. Décrire les objectifs utilisés par l'organisation pour gérer les risques et opportunités liés au climat et les performances</p>	